

## *Document de recherche*

# Maladies professionnelles

**Préparé par :**  
Oliver Wyman

**Mars 2015**  
**Document 215005**

*This document is available in English.*

**© 2015 Institut canadien des actuaires**  
Commission sur l'indemnisation des accidents du  
travail

**Institut canadien des actuaires**  
360, rue Albert, bureau 1740 Ottawa, ON K1R 7X7  
Tél. : 613-236-8196  
Télec. : 613-233-4552  
[siege.social@cia-ica.ca](mailto:siege.social@cia-ica.ca)

[cia-ica.ca](http://cia-ica.ca)

*Les documents de recherche ne représentent pas nécessairement l'opinion de l'Institut canadien des actuaires. Les membres doivent connaître les documents de recherche. Les documents de recherche ne constituent pas des normes de pratique et sont donc de caractère non exécutoire. Il n'est pas obligatoire que les documents de recherche soient conformes aux normes. Le mode d'application de normes dans un contexte particulier demeure la responsabilité des membres.*

## Table des matières

---

Introduction .....	3
Contexte.....	3
Définitions.....	4
Portée détaillée du rapport .....	7
Approche générale.....	8
Sommaire .....	10
Maladies professionnelles .....	10
Maladies prises en compte.....	10
Recommandation concernant les maladies à retenir aux fins de l'étude .....	12
Recommandation concernant les maladies à exclure de l'étude.....	14
Période de latence et classification des maladies .....	14
Autres aspects reliés aux maladies .....	18
Couverture des maladies professionnelles.....	18
PNSAT/CIM-9 .....	18
Variance de l'exposition par secteur .....	19
Classement des coûts.....	20
Éléments divers.....	23
Améliorations en matière de santé et de sécurité .....	23
Modifications touchant les niveaux d'exposition .....	23
Changements touchant l'âge moyen et d'autres paramètres démographiques .....	24
Améliorations associées à la mortalité.....	24
Améliorations apportées au traitement des maladies .....	24
Sinistres déclarés, sinistres ENR et CEA .....	25
Points à considérer .....	29
Lien entre les sinistres ENR et la CEA.....	29
Dernière date d'exposition et date de la perte .....	30
Méthodes de calcul.....	31
Sinistres déclarés .....	31
Sinistres ENR selon les méthodes d'agrégation des sinistres.....	31
CEA .....	31
Présentation des résultats et commentaires.....	33
Maladies prises en compte dans l'étude .....	33
Comprendre les mesures.....	33
Maladies prises en compte .....	39
Maladies exclues.....	47
Maladies avec un décalage important.....	49
Autres éléments relatifs aux maladies.....	50

Différences au niveau des juridictions.....	50
Variance de l'exposition par secteur .....	51
Définition des groupes sectoriels .....	51
Méthodologie et discussion.....	56
Données .....	56
Présentation et contenu de la base de données .....	58
Commentaires relatifs à chaque maladie.....	66
Comprendre les mesures.....	71
Analyse matricielle des principales mesures .....	72
Analyse matricielle selon le type de maladie et le groupe sectoriel .....	73
Distribution et utilisation .....	74
Annexe A : Attestation de qualifications .....	75
Annexe B : Mesures de base.....	76
Annexe C : Mesures mettant en lumière la période de latence.....	125
Annexe D : Définition des groupes sectoriels.....	132
Annexe E : Distribution des sinistres selon le type de maladie et le groupe sectoriel.....	148
Annexe F : Mesures combinées pour les maladies qu'il est recommandé de prendre en compte.....	152
Annexe G : Distribution par groupe sectoriel .....	159
Annexe H : Sommaire des mesures .....	164
Annexe I : Normes de pratique – Régimes publics d'assurance pour préjudices corporels .....	169

# Introduction

---

## Contexte

L'Institut canadien des actuaires (ICA) a fait appel aux services d'Oliver Wyman Actuarial Consulting Inc. afin d'obtenir des renseignements sur les enjeux entourant la prise en compte et la mesure des coûts impayés qui sont associés aux maladies professionnelles engendrées par les effets physiques cumulatifs d'activités répétitives exécutées sur une période prolongée ou d'une exposition prolongée à des substances dangereuses.

La mission ainsi confiée a pour objet de recueillir une somme suffisante d'information et de ressources intellectuelles sur les maladies professionnelles pour permettre à chaque commission des accidents du travail (CAT) du Canada de prendre des décisions éclairées afin de déterminer :

1. Quelles sont les maladies professionnelles donnant lieu à des sinistres dont la fréquence et la gravité justifient un examen des coûts pouvant découler de ces maladies;
2. Si les coûts attendus des sinistres qui résulteront éventuellement des effets physiques cumulatifs d'activités répétitives exécutées sur une période prolongée ou d'une exposition prolongée à des substances dangereuses chez les employés actifs devraient ou non être mesurés et pris en compte lors de l'établissement du passif pour sinistres non réglés;
3. Quelles sont les approches actuarielles à adopter pour produire des estimations raisonnables des coûts impayés.

La philosophie et les approches prônées à l'égard de ces questions varient sans doute d'une CAT à l'autre. Il existe certaines préoccupations au sein de la communauté actuarielle canadienne, représentée par l'ICA, selon lesquelles il n'y a pas suffisamment d'information disponible dans les différentes juridictions (ou du moins cette information n'est pas compilée dans un même document) pour qu'il soit possible de prendre des décisions pleinement éclairées sur ces points. Idéalement, l'information présentée dans ce rapport, et étayée par des données complémentaires recueillies par Oliver Wyman, servira à établir une assise pour la prise de décisions rendant compte des pratiques actuelles et de la philosophie opérationnelle d'ensemble de chaque CAT ainsi que des risques particuliers avec lesquels chacune doit composer, tout cela dans le contexte de la pratique courante en vigueur dans de nombreuses juridictions aux États-Unis et ailleurs sur la planète.

## Définitions

Les définitions qui suivent s'appliquent au présent rapport :

*Sinistres faisant suite à une blessure traumatique (grave)* – Sinistres découlant d'incidents traumatiques précis survenus à un moment précis, par exemple une amputation ou une fracture. Cela comprend aussi les demandes d'indemnisation à la suite de piqûres d'abeilles subies par un apiculteur. Les données obtenues sur les sinistres correspondant à ce dernier exemple aux fins du présent rapport ont été classées dans la catégorie des « maladies professionnelles » parce que l'empoisonnement causé par le venin contenu dans le dard des abeilles constitue un risque professionnel pour les apiculteurs. Cela dit, de tels sinistres (de même que ceux faisant suite à des circonstances similaires dans le cadre d'autres professions) sont attribuables à des incidents précis survenus à un moment précis, de sorte qu'ils sont réputés faire suite à une blessure traumatique aux fins du présent rapport.

*Maladie professionnelle* – Maladie engendrée par les effets physiques cumulatifs d'activités répétitives exécutées sur une période prolongée ou d'une exposition prolongée à des risques environnementaux (dans le présent rapport, on parlera de façon générale d'« exposition à une perte »). Selon les données obtenues aux fins du présent rapport, une période *prolongée* dans ce contexte correspond à au moins cinq à 10 ans et peut s'étendre sur des décennies. Le cancer et le syndrome du canal carpien sont des exemples de maladie professionnelle. En ce sens, dans le présent rapport, l'expression *maladie professionnelle* est utilisée au sens strict et n'englobe *pas* les blessures ou les problèmes de santé généralement qualifiés de professionnels mais qui sont causés par des incidents ponctuels (se reporter au paragraphe précédent). Les données suggèrent que les maladies professionnelles peuvent être classées en deux grandes catégories, soit les maladies latentes et les maladies non-latentes.

*Maladie professionnelle latente* – Une maladie professionnelle latente se manifestera généralement à un âge plus avancé (50 ans et plus), souvent après le départ à la retraite, et elle sera causée par les effets physiques cumulatifs d'activités répétitives exécutées sur une période prolongée ou d'une exposition prolongée à des risques environnementaux durant la vie active de la personne. Les données semblent indiquer que, dans le cas de ce type de maladie, l'exposition s'étend sur plusieurs décennies. Les maladies entrant dans cette catégorie comprennent le cancer, la pneumoconiose des mineurs, l'amiantose et la perte auditive. Les données montrent également que les maladies professionnelles latentes surviennent à un âge avancé, parfois de nombreuses années (et souvent même des décennies) après la dernière exposition à une perte.

*Maladie professionnelle non-latente* – Une maladie professionnelle non-latente se manifestera à un âge plus jeune (dans la trentaine ou la quarantaine), et elle sera causée par les effets physiques cumulatifs d'activités répétitives exécutées sur une période prolongée. Il ressort des données que l'exposition s'étend sur une période de cinq à 20 ans. Le syndrome du canal carpien entre dans cette catégorie, de même que différents types d'inflammation de l'appareil locomoteur (bursite, tendinite). Les maladies non-latentes se manifestent en général plus rapidement après la dernière exposition à une perte, et souvent alors que l'employé est encore actif.

*Période de latence* – Période s’écoulant entre la première exposition à une perte et la manifestation d’une maladie donnée. Les données obtenues aux fins du présent rapport ne permettent pas de mesurer avec précision les périodes de latence, mais il en ressort des données (selon l’hypothèse qui veut que les employés commencent en général à travailler au même âge) que cette période sera beaucoup plus longue dans le cas des maladies latentes que pour les maladies non-latentes, l’écart pouvant se chiffrer à des dizaines d’années, du fait que les maladies latentes se manifestent à un âge beaucoup plus avancé.

*Employé actif* – Personne exerçant une profession qui l’expose à des risques pouvant donner lieu à une demande d’indemnisation pour maladie professionnelle.

*Employé inactif* – Personne qui n’est plus exposée aux risques pouvant donner lieu à une demande d’indemnisation pour maladie professionnelle. Les employés inactifs ont cessé de faire partie de la population active ou occupent maintenant un emploi qui ne les expose plus à une perte.

*Date de la perte* – Date à laquelle survient la blessure donnant lieu au sinistre. Dans le cas d’une blessure traumatique, il s’agira de la date à laquelle la blessure est subie, ce qui est dépourvu de toute ambiguïté. Par contre, dans le cas d’une maladie professionnelle, la date de la perte est ambiguë, car ce genre de maladie découle d’activités répétitives exécutées sur une période prolongée ou d’une exposition prolongée à des substances dangereuses. Dans la pratique, pour l’exécution des contrats d’assurance et aux fins de l’analyse des données en vue de déterminer la responsabilité financière au regard de demandes d’indemnisation faisant suite à une maladie professionnelle<sup>1</sup>, ainsi que pour l’évaluation du passif, la date de la perte sera le plus souvent la date de la dernière exposition à une perte. Dans le cas d’employés inactifs, ce sera leur dernière journée de travail, tandis que pour les employés actifs, cela coïncidera généralement avec la date de présentation d’une demande d’indemnisation. C’est cette définition courante qui est retenue aux fins du présent rapport.

*Sinistre déclaré* – Sinistre déclaré à la CAT compétente.

*Employé inactif* : La date de la perte dans le cas d’un sinistre déclaré est celle du dernier jour où l’employé a travaillé.

*Employé actif* : La date de la perte dans le cas d’un sinistre déclaré est celle où l’employé présente la demande d’indemnisation, ce qui est censé coïncider (et coïncide généralement dans les faits) avec la dernière date d’exposition à une perte.

*Sinistre non déclaré* – Situation où la date de la perte est déterminée et où le sinistre *n’a pas été* déclaré à la CAT compétente. On parlera souvent de *sinistre encouru non rapporté (ENR)* pour désigner ces sinistres.

---

<sup>1</sup> Au Canada, les CAT exercent leurs activités à titre d’organismes provinciaux ayant compétence exclusive en la matière. Elles assument à peu près la totalité de la responsabilité financière. Dans la plupart des juridictions des États-Unis ainsi que dans d’autres pays, les polices d’assurance contre les accidents du travail sont souscrites sur un marché concurrentiel, et la date de la perte est importante aux fins d’attribuer la responsabilité financière associée à une demande d’indemnisation au titre d’une maladie professionnelle lorsque l’employeur a souscrit des polices auprès de différents assureurs au fil du temps.

*Employé inactif* : Il existe un sinistre ENR à compter de la date où l'employé cesse de faire partie de la population active. Le sinistre existe parce que la date à laquelle l'employé cesse de faire partie de la population active permet de fixer la date de la perte pour tout sinistre futur en raison de l'exposition cumulative à une perte au cours de la vie active de l'employé. Dans le cas de maladies professionnelles latentes, le sinistre peut demeurer non déclaré pendant des décennies, soit jusqu'à ce que la maladie se manifeste et que l'employé soumette une demande d'indemnisation.

*Employé actif* : Considérant les définitions utilisées aux fins du présent rapport, il n'existe pas de sinistres non rapportés au titre de maladies professionnelles dans le cas des employés actifs, étant donné que la date de la perte, telle que définie précédemment, n'existe pas tant que l'employé actif n'a pas présenté de demande d'indemnisation ou n'a pas quitté la population active. De ce fait, les employés actifs présentent une exposition cumulative à une perte, et il existe un passif connexe qui reflète le coût prévu des demandes d'indemnisation pouvant être présentées subséquemment. Le passif associé aux employés actifs constitue la « composante des employés actifs », ou CEA.

*Décalage* – Écart entre la date de la perte (telle que définie précédemment) et la date de déclaration du sinistre. Le décalage donne une indication du degré de latence d'une maladie professionnelle donnée (mais ne constitue toutefois pas une mesure précise de ce degré de latence). Le décalage relatif aux maladies professionnelles sera généralement beaucoup plus important pour les maladies latentes (où il se chiffre en années, et même en décennies) que pour les maladies non-latentes (où il peut être à peu près nul, mais aussi atteindre plusieurs années). À titre d'exemple, un cancer se manifestera souvent des années après la dernière date d'exposition à une perte, tandis que le syndrome du canal carpien sera généralement déclaré alors que l'employé est encore actif.

Les définitions qui précèdent suggèrent que les coûts associés aux demandes d'indemnisation de maladies professionnelles se subdivisent en trois composantes distinctes :

*Coût des sinistres déclarés* : Coût prévu des sinistres reliés à une maladie professionnelle qui sont déclarés à la CAT compétente ou à l'employeur concerné.

*Coût des sinistres ENR* : Coût prévu des sinistres reliés à une maladie professionnelle qui n'ont pas encore été déclarés à la CAT compétente ou à l'employeur concerné. Le coût associé aux sinistres ENR est entièrement imputable aux employés inactifs<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Dans la pratique, il existera des sinistres ENR qui concernent des employés actifs. Toutefois, la nature des sinistres ENR est fondamentalement différente selon que l'employé est actif ou inactif. Ainsi, dans le cas d'un employé actif, le sinistre ENR sera presque toujours causé par des retards de saisie de la demande dans les bases de données servant aux fins d'analyse. Le décalage rattaché à ces sinistres ENR est extrêmement court, pouvant se chiffrer en jours ou en mois. On parlera parfois de « pipeline claims » en anglais pour désigner les sinistres ENR qui sont associés à des employés actifs. Ces sinistres sont fondamentalement différents de sinistres ENR associés à des employés ayant cessé d'exercer leur métier, ces derniers étant déclarés des années ou des décennies après la dernière exposition à une perte.

*Composante des employés actifs (CEA) : Coût prévu des demandes d'indemnisation pouvant être présentées subséquemment en raison de l'exposition cumulative à une perte chez les employés actifs.*

## **Portée détaillée du rapport**

Les services d'Oliver Wyman ont été retenus pour exécuter les travaux suivants, sous réserve de la disponibilité des données nécessaires :

1. Établir un surensemble de sinistres reliés aux maladies professionnelles assurables au Canada.
2. Établir un surensemble de sinistres faisant suite à des blessures traumatiques et qui pourraient faire partie du surensemble des sinistres reliés aux maladies professionnelles.
3. Déterminer les maladies professionnelles qui peuvent être indemnisées à ce titre dans des juridictions à l'extérieur du Canada mais pas au sein des juridictions canadiennes.
4. Recommander un ensemble de sinistres reliés aux maladies professionnelles à l'égard desquelles on pourrait être en mesure de calculer un passif.
5. Déterminer cet ensemble de sinistres au titre de maladies professionnelles en utilisant le système de codage du Programme national de statistiques sur les accidents du travail (PNSAT)/de la Classification internationale des maladies 9 (CIM-9).
6. Formuler des commentaires et des recommandations concernant les aspects suivants pour chaque maladie professionnelle faisant partie de l'ensemble mentionné au point 4 :
  - a. Période d'exposition minimale pour contracter la maladie;
  - b. Période de latence moyenne entre le début de l'exposition et l'apparition de la maladie;
  - c. Variance de l'exposition selon le secteur;
  - d. Période de latence minimale requise pour que l'on puisse parler de maladie professionnelle latente.
7. Déterminer, classer et commenter les coûts des maladies professionnelles faisant partie de l'ensemble mentionné au point 4.
8. Proposer et commenter différentes méthodes de calcul des passifs.
9. Illustrer différentes méthodes de calcul des passifs.
10. Déterminer les pratiques exemplaires en vigueur aux États-Unis, au Canada et dans d'autres pays.
11. Le rapport final sera le fruit de la collaboration de l'ICA et d'Oliver Wyman; il traitera des points mentionnés précédemment ainsi que des points suivants :
  - a. L'incidence des améliorations en matière de santé et de sécurité;
  - b. Les changements touchant les degrés d'exposition au fil du temps;
  - c. Les changements touchant l'âge moyen et d'autres paramètres démographiques;
  - d. Les améliorations de la mortalité;
  - e. Les améliorations du traitement des maladies;

- f. Les approches de calcul des passifs et leur répartition par secteur;
- g. D'autres considérations pertinentes.

## **Approche générale**

L'aspect le plus important de la mission confiée consistait à acquérir puis à compiler, examiner et analyser les données requises. Cette tâche donne directement suite aux points 1 à 7 mentionnés à la section décrivant la portée du rapport, ce qui permet de disposer de l'information et du contexte requis pour examiner les points 8 à 11. Voici un exposé du processus en question.

### *Acquisition des données*

Oliver Wyman et l'ICA ont contacté conjointement différentes Commissions d'accident du travail canadiennes afin de discuter de la possibilité pour celles-ci de fournir des données à l'appui de cette mission. Également, Oliver Wyman a communiqué avec ses clients actuels ainsi qu'avec des contacts aux États-Unis. Les entités suivantes ont fourni des données :

- La Commission d'accidents du travail de l'Alberta;
- La Commission d'accidents du travail de la Colombie-Britannique (WorkSafeBC);
- Un fonds d'État concurrentiel aux États-Unis;
- Deux grandes sociétés américaines de construction, de réparation et d'entretien de navires.

### *Vérification des données*

Oliver Wyman a examiné, trié et testé les données provenant de chaque source afin d'en déterminer la structure, le contenu informationnel et la vraisemblance, et il a supprimé les données dont la valeur informationnelle était réduite ou même nulle ainsi que celles dont le contenu était irrationnel. L'information obtenue au départ comprenait plus de 400 000 sinistres, dont environ 150 000 ont été retenus.

### *Compilation des données*

La forme et le contenu de la base de données finale ont évolué au fil du processus de vérification et de compilation. L'approche adoptée était itérative, en ce sens que le processus de vérification et de compilation situait en contexte la structure des données et les différences de contenu provenant des différents contributeurs. Le format était compatible avec les données courantes provenant de toutes les sources. De plus, la présentation et la structure de la base de données finale ont été déterminées en tenant compte de la nécessité de protéger la confidentialité des données des contributeurs. La structure de la base de données finale est présentée ci-après, et les différents éléments de données sont commentés dans la suite du rapport.

Âge au moment de la perte	Coût du sinistre, niveau actuel	Maladie/blessure secondaire
Âge au moment de la déclaration du sinistre	Groupe sectoriel	Origine de la blessure
Sexe	Maladie/blessure primaire – Catégorie	Partie du corps 1
Décalage	Maladie/blessure primaire – Classification Maladie/blessure primaire	Partie du corps 2

### *Analyse des données*

Tout au long du processus de vérification et de compilation, les données ont été examinées de manière à déterminer les principales mesures permettant de répondre aux besoins de l'ICA (tels que décrits à la section relative à la portée du rapport) et à établir la façon la plus efficace et la plus pertinente de présenter ces mesures. On a notamment tenu dûment compte du volume et du caractère raisonnable des données.

### *Pratiques exemplaires, calculs du passif et autres questions*

Oliver Wyman a examiné l'approche adoptée par des juridictions à l'extérieur de l'Amérique du Nord au chapitre du passif associé aux maladies latentes. D'autres aspects associés aux éléments 8 à 11 de la section relative à la portée du rapport ont été développés lors de l'acquisition, la vérification, la compilation et l'analyse des données. Ces tâches ont été exécutées dans la mesure où les données disponibles le permettaient.

## Sommaire

---

### Maladies professionnelles

#### *Maladies prises en compte<sup>3</sup>*

Dans le cadre de l'étude, les maladies suivantes ont été identifiées à titre d'éventuelles maladies professionnelles selon la définition présentée précédemment :

#### SINISTRES RELIÉS AU CANCER

MÉSOTHÉLIOME

CANCER DU POUMON

AUTRES CANCERS

#### SINISTRES RELIÉS AUX MALADIES RESPIRATOIRES

MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES

PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)

AMIANTOSE

AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES

#### PERTE AUDITIVE

#### INFECTION

#### MALADIES DE L'ŒIL

#### STRESS PSYCHOLOGIQUE

#### STRESS PHYSIQUE

#### RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE

#### MALADIES VASCULAIRES

#### SINISTRES RELIÉS AUX TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

BURSITE

ÉPICONDYLITE

TENDINITE

TÉNOZYNOVITE

AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES

ENTORSE/FOULURE/DÉCHIRURE

HERNIE

AUTRES TMS

SYNDROME DU CANAL CARPIEN

MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX

---

<sup>3</sup> Des commentaires détaillés sur chacune de ces maladies sont présentés à la section Méthodologie et discussion.

Ces maladies peuvent être attribuables à l'effet cumulatif de l'exposition prolongée à une perte. Voici certains points importants à considérer concernant cette liste :

1. La liste comprend des maladies qui sont définies comme étant des maladies professionnelles selon les données sous-jacentes. Toutefois, le fait que ces données fassent état d'une maladie professionnelle ne signifie pas nécessairement que la maladie ou le problème de santé soit attribuable à l'effet cumulatif de l'exposition prolongée à une perte, ce qui constitue la définition de maladie professionnelle aux fins de ce rapport. Un examen plus poussé a montré que certaines conditions figurant sur cette liste sont en général causées par des événements ponctuels et sont donc assimilables à des traumatismes plutôt qu'à une maladie professionnelle. Prenons un exemple simple, celui des cas d'infection : les sinistres entrant dans cette catégorie sont en majorité reliés à l'hépatite, et il y a également des cas de tuberculose. En règle générale, on pourra rattacher ces sinistres à un incident bien précis où l'employé a été exposé à l'infection. En outre, en temps normal, les employés déclareront ces sinistres très rapidement à la suite de l'incident. Donc, même s'ils entrent comme il se doit dans la catégorie des maladies professionnelles, ces sinistres ne sont pas causés par des activités répétitives ou par l'exposition prolongée à des substances dangereuses. De ce fait, même si les sinistres de ce type ont été incorporés à la liste initiale, il est recommandé (pour la suite du rapport) de les exclure.
2. Le fait qu'une maladie donnée ne figure pas sur la liste signifie que cette maladie est plus susceptible d'être causée par un incident précis survenant à un moment particulier, plutôt que par des activités répétitives ou par l'exposition prolongée à des substances dangereuses. Pour prendre un exemple très simple, un sinistre relié à la rupture de la coiffe des rotateurs survenue lors d'un déplacement ou à la suite d'une chute ne sera pas pris en compte. Par contre, le sinistre découlant d'une entorse à l'épaule causée par la conduite automobile dans le cadre d'un emploi serait inclus dans l'étude.

## ***Recommandation concernant les maladies à retenir aux fins de l'étude***

Oliver Wyman recommande que les maladies suivantes soient incluses dans le groupe des maladies professionnelles auxquelles on peut imputer une composante de perte importante, qu'il s'agisse des coûts éventuels associés à l'exposition cumulative à une perte chez les employés actifs ou des coûts non déclarés dans le cas des employés inactifs. Ces maladies constitueront le point de départ pour chacune des CAT en vue de procéder à des analyses plus approfondies. Il incombe ultimement à chaque CAT de décider quelles maladies prendre en compte. Voici la liste des maladies recommandées; ce sont elles qui font l'objet du présent rapport.

MÉSOTHÉLIOME/AMIANTOSE/CANCER DU POUMON

AUTRES CANCERS

PERTE AUDITIVE

PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)

MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES (combinées avec les autres maladies respiratoires)

TMS (à l'exclusion du syndrome du canal carpien)

SYNDROME DU CANAL CARPIEN

Cette liste a été dressée à partir de l'examen des données sous-jacentes par Oliver Wyman ainsi que de travaux de recherche portant sur la nature des différentes maladies. Des données détaillées et des mesures portant sur toutes les maladies sont présentées à l'annexe B, de sorte que les juridictions individuelles puissent procéder à une évaluation indépendante afin de déterminer s'il faut tenir compte d'autres maladies, ou encore s'il faut exclure certaines maladies figurant dans la liste ci-dessus.

Aux fins d'analyses futures, il est recommandé de combiner les cas de mésothéliome, d'amiantose et de cancer du poumon en une même catégorie, étant donné la similarité des principales mesures applicables à chacune de ces maladies.

Les autres cancers, les cas de perte auditive et les cas de pneumoconiose (excluant l'amiantose) constituent des catégories distinctes en raison du volume de données disponibles et(ou) du caractère particulier des mesures sous-jacentes. Les mesures et les distributions établies à partir des données relatives à la pneumoconiose (excluant l'amiantose) ne concordent pas avec la base de données du département américain du Travail sur les cas de pneumoconiose des mineurs en ce qui touche la période de latence et l'âge à l'apparition de la maladie. Un examen plus poussé des données sous-jacentes a permis d'établir que les différences observées étaient attribuables à 40 sinistres relatifs à des cas de byssinose<sup>4</sup>. Des commentaires détaillés sont présentés dans la suite du rapport sur ce point et sur d'autres considérations touchant les données relatives à cette maladie. Aux fins du présent rapport, Oliver Wyman s'est fondé sur les données du département américain du Travail concernant la pneumoconiose des mineurs pour

---

<sup>4</sup> Parfois appelée « fièvre du lundi », la byssinose est causée par l'inhalation de fibres de coton au fil du temps.

déterminer les mesures à l'égard de la pneumoconiose pour ce qui est de l'âge à l'apparition de la maladie et de la période de latence.

Oliver Wyman a combiné les maladies respiratoires obstructives et les autres maladies respiratoires en une même catégorie aux fins d'analyse, en raison de la similarité des distributions et des mesures sous-jacentes. La recommandation de prendre en compte cette catégorie combinée est conditionnelle à l'exclusion des sinistres dont le décalage est relativement peu marqué. Une analyse des données sur les sinistres sous-jacents a montré qu'il existait probablement deux groupes de sinistres fondamentalement différents à l'intérieur de cette catégorie combinée, soit les sinistres avec décalage de moins de deux ans, et ceux avec décalage de plus de deux ans<sup>5</sup>. Le premier groupe, avec un décalage de moins de deux ans, comprend des sinistres dont le coût moyen est relativement bas, avec un décalage moyen très faible et qui surviennent à un âge relativement peu avancé. Le second groupe, avec un décalage de plus de deux ans, est constitué au contraire de sinistres se caractérisant par un coût relativement élevé, un décalage moyen élevé et une apparition à un âge relativement avancé. Les discussions tenues avec les responsables des sources de données ont permis d'établir que les sinistres à coût plus bas survenant à un âge peu élevé et avec un décalage réduit sont probablement reliés à des problèmes respiratoires causés en général par une exposition aiguë à des substances dangereuses. Ces sinistres sont davantage associés à des blessures traumatiques qu'à une maladie professionnelle latente. Pour leur part, les sinistres de coût plus élevé qui surviennent à un âge plus avancé et qui sont assortis d'un décalage important sont probablement causés par une exposition prolongée à des substances dangereuses, ce qui entraîne des maladies respiratoires apparaissant plus tard au cours de la vie des travailleurs. L'examen des données relatives aux sinistres vient étayer cette interprétation. Des commentaires détaillés à ce sujet sont présentés dans la suite du rapport.

Oliver Wyman a combiné les sinistres reliés aux TMS afin de constituer une catégorie unique – qui exclut toutefois les sinistres reliés au syndrome du canal carpien, étant donné que les principales mesures sous-jacentes sont presque identiques. Si les sinistres reliés au syndrome du canal carpien sont traités de façon séparée, c'est uniquement en raison du volume de ces sinistres et de l'intérêt général pour ce syndrome particulier.

---

<sup>5</sup> Il ressort des données qu'une période de décalage de deux ans constitue un seuil logique pour subdiviser les données. Oliver Wyman a communiqué les données sous-jacentes à l'ICA, qui a ainsi la possibilité de les examiner et de fixer un seuil différent pour la subdivision des données.

## ***Recommandation concernant les maladies à exclure de l'étude***

Les maladies suivantes ne font pas partie de la liste recommandée, ce qui s'explique par leur faible fréquence, un coût peu élevé ou certaines caractéristiques indiquant qu'il s'agit de blessures traumatiques.

INFECTION  
MALADIES DE L'ŒIL  
STRESS PSYCHOLOGIQUE  
STRESS PHYSIQUE  
RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE  
MALADIES VASCULAIRES  
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX

Plus loin dans ce rapport, les raisons sous-jacentes de l'exclusion de ces maladies sont examinées en détail. Une précision s'impose toutefois ici concernant les maladies du système nerveux. On recense environ 1 400 sinistres entrant dans cette catégorie, dont plus de 900 pour le groupe sectoriel de l'exploitation de navires. Ce dernier chiffre est une conséquence des sources de données sous-jacentes, dont deux sont des sociétés de construction navale américaines. Il n'est sans doute pas utile d'examiner cette catégorie de maladie dans une optique générale. Cependant, dans le domaine de la construction navale et peut-être aussi pour des professions connexes, il serait raisonnable de recommander la prise en compte des maladies du système nerveux. Il appartient ultimement à chaque juridiction de décider du traitement à réserver à cette catégorie de maladie.

## ***Période de latence et classification des maladies***

L'analyse des données sous-jacentes suggère que l'utilisation des profils de maladies comme le mésothéliome, l'amiantose et le cancer du poumon pour établir des caractéristiques clés qui soient représentatives des maladies professionnelles latentes constitue une approche préférable à celle consistant à définir des seuils applicables à des mesures particulières. Plus précisément, on se fonde sur le profil de l'âge au moment de la déclaration du sinistre (apparition de la maladie) et sur le profil du décalage pour établir les principales caractéristiques des maladies professionnelles latentes<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> La principale raison pour laquelle les maladies latentes se manifestent à un âge plus avancé, et même alors que la retraite est bien avancée, est que la période de latence de ces maladies est relativement longue par rapport aux sinistres ayant trait aux maladies patentées (attribuables à des mouvements répétitifs). C'est ce qui explique aussi le décalage important associé aux maladies non-latentes. Il existe donc une corrélation entre le décalage relié à la déclaration et l'âge à l'apparition de la maladie, étant donné qu'une longue période de latence est le principal facteur causal dans l'un et l'autre cas. Par conséquent, il est quelque peu redondant de recourir à ces deux mesures pour déterminer si une maladie est latente ou non, puisque leur principal facteur causal est le même. Cela dit, il se pourrait aussi que les périodes de latence soient suffisamment longues pour que l'âge à l'apparition des maladies latentes atteigne une valeur assez élevée pour permettre de distinguer ces maladies de celles qui ne sont pas latentes, tout en demeurant assez basse pour que la majorité des sinistres attribuables

1. Le profil de l'âge au moment de la déclaration du sinistre dans le cas du mésothéliome, de l'amiantose et du cancer du poumon montre que ces maladies apparaissent à un âge plus avancé :

95 % des sinistres sont déclarés après le milieu de la quarantaine bien entamée ou le début de la cinquantaine :

Mésothéliome	51	(par exemple, 95 % des sinistres sont déclarés après l'âge de 51 ans)
Amiantose	43	
Cancer du poumon	45	

L'âge moyen au moment de la déclaration correspond à la fin présumée de la vie active ou s'en approche :

Mésothéliome	68
Amiantose	64
Cancer du poumon	66

Enfin, 5 % des sinistres sont déclarés à un âge nettement plus avancé que celui correspondant à la fin présumée de la vie active :

Mésothéliome	83	(par exemple, 5 % des sinistres sont déclarés après l'âge de 83 ans)
Amiantose	81	
Cancer du poumon	81	

2. Le profil du décalage au moment de la déclaration du sinistre révèle une période de latence marquée, en ce sens que les maladies se manifestent des années après la dernière date d'exposition à une perte :

	Décalage moyen mesuré en années		
	Ensemble des sinistres	Tranche supérieure de 90 %	Tranche supérieure de 10 %
Mésothéliome	1,7	1,9	13,0
Amiantose	3,9	4,4	24,7
Cancer du poumon	8,3	9,3	26,3

La tranche supérieure de 90 % correspond au décalage moyen après exclusion de la tranche de 10 % inférieure, soit les sinistres assortis du décalage le plus faible.

La tranche supérieure de 10 % correspond au décalage moyen après exclusion de la tranche de 90 % inférieure, soit les sinistres assortis du décalage le plus faible.

---

à des maladies latentes surviennent alors que les employés sont encore actifs, ce qui se traduirait par un décalage peu marqué. Dans un tel cas, le décalage serait semblable pour les deux groupes, et l'âge à l'apparition de la maladie serait le seul facteur permettant de distinguer les maladies latentes des maladies non-latentes. Il est clair que tel n'est pas le cas, mais Oliver Wyman n'avait pas d'idée préconçue concernant les résultats de l'analyse des données, et il a de ce fait utilisé à la fois le décalage et l'âge à l'apparition de la maladie à titre de repères de la période de latence au début de l'étude.

On voit donc que, dans le cas des sinistres reliés à des maladies professionnelles latentes, l'apparition de la maladie survient à un âge avancé par rapport à la date présumée de la retraite, et qu'il s'écoule beaucoup de temps entre la dernière date d'exposition à une perte et la date de déclaration du sinistre.

Afin d'étayer ces concepts, examinons les mesures mentionnées précédemment à l'égard des trois maladies latentes de référence combinées comparativement à l'ensemble des TMS :

	Profil de l'âge		
	Niveau de 5 %	Moyenne	Niveau de 95 %
Mésothéliome/amiantose/cancer	45	65	82
TMS	23	42	59

	Profil du décalage		
	Moyenne	Excluant 10 % inférieur	Excluant 90 % inférieur
Mésothéliome/amiantose/cancer	3,6	4,0	22,8
TMS	0,2	0,2	1,6

Les sinistres reliés aux TMS sont déclarés à un âge relativement jeune chez les employés actifs; il s'écoule peu de temps, si même il s'en écoule, entre la dernière date d'exposition à une perte et la date de déclaration du sinistre (apparition de la maladie). Les sinistres reliés aux maladies latentes sont déclarés à un âge relativement élevé, et parfois bien après le départ à la retraite, et il existe un décalage important entre la dernière date d'exposition à une perte et la déclaration du sinistre (apparition de la maladie). Dans certains cas associés à des maladies latentes, le décalage se chiffre en décennies.

Dans l'optique de la portée de nos travaux, il semble à propos de fixer un seuil minimum de latence pour les calculs du passif. Aux fins du présent rapport, la période de latence correspond à l'intervalle entre la première exposition à une perte et l'âge où apparaît la maladie. Les données obtenues aux fins de cette étude sont robustes en ce qui touche l'âge à l'apparition de la maladie (que l'on suppose être égal à l'âge au moment de la déclaration du sinistre). Par contre, on ne dispose pas d'information sur le moment de la première exposition à une perte. On pourra néanmoins évaluer les périodes minimales de latence en faisant l'hypothèse que toutes les personnes ont commencé à travailler à un âge donné, par exemple 20 ans, puis en appliquant en conséquence les données recueillies aux fins de l'étude. Par exemple, on pourra définir la période minimale de latence comme correspondant à la période entre l'âge présumé de début d'emploi (et du début de l'exposition à une perte), soit 20 ans, et l'âge auquel 5 % de l'ensemble des sinistres reliés à une maladie donnée sont déclarés. Oliver Wyman a fourni ces données à l'ICA. L'annexe C présente les mesures détaillées qui ont été utilisées pour l'analyse de la période de latence à l'égard de toutes les maladies.

Considérant ces observations, voici les maladies qu'il est recommandé de prendre en compte (conformément à la liste fournie précédemment) :

**Maladies professionnelles latentes**

MÉSOTHÉLIOME/AMIANTOSE/CANCER DU POU MON

AUTRES CANCERS

PERTE AUDITIVE

PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)

MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES (combinées avec les autres maladies respiratoires)

**Maladies professionnelles non-latentes (TMS)**

TMS (à l'exclusion du syndrome du canal carpien)

SYNDROME DU CANAL CARPIEN

Dans le contexte des commentaires qui précèdent, les maladies exclues sont en général des maladies non-latentes. La situation semble claire pour les maladies suivantes :

INFECTION

STRESS PSYCHOLOGIQUE

RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE

MALADIES VASCULAIRES

Toutefois, dans le cas des maladies suivantes, le décalage semble plus marqué que pour les autres maladies non-latentes, et l'âge au moment de la déclaration du sinistre semble plus élevé pour ce qui est du stress physique. Néanmoins, le profil de l'âge et le profil du décalage pour ces maladies sont plus proches de ceux des maladies non-latentes. Il convient de préciser que les mesures utilisées pour les sinistres reliés aux maladies de l'œil varient beaucoup, ce qui s'explique par le faible volume de données.

MALADIES DE L'ŒIL

STRESS PHYSIQUE

MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX

## **Autres aspects reliés aux maladies**

### ***Couverture des maladies professionnelles***

La couverture des maladies professionnelles varie d'une juridiction à l'autre. Les données recueillies aux fins de la présente mission proviennent principalement de deux juridictions canadiennes (provinces) et de quatre administrations américaines (trois États et une juridiction fédérale). Le document *2013 Analysis of Workers' Compensation Laws* (publication annuelle de la Chambre de commerce des États-Unis) décrit en détail la couverture des maladies professionnelles pour l'ensemble des juridictions aux États-Unis et au Canada. Le graphique IV décrit la couverture des maladies professionnelles. Le graphique V porte plus particulièrement sur les cas de perte auditive. Des copies de l'édition de 2013 de cette publication ont été jointes à la version finale du présent rapport à l'intention de l'ICA. Suite à leur publication, les nouvelles éditions pourront être obtenues à un coût nominal (68 \$ US) en s'adressant à la Chambre de commerce des États-Unis<sup>7</sup>.

### ***PNSAT/CIM-9***

Ce sont des juridictions de l'extérieur du Canada qui ont fourni la plus grande partie des données sous-jacentes sur les sinistres aux fins de cette étude. En outre, les données canadiennes obtenues ne permettaient pas d'effectuer une correspondance précise entre les systèmes de codage.

---

<sup>7</sup> [www.uschamber.com/bookstore](http://www.uschamber.com/bookstore) ou au 1-800-638-6582.

## ***Variance de l'exposition par secteur***

Oliver Wyman a défini les groupes sectoriels suivants aux fins de ce rapport :

ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS  
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION  
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  
AGENTS DE POLICE  
AGRICULTURE/AQUACULTURE  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
ANIMAUX – SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE  
AUTOMOBILES – VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION  
CAMIONNAGE  
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL  
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE  
CONSTRUCTION  
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE  
ENTREPRENEURS  
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE  
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES  
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE  
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES  
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES  
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES  
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES  
INCONNU  
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS  
PERSONNEL DE BUREAU  
POMPIERS  
RESTAURATION  
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ  
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL  
SERVICES GÉNÉRAUX  
SERVICES PUBLICS – PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN  
SERVICES SOCIAUX  
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION  
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES – VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION

L'annexe D présente une liste détaillée (quoique incomplète) des classifications par groupe sectoriel, tandis que l'annexe E contient des graphiques exposant la fréquence des sinistres par groupe sectoriel pour les maladies qu'il est recommandé de prendre en compte. Il convient de préciser que la mesure de la fréquence des maladies à l'intérieur de chaque groupe sectoriel n'est pas biaisée. Toutefois, la distribution de la fréquence d'une maladie donnée *par groupe sectoriel* comportera probablement un biais, en raison de la sous-représentation ou de la surreprésentation de certains groupes sectoriels dans les données sources. Cela vaut particulièrement pour l'exploitation de navires, étant donné que l'on utilise des données provenant de deux importantes sociétés américaines de construction de navires.

## ***Classement des coûts***

Afin d'établir un classement formel des coûts, on exclut du calcul du coût moyen des sinistres pour chaque maladie les sinistres dont le coût est inférieur à 10 % de la moyenne brute ainsi que les cinq sinistres dont le coût est le plus élevé. Cette approche permet d'éliminer l'effet pouvant être engendré par un grand nombre de sinistres à coût faible ou nul pour certaines catégories de maladies, ainsi que la distorsion que pourraient provoquer des sinistres exceptionnellement importants. Le coût total des sinistres provient des données historiques sur les coûts des sinistres<sup>8,9</sup> après ajustement de la date de la perte au 31 décembre 2012. Cet ajustement s'effectue en appliquant un taux d'inflation annuel de 3 % à l'égard des indemnités de remplacement du revenu, et un taux d'inflation annuel de 5 % pour les frais médicaux. Les données combinées<sup>10</sup> des sources américaines et canadiennes, sans ajustement aux taux de change actuels et historiques entre le dollar canadien et la devise américaine, servent de fondement à l'analyse du classement des coûts. On trouvera ci-après un sommaire pour chaque maladie et chaque regroupement de maladies qu'il est recommandé de prendre en compte. Les mesures de coûts par maladie et par groupe de maladies sont présentées aux annexes B (pour chaque maladie), F (paramètres combinés pour chaque groupe de maladies qu'il est recommandé de prendre en compte) et H (sommaire).

Les résultats sur les coûts moyens des sinistres qui sont présentés ci-après sont raisonnables dans le contexte des maladies et des relativités sous-jacentes. Ainsi, les coûts des sinistres liés à la pneumoconiose, à l'amiantose, au mésothéliome, aux maladies respiratoires obstructives, aux cas de perte auditive et aux cas de syndrome du canal carpien concordent avec l'expérience observée par Oliver Wyman à la suite de l'examen de tels sinistres pour le compte de clients aux États-Unis. Il faut noter la similitude des coûts entre les maladies respiratoires obstructives et les sinistres liés à la catégorie des autres maladies respiratoires. C'est notamment en raison

---

<sup>8</sup> Le coût des sinistres inclut les frais médicaux, les indemnités de remplacement du revenu et toute autre prestation (par exemple les prestations de conjoint survivant et les montants forfaitaires) en vigueur dans la juridiction auprès de laquelle l'employé a soumis sa demande d'indemnisation. Les frais de règlement des sinistres, les coûts de défense juridique et les autres coûts associés à la gestion des sinistres ne sont pas pris en compte.

<sup>9</sup> Le coût d'un sinistre réglé est égal au coût du sinistre au moment où Oliver Wyman a obtenu les données. Le coût des sinistres non réglés est égal à la somme du coût total payé et de la réserve. Cette réserve sera établie selon la meilleure estimation possible – produite par un expert en sinistres – du coût futur prévu du sinistre. Dans le cas des demandes d'indemnisation des accidents du travail, la réserve calculée se révèle presque toujours trop basse comparativement au coût final des sinistres, une fois ceux-ci réglés. Cela tient principalement à l'imprévisibilité des coûts médicaux associés à ces demandes d'indemnisation. Les actuaires incorporeront aux estimations des coûts impayés une provision pour l'insuffisance des réserves calculées. Dans le contexte de la présente étude, cet état de fait a peu d'incidence, car les données sous-jacentes portent sur des sinistres dont la plupart sont réglés.

<sup>10</sup> Oliver Wyman n'a pas cherché à étudier les différences entre les coûts des sinistres selon les sources américaines et les sources canadiennes, ni les différences entre les juridictions à l'intérieur de chaque pays. Un tel examen aurait nécessité la prise en compte des taux de change, des indemnités de remplacement du revenu selon la juridiction et le type de blessure, ainsi que d'autres éléments propres à chaque juridiction et à chaque type de sinistre. Sans même tenir compte de la possibilité d'accomplir cette tâche, on peut se demander dans quelle mesure un tel exercice aurait été utile en regard des conclusions de l'étude. C'est pourquoi Oliver Wyman a décidé, dès le début de l'analyse des données, de combiner celles-ci sans se soucier des taux de change et des différences entre juridictions. Les résultats de l'analyse des coûts viennent justifier cette décision; ils concordent avec les résultats observés par Oliver Wyman concernant les coûts des demandes d'indemnisation des accidents du travail selon les niveaux de coûts actuels.

de cette similitude des coûts et des autres mesures que l'on a combiné ces catégories de maladies. Autre point à souligner, les sinistres reliés aux TMS donnent lieu à des coûts se chiffrant entre 25 000 \$ et 40 000 \$, exception faite des hernies. Si l'on se fie à l'information fournie par les experts en sinistres, les hernies consistent habituellement en déchirures de tissus de l'organisme qui sont faciles à soigner. Le syndrome du canal carpien et les autres TMS nécessitent en général un traitement médical plus complexe et pendant des intervalles de temps plus étendus que les hernies.

Le coût plus élevé des sinistres reliés au stress physique est raisonnable, étant donné que presque tous les sinistres en question ont trait à des maladies du cœur, et principalement des crises cardiaques survenant alors que la personne exerce les fonctions de son emploi. Le coût élevé de ces sinistres tient principalement aux traitements médicaux requis et au versement de prestations d'invalidité à long terme.

Les maladies suivantes, qui font partie de celles qu'il est recommandé de prendre en compte, sont relativement peu fréquentes et sont associées à des coûts moyens plus élevés. Cela inclut toutes les maladies dites latentes, sauf la perte auditive, et cela exclut toutes les maladies non-latentes :

MÉSOTHÉLIOME/AMIANTOSE/CANCER DU POUMON  
AUTRES CANCERS  
PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)  
MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES/AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES

Toujours parmi les maladies qu'il est recommandé de prendre en compte, les maladies suivantes sont relativement fréquentes et ont un coût moyen plus bas. Cela inclut toutes les maladies non-latentes ainsi que les cas de perte auditive, la seule maladie latente assortie d'une fréquence élevée et de coûts peu élevés :

SINISTRES RELIÉS AUX TMS (à l'exclusion du syndrome du canal carpien)  
SYNDROME DU CANAL CARPIEN  
PERTE AUDITIVE

	<u>MALADIES</u>	<u>COMBINAISONS RECOMMANDÉES</u>
MÉSOTHÉLIOME	307 663	
AMIANTOSE	267 089	
CANCER DU POUMON	294 929	293 246
MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES	176 181	
AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES	168 024	174 717
AUTRES CANCERS	287 330	287 330
PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)	294 103	294 103
PERTE AUDITIVE	14 100	14 100
BURSITE	34 742	
ÉPICONDYLITE	27 305	
TENDINITE	27 613	
TÉNOSYNOVITE	24 209	
AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES	30 381	34 092
ENTORSE / FOULURE / DÉCHIRURE	39 014	
HERNIE	17 693	
TMS	32 761	
SYNDROME DU CANAL CARPIEN	32 158	32 158
<b><u>MALADIES EXCLUES</u></b>		
INFECTION	17 633	17 633
STRESS PSYCHOLOGIQUE	34 089	34 089
STRESS PHYSIQUE	241 072	241 072
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX	79 758	79 758
MALADIES DE L'ŒIL	3 869	3 869
RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE	59 682	59 682
MALADIES VASCULAIRES	49 161	49 161

## Éléments divers

### ***Améliorations en matière de santé et de sécurité***

On ne disposait pas de données permettant de quantifier l'incidence des améliorations en matière de santé et de sécurité sur la fréquence des maladies professionnelles. Avec de telles données, on aurait pu mesurer la fréquence par employé en conjonction avec le nombre d'années travaillées en ce qui touche les employés exposés à une perte, selon l'année de déclaration du sinistre, dans le but de tester la corrélation avec la mise en œuvre d'améliorations en matière de santé et de sécurité.

L'incidence des modifications législatives et réglementaires sur la fréquence des maladies est un point important qui met en lumière la différence entre la maladie physique et la maladie en droit. Les modifications apportées aux lois et aux règlements régissant l'évaluation des sinistres pour une maladie professionnelle dans une juridiction donnée auront des répercussions sur la fréquence observée des sinistres. Aux États-Unis, les modifications de la loi fédérale intitulée *Black Lung Benefits Act* qui ont été mises en application en 2010 ont entraîné une diminution substantielle des contestations juridiques concernant l'octroi de prestations en vertu de cette loi. Cela a donné lieu à une forte hausse des déclarations de sinistres et, par la suite, des prestations accordées. Dans certaines publications américaines, on a utilisé ces données à titre de preuve de l'augmentation du nombre de cas de pneumoconiose des mineurs – ce qui était le cas, non pour la maladie physique, mais pour la maladie *en droit*.

De plus, au fil du temps, différentes juridictions ont mis en application des règles législatives et réglementaires afin d'établir une distinction entre l'apparition de certaines maladies professionnelles et des maladies que l'on peut contracter dans le cours normal de la vie et(ou) à mesure que l'on vieillit. Ces modifications auront aussi une incidence sur la mesure de la fréquence des maladies professionnelles.

### ***Modifications touchant les niveaux d'exposition***

L'*exposition* correspond au nombre annuel d'employés par année travaillée qui sont exposés à une perte entraînant un sinistre pour maladie professionnelle. On ne disposait pas des données nécessaires pour quantifier cette exposition. Par contre, aux États-Unis, les données sur l'emploi à long terme par secteur sont généralement disponibles auprès du Bureau of Labor Statistics du département du Travail. Ces données peuvent permettre aux analystes de déterminer les tendances générales concernant à la fois les emplois responsables des sinistres au titre de maladies professionnelles latentes et ceux responsables des sinistres reliés aux TMS.

## ***Changements touchant l'âge moyen et d'autres paramètres démographiques***

Oliver Wyman n'a pas mené de recherches portant sur les paramètres démographiques sous-jacents ou sur les changements de ces paramètres selon la province. L'information sur la distribution de la population d'employés actifs selon l'âge ou selon le sexe peut être établie à partir de la population générale, quoique l'on puisse se demander s'il convient d'imputer une telle distribution à des secteurs donnés. Un point important à considérer serait que les secteurs nouveaux ou en forte croissance sont probablement composés de gens plus jeunes, tandis que c'est probablement le contraire dans les secteurs établis depuis longtemps ainsi que dans le secteur des entrepreneurs. Il serait utile de connaître la distribution réelle selon l'âge au niveau des employeurs ou des secteurs afin de prévoir la déclaration de sinistres reliés à des maladies professionnelles à partir des résultats de la présente étude.

## ***Améliorations associées à la mortalité***

Les améliorations de la mortalité pour la population en général constituent un aspect important sous l'angle des sinistres pour accidents du travail. À des fins d'évaluation, on utilise ici l'information publiée par l'Administration américaine de la sécurité sociale afin de rendre compte des améliorations attendues associées à la mortalité au fil du temps. Cette information est utile pour évaluer les prestations cumulatives des prestataires n'ayant pas de problème médical grave ainsi que pour apporter des ajustements d'ordre général à d'autres paramètres actuariels servant à évaluer les coûts impayés des sinistres pour accidents du travail. La nécessité de procéder à ce genre d'évaluation variera d'une juridiction à l'autre. Dans le cas de prestataires ou de groupes de prestataires ayant un problème médical qui a une incidence sur leur espérance de vie, l'information figurant dans chaque dossier de sinistre sera prise en compte pour ajuster l'espérance de vie en fonction d'approches de majoration de l'âge (où l'âge est majoré afin de rendre compte d'une mortalité supérieure à celle observée généralement).

## ***Améliorations apportées au traitement des maladies***

Les améliorations apportées au traitement des maladies présentent une grande importance par rapport aux sinistres reliés à des maladies latentes, étant donné les coûts additionnels découlant de ces améliorations du traitement. C'est le cas par exemple du mésothéliome. Il y a dix ans, la survie prévue n'allait pas au-delà de 12 à 24 mois suivant le diagnostic, et les coûts de ces sinistres se bornaient essentiellement à une rente de conjoint survivant et à des soins médicaux de fin de vie. Depuis, les améliorations apportées au traitement ont fait en sorte de prolonger la période de survie à cinq ans ou même plus. Toutefois, les coûts de traitement sont extrêmement élevés. L'auteur du présent rapport mène actuellement des recherches afin de déterminer l'incidence des changements apportés au traitement des cas de paraplégie et de quadriplégie. L'information recueillie jusqu'ici suggère que l'espérance de vie à long terme pour ces personnes, qui est quelque peu inférieure à celle de la population générale, demeure inchangée. Cela dit, le nombre de ces personnes présentant ces états graves et qui ont survécu lors des trois années suivant la blessure a sensiblement augmenté au cours des trente dernières années. Pour le moment, l'auteur n'apporte pas d'ajustement direct aux paramètres actuariels relativement à cette éventualité.

## Sinistres déclarés, sinistres ENR et CEA

L'exposition à une perte sous-jacente à un sinistre pour maladie professionnelle peut provenir de l'exposition prolongée à des substances dangereuses (maladies latentes) ou de l'effet de mouvements répétitifs (maladies non-latentes). On peut formuler trois questions de base concernant cette exposition à une perte :

- 1) Quel est le coût prévu des sinistres qui sont survenus, et comment ce coût est-il déterminé?
- 2) Quel est le coût prévu des sinistres qui ne sont pas encore survenus, et comment ce coût est-il déterminé?
- 3) Quelles composantes du coût prévu doivent être considérées aux fins de l'évaluation du passif? Autrement dit, est-ce que l'évaluation du passif doit prendre en compte uniquement le coût prévu des sinistres survenus ou englober également le coût des sinistres qui ne sont pas encore survenus?

Dans le cas des sinistres faisant suite à une blessure traumatique, la réponse à ces questions est simple :

- 1) Aux fins d'évaluation du passif, le coût prévu des sinistres survenus à la suite d'une blessure traumatique est mesuré au moyen d'une analyse actuarielle des données historiques sur les pertes, qui comprendra aussi une provision au titre des sinistres déclarés et des sinistres non encore déclarés mais qui sont déjà survenus. Le taux de sinistres faisant suite à une blessure traumatique qui sont déclarés au cours de l'année suivant la blessure est généralement proche de 100 %. La proportion de sinistres ENR n'est pas égale à zéro mais est généralement faible, et elle est prise en compte dans le calcul du passif.
- 2) Toujours aux fins d'évaluation du passif, le coût prévu des sinistres faisant suite à une blessure traumatique qui ne sont pas encore survenus est égal à zéro. Il n'y a pas d'exposition accumulée à une perte dans le cas de blessures traumatiques.
- 3) Le coût intégral des sinistres survenus (qu'ils aient été déclarés ou non) doit être constaté à titre de passif. Ainsi que cela est mentionné au point précédent, le coût prévu des sinistres non survenus est nul.

Dans le cas des maladies professionnelles, la réponse est beaucoup plus complexe :

- 1) Aux fins de calcul du passif, le coût prévu des maladies professionnelles qui sont survenus est mesuré au moyen d'une analyse actuarielle des données historiques sur les pertes, qui comprendra aussi une provision au titre des sinistres déclarés et des sinistres ENR. Conformément à la définition présentée au début du rapport, les sinistres ENR sont ceux où

la maladie sous-jacente ne s'est pas encore manifestée mais où la date de la dernière exposition à une perte est passée. Autrement dit, par définition, les sinistres ENR ne peuvent toucher que des employés inactifs, c'est-à-dire des personnes qui ne sont plus exposées au risque à l'origine de la maladie professionnelle. Les employés inactifs ont soit pris leur retraite du marché du travail ou changé d'emploi pour se diriger vers une profession qui ne les expose plus au risque sous-jacent à une maladie professionnelle. Les sinistres ENR représentent une proportion importante des sinistres dans le cas des maladies professionnelles latentes, étant donné l'âge relativement élevé où ces maladies apparaissent et le décalage marqué en ce qui touche la déclaration de ces sinistres. Il y a proportionnellement plus de sinistres ENR pour les maladies non-latentes que pour les blessures traumatiques types, mais beaucoup moins que pour les maladies latentes, car les maladies non-latentes se manifestent à un âge nettement moins avancé, et le décalage de leur déclaration est beaucoup moins prononcé.

- 2) Il y a un coût prévu au regard de l'éventualité de sinistres reliés aux maladies professionnelles latentes et aux TMS par suite de l'exposition accumulée à une perte au cours de la carrière des employés actifs. Si l'employé actif n'a pas présenté de demande d'indemnisation, le sinistre n'est pas survenu, de sorte qu'il n'existe pas. Le coût prévu des sinistres éventuels chez les employés actifs constitue ce que l'on appellera la composante des employés actifs, ou CEA. Cette composante augmentera au fil de l'accumulation de l'exposition chez les employés actifs. Si un employé actif contracte une maladie pendant sa carrière, la fraction de la CEA correspondant à cet employé devient un sinistre déclaré, et un coût connexe est imputé. Si l'employé devient inactif (c'est-à-dire s'il prend sa retraite ou s'il en vient à occuper un emploi qui ne l'expose plus à une perte), la fraction correspondante de la CEA devient un sinistre ENR, et un coût connexe est imputé.
- 3) Le coût intégral des sinistres survenus au titre de maladies professionnelles – qu'ils soient déclarés ou non – doit être constaté à titre de passif. Ce traitement est similaire à celui des coûts associés aux sinistres faisant suite à une blessure traumatique, si ce n'est qu'il y a une proportion sensiblement plus grande de sinistres ENR dans le cas des maladies professionnelles. Par contre, contrairement à ce qui est le cas pour les sinistres faisant suite à une blessure traumatique, il y a un coût important imputable à la CEA pour les sinistres au titre de maladies professionnelles. La question est de savoir si une entité devrait mesurer et constater la CEA à titre de passif. Aux États-Unis, la réponse à cette question dépendra de la norme comptable appliquée :
  - **Norme FAS 5 du Financial Accounting Standards Board (FASB), Contingences**  
Conformément à la FAS 5, l'évaluation du passif tient compte des pertes que l'on peut raisonnablement estimer et qui sont liées à la période en cours ou à la période précédente. La mention de la période en cours ou de la période précédente (« *relate to the current or prior period* ») constitue l'élément clé de cette norme. L'évaluation du passif doit tenir compte des pertes associées aux événements (sinistres) des périodes en cours et antérieures. Cela a comme effet d'exclure la composante des employés actifs, puisque, par définition, aucun sinistre n'est survenu dans leur cas (bien qu'une partie au moins de

l'exposition à une perte qui aboutira ultimement au sinistre a eu lieu pour chaque employé actif).

- **Norme FAS 106 du FASB**, Comptabilisation des autres avantages postérieurs à la retraite  
Conformément à la FAS 106, les prestations accordées aux termes de programmes d'indemnisation des accidents du travail sont traitées à titre de prestations postérieures à la retraite, à peu près comme pour les régimes de soins médicaux des retraités. L'évaluation du passif tient compte des pertes associées aux sinistres survenus ainsi que du coût prévu des sinistres éventuels chez les employés actifs.

Presque tous les clients d'Oliver Wyman aux États-Unis procèdent à l'évaluation du passif pour l'indemnisation des accidents du travail conformément à la norme FAS 5 du FASB, et ils ne tiennent pas compte de la CEA. C'est le cas notamment des deux sociétés de construction de navires qui ont fourni des données pour cette étude. Les deux sociétés en question comptent une CEA associée à des sinistres futurs potentiels en raison de l'exposition prolongée à des substances dangereuses et aux activités répétées qui sont associées au travail de leurs employés actifs. Oliver Wyman a eu de nombreuses discussions avec les représentants de l'une de ces sociétés sur l'importance de la CEA et sur la question de savoir s'il faut ou non quantifier cette dernière, même si aucun passif n'est reconnu. Selon une estimation approximative effectuée par Oliver Wyman pour ce client, la CEA représente de 20 % à 40 % du passif total de l'entité au titre des sinistres déclarés et non déclarés (maladies professionnelles et blessures traumatiques)<sup>11</sup>.

Quelques clients d'Oliver Wyman, plus précisément plusieurs grandes sociétés d'exploitation de mines de charbon, comptabilisent au bilan les blessures traumatiques entrant dans la catégorie des accidents du travail selon la norme FAS 5 du FASB, mais traitent les sinistres au titre de la pneumoconiose des mineurs qui sont déclarés aux termes de la *Federal Coal Mine Health and Safety Act* comme si elles étaient associées à un régime de prestations postérieures à la retraite. Ces entités inscrivent des passifs à la fois pour les sinistres existants et au titre du coût prévu des sinistres potentiels chez les employés actifs. Les raisons d'un tel traitement ne sont pas parfaitement claires, mais les choses semblent avoir évolué au cours des années 1970, à la suite de la mise en œuvre de la loi susmentionnée. Toutes les sociétés exploitantes en question sont de grande taille et autoassurent l'exposition au titre des accidents du travail.

---

<sup>11</sup> La taille importante de la CEA est attribuable à l'âge avancé des employés actifs actuels (la moyenne d'âge de l'effectif se situe au début de la cinquantaine), et donc à l'exposition prolongée à une perte chez ces employés. De plus, bon nombre des employés de ce client (ceux qui font partie de la moitié supérieure de la distribution selon l'âge) ont commencé à travailler entre la fin des années 1960 et la fin des années 1970, soit avant la mise en œuvre complète des lois et règlements de l'administration fédérale américaine et(ou) des États qui régissent l'exposition à des substances dangereuses, comme l'amiante. Par conséquent, ces employés ont été exposés de façon prolongée à une perte, perte qui pourrait fort bien entraîner un sinistre au titre d'une maladie professionnelle latente à mesure que les employés vieillissent. L'émergence de tels sinistres à l'heure actuelle parmi cette population d'employés correspond à ce que l'on pourrait prévoir à la lumière des résultats de la présente étude.

Oliver Wyman a appris qu'une société charbonnière assurée à l'heure actuelle (aux termes d'un programme d'assurance à franchise élevée) a été requise cette année par son vérificateur d'établir un passif au titre de la CEA en application de la norme FAS 106 du FASB.

Enfin, Oliver Wyman ne connaît qu'un seul autre cas aux États-Unis où le coût prévu des sinistres potentiels est pris en compte à l'égard des employés actifs, en raison des lois sur les prestations présumées dans l'État du Nevada. Ces lois posent la présomption que les personnes affectées à la sécurité publique (agents de police, pompiers, agents correctionnels, shérifs, personnel offrant des services médicaux d'urgence, etc.) qui contractent une maladie du cœur ou des poumons, une hépatite ou différents cancers et qui ont accompli leur travail pendant un nombre minimum d'années ont contracté cette maladie en raison de leur emploi, de sorte qu'ils ont droit à une indemnité d'accident du travail. Cette présomption est généralement irréfutable (concluante); elle peut toutefois être contestable, tout dépendant de la maladie et du fait que l'employé concerné a travaillé ou non le nombre minimum d'années fixé dans la loi. Dans la pratique, il ressort de la jurisprudence que la présomption est concluante. Cette situation a essentiellement comme conséquence d'engendrer un très important déficit actuariel pour les municipalités du Nevada. Les craintes engendrées par l'ampleur de ce passif ainsi que les questions touchant la manière de le capitaliser ont amené l'État du Nevada à adopter des dispositions réglementaires obligeant les municipalités à estimer le coût associé à la fois aux sinistres survenus (qu'ils aient été déclarés ou non) et à la CEA. Cependant, bien que les municipalités soient tenues de constater le coût impayé des sinistres déclarés et non déclarés (conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR)), la réglementation ne les oblige *pas* à enregistrer un passif à l'égard de la CEA. À la connaissance d'Oliver Wyman, il n'y a qu'une seule municipalité (la ville de Las Vegas) qui constate un tel passif au titre de la CEA.

Il ressort des discussions avec des juridictions d'autres points du globe (Europe et Australie) que l'évaluation du passif associé aux demandes d'indemnisation des travailleurs est généralement effectuée selon la norme FAS 5 du FASB, c'est-à-dire qu'une perte se matérialise uniquement si le sinistre est survenu. Autrement dit, il y a des juridictions ailleurs sur la planète qui constatent un passif au titre des sinistres déclarés et non déclarés, mais pas au titre de la CEA.

Oliver Wyman ne se spécialise pas dans les questions de vérification. L'information présentée dans ce rapport repose sur des discussions avec des clients, des cabinets de vérification et d'autres actuaires, de pair avec des recherches indépendantes. Oliver Wyman juge que l'information de base concernant les normes applicables est exacte, mais il n'a pas la compétence requise pour formuler une opinion formelle sur de telles questions.

## Points à considérer

Les normes de pratique actuarielle actuelles au Canada exigent que la CEA soit intégrée au passif aux fins des coûts des sinistres futurs. Il y a un avantage potentiel à connaître la valeur précise de la CEA, contrairement au fait de déterminer une valeur totale pour les coûts des sinistres futurs qui comprend, sans toutefois quantifier de manière précise, la composante de la CEA. Tel qu'indiqué ci-dessus, la CEA peut être significative. De plus, la CEA est transformée en sinistres ENR lorsque les employés cessent de travailler. Des changements rapides de la conjoncture économique menant à des réductions importantes de la main-d'œuvre entraîneront la transformation immédiate de la CEA (la partie associée aux employés en cessation d'emploi) en sinistres ENR ou encore en demandes d'indemnisation réelles.

## Lien entre les sinistres ENR et la CEA

L'exemple qui suit illustre la manière dont la CEA prend de l'ampleur au fil du temps et aboutit à un coût au titre des sinistres déclarés lorsqu'un employé présente une demande d'indemnisation alors qu'il est encore actif. Dans cet exemple, il n'y a pas de composante ENR.

### *Mineur actif*

Date d'embauche 30/06/1980

Date de déclaration du sinistre 30/06/1990

#### Évaluation du passif pour la période allant du 30 juin 1980 au 29 juin 1990

Sinistre ENR : Dans le cas d'un employé actif, tout sinistre ENR est toujours égal à zéro.

CEA : La valeur au titre de la CEA augmentera constamment jusqu'au 29 juin 1990 en raison de l'accumulation du temps d'exposition à la poussière de charbon.

#### Évaluation du passif au 30 juin 1990 ou à une date ultérieure

Sinistre ENR : Dans le cas d'un employé actif, tout sinistre ENR est toujours égal à zéro.

CEA : Le 30 juin 1990, la valeur de la CEA est ramenée à zéro et est remplacée par le coût prévu de la demande d'indemnisation déposée.

Voici maintenant un exemple où le coût associé à la CEA – soit le coût éventuel des sinistres résultants de l'accumulation de l'exposition à une perte chez un employé – devient imputable au coût des sinistres ENR à la suite de la cessation d'emploi, puis au coût réel associé à une demande d'indemnisation déposée. Si l'employé n'a jamais déposé de demande d'indemnisation, la valeur du sinistre ENR diminuera à mesure que l'employé vieillit, et il deviendra égal à zéro au moment du décès de l'employé.

*Mineur inactif*

Date d'embauche 30/06/1980  
Date de fin d'emploi 30/06/2005  
Date de déclaration du sinistre 30/06/2015

## Évaluation du passif pour la période allant du 30 juin 1980 au 29 juin 2005

Sinistre ENR : Dans le cas d'un employé actif, tout sinistre ENR est toujours égal à zéro.

CEA : La valeur au titre de la CEA augmentera constamment jusqu'au 29 juin 2005 en raison de l'accumulation du temps d'exposition à la poussière de charbon.

## Évaluation du passif pour la période allant du 30 juin 2005 au 29 juin 2015

Sinistre ENR : La valeur du sinistre ENR passera de zéro à un montant déterminé au moyen d'un calcul actuariel et applicable en date du 30 juin 2005, soit la date de la cessation d'emploi.

CEA : Le 30 juin 2005, la valeur de la CEA est ramenée à zéro et est remplacée par celle du sinistre ENR.

## Évaluation du passif au 30 juin 2015 ou à une date ultérieure

Sinistre ENR : La valeur du sinistre ENR pour l'employé concerné est ramenée à zéro le jour où l'employé dépose une demande d'indemnisation.

CEA : La valeur associée à la CEA au titre de l'employé est ramenée à zéro, puisque l'employé n'est plus actif.

**Dernière date d'exposition et date de la perte**

Selon la définition utilisée dans ce rapport, la date de la perte est la dernière date d'exposition à une perte. Ce sera généralement le dernier jour de travail dans le cas d'un employé inactif, et le jour de dépôt de la demande d'indemnisation dans le cas d'un employé actif. Dans la plupart des juridictions des États-Unis (et dans d'autres juridictions où il existe un marché concurrentiel), il faut connaître la date de la perte afin d'attribuer la responsabilité financière à l'égard d'un sinistre donné. Au Canada, où les CAT ont pour l'essentiel l'exclusivité en matière d'assurance contre les accidents du travail, il faut connaître la date de la perte aux fins d'analyse pour déterminer le moment où la valeur au titre de la CEA (soit le coût des sinistres éventuels chez les employés actifs) devient imputable aux sinistres ENR.

Au Canada, la date de la perte au sens du présent rapport peut servir de point de référence pour situer l'incidence financière du coût des sinistres à un intervalle de temps précis (année d'assurance ou année de survenance). Les CAT peuvent aussi distribuer, ou ventiler, le coût de chaque sinistre à l'intérieur de l'intervalle de temps où l'employé déposant la demande d'indemnisation a été exposé à une perte, ce qui correspondra aux années de service de l'employé. À titre d'exemple, si le coût d'une demande d'indemnisation au titre d'un cas de cancer qui a été déposée par un employé en 2013 se chiffre à 100 000 \$ et que l'employé a travaillé dans une usine de conversion chimique de 1990 à 1999, un montant de 10 000 \$ sera

imputé à chaque année de service au cours de cette période. À bien des égards, une telle distribution est plus équitable que l'approche fondée sur une date de perte qui est utilisée dans la plupart des autres juridictions, car elle associe l'incidence financière des sinistres aux périodes d'exposition à une perte qui sont à l'origine des maladies.

## **Méthodes de calcul**

Cette section décrit les approches générales employées par Oliver Wyman pour estimer le coût des sinistres déclarés, des sinistres ENR et de la composante des employés actifs. Ces descriptions générales ont pour objet d'exposer les concepts sous-jacents. L'approche finale utilisée dans une juridiction donnée dépendra d'abord et avant tout des données disponibles.

### ***Sinistres déclarés***

L'administrateur des sinistres sera généralement le mieux placé pour estimer le coût prévu des sinistres déclarés. Aux États-Unis, il ressort de l'expérience d'Oliver Wyman que des calculs actuariels peuvent permettre d'améliorer ces estimations afin de s'assurer que les tables d'espérance de vie appropriées sont utilisées et que, dans le cas de sinistres donnant lieu à des coûts médicaux annuels pour une période correspondant à l'espérance de vie de la personne, les coûts médicaux sont estimés en tenant compte de l'inflation et de la possibilité que d'importantes procédures médicales soient utilisées dans l'avenir.

### ***Sinistres ENR selon les méthodes d'agrégation des sinistres***

Oliver Wyman a mis au point des modèles servant à prévoir le profil de déclaration à l'égard des sinistres ENR, au sens du présent rapport, en fonction d'une date donnée d'évaluation du passif. Ce profil est établi à partir des données sur les sinistres survenus, et il permet de calculer le nombre prévu de sinistres ENR pour l'année. Le passif au titre de ces sinistres correspondra au nombre de sinistres dont on prévoit la déclaration par année, multiplié par le coût prévu des sinistres selon l'année de leur émergence. Pour utiliser de telles méthodes, il faut disposer de données détaillées sur les sinistres, mais il *n'est pas* nécessaire d'avoir les données sur les employés ayant cessé de travailler. Oliver Wyman a recours à ces méthodes afin de procéder à l'estimation des sinistres ENR relativement à la pneumoconiose des mineurs pour ses sociétés charbonnières clientes ainsi qu'à l'estimation des sinistres au titre des prestations présumées pour des clients situés dans l'État du Nevada. Il s'agit d'une approche générale fondée sur le nombre et la gravité des sinistres.

### ***CEA***

Toutes les approches examinées et utilisées par Oliver Wyman prennent en compte l'information sur la population d'employés actifs. Les éléments d'information clés comprennent la date de naissance, le sexe et la date d'embauche. Le processus est simple et est similaire aux approches servant à déterminer les obligations au titre des prestations. Essentiellement, on fait progresser la population couverte un an à la fois. Celle-ci décroît en fonction de la mortalité, de la probabilité de cessation d'emploi, de la probabilité de dépôt d'une demande d'indemnisation, etc. Pour chaque âge, on multiplie la probabilité que survienne un sinistre par le coût prévu d'un sinistre déclaré à cet âge, etc. Le passif final ainsi estimé pour un travailleur

donné est ensuite calculé au prorata de l'espérance de vie active accumulée. Dans le cas de la pneumoconiose des mineurs, les modèles prennent en compte la probabilité qu'un employé cesse de faire partie de l'effectif à n'importe quel âge, de concert avec l'hypothèse générale selon laquelle, à un moment quelconque entre l'âge de 65 ans et l'âge de 70 ans, tous les travailleurs auront cessé de travailler. Aux fins du calcul des prestations présumées, les données sur l'âge effectif de départ à la retraite sont utilisées pour établir la durée de vie active. En ce qui concerne la CEA, Oliver Wyman n'a connaissance d'aucune approche de calcul au prorata qui fasse appel à une période autre que celle correspondant au ratio de l'espérance de vie active accumulée prévue à la durée de vie active totale.

En ce qui concerne les CAT, les données détaillées sur les travailleurs actifs ne sont probablement pas disponibles. Toutefois, des hypothèses concernant le niveau d'emploi, la distribution par âge et la durée de vie active pourraient être formulées, en supposant que des données sur l'emploi sectoriel en général sont disponibles au niveau provincial au Canada. On peut généralement obtenir ce genre de données auprès du Bureau of Labor Statistics du département américain du Travail.

## Présentation des résultats et commentaires

---

### Maladies prises en compte dans l'étude

Dans le cadre de l'étude, on a déterminé que les maladies suivantes pouvaient constituer des maladies professionnelles selon la définition utilisée dans le présent rapport :

#### SINISTRES RELIÉS AU CANCER

- MÉSOTHÉLIOME

- CANCER DU POUMON

- AUTRES CANCERS

#### SINISTRES RELIÉS AUX MALADIES RESPIRATOIRES

- MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES

- PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)

- AMIANTOSE

- AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES

#### PERTE AUDITIVE

#### INFECTIONS

#### MALADIES DE L'ŒIL

#### STRESS PSYCHOLOGIQUE

#### STRESS PHYSIQUE

#### RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE

#### MALADIES VASCULAIRES

#### SINISTRES RELIÉS AUX TMS

- BURSITE

- ÉPICONDYLITE

- TENDINITE

- TÉNOZYNOVITE

- AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES

- ENTORSE / FOULURE / DÉCHIRURE

- HERNIE

- AUTRES TMS

- SYNDROME DU CANAL CARPIEN

- MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX

### ***Comprendre les mesures***

Le choix des maladies doit tenir compte de la nature du facteur causal sous-jacent (exposition accumulée à une perte ou incident bien précis), de la fréquence ou de l'occurrence relative, ainsi que du coût moyen par sinistre ou de la gravité des sinistres, à la fois sur une base globale et par groupe sectoriel donné. Il est clair que si le principal facteur causal d'une maladie donnée est une blessure traumatique, par opposition à une exposition accumulée à une perte, la

maladie en question devrait être exclue. Il conviendrait sans doute d'exclure aussi les maladies dont la fréquence et le coût sont relativement peu élevés, à la fois globalement et au niveau des groupes sectoriels pris en soi. Il existe toutefois certaines maladies dont l'occurrence et le coût sont relativement faibles mais pour lesquelles les sinistres sont concentrés dans un groupe sectoriel précis. Dans une telle situation, il est raisonnable d'envisager de prendre en compte ces maladies pour les groupes sectoriels en question.

Une analyse de base de chaque maladie permet de calculer et de totaliser le nombre de sinistres, leur coût moyen, l'âge au moment de la déclaration et le décalage moyen pour les groupes de sinistres suivants à l'égard de chaque catégorie de maladies :

<b>Mesure</b>	<b>Sinistres pris en compte</b>
Moyenne brute –	Ensemble des sinistres.
Seuil d'exclusion –	Sinistres dont le coût est égal à 10 % ou moins de la moyenne brute.
Moyenne ajustée –	Ensemble des sinistres, moins ceux se situant en deçà du seuil d'exclusion.
Moy. ajustée excl. cinq plus importants –	Ensemble des sinistres, moins ceux se situant en deçà du seuil d'exclusion, et moins les cinq sinistres les plus importants.
Cinq plus importants –	Les cinq sinistres les plus importants.
Plus important –	Le sinistre le plus important.

Ces paramètres permettent de disposer de renseignements sur tous les sinistres pris globalement, sur les sinistres en excluant ceux assortis d'un coût peu élevé, et sur les sinistres en excluant l'effet de distorsion pouvant être engendré par des sinistres dont le coût est exceptionnellement élevé. Les sinistres à faible coût ont soulevé une difficulté dans le cadre de l'analyse, principalement parce qu'il y a un très grand nombre de sinistres dont le coût est nul ou très faible, même pour des maladies extrêmement complexes, comme le cancer. Selon une source de données, l'une des raisons pour lesquelles certains sinistres sont assortis d'une valeur nulle ou minime est que l'information à leur sujet est incomplète. Néanmoins, les données sur les sinistres dont le coût est faible ont été prises en compte, parce qu'elles comportent des renseignements utiles sur le décalage et l'âge au moment de la déclaration du sinistre. L'approche consistant à utiliser des mesures incluant et excluant certains sinistres de façon systématique fournit à la fois de l'information inaltérée ainsi qu'un aperçu de l'incidence des sinistres à coût peu élevé, et ce, sans incorporer de biais dans l'analyse en excluant simplement certaines données parce que le coût (ou toute autre mesure) ne semble pas sensible.

On procède aussi à une analyse du décalage pour chaque groupe sectoriel. Plus précisément, on calcule l'âge moyen et le décalage moyen pour l'ensemble des sinistres, les sinistres dont le décalage est de deux ans ou moins, et les sinistres dont le décalage est de plus de deux ans. La distribution des sinistres selon le décalage est également présentée. Cette analyse de base

donne un aperçu important de la période de latence sous-jacente, en présentant le temps s'écoulant entre la dernière exposition à une perte et la date d'apparition de la maladie. On présente aussi la distribution selon le sexe.

Les représentations graphiques exposent la distribution des sinistres déclarés selon l'âge ainsi que la distribution des coûts des sinistres en proportion de la moyenne brute; grâce à cette dernière, on peut comparer facilement les distributions dans le cas de maladies dont le coût moyen par sinistre est très différent. Cela met également en lumière les maladies pour lesquelles les sinistres à faible coût peuvent donner lieu à une distorsion.

Les mesures de base retenues et l'information relative à chaque maladie sont présentées à l'annexe B. À titre d'exemple, voici les résultats relatifs au syndrome du canal carpien.

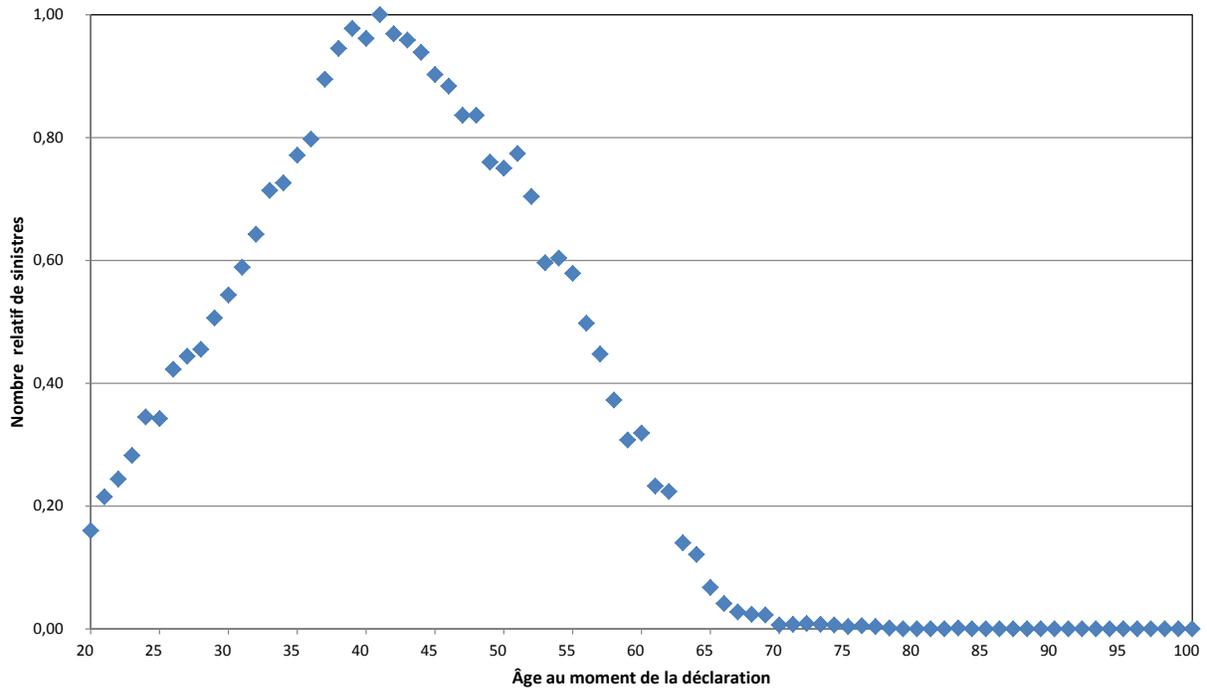
## SYNDROME DU CANAL CARPIEN

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	22 092	29 951	42	122
SEUIL D'EXCLUSION	1 912	2 995		
MOYENNE AJUSTÉE	20 180	32 555	42	124
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	20 175	32 158	42	124
5 PLUS IMPORTANTS	5	1 637 173	46	55
PLUS IMPORTANT	1	2 394 022	39	3
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	42	42	47	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,3	0,2	5,0	
NOMBRE	21 705	21 008	697	
% DU TOTAL		97%	3%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	11 056	10 869	167	
%	50%	49%	1%	

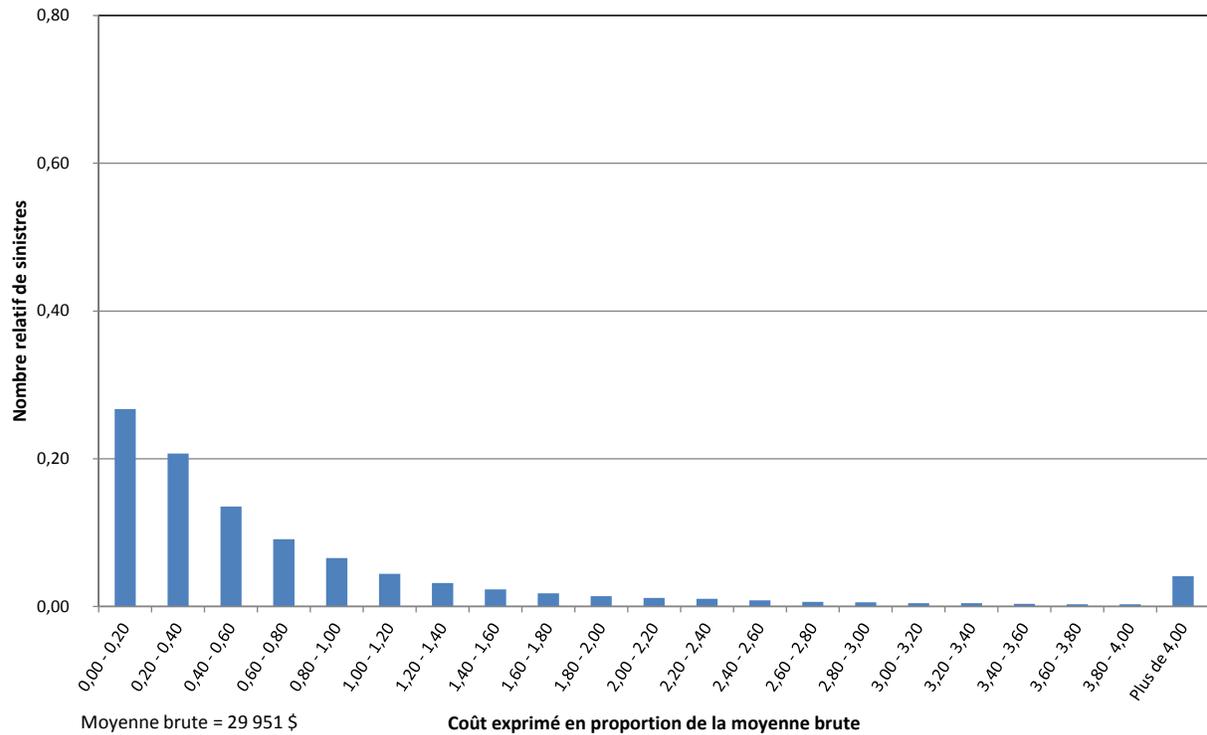
## SYNDROME DU CANAL CARPIEN

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	641	3%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	3 667	17%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	1 764	8%
AGENTS DE POLICE	29	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	146	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	98	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	39	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	1 096	5%
CAMIONNAGE	360	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	1 485	7%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	162	1%
CONSTRUCTION	736	3%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	111	1%
ENTREPRENEURS	1 648	7%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	622	3%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	89	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	285	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	1 474	7%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	458	2%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	1 473	7%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	440	2%
INCONNU	215	1%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D' AÉRONEFS	105	0%
PERSONNEL DE BUREAU	1 424	6%
POMPIERS	17	0%
RESTAURATION	1 031	5%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	1 360	6%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	406	2%
SERVICES GÉNÉRAUX	165	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	103	0%
SERVICES SOCIAUX	284	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	111	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	48	0%

**SYNDROME DU CANAL CARPIEN  
ÂGE AU MOMENT DE LA DÉCLARATION**



**SYNDROME DU CANAL CARPIEN  
Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en fonction du  
niveau de coût en 2013**



On trouvera à l'annexe C un ensemble de matrices exposant les principales mesures ayant servi à définir la période de latence des maladies. Le regroupement des maladies dans ces matrices reflète la combinaison recommandée par type de maladie qui est présentée dans la suite du rapport. Voici les mesures principales présentées.

#### Âge au seuil de 5 %

95 % des sinistres sont déclarés à un âge supérieur à celui correspondant au seuil de 5 %. L'âge au moment de la déclaration du sinistre est présumé représenter l'âge où apparaît la maladie.

#### Âge moyen

Âge moyen au moment de la déclaration, pour l'ensemble des sinistres.

#### Âge au seuil de 95 %

5 % des sinistres sont déclarés à un âge supérieur à celui correspondant au seuil de 95 %.

#### Décalage moyen, ensemble des sinistres

Le décalage est défini comme la période s'écoulant entre la date de la dernière exposition à une perte (en général la date de la dernière journée travaillée) et la date de déclaration du sinistre.

#### Décalage moyen, à l'exclusion de la tranche inférieure de 10 %

Décalage moyen de 90 % des sinistres, en excluant la tranche de 10 % des sinistres ayant le décalage le plus court.

#### Décalage moyen, à l'exclusion de la tranche inférieure de 90 %

Décalage moyen de 10 % des sinistres, en excluant la tranche de 90 % des sinistres ayant le décalage le plus court.

### **Discussion**

Les mesures et les matrices présentées dans les annexes permettent d'analyser les données relatives aux maladies en ce qui touche l'occurrence ou la fréquence des sinistres, les coûts et la période de latence (mesurée par le décalage). L'analyse porte sur l'ensemble des sinistres pris globalement ainsi que sur les résultats techniques au niveau de groupes sectoriels donnés. Outre les données quantitatives de base, il faut tenir compte de la surreprésentation des sinistres dans le groupe sectoriel Exploitation, services, fabrication ou réparation de navires, une conséquence naturelle des sources de données. En effet, deux importantes sociétés américaines de construction de navires ont fourni des données sur les sinistres qui couvrent des périodes allant de 10 à 30 ans. Ces données ont été cruciales pour mesurer la période de latence et l'émergence des cas d'amiantose (et d'autres sinistres) dont l'occurrence est mesurable dans d'autres groupes sectoriels. Par contre, 70 % des sinistres au titre de maladies du système nerveux sont rattachés à ce même groupe sectoriel. Enfin, les aspects quantitatifs des données sont situés dans un contexte qualitatif établi à la suite de l'examen, par Oliver Wyman, des commentaires et des observations portant sur des dizaines de milliers de sinistres. Voici les recommandations d'Oliver Wyman.

## ***Maladies prises en compte***

Oliver Wyman recommande que les maladies suivantes soient incluses dans la catégorie des maladies professionnelles pour lesquelles il existe une importante perte non déclarée en raison de l'exposition accumulée à un risque. Ces maladies sont désignées « l'ensemble de maladies recommandées ».

### *Mésothéliome, amiantose et cancer du poumon*

Les mesures principales pour ces trois maladies sont remarquablement similaires, exception faite de la fraction des sinistres dont le décalage est supérieur à deux ans – la raison de cette dernière différence étant difficile à cerner. En dépit de préoccupations touchant la qualité des données (plus particulièrement en ce qui concerne l'exactitude de la date de déclaration et de la date de la perte), l'âge à la retraite est un déterminant direct du décalage mesuré. Pour exprimer la chose simplement, si tous les travailleurs à l'emploi d'un entrepreneur conservent leur emploi et prennent leur retraite à un âge se situant entre 65 et 70 ans, sauf s'ils contractent un cancer du poumon avant d'atteindre cet âge, le décalage mesuré pour ce groupe d'employés sera nettement plus bas que dans le cas d'une entreprise identique où tous les travailleurs prennent généralement leur retraite à un âge qui se situe entre 55 et 60 ans. On ne disposait pas de renseignements de ce genre pour la présente analyse. L'approche utilisée a donc consisté à combiner les données relatives à ces trois maladies et à supposer que les données ainsi combinées donnent lieu à une mesure exacte des profils de déclaration des sinistres pour les trois maladies prises ensemble.

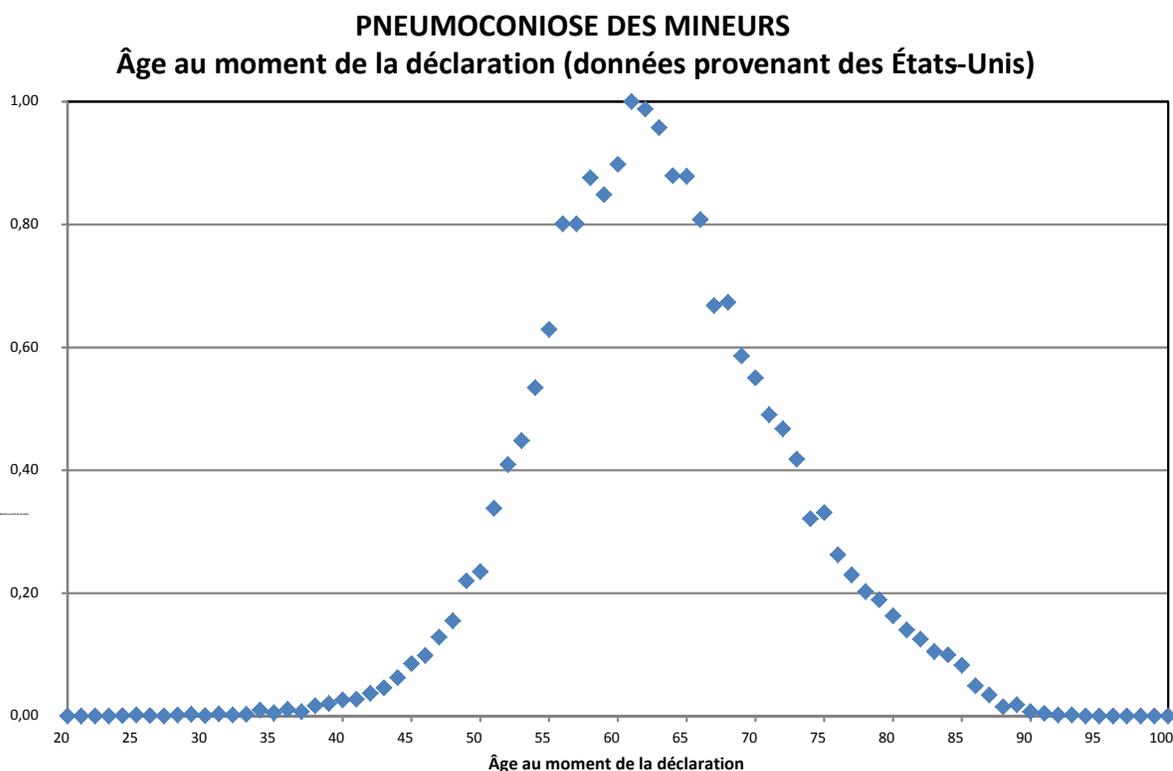
### *Autres cancers*

On aurait peut-être pu combiner les maladies de cette catégorie avec celle du mésothéliome, de l'amiantose et du cancer du poumon. Toutefois, ces trois maladies touchent les poumons ou les tissus qui s'y rattachent, et leurs mesures sont suffisamment similaires pour justifier leur combinaison, tandis que les paramètres relatifs aux autres cancers sont quelque peu différents et touchent d'autres organes ou d'autres systèmes de l'organisme.

### *Autres cas de pneumoconiose*

Pour ces cas, l'âge à l'apparition de la maladie et la période de latence sous-jacente sont particuliers et justifient un traitement distinct. Les mesures fondées sur les données entrant dans cette catégorie ne concordent pas avec ceux rattachés à la pneumoconiose des mineurs selon les données en provenance des États-Unis. Le principal point à souligner à cet égard est la distribution de l'âge à l'apparition de la maladie, certains sinistres touchant des personnes relativement jeunes. L'examen des données sous-jacentes montre que cette situation particulière est attribuable principalement à 40 sinistres au titre de la byssinose (maladie pulmonaire causée par l'inhalation de poussières de coton, également appelée « fièvre du lundi »). L'âge moyen à l'apparition de la maladie pour ce groupe de sinistres est de 41 ans, comparativement à 57 ans pour l'ensemble des autres sinistres, ce dernier chiffre concordant avec les attentes fondées sur les données relatives à la pneumoconiose des mineurs.

Considérant cette observation, il est recommandé d'exclure la byssinose de cette catégorie et de fonder les mesures de l'émergence des cas sur les données relatives à la pneumoconiose des mineurs aux États-Unis. Les mesures pertinentes, fondées sur les données américaines, sont présentées dans le graphique suivant :



#### *Maladies respiratoires obstructives et autres maladies respiratoires*

La recommandation initiale est d'inclure les maladies respiratoires obstructives, combinées avec les autres maladies respiratoires, dans l'ensemble des maladies professionnelles latentes pour lesquelles un passif peut être déterminé. Cependant, tel que mentionné précédemment, il existe des préoccupations concernant les mesures sous-jacentes et l'incidence associée aux données de l'industrie américaine de la construction navale. Plus précisément, les points suivants sont observés :

- Les deux groupes affichent une forte dispersion de la distribution par âge.
- Les deux groupes affichent également un âge à l'apparition de la maladie qui est nettement plus bas dans le cas des sinistres assortis d'un décalage peu marqué que dans le cas des sinistres avec un décalage important.

Il ressort de ces observations que les catégories de maladies en question comportent deux types de sinistres fondamentalement différents. On a déterminé les mesures suivantes par groupe de maladies, pour le groupe sectoriel de l'exploitation de navires et pour tous les autres groupes sectoriels combinés afin de mieux comprendre les données sur les sinistres :

**MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES**

		NOMBRE	ÂGE	DÉCALAGE	COÛT
Autres groupes sectoriels	Décalage > 2 ans	39	56	5,5	338 627
	Décalage <= 2 ans	965	43	0,1	55 530
Exploitation de navires	Décalage > 2 ans	9	48	6,9	463 710
	Décalage <= 2 ans	78	42	0,4	220 333

**AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES**

		NOMBRE	ÂGE	DÉCALAGE	COÛT
Autres groupes sectoriels	Décalage > 2 ans	115	57	6,6	272 148
	Décalage <= 2 ans	2 578	41	0,2	69 964
Exploitation de navires	Décalage > 2 ans	254	60	11,5	210 912
	Décalage <= 2 ans	469	50	0,4	165 445

Ces mesures montrent qu'il y a deux types de sinistres fondamentalement différents. Le premier comprend des sinistres dont le coût est relativement bas et le décalage, relativement peu marqué, et qui surviennent à un âge relativement peu avancé. Le second englobe des sinistres au coût relativement élevé, dont le décalage est plus prononcé et qui surviennent à un âge relativement avancé. Les discussions avec les responsables des sources de données indiquent que les sinistres du premier type (coût faible, décalage réduit, apparition à un âge peu avancé) peuvent être attribuables à des maladies respiratoires causées par une exposition aiguë et de courte durée à des substances dangereuses. En comparaison, les sinistres assortis d'un coût plus élevé ainsi que d'un décalage plus important et qui apparaissent à un âge plus avancé sont probablement causés par une exposition plus prolongée à des substances dangereuses, ce qui entraîne l'apparition de maladies respiratoires plus tard dans la vie. En outre, les mesures applicables à l'exploitation de navires présentent un profil relativement similaire qu'il y ait un court ou un long décalage, quoique les sinistres assortis d'un court décalage ont un coût plus élevé que dans les autres groupes sectoriels. Cela peut être une conséquence des données américaines sur la construction navale, qui constituent la plus grande partie de l'information sur le groupe sectoriel de l'exploitation de navires.

Considérant ces observations, il est recommandé de prendre en compte les maladies respiratoires obstructives et les autres maladies respiratoires causées par une exposition prolongée à des substances dangereuses, qui se manifestent à un âge plus avancé et qui présentent une période de latence importante. Les paramètres et la distribution de ces sinistres sont présentés dans les pages suivantes. Les données qui sous-tendent cette information sont

compilées à la fois pour les catégories de maladies et pour l'ensemble des groupes sectoriels, mais elles comprennent uniquement les sinistres dont le décalage est supérieur à deux ans. Les paramètres et la distribution des sinistres dont le décalage mesuré est inférieur à deux ans sont présentés ensuite par souci d'exhaustivité.

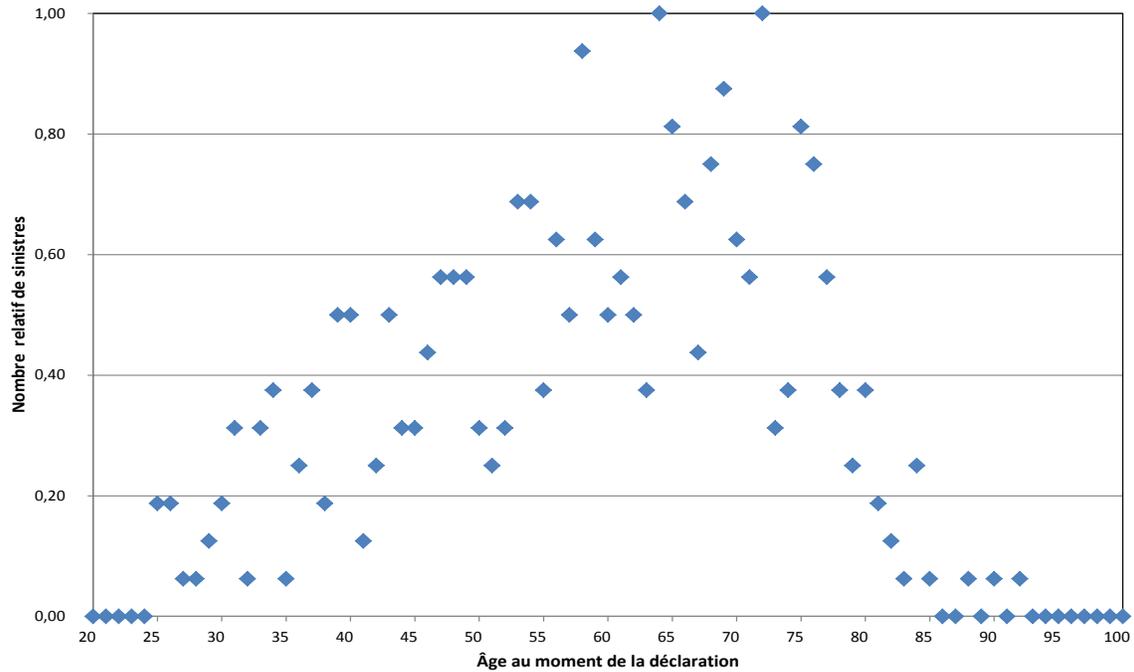
## MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES, DÉCALAGE &gt; 2 ANS

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	417	195 938	59	3 462
SEUIL D'EXCLUSION	208	19 594		
MOYENNE AJUSTÉE	209	386 179	61	3 150
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	204	310 397		
5 PLUS IMPORTANTS	5	3 478 079		
PLUS IMPORTANT	1	7 187 645	47	5 852
		TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS
ÂGE MOYEN	59	s.o.	59	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	9,5	s.o.	9,5	
NOMBRE	417	s.o.	417	
% DU TOTAL		0%	100%	
		H	F	INCONNU
SEXE	394	23	-	
%	94%	6%	0%	

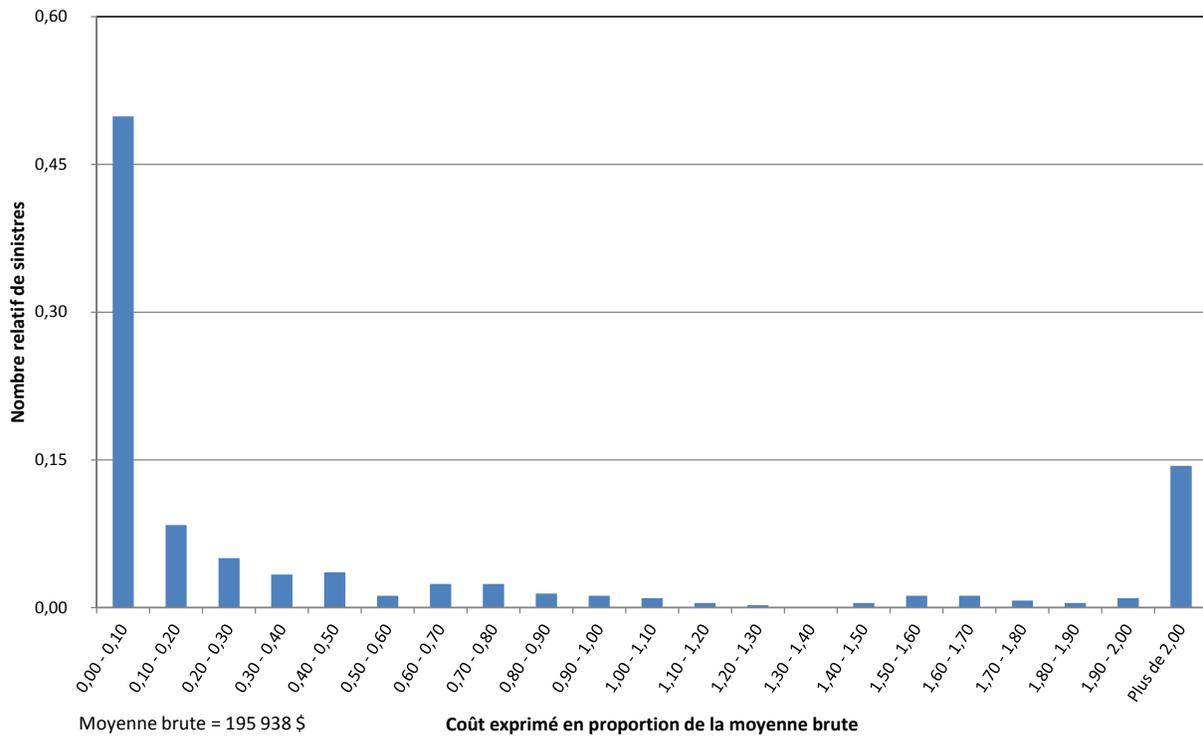
**MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES, DÉCALAGE > 2 ANS**

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	3	1%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	40	10%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	18	4%
AGENTS DE POLICE	2	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	9	2%
CAMIONNAGE	1	0%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	5	1%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	0	0%
CONSTRUCTION	11	3%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	1	0%
ENTREPRENEURS	13	3%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	5	1%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	1	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	0	0%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	263	63%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	8	2%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	6	1%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	5	1%
INCONNU	8	2%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	0	0%
PERSONNEL DE BUREAU	1	0%
POMPIERS	1	0%
RESTAURATION	0	0%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	8	2%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	2	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	6	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	0	0%
SERVICES SOCIAUX	0	0%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	0	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0	0%

**MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES, DÉCALAGE > 2 ANS**  
**Âge au moment de la déclaration**



**MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES, DÉCALAGE > 2 ANS**  
**Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en fonction du**  
**niveau de coût en 2013**

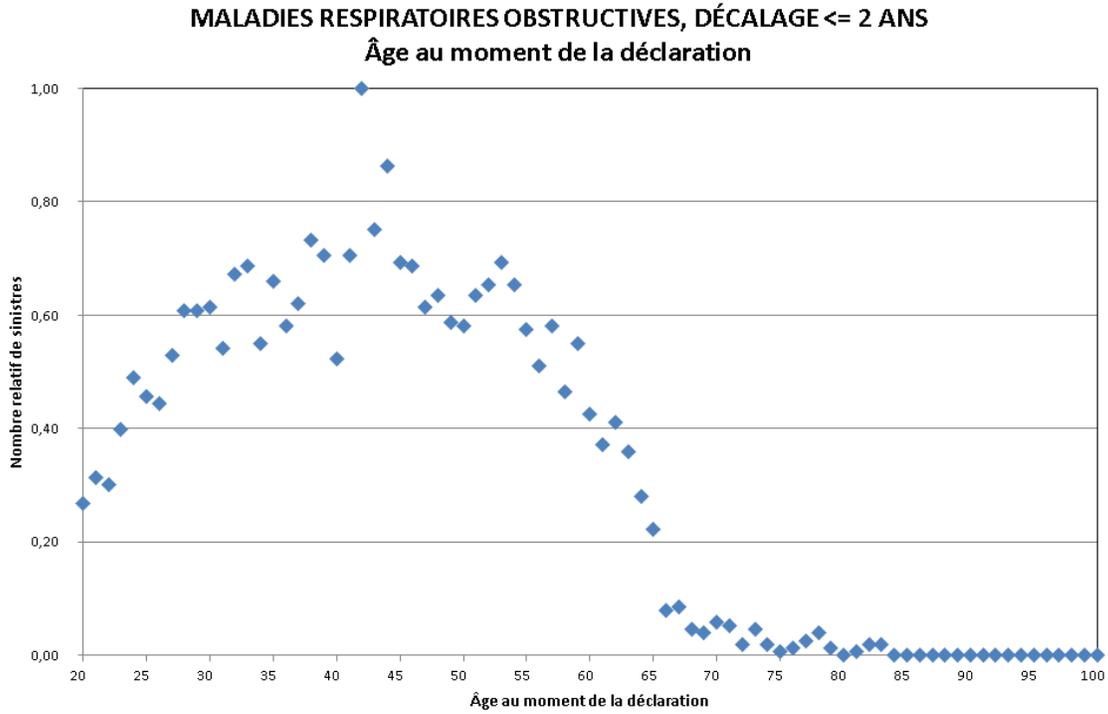


## MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES, DÉCALAGE &lt;= 2 ANS

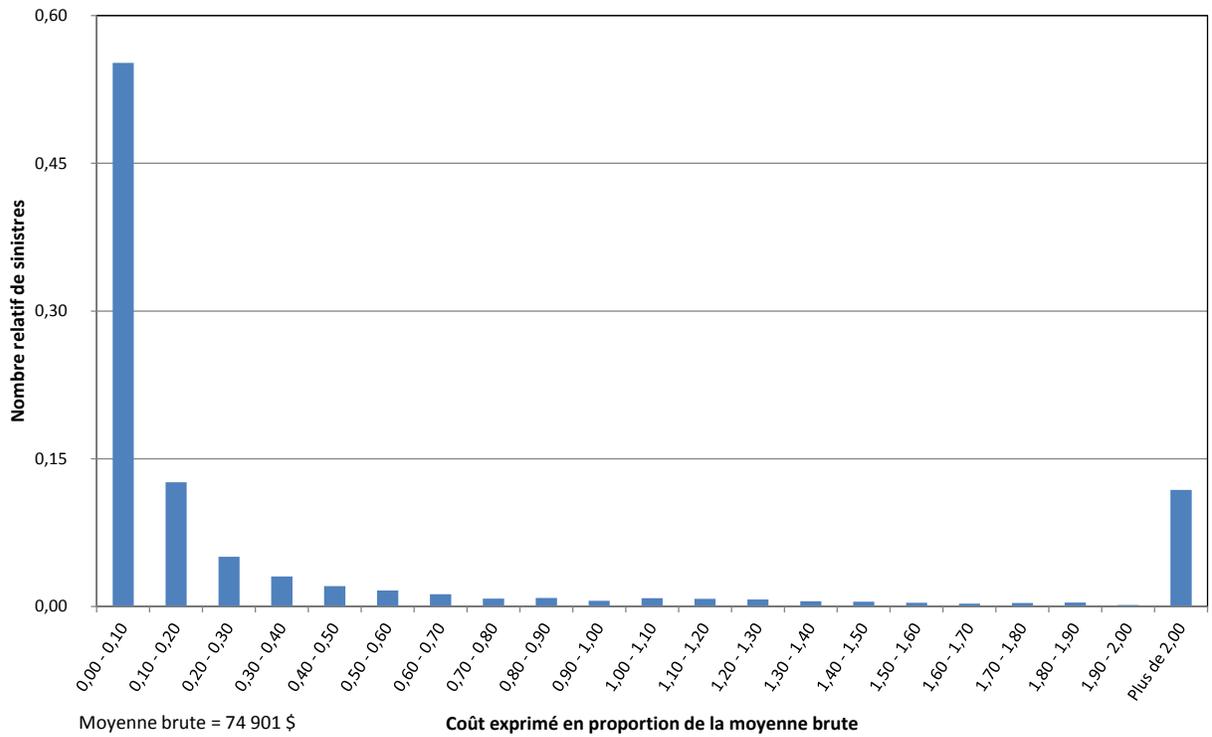
	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	4 090	74 901	43	65
SEUIL D'EXCLUSION	2 257	7 490		
MOYENNE AJUSTÉE	1 833	163 859	45	88
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	1 828	153 348		
5 PLUS IMPORTANTS	5	4 006 593		
PLUS IMPORTANT	1	6 686 422	29	729
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	43	43	s.o.	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,2	0,2	s.o.	
NOMBRE	4 089	4 089	s.o.	
% DU TOTAL		100%	0%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	2 901	1 175	14	
%	71%	29%	0%	

## MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES, DÉCALAGE &lt;= 2 ANS

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	83	2%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	717	18%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	321	8%
AGENTS DE POLICE	13	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	14	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	4	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	2	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	231	6%
CAMIONNAGE	99	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	166	4%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	22	1%
CONSTRUCTION	148	4%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	10	0%
ENTREPRENEURS	262	6%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	173	4%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	17	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	25	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	547	13%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	208	5%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	124	3%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	102	2%
INCONNU	103	3%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	41	1%
PERSONNEL DE BUREAU	89	2%
POMPIERS	10	0%
RESTAURATION	48	1%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	325	8%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	44	1%
SERVICES GÉNÉRAUX	68	2%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	8	0%
SERVICES SOCIAUX	49	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	8	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	9	0%



**MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES, DÉCALAGE <= 2 ANS**  
**Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en fonction du**  
**niveau de coût en 2013**



### *Perte auditive*

Au total, 8 % des sinistres relatifs à une perte auditive sont déclarés plus de deux ans après la date de la perte. Bien que ce pourcentage soit nettement plus élevé que pour les TMS, il est beaucoup plus bas que pour les maladies respiratoires, en particulier le cancer et l'amiantose. Voici certains points importants à prendre en considération concernant cette recommandation :

- La fréquence globale des sinistres relatifs à une perte auditive est extrêmement élevée – cela représente une proportion d'environ un tiers des données recueillies.
- Les sinistres relatifs aux cas de perte auditive sont répandus et touchent tous les groupes sectoriels.
- Dans le cas des sinistres dont le décalage est supérieur à deux ans, le décalage mesuré est de 8,6 années, ce qui est sensiblement plus que pour les TMS et similaire au décalage mesuré pour les maladies respiratoires obstructives, tout en étant un peu inférieur à celui associé aux maladies respiratoires comme le cancer et l'amiantose.

Le calcul des coûts impayés à l'égard des sinistres relatifs à une perte auditive doit prendre en compte les lois régissant l'indemnisation des accidents du travail dans la juridiction concernée.

### *TMS et syndrome du canal carpien*

Il est recommandé de regrouper toutes les maladies entrant dans la catégorie des TMS, exception faite du syndrome du canal carpien, cette dernière maladie constituant une catégorie distincte. Voici les raisons sur lesquelles repose cette recommandation :

- Toutes les mesures applicables pour l'ensemble des maladies entrant dans la catégorie des TMS – âge, décalage et coût – sont très semblables, voire identiques.
- La distribution du coût des sinistres pour toutes les maladies de cette catégorie est là encore très semblable ou même identique.
- Les mesures et la distribution du coût des sinistres dans le cas du syndrome du canal carpien sont similaires à ceux des autres TMS; toutefois, le syndrome du canal carpien est un problème de santé particulier qui fait l'objet d'environ 10 % de la base de données.

## **Maladies exclues**

Il appartiendra à chaque juridiction de décider quelles maladies prendre en compte ou non. Se fondant sur l'examen des données relatives aux sinistres pertinents, Oliver Wyman recommande que les maladies suivantes soient exclues. Les raisons de cette recommandation sont commentées brièvement.

*Maladies de l'œil* – Le nombre de sinistres est trop bas pour que l'on s'y arrête. De plus, ces maladies n'ont pas une incidence importante sur le coût global mesuré, et les sinistres ne présentent pas un décalage très marqué.

*Infections* – Il y a trop peu de sinistres et ils n'ont pas une forte incidence sur le coût global. Il y a une période de latence implicite, car les mesures montrent bien que, pour les sinistres ayant un décalage de plus de deux ans, le décalage moyen est supérieur à cinq ans. Cette mesure repose sur quatre éléments de données seulement. Bon nombre des sinistres ont été exclus en raison

du faible coût connexe. L'examen des données relatives à chaque sinistre montre que bon nombre des sinistres sont attribuables à des accidents ponctuels où les travailleurs ont été exposés à des fluides corporels ou à d'autres agents infectieux.

*Maladies vasculaires* – Encore une fois, le nombre de ces sinistres est trop bas, et ces derniers n'ont pas une incidence importante sur le coût global. De plus, il n'y a pas de latence implicite.

*Réaction à une substance étrangère* – Il y a un nombre non négligeable de sinistres dans cette catégorie (1 183), dont le coût moyen mesurable est d'environ 60 000 \$, en excluant les sinistres sous le seuil d'exclusion ainsi que les cinq plus importants. Il existe en outre un décalage implicite d'environ huit ans dans le cas des sinistres dont le décalage est supérieur à deux ans. Malgré tout cela, Oliver Wyman ne recommande pas la prise en compte de ces cas aux fins de déterminer un passif. Les points suivants sont à prendre en compte :

- Un peu moins de la moitié des sinistres ont un coût inférieur au seuil d'exclusion, c'est-à-dire inférieur à 10 % de la moyenne brute. Cela indique qu'il s'agit d'une catégorie de sinistres dont le coût est relativement bas.
- Les sinistres au titre de maladies respiratoires et ceux découlant d'une exposition à des substances étrangères ont été rattachés à d'autres catégories de maladies. En ce sens, et comme il en a été question précédemment, il s'agit d'une catégorie résiduelle. Le tiers des sinistres de cette catégorie ne comportent pas de renseignements sur la maladie sous-jacente, et un système corporel ou encore un organe interne est mentionné à titre de siège de la lésion. Il est probable que, si des renseignements plus détaillés avaient été disponibles au sujet des différents sinistres, une part mesurable de ces sinistres aurait été imputée à d'autres catégories.

*Stress physique* – Oliver Wyman recommande l'exclusion de cette catégorie de maladies :

- Pour environ 66 % des sinistres, le coût est inférieur à 10 % de la moyenne, tandis que les autres sinistres donnent lieu à un coût exceptionnellement élevé.
- Le décalage associé à ces sinistres est nul ou peu prononcé.
- Ce type de maladies est surreprésenté dans le groupe sectoriel de l'exploitation de navires.
- Les sinistres sont généralement reliés à une maladie cardiaque.

Du fait que le décalage associé à ces sinistres est réduit ou nul et que ces derniers soient presque tous reliés à une maladie cardiaque, il s'agit probablement de sinistres attribuables à un problème de santé de nature générale plutôt qu'à une maladie professionnelle latente. Le grand nombre de sinistres dont le coût est faible pourrait être l'indication d'un refus d'admissibilité pour certaines prestations; il s'agit toutefois d'une simple supposition. Également, la surreprésentation du groupe sectoriel de l'exploitation de navires a pour effet d'amplifier le coût et la fréquence de ces sinistres.

*Stress psychologique* – Oliver Wyman recommande d'exclure cette catégorie de maladies :

- Contrairement aux TMS, on peut se demander si les sinistres entrant dans cette catégorie sont engendrés par un incident à court terme ou un changement de situation, ou plutôt par une exposition prolongée à un risque entraînant une perte.
- Au total, 90 % des données sur ces sinistres proviennent d'une source non canadienne. Il se peut que les sinistres en question soient la conséquence des lois en vigueur là où cette source mène ses activités.
- Les données de source canadienne ne font état d'aucun sinistre dans cette catégorie.
- Certaines provinces canadiennes excluent explicitement le stress psychologique, sauf si le problème est attribuable à une réaction aiguë à un événement traumatisant.

*Maladies du système nerveux* – Environ 1 400 sinistres entrent dans cette catégorie, dont 900 pour le groupe sectoriel de l'exploitation de navires. Le nombre élevé de sinistres associés à ce groupe sectoriel résulte du fait que deux de ces sources sont des sociétés de construction navale américaines. La plupart des lésions recensées pour ce groupe se situent au niveau de la main, du poignet ou des doigts :

Distribution selon le siège de la lésion

1 015	Doigts
143	Main
84	Poignet
149	Autre

La très grande majorité de ces sinistres ont trait à la maladie de Raynaud (on parle aussi parfois de phénomène du doigt mort). Cette maladie survient à la suite de l'utilisation prolongée d'outils à vibrations, ce qui endommage les nerfs autour de la main. La lésion des nerfs nuit à la circulation, ce qui engendre la maladie. Sur les 1 391 sinistres entrant dans cette catégorie, 1 023 sont associés à la maladie de Raynaud. Il y a en outre 103 sinistres où l'engourdissement des doigts ou des mains est mentionné à titre de symptôme; il y a de fortes chances que la maladie de Raynaud soit également à l'origine de ces sinistres.

Dès lors, il est sans doute inutile de tenir compte de cette catégorie de maladies de façon générale. Toutefois, dans le domaine de la construction navale et de professions pouvant s'y rattacher, on pourrait raisonnablement inclure les maladies du système nerveux dans le groupe de maladies à prendre en compte aux fins de déterminer un passif. Il appartiendra à chaque juridiction de prendre une décision à cet égard.

### ***Maladies avec un décalage important***

MÉSOTHÉLIOME/AMIANTOSE/CANCER DU POUMON

AUTRES CANCERS

PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)

MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES/AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES

PERTE AUDITIVE

Pour ces maladies, on observe un degré de latence marqué ainsi qu'un nombre important de sinistres ENR.

### ***Maladies avec un décalage minime***

BURSITE

ÉPICONDYLLITE

TENDINITE

TÉNOSYNOVITE

AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES

ENTORSE/FOULURE/DÉCHIRURE en raison de mouvements répétitifs

HERNIE

AUTRES TMS (en raison de mouvements répétitifs)

SYNDROME DU CANAL CARPIEN

Oliver Wyman a combiné les données relatives à tous les TMS, à l'exception du syndrome du canal carpien, pour déterminer les mesures aux fins de la présente analyse et du calcul des passifs possibles. Également, les catégories entorse/foulure/déchirure et autres TMS comprennent uniquement les sinistres attribuables à des mouvements répétitifs.

## **Autres éléments relatifs aux maladies**

### ***Différences au niveau des juridictions***

Parmi les maladies examinées ici, il ne semble y en avoir aucune qui soit explicitement exclue aux fins d'indemnisation par une juridiction canadienne ou américaine.

- Certaines restrictions existent à l'égard des sinistres attribuables à la maladie mentale dans certaines juridictions du Canada et des États-Unis, par exemple :
  - o Au Dakota du Nord, les cas de maladie mentale sont exclus, exception faite du stress attribuable à un événement aigu.
  - o Les États de Washington et de la Virginie-Occidentale excluent tous les cas de maladie mentale.
  - o Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, les cas de maladie mentale sont exclus, sauf en ce qui touche le stress attribuable à un événement aigu.
- Les contraintes, les règles et les modalités administratives en ce qui a trait aux sinistres reliés à une perte auditive varient beaucoup d'une juridiction à l'autre. Par exemple, dans certaines juridictions américaines, l'omission de porter un dispositif de protection est un argument décisif pour rejeter une demande d'indemnisation au titre d'une perte auditive. Dans toutes les provinces canadiennes, ce point n'a aucune incidence, mais il demeure que les règles juridiques et administratives applicables varient.

- Outre les lois, la jurisprudence et les modalités d'application varieront sensiblement d'une juridiction à l'autre.
- Oliver Wyman n'a pas procédé à un examen détaillé des lois en vigueur dans toutes les juridictions. Les commentaires de la présente section découlent de l'examen de tableaux sommaires publiés par le département américain du commerce.

### ***Variance de l'exposition par secteur***

L'annexe E fournit les renseignements suivants en fonction du groupe sectoriel et de chaque combinaison de maladies recommandée :

#### *Sinistres bruts*

#### *Sinistres bruts normalisés selon la combinaison de maladies recommandée pour chaque groupe sectoriel*

La somme des pourcentages est égale à 100 % pour chaque groupe sectoriel. Les conclusions relatives à l'incidence de chaque catégorie de maladies dans chaque groupe sectoriel sont robustes et sans biais. L'information contenue dans ce tableau sera utile pour comprendre la distribution relative des maladies par groupe sectoriel. Par exemple, dans le groupe du personnel de bureau, plus de 90 % des sinistres ont trait à des TMS, dont 44 % pour le syndrome du canal carpien, soit la plus forte proportion parmi tous les groupes sectoriels. Un tel résultat était anticipé pour ce groupe. Par ailleurs, il est intéressant d'observer que la majorité des sinistres associés au groupe de l'exploitation forestière et de la sylviculture ont trait à une perte auditive.

#### *Sinistres bruts normalisés selon le groupe sectoriel pour chaque combinaison de maladies recommandée*

La somme des pourcentages est égale à 100 % pour chaque catégorie de maladies. Les conclusions relatives à la proportion de chaque catégorie de maladies par groupe sectoriel pourraient comporter un biais attribuable à une surreprésentation ou à une sous-représentation de chaque groupe sectoriel dans les données sous-jacentes. C'est le cas pour le groupe de l'exploitation de navires, tout simplement parce que l'on retrouve parmi les principales sources de données deux sociétés de construction navale américaines. L'information contenue dans ce tableau serait exacte si les sinistres correspondants représentaient la véritable distribution des sinistres pour une province à l'intérieur d'une période d'accident donnée – ce qui n'est probablement pas le cas.

### ***Définition des groupes sectoriels***

Oliver Wyman a défini les groupes sectoriels dans le cadre d'un processus itératif d'examen des données sous-jacentes sur les sinistres. On a cherché à utiliser un nombre raisonnablement bas de groupes sectoriels tout en constituant des groupes raisonnablement homogènes sur le plan

de la description des emplois. Un autre point important était de s'assurer que l'information fondée sur certaines classifications d'employés qui sont associées à une source de données unique ne soit pas discernable dans la base de données finale, de manière à préserver la confidentialité des données fournies pour la production de ce document. Voici une description générale de la classification des travailleurs pour chaque groupe sectoriel.

#### ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS

Théâtre, parcs récréatifs, salles de jeux électroniques, galeries d'art, musées, action, jeux, quilles, camping, expositions, golf, cirque, carnaval, hôtels, motels, courses de chevaux, cinéma, ballet, femmes de chambre, brasseries, bars, boîtes de nuit, ski, parcs, zoos, sports.

#### ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION

Produits de base, ornements, batteries, revêtements, vêtements, argile, produits chimiques, coffres, cordelettes, cordes, produits en béton, éléments électriques, engrais, explosifs, acier, plaques de parement en plâtre, joints d'étanchéité, filtres, mousse, chaussures, bagages, cuir, traitement thermique, matériel, gypse, bijoux, produits en fer, métaux, machinistes, biens métalliques, contreplaqué, matelas, produits en bois, soudage, outils, produits en caoutchouc, valves, fenêtres de vinyle, tanneries, poêles, fours, équipement sportif.

#### ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Municipalités, comtés, États, provinces, administration fédérale, bibliothèques, syndicats, associations commerciales et professionnelles, péagistes.

#### AGENTS DE POLICE

Agences privées de sécurité, services de police, exécution de la loi.

#### AGRICULTURE/AQUACULTURE

Agriculture, pêche, couvoirs, pisciculture, ouvriers de vergers, pépinières.

#### AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Débroussaillage, pelouse, aménagement paysager, articles de jardinage, articles d'aménagement paysager.

#### ANIMAUX – SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE

Toilettage, chenils, élevage, reproduction, dressage, refuges, vétérinaires.

#### AUTOMOBILES – VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION

Concessionnaires, service, casseurs, rebuts, pièces, exploitation d'un garage, stations-service, remorquage.

#### CAMIONNAGE

Ensemble des codes dont la description fait mention du camionnage.

#### COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL

Matériel, vêtements, marchandises sèches, tôle, chaussures, ferraille, déchets, détaillants, cadeaux-primés, grossistes, supermarchés, journaux, kiosques à journaux, plomberie.

#### CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE

Autobus, taxis, tracteurs, véhicules blindés, limousines, chauffeurs-livreurs.

#### CONSTRUCTION

Ponts, désamiantage, béton, tours, démolition de bâtiments, transport de bâtiments, déblaiement, tunnels, fondation, gestion du matériel, routes, voie ferrée, travailleurs du secteur de la sidérurgie, peinture de bâtiment, charpentes métalliques.

#### ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE

Élevage d'animaux à fourrure, porcins, volaille, élevage de bétail.

#### ENTREPRENEURS

Installation de matériau acoustique, systèmes d'alarme, gicleurs, chauffe-eau, installation et traitement des fenêtres, charpenterie, armoires, finition intérieure, cheminées, cloisons sèches, plâtre, portes, fenêtres, CVCA, électricité, clôtures, revêtements de sol, charpentes, vitriers, entretien ménager, éclairage, ignifugation, isolation, peinture, traitement des murs, piscines, cuves thermales, toiture, bardage, pavage, travail du bois.

#### ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE

Organismes de bienfaisance, églises, collèges, écoles de conduite, services de garderie, enseignement primaire, enseignement secondaire, maternelle, formation professionnelle.

#### EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES

Manutention, sauvetage, collecte des ordures, exploitation, manutention de conteneurs.

#### EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE

Exploitation forestière, gestion forestière, remorquage de billes, cubage des bois ronds, abattage manuel, gestion du bois de sciage, ébrancheur d'arbre, services d'entretien d'arbre, enlèvement d'arbres, grimpe d'arbres, travailleurs forestiers.

#### EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES

Barge, remorqueur, bateau, navire, croisières, marine commerciale, dragage, bateaux de plaisance, marinas, traversiers, amarrage, bateau-taxi.

#### EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES

Forage, entreposage, construction de conduites de gaz, extraction minière, traitement du gaz, fabrication de produits pétrochimiques, entretien de pipelines, fusion, raffinage, gravière.

#### FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Boulangerie, brasserie, produits laitiers, bonbons, conserverie, produits céréaliers, œufs, jus de fruits, emballage, mouture, crème glacée, préservation, transformation, alcool, viandes, pâtes,

vin, marinades, fonte des graisses animales, sucre, vignobles, légumes, fumage, salaison, viandes préparées.

#### FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES

Nettoyage, services de gardien, conciergerie, fonctionnement, inspection.

#### NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS

Aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante, école d'aviation, compagnies aériennes commerciales, activités aéroportuaires.

#### PERSONNEL DE BUREAU

Comptabilité, banques, administration, publicité, traitement de données, ingénierie, informatique, services financiers, actuariat, droit, administration médicale, immobilier, télémarketing.

#### POMPIERS

SMU, forêt, pompiers.

#### RESTAURATION

Services de traiteur, boucherie, boutiques, concessions, restaurants.

#### SERVICES DE SOINS DE SANTÉ

Foyers pour adultes, soins actifs, chiropratique, ambulance, soins de santé à domicile, soins infirmiers, diagnostics médicaux, médecins, auxiliaires médicaux, ambulanciers paramédicaux, préparation pharmaceutique, optométrie, ophtalmologistes, hôpitaux.

#### SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL

Tapis, confection, nettoyage à sec, forgerons, barbiers, salons de beauté, laverie automatique, services de bureau, serruriers, électroménagers, matériel léger, distributeurs automatiques.

#### SERVICES GÉNÉRAUX

Remarque – Il s'agit d'une catégorie générale

Contrôle des avalanches, cimetières, plongée commerciale, recyclage, services de livraison, services funéraires, services et location de matériel, inspection, conception, blanchisserie, enquêtes, photographes, emballage, entreposage, agences de placement, menues réparations.

#### SERVICES PUBLICS – PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN

Gaz naturel, électricité, égouts, aqueducs, colonnes de service, construction de lignes de télécommunications.

#### SERVICES SOCIAUX

Orientation, garde de jour, travaux domestiques et garde d'enfants, maisons de retraite, amicales, traitement pour alcoolisme ou toxicomanie, services communautaires, soins prolongés.

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION

Stations de radiodiffusion, services de câblodistribution, sécurité et systèmes d'alarme, services de téléphonie, exploitation de systèmes de télécommunications.

VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION

Autobus, remorques, maisons mobiles, véhicules sportifs, camions, taxis.

## Méthodologie et discussion

### Données

Oliver Wyman et l'ICA ont contacté conjointement différentes administrations provinciales canadiennes afin de discuter de la possibilité pour celles-ci de fournir des données à l'appui de cette mission. Également, Oliver Wyman a communiqué avec ses clients actuels ainsi qu'avec des contacts aux États-Unis. Les entités suivantes ont fourni des données :

- La Commission d'accidents du travail de l'Alberta;
- La Commission d'accidents du travail de la Colombie-Britannique (WorkSafeBC);
- Un fonds d'État concurrentiel aux États-Unis;
- Les deux plus grandes sociétés américaines de construction, de réparation et d'entretien de navires.

La réception des données s'est étalée sur une période de six mois à partir du début de 2013 environ. Les premières données reçues ont été celles des commissions des accidents du travail de l'Alberta et de la Colombie-Britannique; ce sont donc ces données qui ont été examinées en premier. Les données des autres sources américaines ont été reçues subséquemment, les dernières arrivant en juillet 2013. La présente section contient de brefs commentaires sur la nature et la qualité des données de chaque source.

#### *La Commission d'accidents du travail de l'Alberta*

- Des données détaillées sur environ 119 400 sinistres ont été obtenues.
- Environ 54 400 sinistres ont été retenus.
- Environ 55 700 sinistres étaient assortis d'un coût inférieur à 1 500 \$ et ont été exclus.
- Environ 200 sinistres reliés à l'amiantose, à la silicose et à la pneumoconiose étaient assortis d'un coût inférieur à 1 500 \$ mais ont quand même été retenus de manière à saisir des données sur l'âge et le décalage.
- Les autres sinistres ont été exclus parce que les blessures telles que décrites ne correspondaient pas à des TMS (cas où la personne a glissé, a fait une chute, a été heurtée par quelque chose, etc.), qu'il n'y avait pas suffisamment d'information ou que les éléments de données étaient contradictoires.

Le seuil de 1 500 \$ correspond au coût actuel des sinistres, déterminé en appliquant un taux d'inflation de 3 % par année pour les prestations non médicales (indemnités de remplacement du revenu, décès, incapacité permanente, etc.) et un taux d'inflation de 5 % par année pour les prestations médicales (allocation pour soins personnels et toute autre assistance médicale). Le très faible coût associé à un grand nombre de sinistres a soulevé des inquiétudes à savoir si les données relatives à ces sinistres auraient un effet de distorsion sur la mesure du coût des sinistres. D'un autre côté, l'exclusion d'une proportion importante des données aurait pour effet d'éliminer des renseignements utiles au regard du décalage. Le montant seuil utilisé représente un équilibre entre ces deux considérations.

*La Commission d'accidents du travail de la Colombie-Britannique*

- Des données détaillées sur environ 54 700 sinistres ont été obtenues.
- Environ 44 900 sinistres ont été retenus.
- Environ 8 300 sinistres étaient assortis d'un coût inférieur à 1 500 \$ et ont été exclus.
- Moins de 20 sinistres reliés à l'amiantose, au cancer et à d'autres maladies respiratoires étaient assortis d'un coût inférieur à 1 500 \$ mais ont quand même été retenus de manière à saisir des données sur l'âge et le décalage.
- Environ 1 500 sinistres ont été exclus parce que les blessures telles que décrites ne correspondaient pas à des TMS (cas où la personne a glissé, a fait une chute, a été heurtée par quelque chose, etc.), qu'il n'y avait pas suffisamment d'information ou que les éléments de données étaient contradictoires.

*Fonds d'État concurrentiel aux États-Unis*

- Des données détaillées sur environ 86 400 sinistres ont été obtenues.
- Environ 30 700 sinistres ont été retenus.
- Environ 50 100 sinistres étaient assortis d'un coût inférieur à 1 500 \$ et ont été exclus. Aucun sinistre dont le coût était inférieur à 1 500 \$ n'a été retenu.
- Environ 5 600 sinistres ont été exclus parce que les blessures telles que décrites ne correspondaient pas à des TMS (cas où la personne a glissé, a fait une chute, a été heurtée par quelque chose, etc.), qu'il n'y avait pas suffisamment d'information ou que les éléments de données étaient contradictoires.

*Données des sociétés de construction navale américaines*

- Des données détaillées sur environ 143 600 sinistres ont été obtenues.
- Environ 20 300 sinistres ont été retenus.
- Aucun sinistre n'a été exclu parce que son coût était inférieur au seuil fixé. Pour beaucoup de sinistres, on ne disposait pas de données sur les coûts en raison de limites au niveau de l'âge et des données. Cependant, dans le cas de nombreux sinistres sans information sur le coût, il y avait des renseignements pertinents et utilisables concernant d'autres caractéristiques. L'approche a donc consisté à utiliser tous les sinistres pour lesquels on disposait de bons renseignements, peu importe que l'information sur le coût soit fournie ou non. Les sinistres dont le coût était inférieur à 1 500 \$ et qui ont été incorporés à la base de données avaient trait aux maladies suivantes :

91 – Cancer

580 – Maladies respiratoires, dont 189 cas d'amiantose

963 – Perte auditive

Tous les renseignements sur les sinistres dont le coût était inférieur à 1 500 \$ étaient pertinents et utiles.

- Certains sinistres ont été exclus sur la base que les blessures telles que décrites ne correspondaient pas à des TMS (cas où la personne a glissé, a fait une chute, a été heurtée par quelque chose, etc.), qu'il n'y avait pas suffisamment d'information ou que les éléments de données étaient contradictoires. Il y avait beaucoup de sinistres du genre parce que les entités fournissant les données pouvaient difficilement séparer les sinistres dont la cause était une

exposition à des substances dangereuses ou des TMS. Cependant, puisque ces données étaient fournies sans frais, Oliver Wyman a cherché à limiter la somme de travail requise de la part de ces entités en décidant de trier lui-même les données en question.

## Présentation et contenu de la base de données

La présentation et le contenu de la base de données finale ont évolué au cours du processus de vérification et de compilation. L'approche adoptée était itérative, en ce sens que le processus de vérification et de compilation situait en contexte la structure des données et les différences de contenu provenant des différents contributeurs. Le format était compatible avec les données courantes provenant de toutes les sources. De plus, la présentation et la structure de la base de données finale ont été déterminées en tenant compte de la nécessité de protéger la confidentialité des données des contributeurs. La structure de la base de données finale est présentée et commentée dans cette section.

### *Liste des éléments de données*

- Âge au moment de la perte
- Âge au moment de la déclaration du sinistre
- Sexe
- Décalage
- Coût du sinistre, niveau actuel
- Groupe sectoriel
- Lésion primaire – Catégorie
- Lésion primaire – Classification
- Lésion primaire – Détails
- Lésion secondaire – Détails
- Origine de la lésion
- Siège de lésion 1
- Siège de lésion 2

### *Éléments de données*

**Âge au moment de la perte** : La nature de cet élément est évidente.

**Âge au moment de déclaration du sinistre** : La nature de cet élément est évidente.

**Sexe** : La nature de cet élément est évidente.

**Décalage** : Écart entre la date de la perte et la date de déclaration. Le décalage est une mesure directe de la période de latence.

**Coût du sinistre, niveau actuel** : Les frais médicaux déclarés sont ajustés en date du 31 décembre 2012 au moyen d'un taux d'inflation de 5 % par année. Les autres coûts sont ajustés en date du 31 décembre 2012 au moyen d'un taux d'inflation de 3 % par année.

**Groupe sectoriel** : Chaque sinistre a été imputé à l'un des 33 groupes sectoriels qu'Oliver Wyman a définis à partir des données sur la classification et le secteur des employeurs qui ont été obtenues auprès de chaque contributeur, ainsi qu'en fonction du volume de sinistres au niveau de chaque classification. L'information et la nomenclature variaient sensiblement d'un contributeur à l'autre. Il y avait environ 1 500 classifications individuelles. En outre, il y avait un grand nombre de sinistres où l'on n'indiquait pas véritablement la classification de l'employé mais où l'on fournissait une description des fonctions liées à son travail. Une approche de recherche par mots clés au moyen de différentes fonctions de feuille de calcul a aidé à catégoriser les diverses classifications dans des groupes sectoriels potentiels. Aux fins de définir les groupes sectoriels, on a aussi tenu compte de l'impératif de confidentialité. L'analyse des classifications a mis en lumière le fait que certaines étaient exclusives à un contributeur bien précis. Le processus de correspondance prenait dûment en compte cet élément, car il ne devait exister absolument aucune possibilité qu'un lecteur du présent rapport puisse déduire des renseignements provenant d'un contributeur en particulier. La correspondance finale était donc raisonnable, mais elle n'était certainement pas parfaite dans une optique de sélection des risques. Par exemple, on peut se demander si certains codes associés au secteur de la construction ne conviendraient pas davantage à celui des entrepreneurs, et vice versa. D'un point de vue analytique, il serait peut-être préférable de combiner les deux groupes. Le secteur des établissements d'enseignement et à vocation religieuse et celui des administrations publiques constituent un autre exemple de groupes que l'on pourrait envisager de combiner.

Une autre considération est que le processus de correspondance comportait l'examen manuel d'un grand nombre de descriptions de sinistres. Toutefois, Oliver Wyman n'a pas procédé à l'examen de chaque sinistre. De ce fait, la répartition des classifications entre groupes sectoriels n'est pas toujours idéale. On peut prendre l'exemple de travaux de réfection de routes où la description du sinistre qui est fournie indique qu'il est question d'une administration publique. Le processus de correspondance va alors imputer ce sinistre au groupe des *administrations publiques*, alors que le groupe de la *construction* serait peut-être plus approprié. Voici les groupes sectoriels définis dans le contexte de la présente étude.

ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS  
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION  
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  
AGENTS DE POLICE  
AGRICULTURE/AQUACULTURE  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
ANIMAUX – SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE  
AUTOMOBILES – VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION  
CAMIONNAGE  
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL  
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE  
CONSTRUCTION  
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE  
ENTREPRENEURS  
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE  
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES  
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE

EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES  
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES  
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES  
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES  
INCONNU  
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS  
PERSONNEL DE BUREAU  
POMPIERS  
RESTAURATION  
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ  
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL  
SERVICES GÉNÉRAUX  
SERVICES PUBLICS – PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN  
SERVICES SOCIAUX  
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION  
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION

### **Lésion primaire – Catégorie**

Cet élément de donnée a pour but de définir la catégorie de la lésion primaire. Les titres en caractères gras indiquent qu'il y a des classifications ou des lésions particulières à l'intérieur de la catégorie (se reporter au prochain élément de donnée).

**CANCER**

**TMS**

**MALADIES DE L'ŒIL**

**PERTE AUDITIVE**

**INFECTIONS**

**STRESS PSYCHOLOGIQUE**

**STRESS PHYSIQUE**

**RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE**

**MALADIES RESPIRATOIRES**

**MALADIES VASCULAIRES**

### **Lésion primaire – Classification**

Cet élément sert à la distribution de chaque catégorie de lésion primaire au niveau des classifications. À titre d'exemple, le processus a abouti à la subdivision de la catégorie du cancer (maladie primaire) en trois classifications : poumon, mésothéliome et autres cancers. La définition des classifications et leur nombre dépendent des données – il y avait suffisamment de sinistres associés au cancer du poumon et au mésothéliome pour justifier une classification propre dans les deux cas. Les sinistres n'entrant pas dans ces deux classifications sont classés dans les « autres cancers ». Les classifications sont précisées davantage dans le champ de données de Lésion primaire – Détails. Dans certaines situations, par exemple pour la catégorie des maladies de l'œil, il n'est pas nécessaire d'établir des classifications distinctes, de sorte que la description de la catégorie est reprise pour décrire la classification. Il y a toutefois des maladies particulières associées à la classification qui sont énumérées dans le champ de données de Lésion primaire – Détails. Cela tient à la manière dont les données ont été triées et compilées. (Les titres en caractères gras indiquent qu'il y a des maladies particulières mentionnées à l'intérieur de la classification).

CANCER	<b>AUTRES CANCERS</b> POUMON MÉSOTHÉLIOME
TMS	BURSITE SYNDROME DU CANAL CARPIEN ÉPICONDYLITE HERNIE <b>MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX</b> <b>AUTRES TMS</b> <b>AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES</b> TENDINITE <b>ENTORSE/FOULURE/DÉCHIRURE</b> <b>TÉNOZYNOVITE</b>
MALADIES DE L'ŒIL	MALADIES DE L'ŒIL (Se reporter au champ de données Lésion primaire – Détails pour connaître les lésions particulières comprises dans cette classification.)
INFECTIONS	INFECTIONS (Se reporter au champ de données Lésion primaire – Détails pour connaître les lésions particulières comprises dans cette classification.)
STRESS PSYCHOLOGIQUE	STRESS PSYCHOLOGIQUE (Se reporter au champ de données Lésion primaire – Détails pour connaître les lésions particulières comprises dans cette classification.)
STRESS PHYSIQUE	STRESS PHYSIQUE (Se reporter au champ de données Lésion primaire – Détails pour connaître les lésions particulières comprises dans cette classification.)
RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE	RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE (Se reporter au champ de données Lésion primaire – Détails pour connaître les lésions particulières comprises dans cette classification.)

	<b>AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES</b>
MALADIES RESPIRATOIRES	AMIANTOSE
	<b>MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES</b>
	<b>PNEUMOCONIOSE, EXCLUANT L'AMIANTOSE</b>
MALADIES VASCULAIRES	MALADIES VASCULAIRES
	(Se reporter au champ de données Lésion primaire – Détails pour connaître les lésions particulières comprises dans cette classification.)

**Lésion primaire – Détails**

Voici des renseignements détaillés concernant les catégories présentées précédemment :

**AUTRES CANCERS**

VESSIE	CERVEAU	SEIN
COLORECTAL	ESOPHAGE	LYMPHOME
FOIE	FOLICUL. GRANDES CELL.	GASTRO-INTESTINAL
MÉLANOME	MALADIE DE HODGKIN	REIN
LARYNX	LEUCÉMIE	LYMPHOSARCOME
BUCCAL	MYÉLOME MULTIPLE	PROSTATE
SÉMINOME	SINUS	PEAU (SAUF MÉLANOMES)
ESTOMAC	TESTICULES	GORGE
CORDES VOCALES	INCONNU	

**MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX**

ENGOURDISSEMENT	MALADIES DU SYST. NERVEUX (NCA)	LÉSION D'UN NERF
SCIATIQUE		MALADIE OU PHÉNOMÈNE DE RAYNAUD
		SYNDROME DU DÉFILÉ THORACO-BRACHIAL

**AUTRES TMS**

NÉOPLASME BÉNIN	ECCHYMOSE/CONTUSION	OIGNON
CALLOSITÉS	KYSTE (SAUF GANGLION)	PATHOLOGIE DORSALE
MALADIE DE DUPUYTREN	SYNDR. FACETTES ART.	FIBROMYALGIE
FISTULE ANALE	FRACTURE	MAL DE TÊTE
HÉMORROÏDES	ONGLE INCARNÉ	LARYNGITE
MALAISE	OSTÉOPATHIE	POLYPE
SPASMES	ULCÈRE	INCONNU
		DOULEUR GÉNÉRALE/SOUFFRANCE
		DYSTROPHIE SYMPATHIQUE RÉFLEXE

## AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES

ARTHRITE	BECS OSSEUX	CAPSULITE
KYSTE GANGLIONNAIRE	ÉPINE DE LENOIR	MYOSITE
OSTHÉO-ARTHRITE	AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES	
FASCIITE PLANTAIRE	SYNOVITE	

## ENTORSE/FOULURE/DÉCHIRURE

PROBLÈME DE DISQUE	DISLOCATION	SYNDROME DE LA COIFFE DES ROTATEURS
HERNIE DISCALE		DÉCHIRURE DU MÉNISQUE
TROUBLE MUSCULO-SQUELETTIQUE		DÉCHIRURE DE TENDON
DÉCHIRURE DE LA COIFFE DES ROTATEURS		ENTORSE/FOULURE/DÉCHIRURE NCA

## TÉNOSYNOVITE

TÉNOSYNOVITE NCA	MALADIE DE QUERVAIN	DOIGT À RESSORT
------------------	---------------------	-----------------

## MALADIES DE L'ŒIL

CATARACTE	MALADIES DE L'ŒIL NCA	INFECTIONS
RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE		PERTE DE VISION

## INFECTIONS

BRUCELLOSE	SALMONELLE	CAMPYLOBACTÉRIOSE
MALADIE DES GRIFFES DE CHAT	CELLULITE	PSITACOSE
VARICELLE	CHLAMYDIA	CRYPTOCOCCOSE
DYSENTERIE	GASTRO-ENTÉRITE	HÉPATITE
ZONA	HISTOPLASMOSE	SCARLATINE
INFLUENZA	LEPTOSPIROSE	FIÈVRE ONDULANTE
MÉNINGITE	MONONUCLÉOSE	FIÈVRE TYPHOÏDE
TULARÉMIE	MYCOBACTÉRIE	PÉRIONYXIS
OREILLONS	MALARIA	SHIGELLA
		GALE SARCOPTIQUE HUMAINE
STAPHYLOCOQUE	SARM	RUBÉOLE
		IMPÉTIGO

## STRESS PSYCHOLOGIQUE

ANÉVRISME  
COLITE  
GASTRITE  
MALADIE CARDIAQUE  
ÉPILEPSIE  
VERTIGE

ANGINE  
DÉPRESSION  
MAL DE TÊTE/MIGRAINE  
MALADIE NERVEUSE  
APNÉE DU SOMMEIL  
INCONNU

ANXIÉTÉ  
ÉPUISEMENT  
CRISE CARDIAQUE  
DÉPRESSION NERVEUSE  
ULCÈRE

## STRESS PHYSIQUE

MALADIE CARDIAQUE  
INCONNU

CRISE CARDIAQUE  
MALADIE RESPIRATOIRE

ANGINE

## RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE

RÉACTION ALLERGIQUE  
GASTRO-ENTÉRITE  
MALADIE DE LA PEAU  
MALADIE DU FOIE  
MAL DE TÊTE/MIGRAINE  
VOMISSEMENTS

ANGINE  
SCLÉRODERMIE  
INFLAMMATION DES ARTICUL./MUSCLES  
MALADIE DU SYSTÈME NERVEUX  
CRISE CARDIAQUE

EMPOISONNEMENT  
INCONTINENCE  
MALADIE DU SYSTÈME NERVEUX  
INCONNU

## AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES

PSITTACOSE  
MALADIE DES RAYONS  
CHOC SEPTIQUE  
SINUSITE

PNEUMONIE  
FIBROSE PULMONAIRE  
TUBERCULOSE

TOUX  
CÈDÈME PULMONAIRE  
RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE  
INCONNU

## MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES

BPCO

BRONCHITE

ASTHME  
EMPHYSÈME

## PNEUMOCONIOSE, EXCLUANT L'AMIANTOSE

PNEUMOCONIOSE DES MINEURS

BYSSINOSE  
SILICOSE

ASTHME  
PNEUMOCONIOSE NCA

## MALADIES VASCULAIRES

RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE

BLESSURE VASCULAIRE

**Lésion secondaire – Détails :** De nombreux sinistres ont trait à des lésions multiples. Par exemple, dans le cas d'un sinistre relié au cancer, la personne peut avoir à la fois un cancer du poumon et un cancer des reins. Dans un tel cas, le cancer du poumon correspondra à la maladie primaire et le cancer des reins, à la maladie secondaire. La maladie primaire aurait été choisie de manière à maximiser le nombre d'éléments de données pour une maladie précise – dans cet exemple, le cancer du poumon. Des situations similaires existent dans certains cas de TMS, où l'on fera état à la fois du syndrome du canal carpien et d'une autre lésion, comme une tendinite. La même approche sera utilisée dans un tel cas, le syndrome du canal carpien étant la maladie primaire et la tendinite, la maladie secondaire.

**Origine de la lésion :** La nature de cet élément est évidente. Point à noter, il ressort de l'examen des données que la dactylographie et la saisie de données au clavier sont à l'origine d'un grand nombre de sinistres reliés à des TMS.

**Siège de lésion 1 :** La partie du corps associée à la lésion primaire.

**Siège de lésion 2 :** La partie du corps associée à la lésion secondaire.

## Commentaires relatifs à chaque maladie

Une discussion sur chaque maladie suit.

### SINISTRES RELIÉS AU CANCER

**MÉSOTHÉLIOME** : Le mésothéliome est un cancer des cellules composant la membrane qui recouvre les organes internes du corps. Il touche le plus souvent le revêtement des poumons (la plèvre). Il ressort de la littérature médicale que l'exposition à l'amiante est la seule cause connue du mésothéliome. Les sinistres associés au mésothéliome dans la base de données sont expressément classés à titre de cas de mésothéliome dans les sources de données ainsi que de cancers de la plèvre. Au total, 935 sinistres sont classés à titre de mésothéliome.

**CANCER DU POUMON** : Le cancer du poumon est, après le mésothéliome, le plus fréquent type de cancer associé aux sinistres selon les sources de données. Il y a 249 sinistres reliés au cancer du poumon, en incluant les cas de sièges multiples du cancer.

**AUTRES CANCERS** : Cette catégorie compte 452 sinistres. Les types de cancers recensés dans les données sont énumérés à la section précédente.

### SINISTRES RELIÉS AUX MALADIES RESPIRATOIRES

**MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES** : Cette catégorie compte 1 165 sinistres. Les maladies respiratoires obstructives sont des maladies qui obstruent les voies aériennes servant à amener l'air aux poumons. Ces maladies diffèrent des maladies respiratoires restrictives, qui limitent l'expansion des poumons. Les maladies respiratoires obstructives incluent notamment l'asthme, l'emphysème, la bronchite et la maladie cardio-pulmonaire obstructive (terme générique désignant les maladies respiratoires obstructives). Pour leur part, les maladies respiratoires restrictives comprennent l'ensemble des maladies entrant dans la définition de la pneumoconiose (commentée plus loin), la pneumonie et d'autres problèmes de santé qui limitent l'expansion des poumons. La pneumoconiose est la principale maladie respiratoire restrictive parmi les maladies professionnelles latentes.

**PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)** : La pneumoconiose est une maladie causée par l'inhalation de poussière. Cette poussière reste dans les poumons, entraînant des lésions et la formation de cicatrices. La pneumoconiose peut prendre différentes formes, notamment la pneumoconiose des mineurs, l'amiantose, la silicose et la byssinose (poussières de coton). Dans la présente étude, les sinistres reliés à l'amiantose forment une catégorie distincte, tandis que les autres sinistres reliés à la pneumoconiose sont regroupés dans une même catégorie. Il y a deux raisons expliquant cette approche : d'abord, il y a 2 228 sinistres reliés à l'amiantose, et seulement 188 sinistres reliés à d'autres formes de pneumoconiose. Ensuite, le profil des mesures concernant l'amiantose est

fondamentalement différent de celui associé aux autres sinistres reliés à la pneumoconiose. En particulier, l'âge moyen au moment de la déclaration pour ces autres sinistres est de 54 ans, ce qui concorde avec les données relatives aux mineurs aux États-Unis, comparativement à 64 ans pour les sinistres reliés à l'amiantose, et ce n'est là qu'une des différences.

**AMIANTOSE** : Se reporter au commentaire précédent.

**AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES** : Cette catégorie comprend 3 795 sinistres, dont environ 2 900 ne comportent pas d'information sur la maladie, tandis que la seule information relative à la maladie pour 800 autres sinistres est la mention d'une réaction à une substance étrangère. Parmi les autres sinistres, 33 ont trait à la pneumonie et 30, à la tuberculose. Dans environ 2 800 sinistres, on mentionne l'exposition à des produits chimiques, à des émanations, à des feux, à de la fumée, à des copeaux, à des particules ou à des poussières à titre de sources de la maladie.

**PERTE AUDITIVE** : Il y a 56 628 sinistres entrant dans cette catégorie. Il faut préciser que les cas de perte auditive constituent plus du tiers de la base de données.

**INFECTIONS** : Il y a 249 sinistres reliés à des infections, dont le tiers environ sont associés à l'hépatite. Il convient de noter que les sinistres découlant de la tuberculose ont été incorporés aux autres maladies respiratoires. Les autres sinistres de cette catégorie sont reliés à différentes infections généralement non respiratoires. Les maladies particulières sont énumérées à la section précédente.

**MALADIES DE L'ŒIL** : On retrouve 35 sinistres dans cette catégorie, qui comprend toutes les blessures rattachées à la vision. Cela inclut généralement les cataractes (causées par l'exposition à des radiations dans le cadre de travaux de soudage ou d'autres opérations de fabrication), les affectations oculaires à la suite d'une exposition à des produits chimiques ou à d'autres substances, ainsi que la fatigue oculaire. Il importe de souligner qu'une part importante des sinistres qui ont été exclus en raison de leur coût peu élevé avaient trait à des affections oculaires causées par les travaux de soudage. Ces sinistres étaient généralement assortis d'un décalage peu prononcé et de coûts très bas.

**STRESS PSYCHOLOGIQUE** : Cette catégorie comprend 2 990 sinistres, soit des cas d'angine, d'anxiété, de dépression, de problèmes gastro-intestinaux, de maladies cardiaques, de maux de tête, d'ulcères, d'hypertension, etc.

**STRESS PHYSIQUE** : On a compté 376 sinistres entrant dans cette catégorie. La présomption sous-jacente est que les efforts physiques cumulatifs et prolongés dans le cadre de l'emploi sont à l'origine des symptômes physiques et des maladies associés à ces sinistres. Ceux-ci sont presque exclusivement reliés à des maladies cardiaques (angine et crise cardiaque).

**RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE** : On retrouve 1 183 sinistres dans cette catégorie. De ce nombre, 468 font suite à des empoisonnements – au plomb ou au monoxyde de carbone dans la plupart des cas. Il y a 272 sinistres reliés à des problèmes de peau, tandis que l'on ignore quel est le problème de santé pour 390 sinistres. Mentionnons qu'il s'agit ici en quelque sorte d'une catégorie résiduelle, puisqu'elle comporte des sinistres qui n'ont pas été mis en correspondance avec d'autres catégories de maladies. À titre d'exemple, pour beaucoup de sinistres reliés au cancer, la source de la maladie indiquée était la « réaction à une substance étrangère ». Les sinistres en question ont été classés dans les catégories de sinistres reliés au cancer. De même, les maladies respiratoires causées par l'exposition à des produits chimiques, à des émanations ou à d'autres substances étrangères ont été incorporées à la catégorie de maladie respiratoire applicable.

**MALADIES VASCULAIRES** : Cette catégorie comprend 114 sinistres, principalement des cas de varices, de phlébites, de caillots, d'accidents vasculaires cérébraux et d'hypertension. Bien que comptant peu de sinistres, cette catégorie présente un intérêt en raison de la surreprésentation de certains groupes sectoriels – camionnage, autres véhicules à moteur, agents de police, services de vente au détail et restauration. Les professions comportant la conduite d'un véhicule ou la nécessité de rester assis ou debout durant de longues périodes sont plus propices à l'apparition des maladies entrant dans cette catégorie.

**TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES** : Les sinistres entrant dans ce groupe sont ceux attribuables à des mouvements répétitifs. Cette classification comporte trois sous-groupes : les maladies inflammatoires, les maladies du système nerveux, et les entorses, foulures et déchirures.

**MALADIES INFLAMMATOIRES** : Ces maladies se caractérisent par une inflammation, c'est-à-dire de la douleur, une sensation de chaleur, de la rougeur et de l'œdème, ce qui entraîne une perte de fonctionnalité au niveau d'une partie du corps.

**BURSITE** : On compte 5 149 sinistres reliés à cette maladie. Les bourses séreuses sont de petites poches contenant un fluide et qui sont situées à des points particuliers où se produit un glissement des muscles et des tendons par rapport aux os, de manière à favoriser des mouvements sans friction. La bursite est une inflammation d'une ou de plusieurs bourses séreuses. Au total, 73 % de ces sinistres sont associés au coude, 17 %, à l'épaule et la plupart des autres, au haut du corps et au dos.

**ÉPICONDYLITE** : Il y a 2 384 sinistres reliés à cette maladie. L'épicondyle est une saillie osseuse située à l'extrémité de l'humérus, au niveau du coude. Les ligaments qui s'attachent à l'épicondyle au niveau de l'humérus et des os de l'avant-bras forment l'articulation du coude. L'épicondylite est une inflammation de la partie de l'épicondyle où s'attachent les ligaments. L'expression « coude du joueur de tennis » correspond à l'épicondylite se situant sur la face externe du bras, tandis que la « tendinite du golfeur » est une épicondylite au niveau de la face interne du coude. Pour presque tous ces sinistres, le coude est la partie du corps touchée. Il y a bien la mention d'autres parties

du corps, mais, de par la définition de la maladie, cette information est probablement inexacte.

**TENDINITE** : Au total, 14 944 sinistres sont reliés à cette maladie. La tendinite est une inflammation des tendons; ceux-ci sont des tissus fibreux qui fixent les muscles aux os (par opposition aux ligaments, autres tissus fibreux qui joignent les os entre eux). La proportion de sinistres reliés à une tendinite au haut du corps est de 95 %; 34 % touchent le poignet, 26 % l'épaule, 11 % le bras et 9 % le coude, tandis que 15 % sont rattachés à d'autres parties du haut du corps.

**TÉNOZYNOVITE** : Il y a 351 sinistres de ce type. La ténozynovite est une inflammation de la gaine synoviale entourant le tendon. Dans 80 % de ces sinistres, la partie du corps mentionnée est la main, le poignet ou les doigts. La maladie de Quervain – ténozynovite au niveau des deux tendons qui traversent le poignet et contrôlent le pouce – constitue un tiers des sinistres. Un autre tiers est associé au « doigt à ressort », ou *ténozynovite sténosante* (on trouve aussi ce terme dans les sources de données); il s'agit d'une ténozynovite touchant un tendon qui contrôle le mouvement des doigts.

**AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES** : Les sinistres de ce type se chiffrent à 4 268. De ce nombre, environ 95 % ne sont assortis d'aucune description de la maladie, sauf la présence d'une inflammation. Les autres 5 % sont reliés à l'arthrite, aux kystes ganglionnaires, à la myosite, aux capsulites, à la synovite et aux becs osseux. Les sinistres de cette catégorie touchent principalement des parties situées au haut du corps, bien qu'il y ait un nombre mesurable de blessures au niveau du genou.

**MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX** : Le syndrome du canal carpien est classé dans cette catégorie, car il s'agit à la base d'une maladie touchant les nerfs. L'autre catégorie, « maladies du système nerveux », comprend les divers types de maladies reliées aux nerfs qui sont causées par des mouvements répétitifs.

**SYNDROME DU CANAL CARPIEN** : Cette catégorie comprend 14 092 sinistres, soit environ 10 % de l'ensemble des sinistres pris en compte dans la présente étude. Le canal carpien est un axe de passage délimité par des os et des tendons dans la face antérieure du poignet. Il relie la main au bras. Le nerf médian et les tendons contrôlant le mouvement des doigts passent par ce canal. Le syndrome du canal carpien survient lorsqu'il y a compression du nerf médian en raison d'une inflammation ou d'une dégénérescence de l'un des tendons qui passent par le canal carpien. Les parties du corps mentionnées dans le cas des sinistres imputables au syndrome du canal carpien selon les données incluent le bras, les doigts, le poignet, l'épaule et la main. Il demeure toutefois que le syndrome du canal carpien est une maladie du poignet. Dans les cas où les données désignaient d'autres parties du corps, par exemple le genou, le cou ou le dos, Oliver Wyman a vérifié les descriptions des sinistres pour établir la nature précise de la maladie ou de la blessure. Le processus utilisé mettait en correspondance les

sinistres avec la catégorie de maladie pertinente lorsque les descriptions faisaient état d'une maladie autre que le syndrome du canal carpien.

**MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX** : En tout, 1 391 sinistres entrent dans cette catégorie, dont environ 73 % ont trait à la maladie de Raynaud, ou phénomène du doigt mort. L'exposition prolongée à des vibrations engendrées par des outils est à l'origine de cette maladie, qui endommage les nerfs des doigts, ce qui entraîne en retour des problèmes circulatoires. Pour la plupart des autres sinistres de cette catégorie, la description faisait état d'engourdissements, sans que l'on mentionne de maladie particulière. À peu près 90 % des sinistres ont trait à des blessures au niveau du poignet, de la main ou des doigts, et environ 70 % sont associés au groupe sectoriel de l'exploitation de navires, ce qui concorde avec la surreprésentation de ce groupe dans les sources de données (deux des cinq sources de données sont des sociétés de construction navale).

**ENTORSE/FOULURE/DÉCHIRURE** : On dénombre 24 558 sinistres dans cette catégorie, dont l'intitulé se passe d'explication. Ces sinistres sont reliés à toutes les parties du corps.

**HERNIE** : Cette catégorie compte 1 161 sinistres. Les hernies sont, par définition, une forme d'entorse/foulure/déchirure. On a séparé ces sinistres lors de l'examen initial simplement en raison de leur nombre. Environ 70 % des sinistres en question sont associés au groupe sectoriel de l'exploitation de navires.

**AUTRES TMS** : Il y a 3 411 sinistres dans cette catégorie. Pour environ 94 % de ces sinistres, il n'y a pas de description ou il est fait mention de douleurs générales.

## ***Comprendre les mesures***

Aux fins de sélectionner les maladies à prendre en compte pour déterminer les passifs, il faut tenir compte de facteurs comme l'occurrence relative, ou la fréquence, ainsi que du coût moyen par sinistre, ou la gravité, à la fois globalement et au niveau de certains groupes sectoriels. Il est certain qu'une maladie peu fréquente et entraînant un faible coût, à la fois globalement et au niveau de tous les groupes sectoriels, ne devrait pas être retenue. Il y a toutefois certaines maladies présentant une fréquence et un coût faibles mais pour lesquelles les sinistres sont concentrés dans un groupe sectoriel donné : il sera alors raisonnable d'en tenir compte pour le groupe sectoriel en question.

On expose les mesures de base et la présentation de l'information pour chaque maladie, en utilisant à titre d'exemple le syndrome du canal carpien. Les résultats relatifs à chaque maladie sont présentés à l'annexe E. L'analyse de base fournit des calculs concernant le nombre de sinistres, le coût moyen, l'âge moyen au moment de la déclaration et le décalage moyen pour les sous-groupes de sinistres suivants :

<i>Mesure</i>	<i>Sinistres pris en compte</i>
Moyenne brute –	Ensemble des sinistres.
Seuil d'exclusion –	Sinistres dont le coût est égal à 10 % ou moins de la moyenne brute.
Moyenne ajustée –	Ensemble des sinistres, moins ceux se situant en deçà du seuil d'exclusion.
Moy. ajustée excl. cinq plus importants –	Ensemble des sinistres, moins ceux se situant en deçà du seuil d'exclusion, et les cinq sinistres les plus importants.
Cinq plus importants –	Les cinq sinistres les plus importants.
Plus important –	Le sinistre le plus important.

Ces paramètres permettent de disposer de renseignements sur tous les sinistres pris globalement, sur les sinistres en excluant ceux assortis d'un coût peu élevé, et sur les sinistres en excluant l'effet de distorsion pouvant être engendré par des sinistres dont le coût est exceptionnellement élevé. Les sinistres à faible coût ont soulevé certains questionnements dans le cadre de l'analyse, principalement parce qu'il y a un très grand nombre de sinistres dont le coût est nul ou très faible, même pour des maladies extrêmement complexes, comme le cancer. Selon une de nos sources de données, l'une des raisons pour lesquelles certains sinistres ont un coût nul ou minime est que l'information à leur sujet est incomplète. Cela étant, les données sur les sinistres dont le coût est faible ont été prises en compte, parce qu'elles comportent des renseignements utiles sur le décalage et l'âge au moment de la déclaration du sinistre. L'approche consistant à examiner des mesures incluant et excluant certains sinistres de façon systématique fournit à la fois de l'information inaltérée ainsi qu'un aperçu de l'incidence des

sinistres à coût peu élevé, et ce, sans incorporer de biais dans l'analyse en excluant simplement certaines données parce que le coût (ou toute autre mesure) ne semble pas sensible.

On procède aussi à une analyse du décalage pour chaque groupe sectoriel. Plus précisément, on calcule l'âge moyen et le décalage moyen pour l'ensemble des sinistres, les sinistres dont le décalage est de deux ans ou moins, et les sinistres dont le décalage est de plus de deux ans. La distribution des sinistres selon le décalage est également présentée. Cette analyse de base donne un aperçu important de la période de latence sous-jacente, en présentant le temps s'écoulant entre la dernière exposition à une perte et la date d'apparition de la maladie. On présente aussi la distribution selon le sexe.

Les représentations graphiques exposent la distribution des sinistres déclarés selon l'âge ainsi que la distribution des coûts des sinistres en proportion de la moyenne brute; grâce à cette dernière, on peut comparer facilement les distributions dans le cas de maladies dont le coût moyen par sinistre est très différent. Cela met également en lumière les maladies pour lesquelles les sinistres à faible coût peuvent donner lieu à une distorsion.

### ***Analyse matricielle des principales mesures***

L'annexe D présente un ensemble de matrices faisant état des principales mesures par maladie. Le regroupement des maladies en matrices reflète les recommandations relatives à la combinaison de certains types de maladies qui sont exposées plus loin dans le rapport. Les renseignements clés associés aux mesures sont les suivants :

#### **NOMBRE**

Moyenne brute

Seuil d'exclusion

Moyenne ajustée

#### **COÛT MOYEN**

Moyenne brute

Seuil d'exclusion

Moyenne ajustée

Moyenne ajustée, excluant les cinq plus importants

Cinq plus importants

Plus important

#### **ÂGE MOYEN**

Moyenne brute

Moyenne ajustée

Décalage  $\leq 2$  ans

Décalage  $\geq 2$  ans

**DÉCALAGE MOYEN**

Moyenne brute

Moyenne ajustée

Décalage  $\leq 2$  ansDécalage  $> 2$  ans% de sinistres  $\leq 2$  ans% de sinistres  $> 2$  ans***Analyse matricielle selon le type de maladie et le groupe sectoriel***

L'annexe C contient un ensemble de matrices présentant la distribution et le coût des sinistres selon le type de maladie et le groupe sectoriel :

***Distribution des sinistres selon le type de maladie et le groupe sectoriel***

Distribution de tous les sinistres contenus dans la base de données selon le type de maladie et le groupe sectoriel.

***Distribution des sinistres selon le type de maladie et le groupe sectoriel, normalisée en fonction du groupe sectoriel***

Normalisation de la distribution énoncée au point précédent (tableau 1) en fonction du groupe sectoriel. La somme des pourcentages au niveau de chaque groupe sectoriel est de 100 %.

***Distribution du coût selon le type de maladie et le groupe sectoriel***

Coût par type de maladie et groupe sectoriel. Chaque cellule correspond au produit du nombre de sinistres et du coût moyen par sinistre pour le type de maladie applicable. Aux fins de cette analyse, le coût moyen est calculé en excluant tous les sinistres ci-dessous dont le coût est inférieur au seuil d'exclusion ainsi que les cinq sinistres les plus importants.

***Distribution du coût selon le type de maladie et le groupe sectoriel, normalisée en fonction du groupe sectoriel***

Normalisation de la distribution énoncée au point précédent (tableau 4) en fonction du groupe sectoriel. La somme des pourcentages au niveau de chaque groupe sectoriel est de 100 %.

## Distribution et utilisation

---

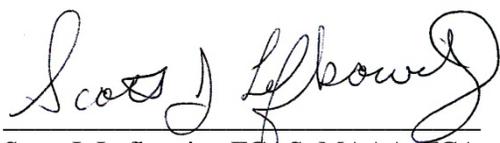
- Utilisation et responsabilité du client – Ce rapport a été préparé exclusivement à l'intention du client. Toutes les décisions concernant la mise en œuvre ou l'utilisation des conseils et des recommandations contenus dans le rapport appartiennent exclusivement au client.
- Circulation ou publication – Le cas échéant, le présent rapport doit être distribué dans son intégralité.
- Utilisation par des tiers et diligence raisonnable – La distribution du présent rapport à des parties autres que le client ne doit pas être assimilée à la prestation de conseils de la part d'Oliver Wyman à ces parties; une telle distribution sera faite à des fins de renseignements seulement et nullement pour que des tiers s'appuient sur le contenu du rapport. Oliver Wyman n'assume aucune responsabilité au regard de l'utilisation du rapport par des tiers ni des mesures ou des décisions prises sur le fondement des résultats, des conseils ou des recommandations qu'il contient. Le rapport ne se substitue pas au devoir de diligence raisonnable de la part des tiers.
- Diffusion publique – Le consentement écrit d'Oliver Wyman est requis préalablement à la diffusion publique de la totalité ou d'une partie du contenu du présent rapport, ce qui inclut les opinions exprimées et l'information concernant la société à laquelle le rapport est associé, que ce soit par l'entremise de médias publicitaires, d'activités de relations publiques, de médias d'information ou de supports de vente, par courrier, par transmission directe ou par tout autre moyen de communication publique.
- Communication du rapport – Sous réserve des dispositions convenues par ailleurs aux termes de l'accord écrit en application duquel le présent rapport est présenté, nous autorisons le client à communiquer le rapport à ses administrateurs, cadres, employés, vérificateurs, courtiers d'assurance, assureurs commerciaux, réassureurs et experts-conseils qui ont besoin de cette information et qui sont tenus de se conformer à des obligations raisonnables en matière de confidentialité. Sauf disposition contraire convenue par ailleurs aux termes de l'accord écrit en application duquel le présent rapport est présenté, la communication du rapport à des parties autres que celles expressément mentionnées est interdite sans notre consentement écrit.

## Annexe A : Attestation de qualifications

---

Je, Scott J. Lefkowitz, suis un associé d'Oliver Wyman Actuarial Consulting Inc. Je suis membre de l'American Academy of Actuaries, Fellow de la Casualty Actuarial Society et Fellow de la Conference of Consulting Actuaries.

Je satisfais aux normes de qualification de l'American Academy of Actuaries et suis ainsi fondé à énoncer l'opinion actuarielle contenue dans les présentes.



Scott J. Lefkowitz, FCAS, MAAA, FCA

## **Annexe B : Mesures de base**

---

Voici l'analyse des mesures de base concernant chaque maladie examinée.

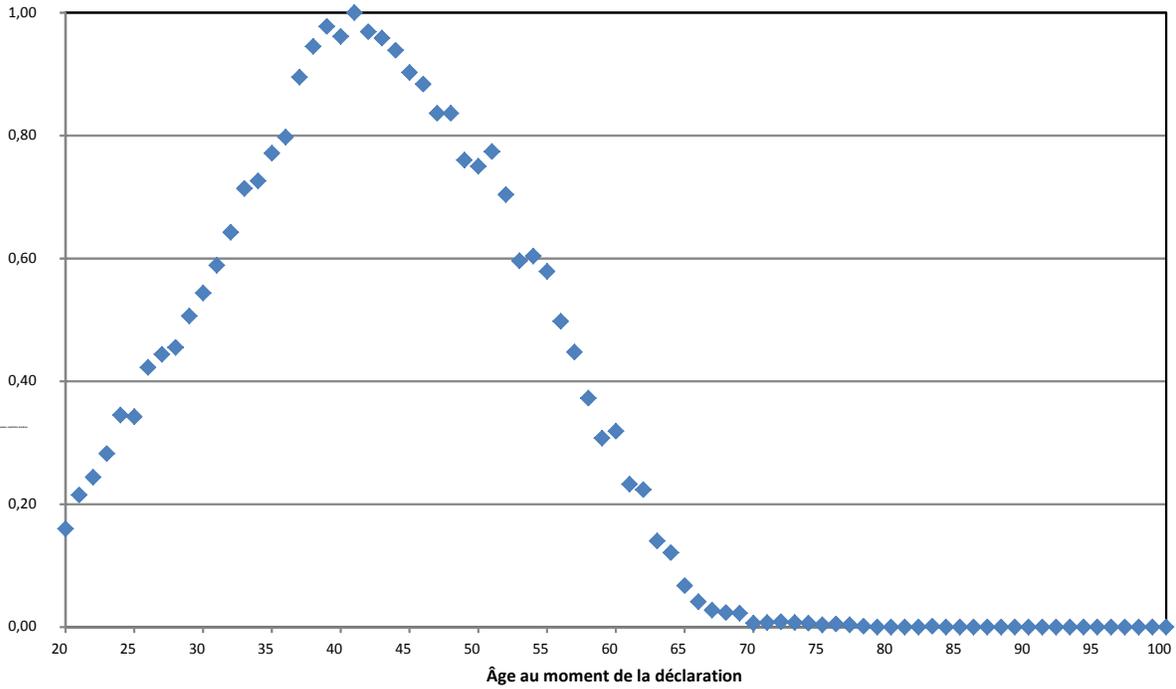
## SYNDROME DU CANAL CARPIEN

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	22 092	29 951	42	122
SEUIL D'EXCLUSION	1 912	2 995		
MOYENNE AJUSTÉE	20 180	32 555	42	124
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	20 175	32 158	42	124
5 PLUS IMPORTANTS	5	1 637 173	46	55
PLUS IMPORTANT	1	2 394 022	39	3
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	42	42	47	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,3	0,2	5,0	
NOMBRE	21 705	21 008	697	
% DU TOTAL		97%	3%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	11 056	10 869	167	
%	50%	49%	1%	

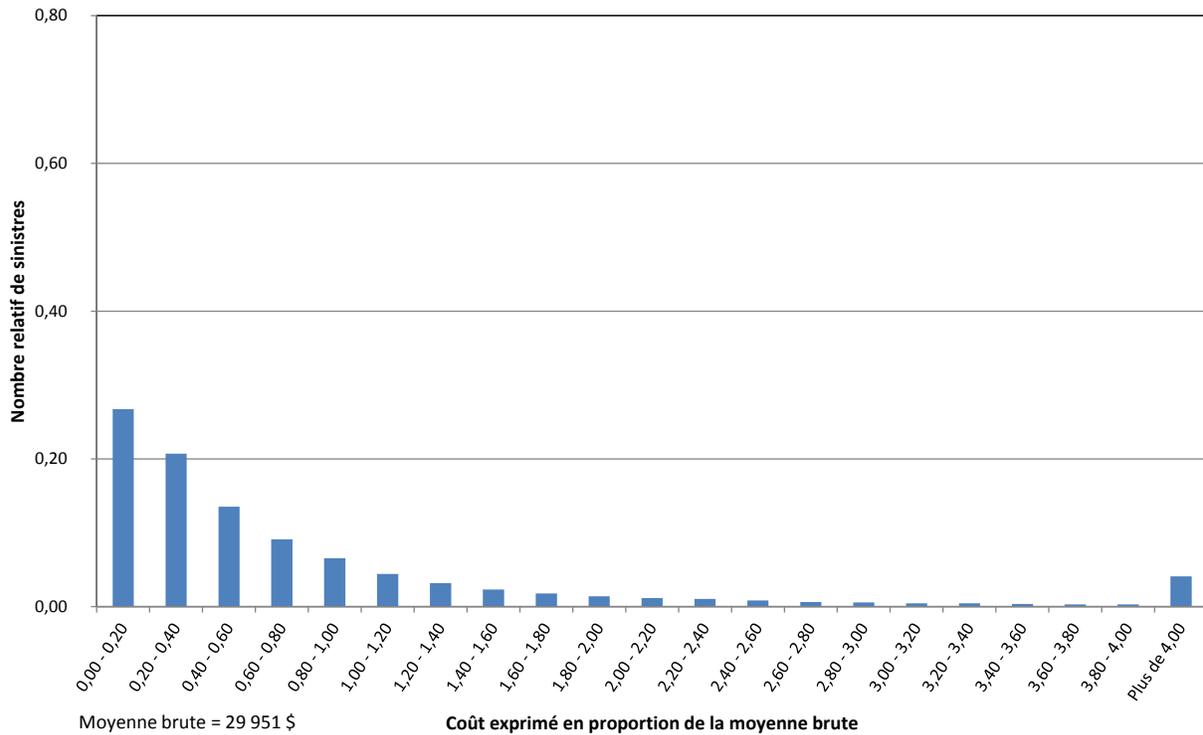
## SYNDROME DU CANAL CARPIEN

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	641	3%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	3 667	17%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	1 764	8%
AGENTS DE POLICE	29	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	146	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	98	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	39	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	1 096	5%
CAMIONNAGE	360	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	1 485	7%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	162	1%
CONSTRUCTION	736	3%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	111	1%
ENTREPRENEURS	1 648	7%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	622	3%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	89	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	285	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	1 474	7%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	458	2%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	1 473	7%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	440	2%
INCONNU	215	1%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D' AÉRONEFS	105	0%
PERSONNEL DE BUREAU	1 424	6%
POMPIERS	17	0%
RESTAURATION	1 031	5%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	1 360	6%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	406	2%
SERVICES GÉNÉRAUX	165	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	103	0%
SERVICES SOCIAUX	284	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	111	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	48	0%

**SYNDROME DU CANAL CARPIEN**  
**Âge au moment de la déclaration**



**SYNDROME DU CANAL CARPIEN**  
**Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en fonction du**  
**niveau de coût en 2013**

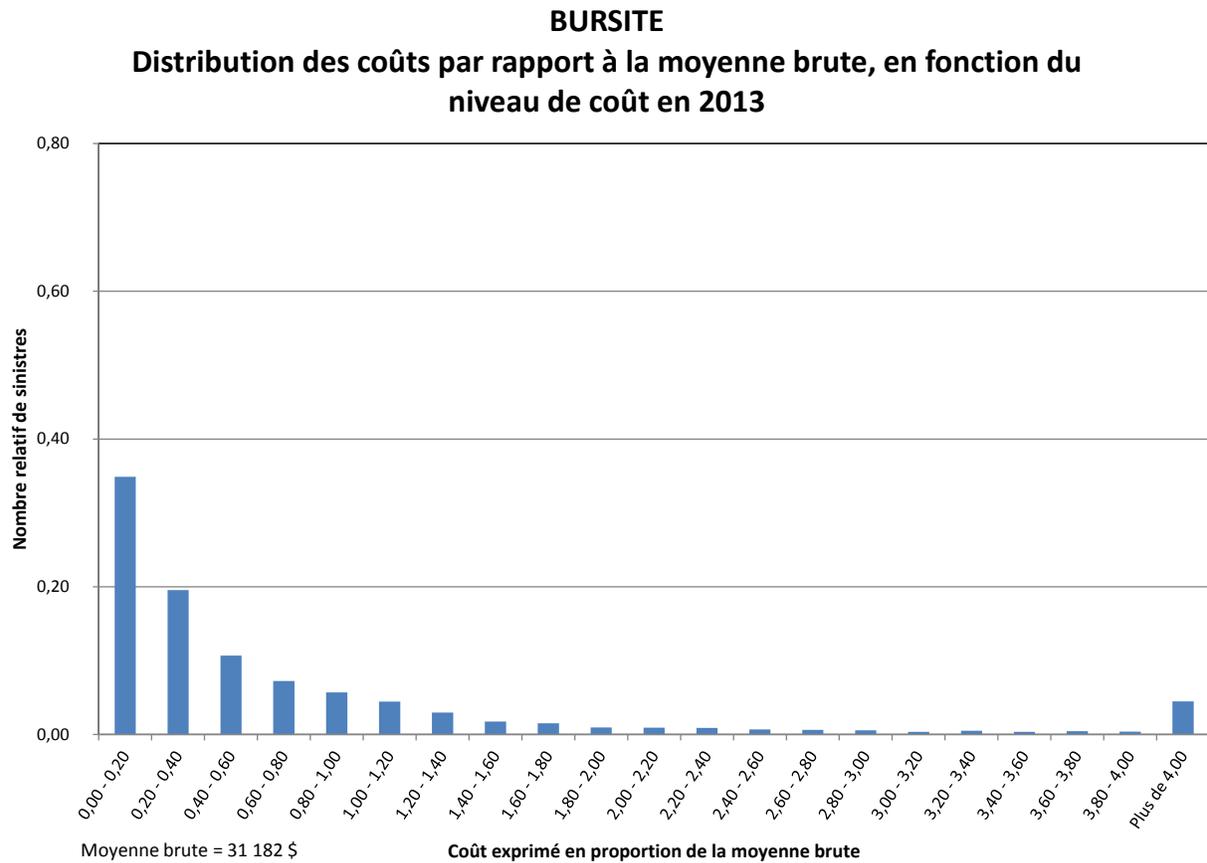
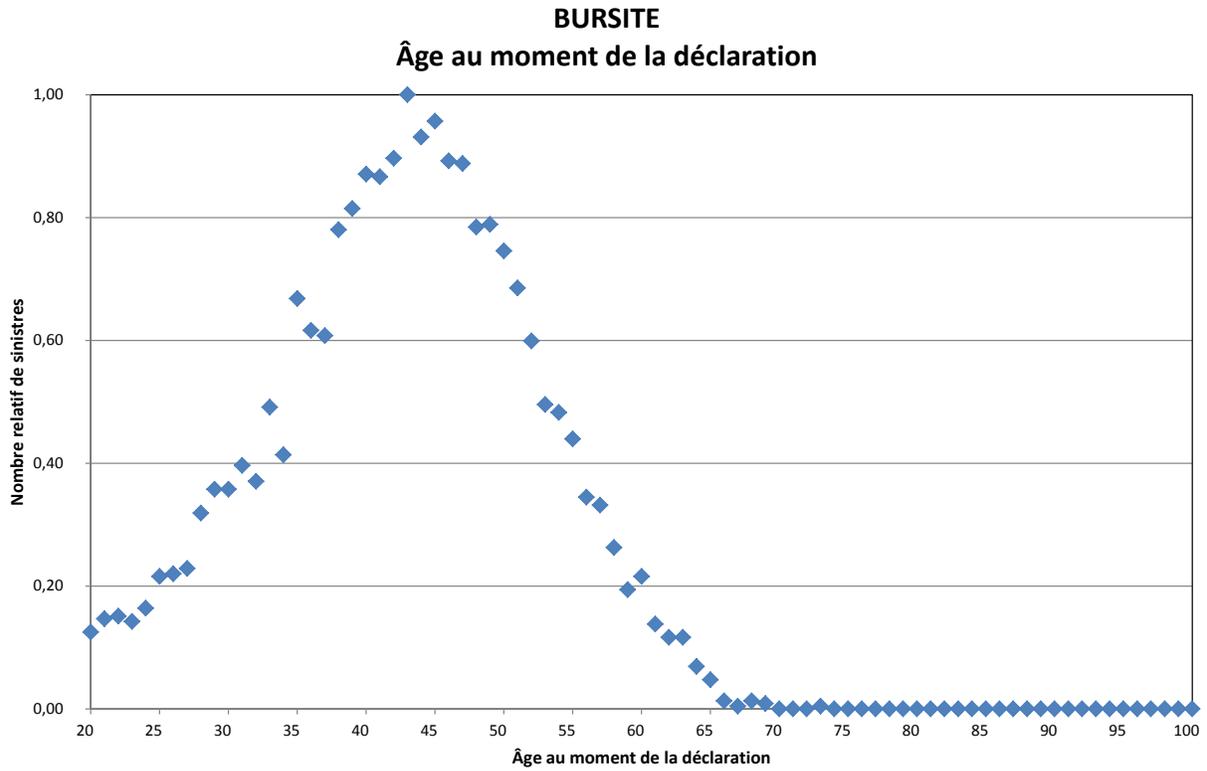


## BURSITE

	NOMBRE	COÛT	ÂGE	DÉCALAGE
		MOYEN	MOYEN	MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	5 149	31 182	43	33
SEUIL D'EXCLUSION	744	3 118		
MOYENNE AJUSTÉE	4 405	36 025	43	34
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	4 400	34 742	43	34
5 PLUS IMPORTANTS	5	1 164 316	42	51
PLUS IMPORTANT	1	1 478 077	31	5
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	43	43	46	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,1	0,1	3,2	
NOMBRE	5 081	5 064	17	
% DU TOTAL		100%	0%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	3 165	1 966	18	
%	61%	38%	0%	

## BURSITE

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	207	4%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	853	17%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	342	7%
AGENTS DE POLICE	5	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	63	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	43	1%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	5	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	182	4%
CAMIONNAGE	46	1%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	687	13%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	58	1%
CONSTRUCTION	124	2%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	48	1%
ENTREPRENEURS	747	15%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	192	4%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	29	1%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	129	3%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	164	3%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	55	1%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	195	4%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	80	2%
INCONNU	2	0%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	63	1%
PERSONNEL DE BUREAU	69	1%
POMPIERS	1	0%
RESTAURATION	139	3%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	385	7%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	66	1%
SERVICES GÉNÉRAUX	46	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	15	0%
SERVICES SOCIAUX	48	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	42	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	19	0%

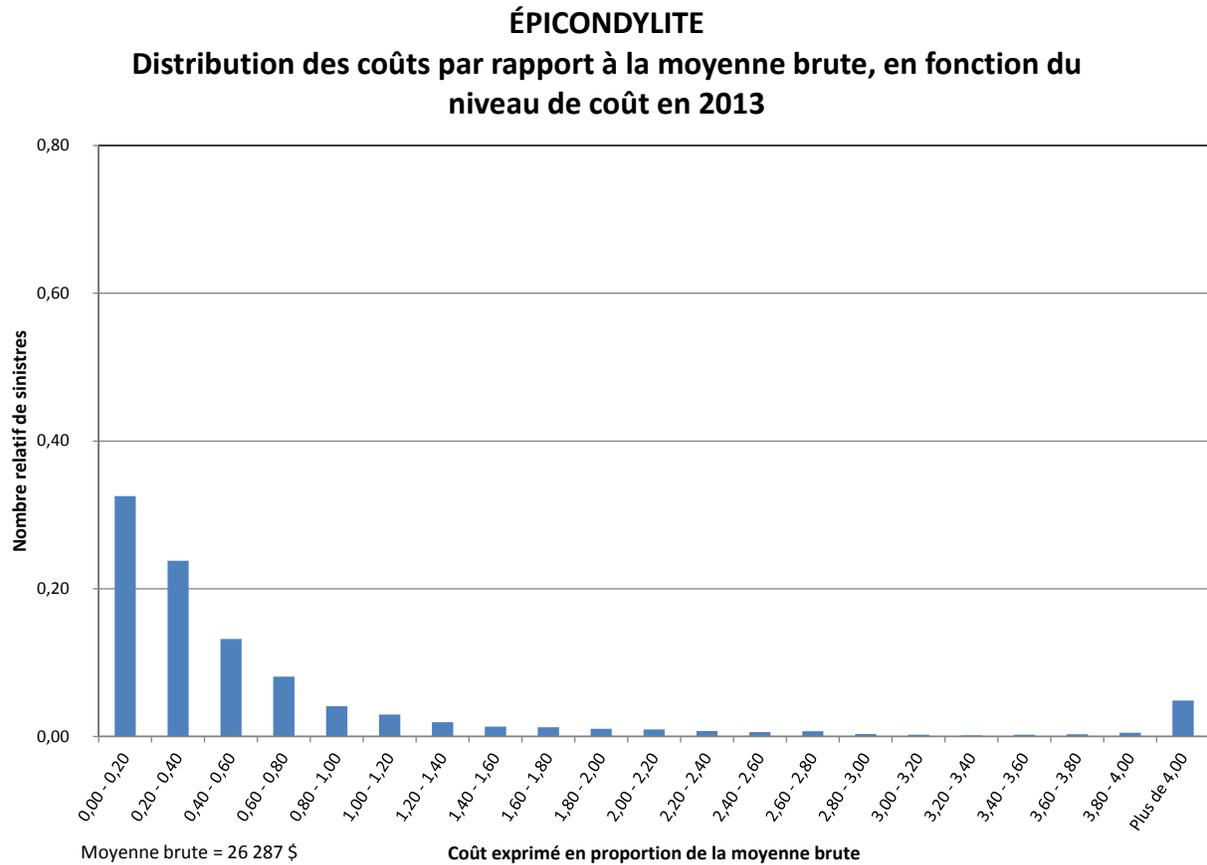
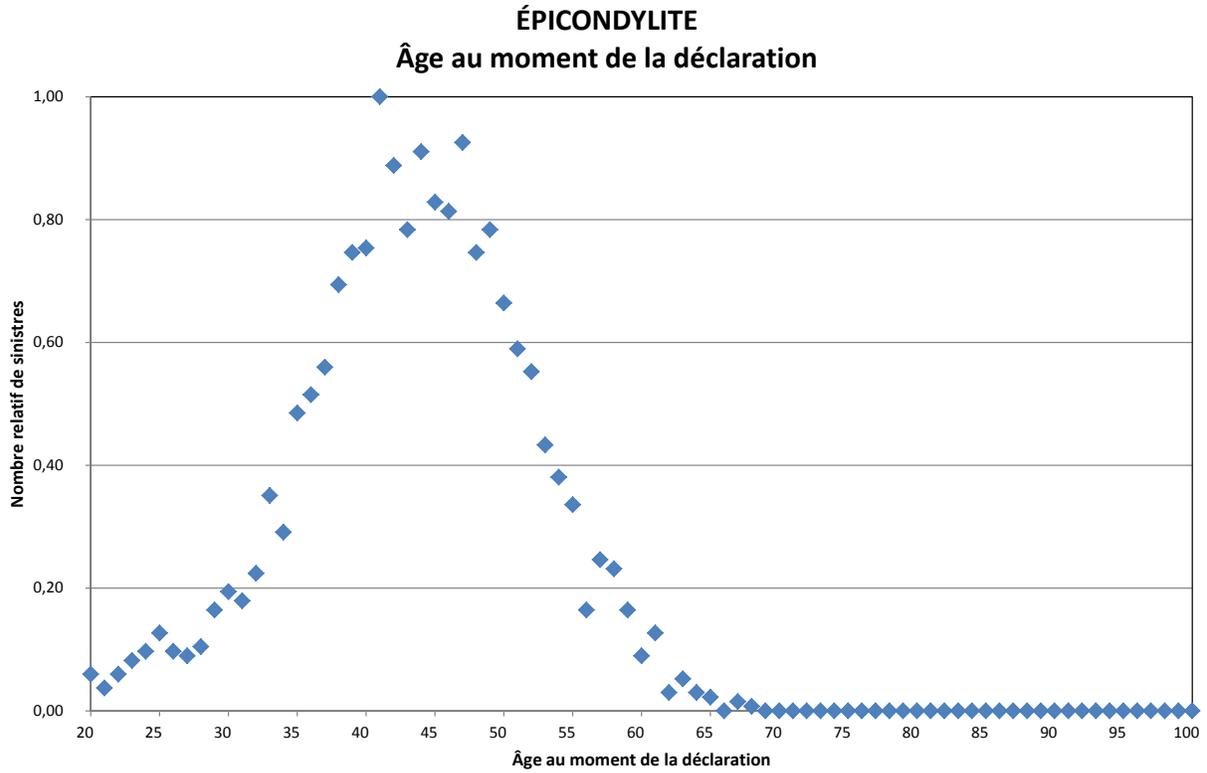


## ÉPICONDYLITE

	NOMBRE	COÛT	ÂGE	DÉCALAGE
		MOYEN	MOYEN	MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	2 384	26 287	44	57
SEUIL D'EXCLUSION	238	2 629		
MOYENNE AJUSTÉE	2 146	28 949	44	59
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	2 141	27 305	44	58
5 PLUS IMPORTANTS	5	732 837	41	586
PLUS IMPORTANT	1	1 036 253	39	224
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	44	44	45	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,2	0,1	4,0	
NOMBRE	2 381	2 364	17	
% DU TOTAL		99%	1%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	49	47	2	
%	50%	48%	2%	

## ÉPICONDYLITE

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	84	4%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	345	14%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	205	9%
AGENTS DE POLICE	5	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	2	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	8	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	1	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	100	4%
CAMIONNAGE	58	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	187	8%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	17	1%
CONSTRUCTION	112	5%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0%
ENTREPRENEURS	179	8%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	87	4%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	21	1%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	5	0%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	8	0%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	68	3%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	290	12%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	29	1%
INCONNU	6	0%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	32	1%
PERSONNEL DE BUREAU	27	1%
POMPIERS	0	0%
RESTAURATION	113	5%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	196	8%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	30	1%
SERVICES GÉNÉRAUX	50	2%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	13	1%
SERVICES SOCIAUX	78	3%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	21	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	7	0%

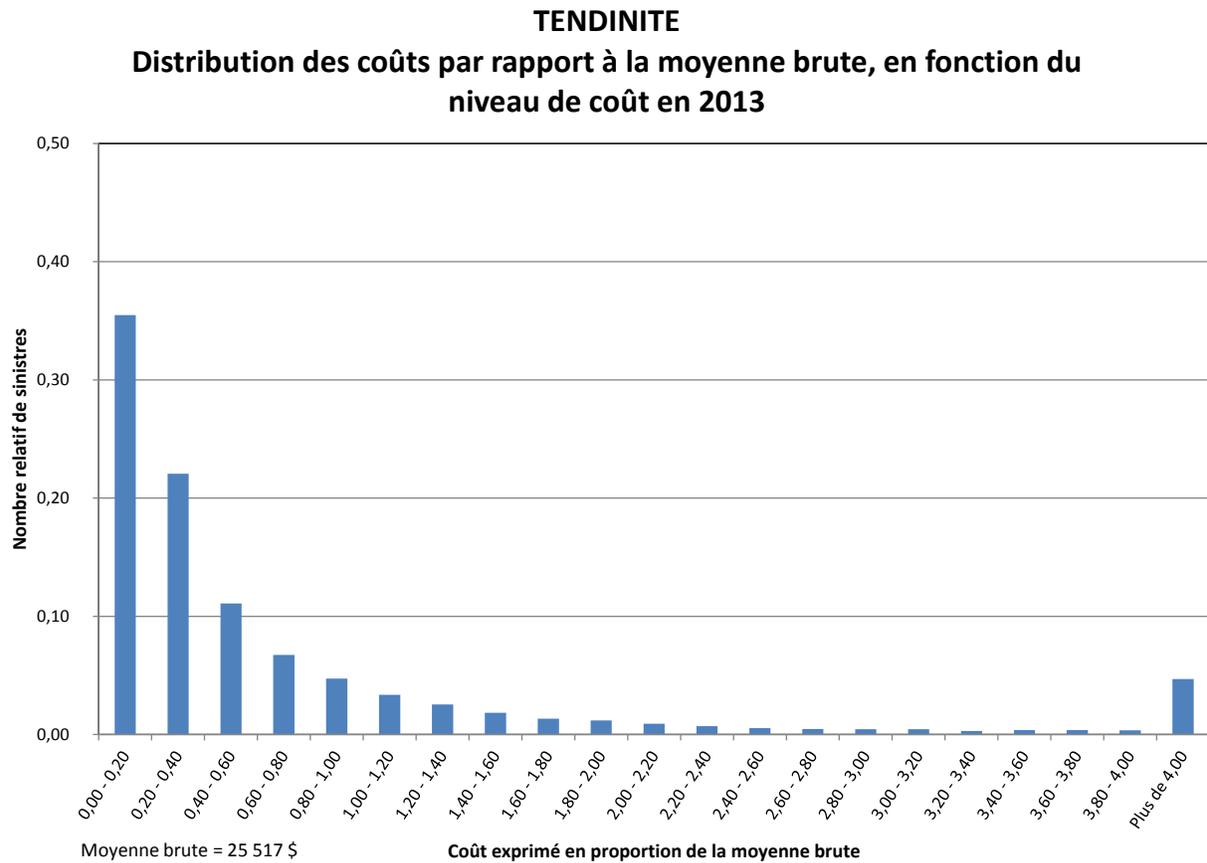
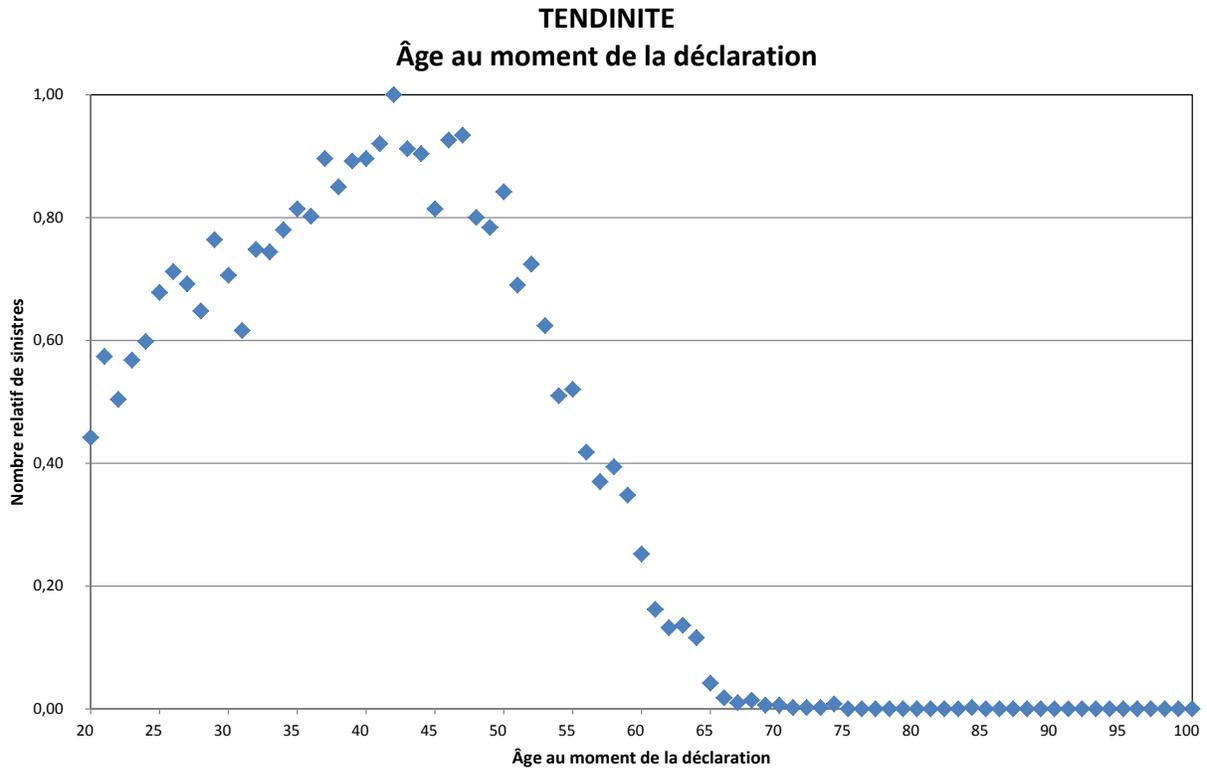


## TENDINITE

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	14 944	25 517	40	35
SEUIL D'EXCLUSION	1 490	2 552		
MOYENNE AJUSTÉE	13 454	28 092	40	37
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	13 449	27 613	40	37
5 PLUS IMPORTANTS	5	1 316 688	37	8
PLUS IMPORTANT	1	1 686 616	41	2
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	40	40	48	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,1	0,1	3,7	
NOMBRE	14 883	14 814	69	
% DU TOTAL		100%	0%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	6 708	8 169	67	
%	45%	55%	0%	

## TENDINITE

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	582	4%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	2 426	16%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	1 053	7%
AGENTS DE POLICE	19	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	228	2%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	119	1%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	16	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	341	2%
CAMIONNAGE	118	1%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	1 868	13%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	89	1%
CONSTRUCTION	331	2%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	152	1%
ENTREPRENEURS	1 167	8%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	512	3%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	77	1%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	344	2%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	138	1%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	186	1%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	1 546	10%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	161	1%
INCONNU	9	0%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	175	1%
PERSONNEL DE BUREAU	293	2%
POMPIERS	2	0%
RESTAURATION	650	4%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	1 413	9%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	325	2%
SERVICES GÉNÉRAUX	209	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	40	0%
SERVICES SOCIAUX	210	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	115	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	30	0%

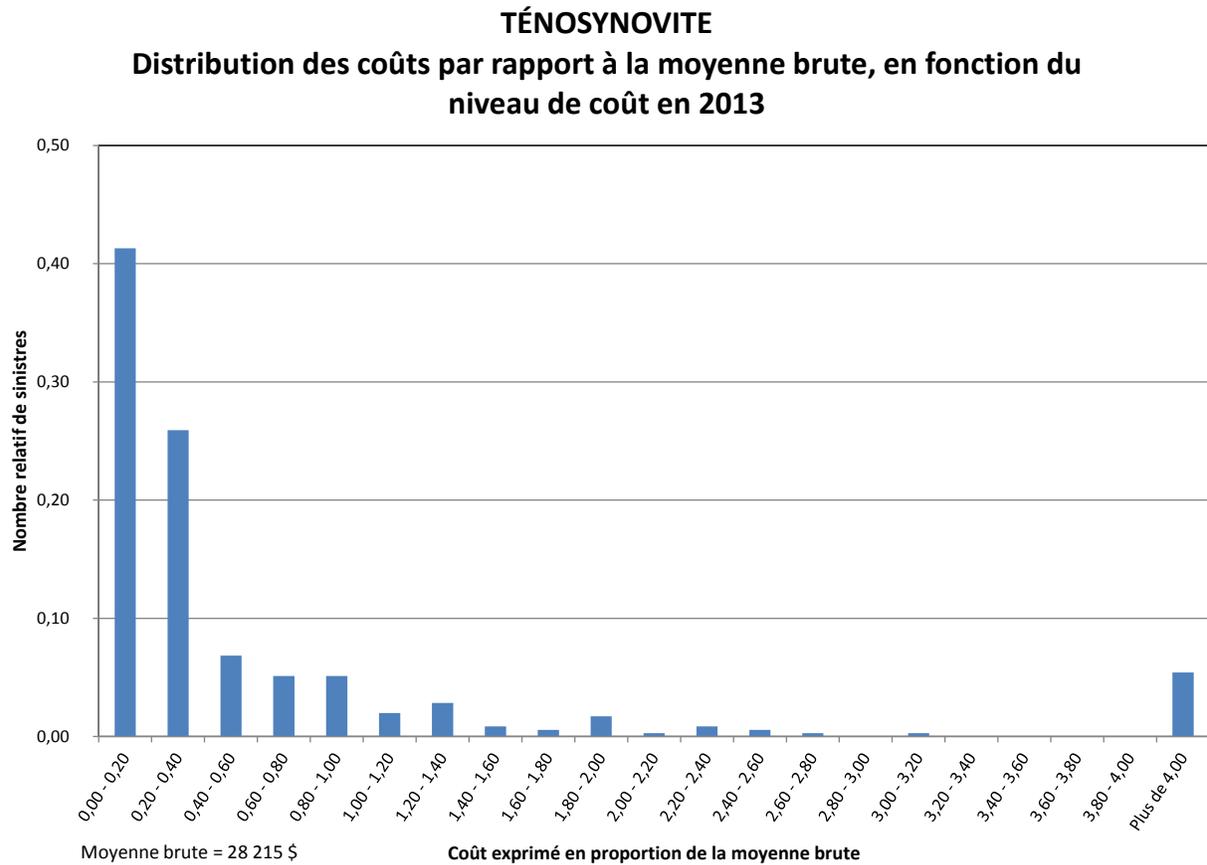
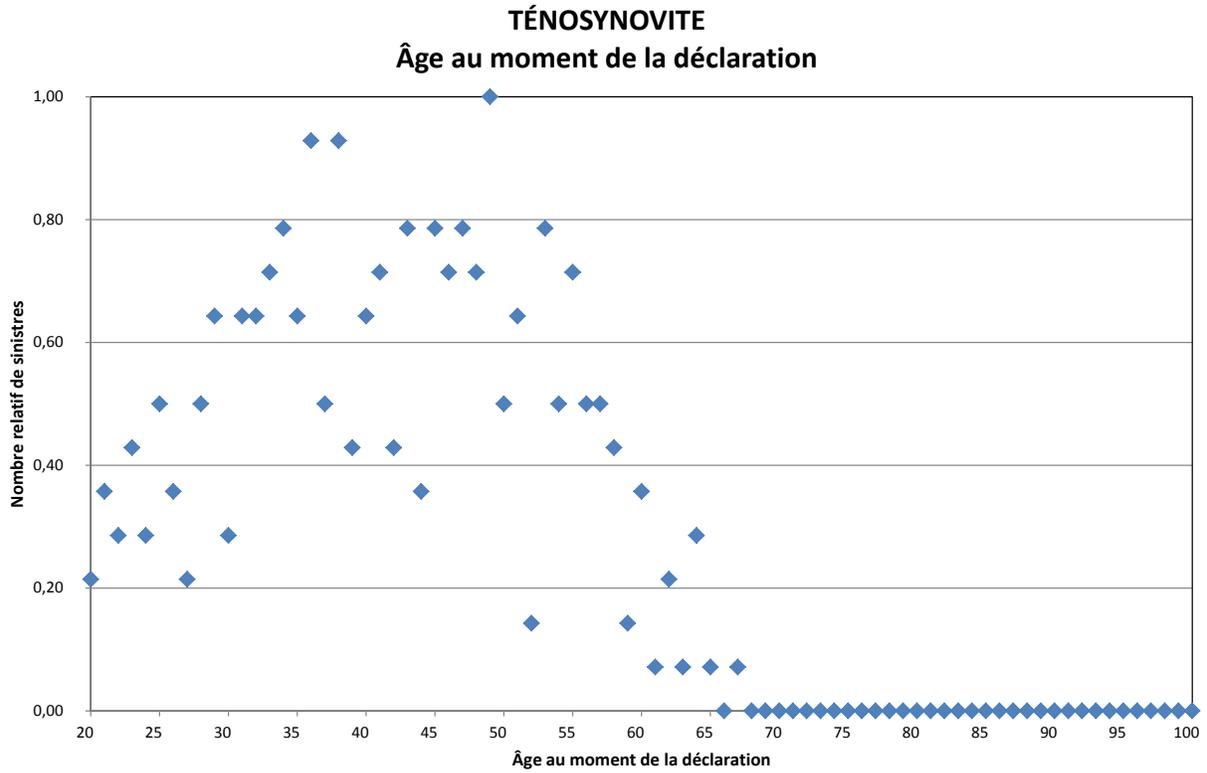


## TÉNOSSYNOVITE

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	351	28 215	41	63
SEUIL D'EXCLUSION	55	2 821		
MOYENNE AJUSTÉE	296	33 014	42	69
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	291	24 209	42	67
5 PLUS IMPORTANTS	5	545 484	34	223
PLUS IMPORTANT	1	955 931	35	6
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	41	41	49	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,2	0,1	3,8	
NOMBRE	327	323	4	
% DU TOTAL		99%	1%	
	M	F	U	
SEXE	140	206	5	
%	40%	59%	1%	

## TÉNOSSYNOVITE

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	9	3%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	56	16%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	18	5%
AGENTS DE POLICE	1	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	2	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	1	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	12	3%
CAMIONNAGE	5	1%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	27	8%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	0	0%
CONSTRUCTION	11	3%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0%
ENTREPRENEURS	13	4%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	16	5%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	1	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	2	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	10	3%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	7	2%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	71	20%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	5	1%
INCONNU	0	0%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	2	1%
PERSONNEL DE BUREAU	14	4%
POMPIERS	1	0%
RESTAURATION	23	7%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	26	7%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	10	3%
SERVICES GÉNÉRAUX	1	0%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	0	0%
SERVICES SOCIAUX	3	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	4	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0	0%

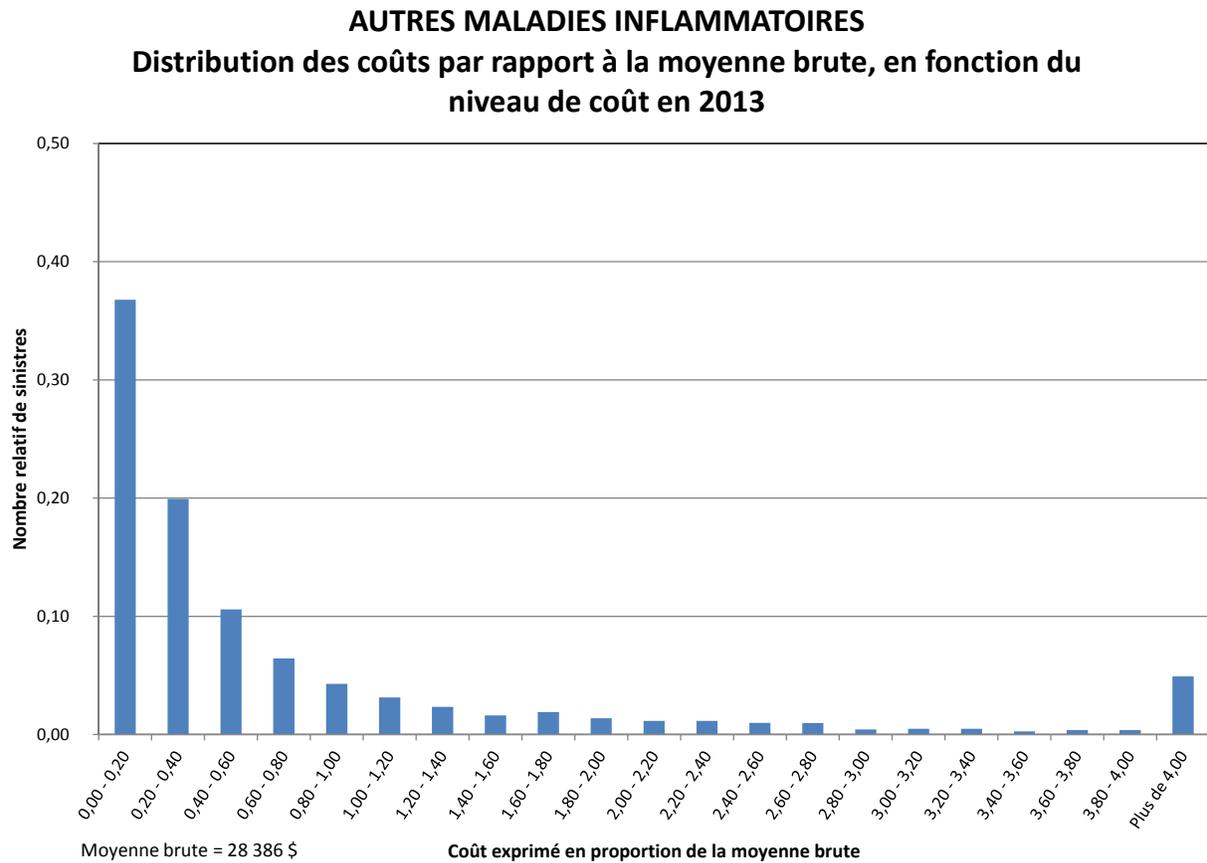
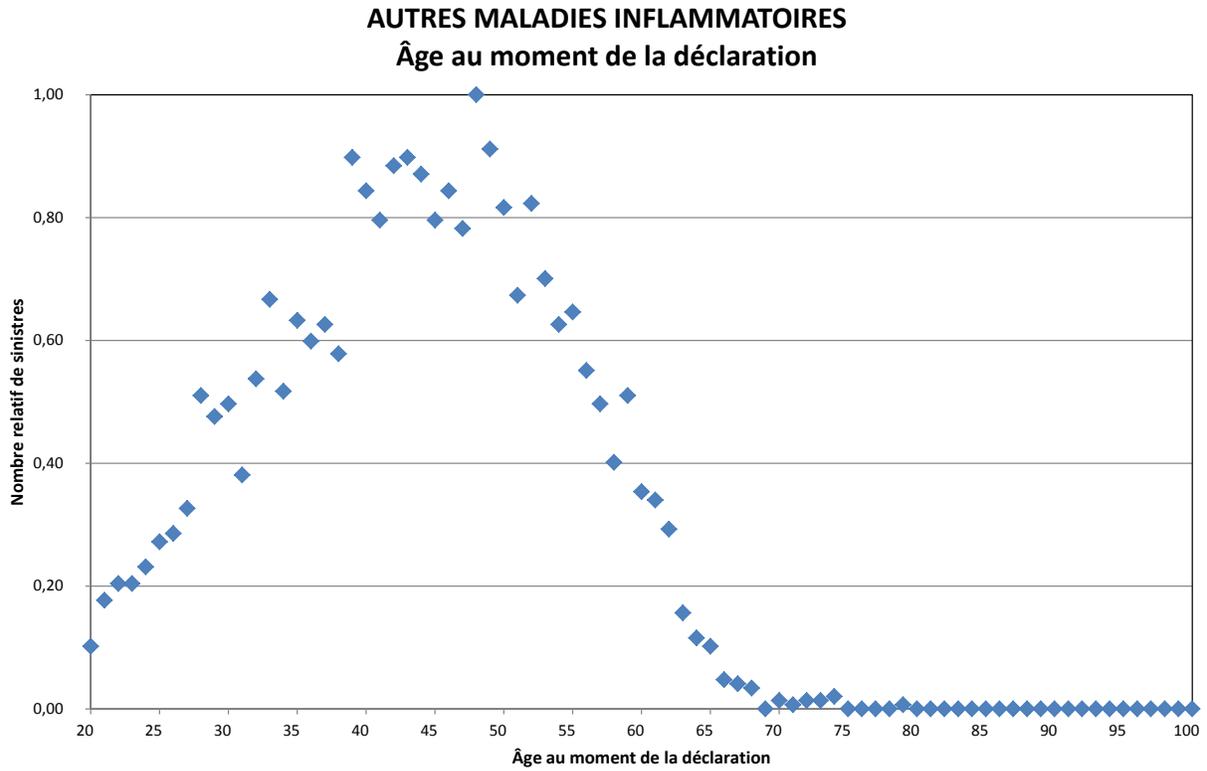


## AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES

	NOMBRE	COÛT	ÂGE	DÉCALAGE
		MOYEN	MOYEN	MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	4 268	28 386	44	115
SEUIL D'EXCLUSION	584	2 839		
MOYENNE AJUSTÉE	3 684	32 507	44	122
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	3 679	30 381	44	122
5 PLUS IMPORTANTS	5	1 597 070	40	169
PLUS IMPORTANT	1	3 645 086	39	748
		TOTAL DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	44	43	49	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,3	0,2	5,8	
NOMBRE	3 707	3 605	102	
% DU TOTAL		97%	3%	
		H	F	INCONNU
SEXE	2 187	2 050	31	
%	51%	48%	1%	

## AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	113	3%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	755	18%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	398	9%
AGENTS DE POLICE	12	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	24	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	5	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	8	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	204	5%
CAMIONNAGE	98	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	291	7%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	55	1%
CONSTRUCTION	126	3%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	6	0%
ENTREPRENEURS	366	9%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	78	2%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	9	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	64	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	123	3%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	27	1%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	258	6%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	152	4%
INCONNU	76	2%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	12	0%
PERSONNEL DE BUREAU	252	6%
POMPIERS	6	0%
RESTAURATION	228	5%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	310	7%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	89	2%
SERVICES GÉNÉRAUX	34	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	28	1%
SERVICES SOCIAUX	49	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	7	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	5	0%

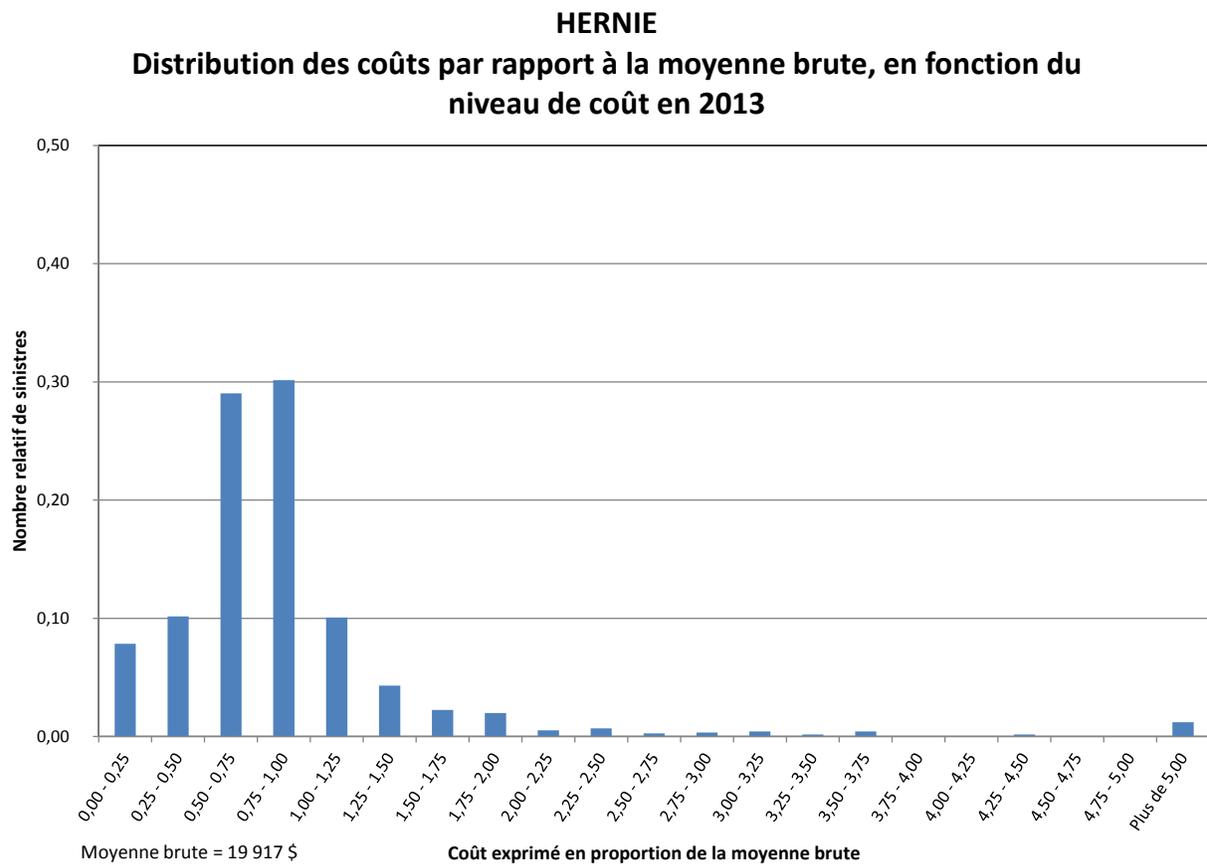
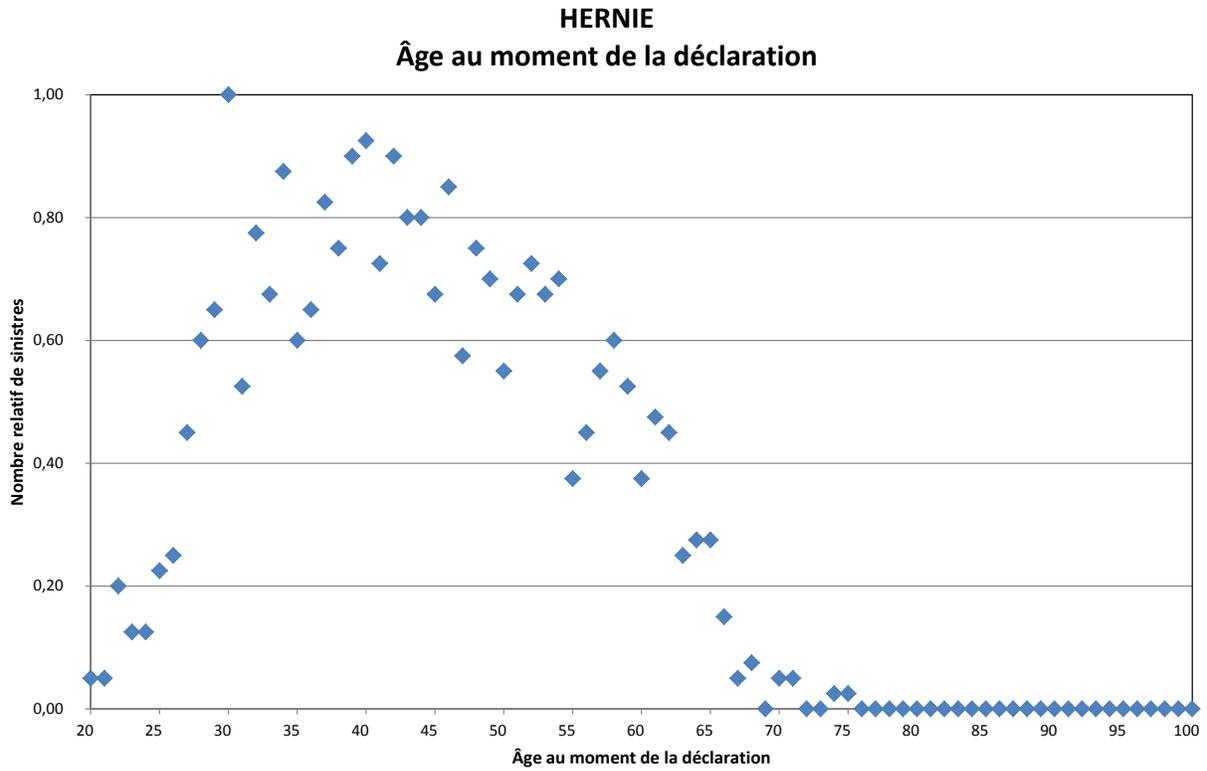


## HERNIE

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	1 161	19 917	44	96
SEUIL D'EXCLUSION	0	1 992		
MOYENNE AJUSTÉE	1 161	19 917	44	96
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	1 156	17 693	44	96
5 PLUS IMPORTANTS	5	534 013	48	58
PLUS IMPORTANT	1	1 187 016	40	90
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	44	44	44	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,3	0,2	4,3	
NOMBRE	1 054	1 031	23	
% DU TOTAL		98%	2%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	1 131	28	2	
%	97%	2%	0%	

## HERNIE

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	9	1%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	81	7%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	17	1%
AGENTS DE POLICE	1	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	1	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	3	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	35	3%
CAMIONNAGE	22	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	42	4%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	4	0%
CONSTRUCTION	18	2%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	4	0%
ENTREPRENEURS	32	3%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	0	0%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	0	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	8	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	837	72%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	0	0%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	4	0%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	11	1%
INCONNU	7	1%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	0	0%
PERSONNEL DE BUREAU	0	0%
POMPIERS	1	0%
RESTAURATION	14	1%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	5	0%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	2	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	2	0%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	0	0%
SERVICES SOCIAUX	1	0%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	0	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0	0%

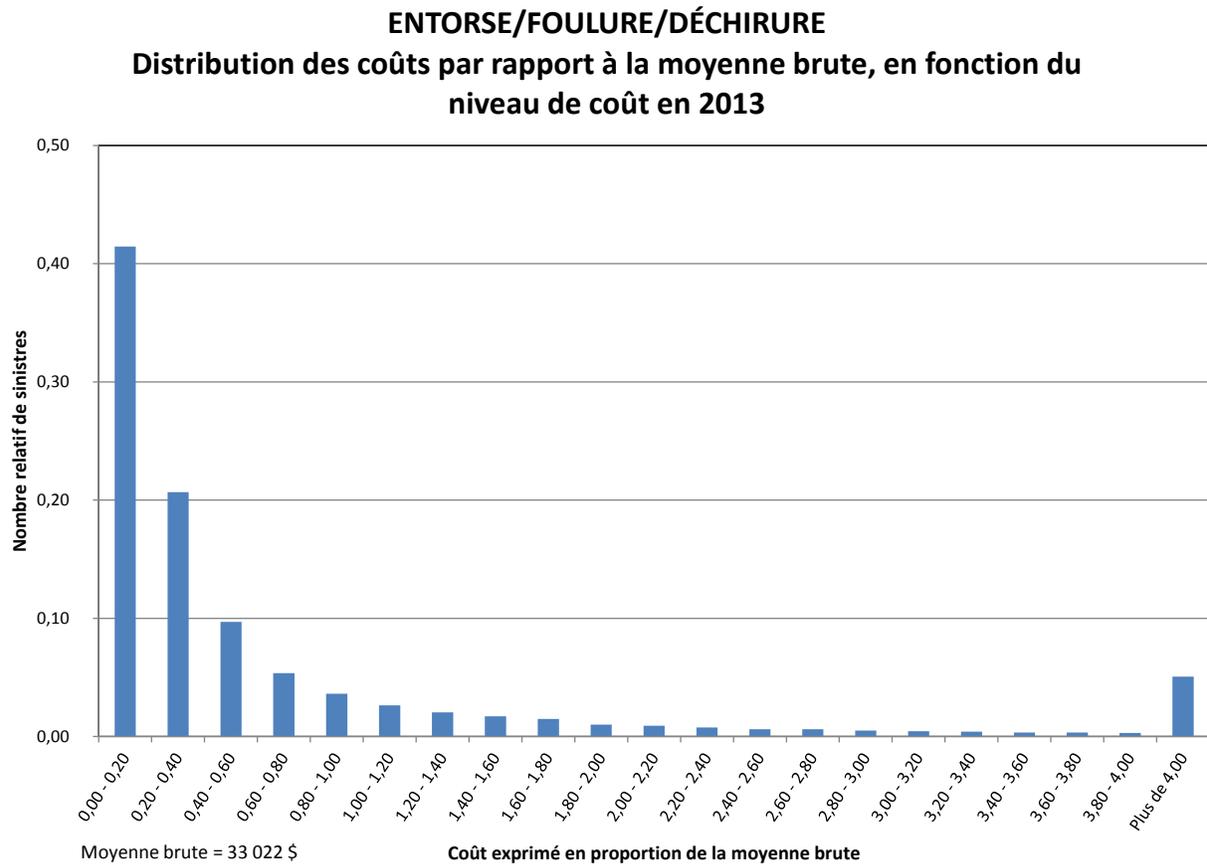
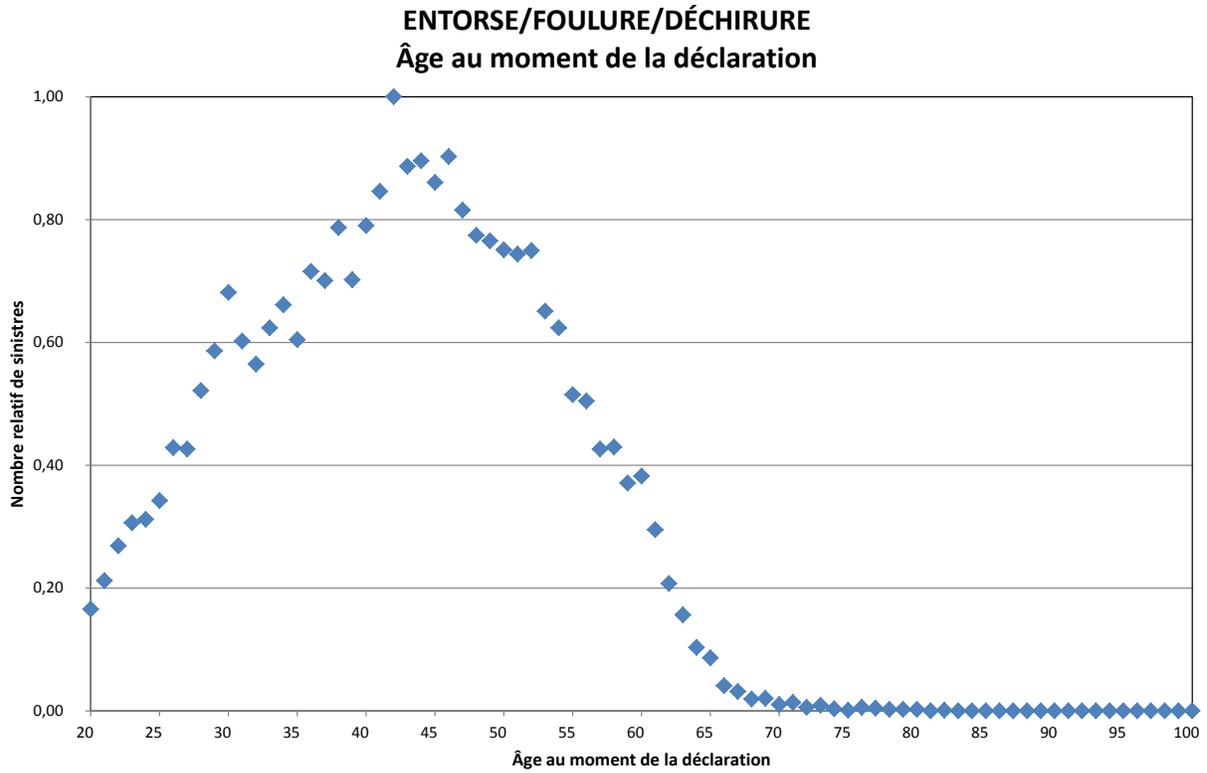


## ENTORSE/FOULURE/DÉCHIRURE

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	24 558	33 022	42	107
SEUIL D'EXCLUSION	4 618	3 302		
MOYENNE AJUSTÉE	19 940	40 069	43	119
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	19 935	39 014	43	118
5 PLUS IMPORTANTS	5	4 248 385	38	1 629
PLUS IMPORTANT	1	5 717 959	66	5 264
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	42	42	49	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,3	0,1	7,0	
NOMBRE	23 008	22 439	569	
% DU TOTAL		98%	2%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	14 507	9 699	352	
%	59%	39%	1%	

## ENTORSE/FOULURE/DÉCHIRURE

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	585	2%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	2 726	11%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	1 645	7%
AGENTS DE POLICE	45	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	56	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	41	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	11	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	805	3%
CAMIONNAGE	429	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	1 237	5%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	217	1%
CONSTRUCTION	537	2%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	16	0%
ENTREPRENEURS	1 179	5%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	611	2%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	55	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	132	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	6 692	27%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	380	2%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	2 223	9%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	340	1%
INCONNU	201	1%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	136	1%
PERSONNEL DE BUREAU	764	3%
POMPIERS	25	0%
RESTAURATION	572	2%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	1 843	8%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	242	1%
SERVICES GÉNÉRAUX	208	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	89	0%
SERVICES SOCIAUX	411	2%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	83	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	22	0%

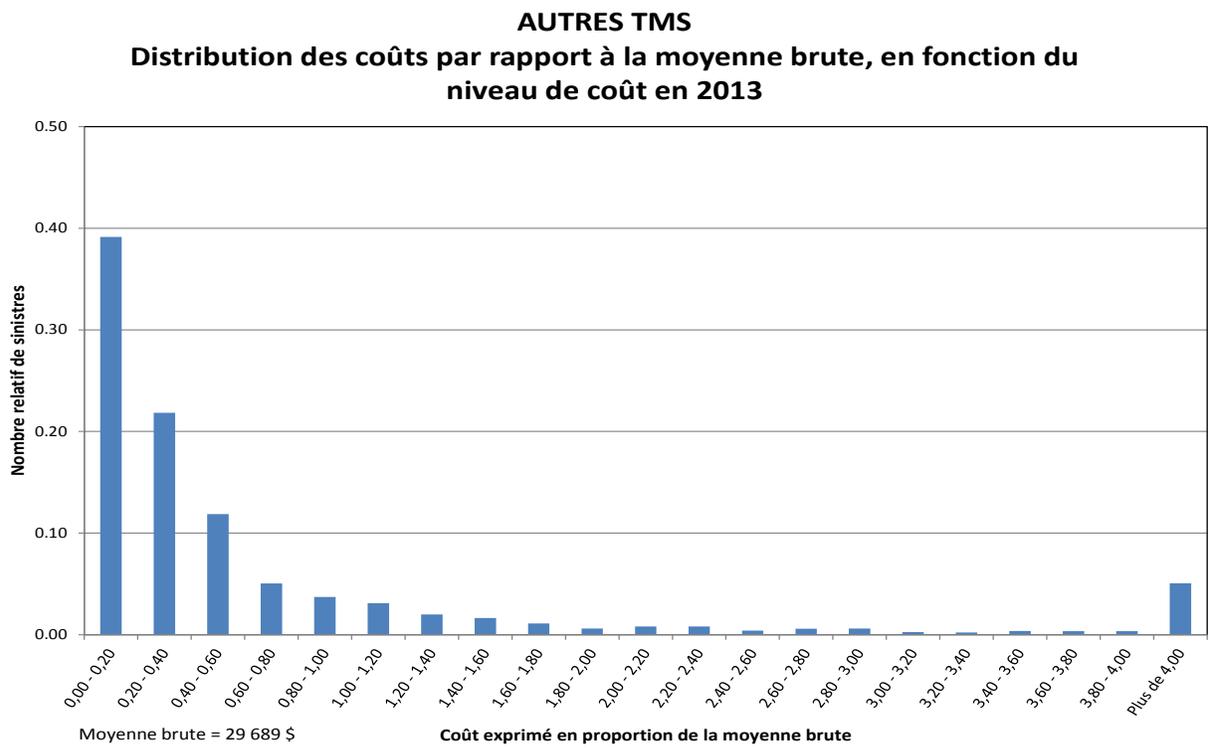
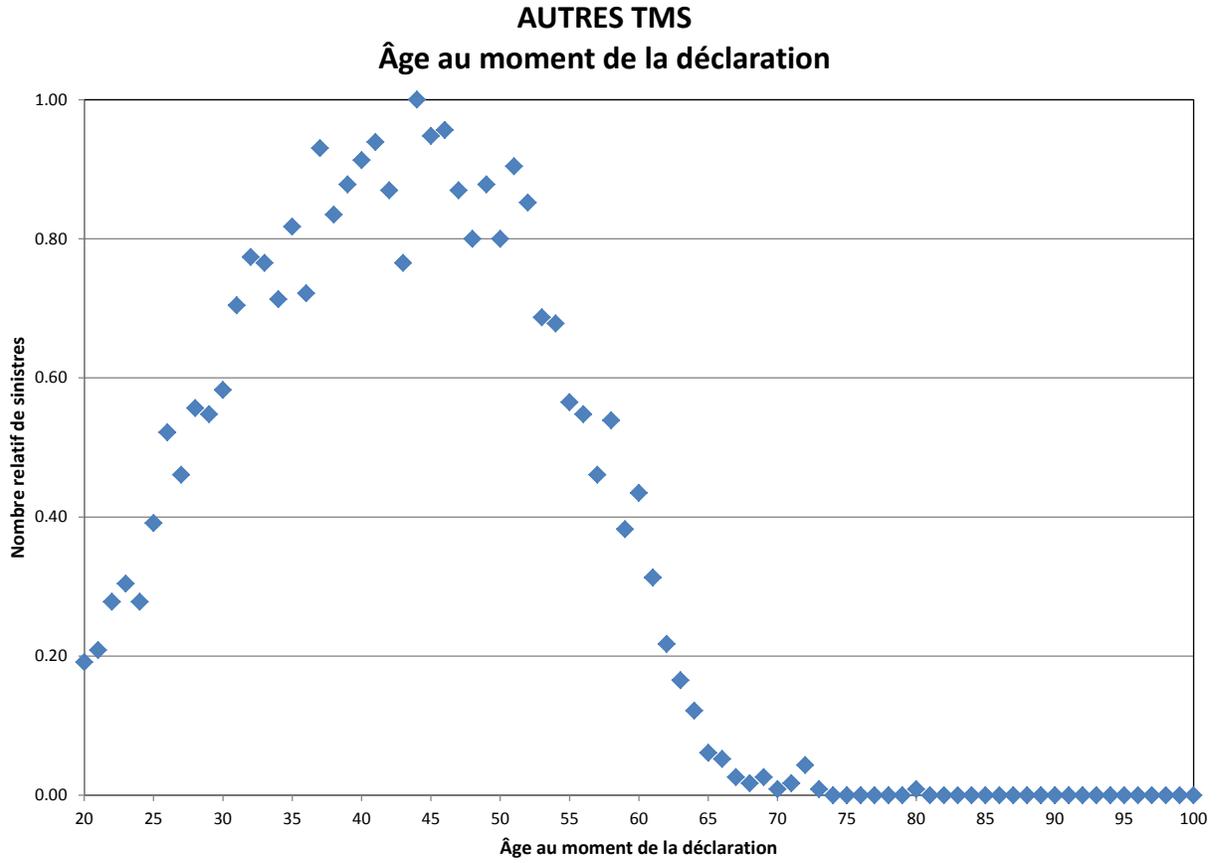


## AUTRES TMS

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	3 411	29 689	42	102
SEUIL D'EXCLUSION	569	2 969		
MOYENNE AJUSTÉE	2 842	35 147	43	108
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	2 837	32 761	43	108
5 PLUS IMPORTANTS	5	1 388 614	35	56
PLUS IMPORTANT	1	1 813 565	0	0
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	42	42	49	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,3	0,1	6,1	
NOMBRE	3 277	3 205	72	
% DU TOTAL		98%	2%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	1 735	1 647	29	
%	51%	48%	1%	

## AUTRES TMS

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	13	0%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	760	22%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	252	7%
AGENTS DE POLICE	106	3%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	107	3%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	33	1%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	303	9%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	2	0%
CAMIONNAGE	56	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	3	0%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	29	1%
CONSTRUCTION	4	0%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	4	0%
ENTREPRENEURS	127	4%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	77	2%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	65	2%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	69	2%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	12	0%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	22	1%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	28	1%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	7	0%
INCONNU	43	1%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	422	12%
PERSONNEL DE BUREAU	5	0%
POMPIERS	190	6%
RESTAURATION	116	3%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	128	4%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	3	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	2	0%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	20	1%
SERVICES SOCIAUX	106	3%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	229	7%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	68	2%

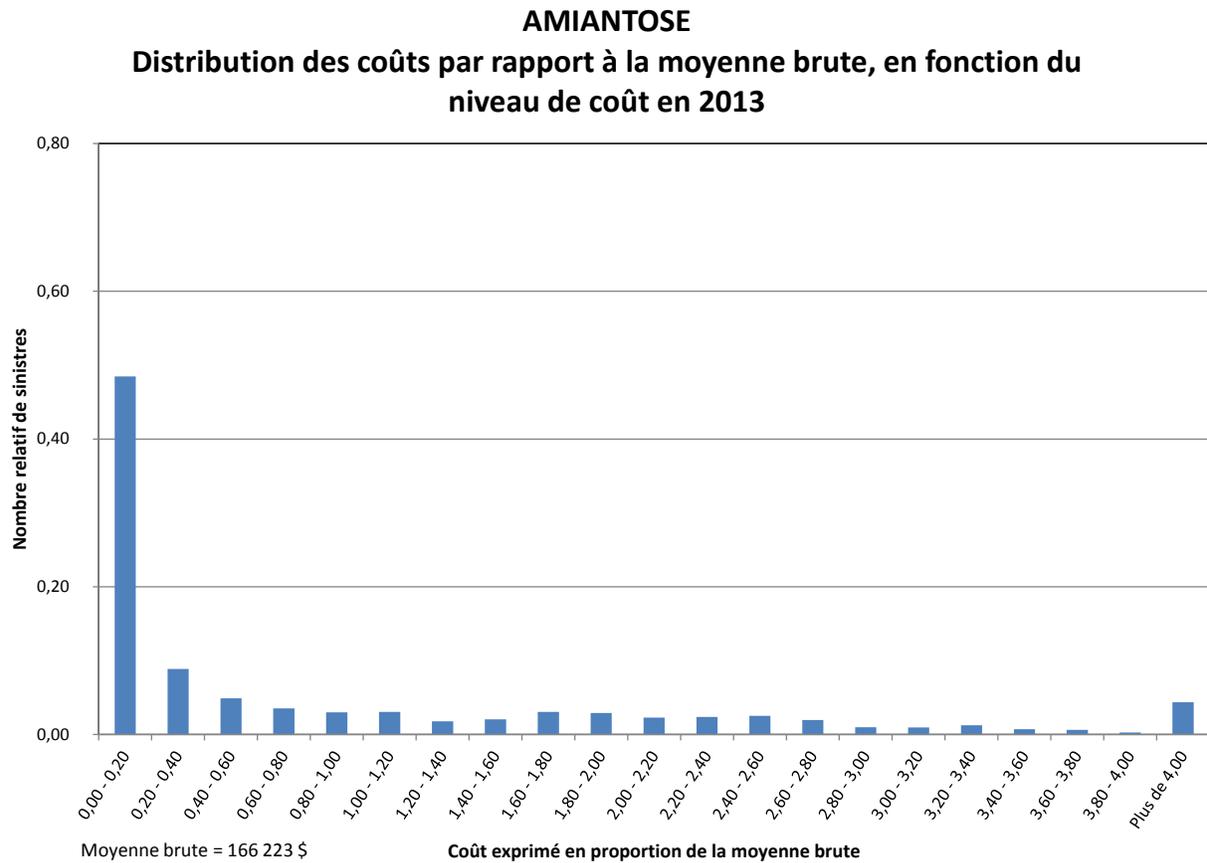
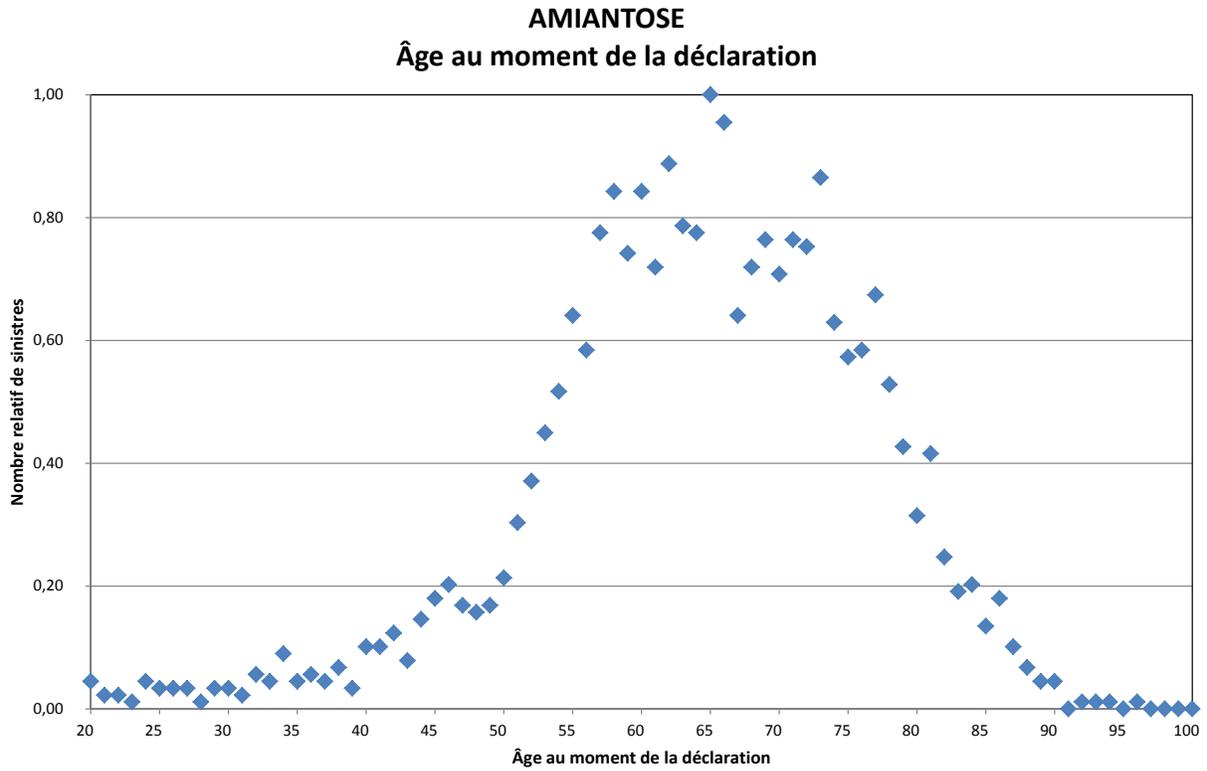


## AMIANTOSE

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	2 228	166 223	64	1 431
SEUIL D'EXCLUSION	905	16 622		
MOYENNE AJUSTÉE	1 323	277 441	66	1 535
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	1 318	267 089	66	1 515
5 PLUS IMPORTANTS	5	3 006 278	59	6 741
PLUS IMPORTANT	1	5 318 207	55	7 540
		TOTAL DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	64	63	67	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	3,9	0,4	12,4	
NOMBRE	2 159	1 524	635	
% DU TOTAL		71%	29%	
		H	F	INCONNU
SEXE	2 164	36	28	
%	97%	2%	1%	

## AMIANTOSE

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	4	0%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	221	10%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	62	3%
AGENTS DE POLICE	0	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	16	1%
CAMIONNAGE	9	0%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	25	1%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	0	0%
CONSTRUCTION	202	9%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0%
ENTREPRENEURS	495	22%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	22	1%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	37	2%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	1	0%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	787	35%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	93	4%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	7	0%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	54	2%
INCONNU	102	5%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	3	0%
PERSONNEL DE BUREAU	3	0%
POMPIERS	0	0%
RESTAURATION	0	0%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	18	1%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	0	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	38	2%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	24	1%
SERVICES SOCIAUX	1	0%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	1	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	3	0%



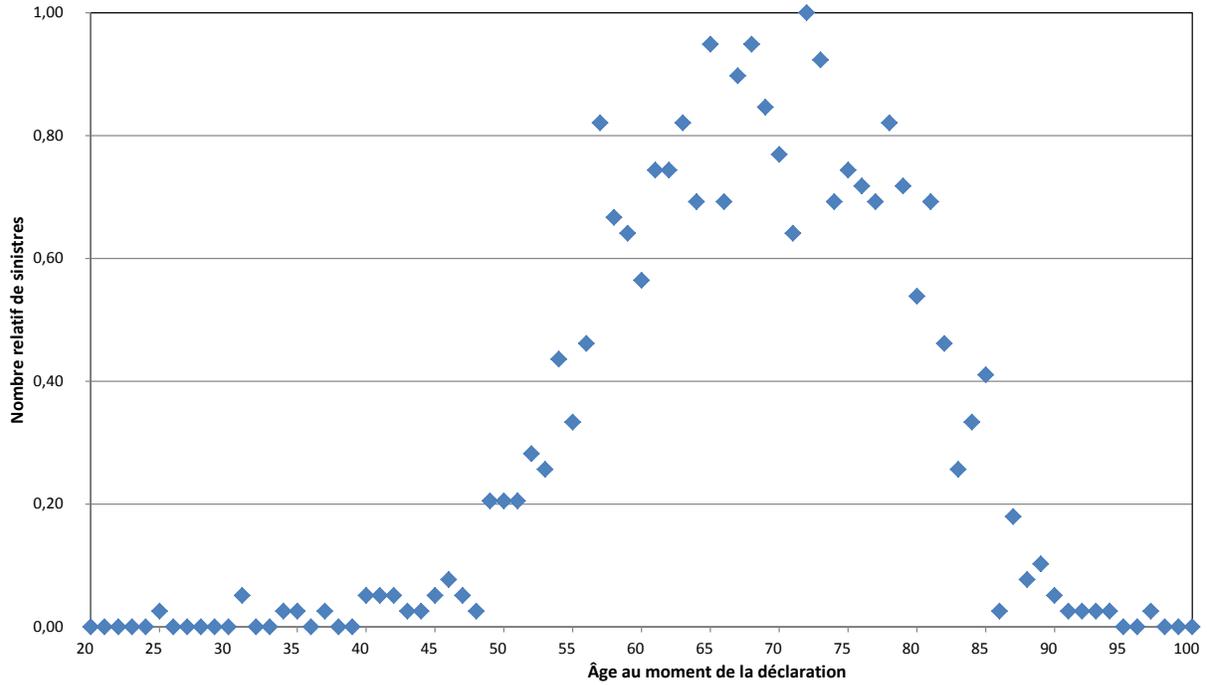
## MÉSOTHÉLIOME

	NOMBRE	COÛT	ÂGE	DÉCALAGE
		MOYEN	MOYEN	MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	935	273 907	68	619
SEUIL D'EXCLUSION	128	27 391		
MOYENNE AJUSTÉE	807	316 188	68	446
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	802	307 663	68	448
5 PLUS IMPORTANTS	5	1 683 616	60	206
PLUS IMPORTANT	1	2 069 935	63	50
		TOTAL DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	68	68	68	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	1,7	0,4	10,7	
NOMBRE	934	815	119	
% DU TOTAL		87%	13%	
		H	F	INCONNU
SEXE	894	36	5	
%	96%	4%	1%	

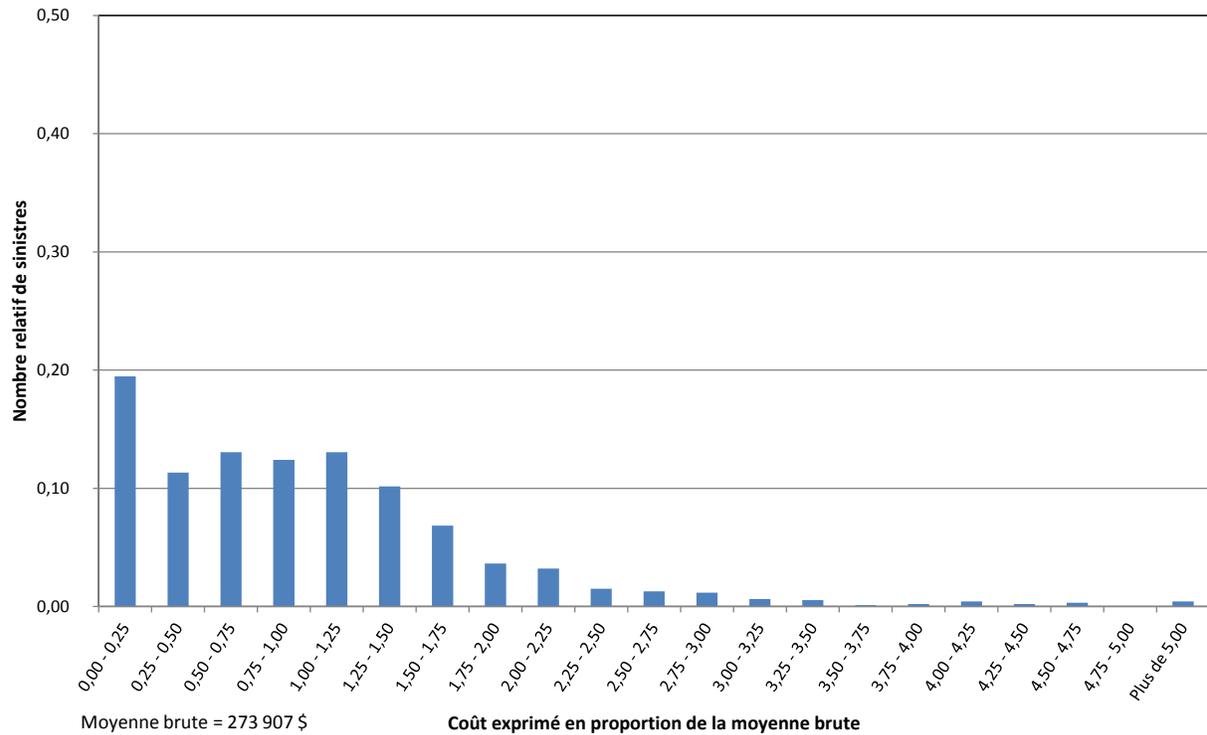
## MÉSOTHÉLIOME

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	8	1%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	140	15%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	29	3%
AGENTS DE POLICE	1	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	1	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	21	2%
CAMIONNAGE	16	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	34	4%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	2	0%
CONSTRUCTION	47	5%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0%
ENTREPRENEURS	236	25%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	22	2%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	17	2%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	4	0%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	142	15%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	66	7%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	6	1%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	15	2%
INCONNU	52	6%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	3	0%
PERSONNEL DE BUREAU	7	1%
POMPIERS	0	0%
RESTAURATION	2	0%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	13	1%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	2	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	28	3%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	14	1%
SERVICES SOCIAUX	1	0%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	6	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0	0%

**MÉSOTHÉLIOME**  
**Âge au moment de la déclaration**



**MÉSOTHÉLIOME**  
**Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en fonction du niveau de coût en 2013**



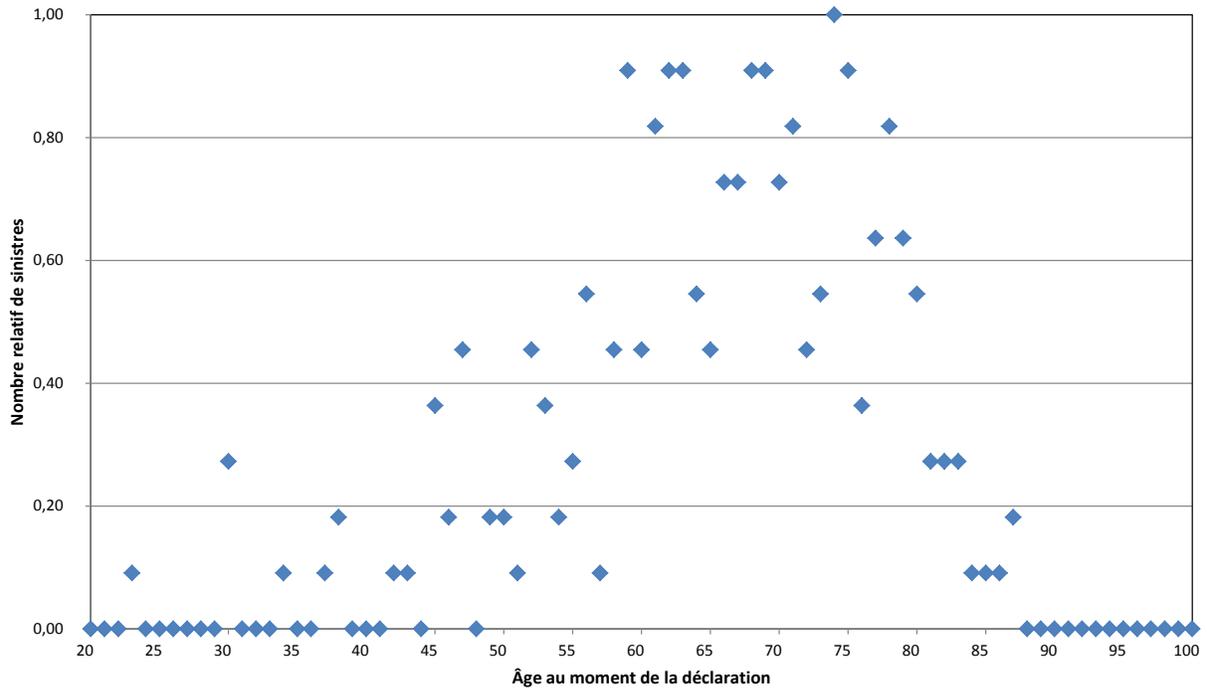
**CANCER DU POUMON**

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	249	237 012	66	3 044
SEUIL D'EXCLUSION	84	23 701		
MOYENNE AJUSTÉE	165	354 825	67	2 642
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	160	294 929	67	2 674
5 PLUS IMPORTANTS	5	2 271 490	45	1 613
PLUS IMPORTANT	1	3 373 094	43	363
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	66	62	68	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	8,3	0,5	13,2	
NOMBRE	239	91	148	
% DU TOTAL		38%	62%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	243	6	0	
%	98%	2%	0%	

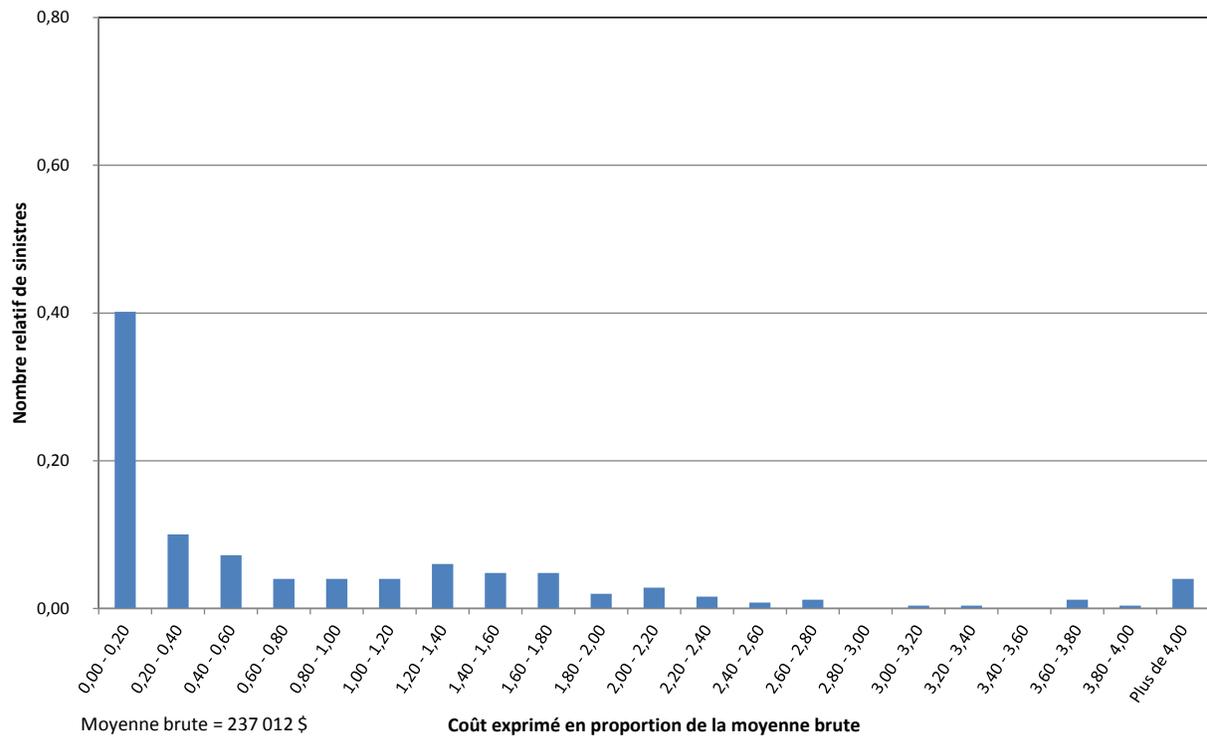
**CANCER DU POUMON**

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	0	0%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	11	4%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	10	4%
AGENTS DE POLICE	0	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	1	0%
CAMIONNAGE	0	0%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	2	1%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	0	0%
CONSTRUCTION	4	2%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0%
ENTREPRENEURS	7	3%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	3	1%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	0	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	0	0%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	195	78%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	4	2%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	0	0%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	0	0%
INCONNU	0	0%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	0	0%
PERSONNEL DE BUREAU	0	0%
POMPIERS	3	1%
RESTAURATION	1	0%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	1	0%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	0	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	6	2%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	0	0%
SERVICES SOCIAUX	0	0%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	0	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	1	0%

**CANCER DU POUMON**  
**Âge au moment de la déclaration**



**CANCER DU POUMON**  
**Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en fonction du niveau de coût en 2013**

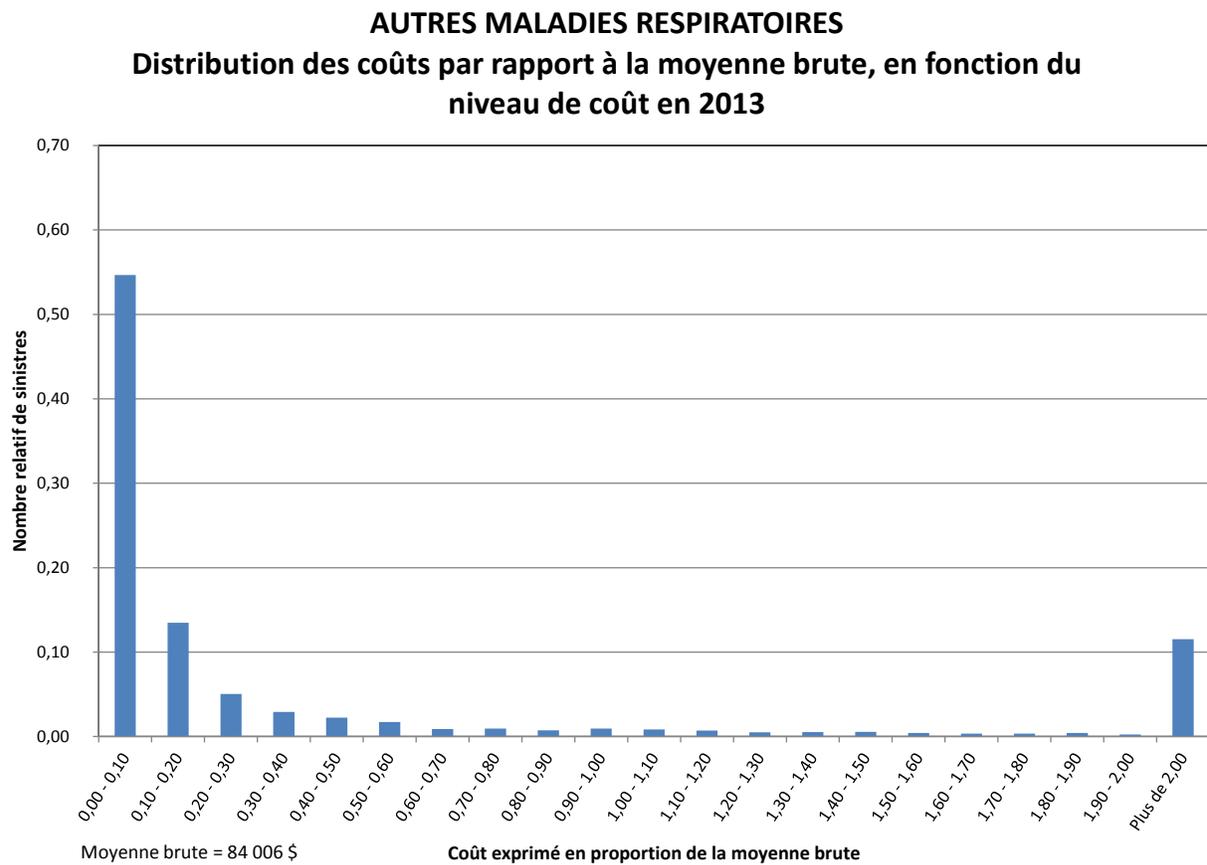
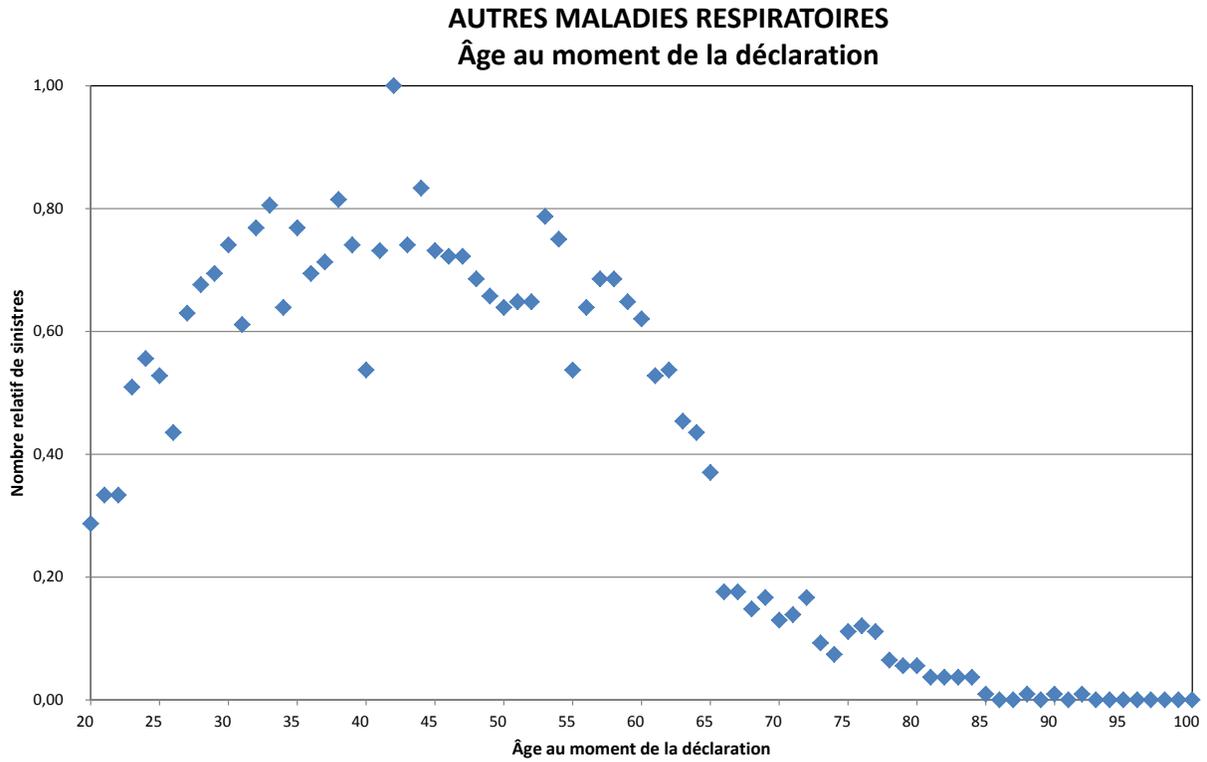


## AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	3 795	84 006	44	456
SEUIL D'EXCLUSION	2 075	8 401		
MOYENNE AJUSTÉE	1 720	181 735	48	574
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	1 715	168 024	48	571
5 PLUS IMPORTANTS	5	4 884 754	43	1 507
PLUS IMPORTANT	1	7 187 645	55	7 316
		TOTAL DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	44	43	59	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	1,2	0,2	9,9	
NOMBRE	3 416	3 046	370	
% DU TOTAL		89%	11%	
		H	F	INCONNU
SEXE	3 003	783	9	
%	79%	21%	0%	

## AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	56	1%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	588	15%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	271	7%
AGENTS DE POLICE	13	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	14	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	4	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	1	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	206	5%
CAMIONNAGE	94	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	127	3%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	14	0%
CONSTRUCTION	151	4%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	7	0%
ENTREPRENEURS	241	6%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	109	3%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	15	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	23	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	880	23%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	203	5%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	107	3%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	101	3%
INCONNU	99	3%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	21	1%
PERSONNEL DE BUREAU	59	2%
POMPIERS	25	1%
RESTAURATION	33	1%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	181	5%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	43	1%
SERVICES GÉNÉRAUX	64	2%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	7	0%
SERVICES SOCIAUX	25	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	5	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	8	0%

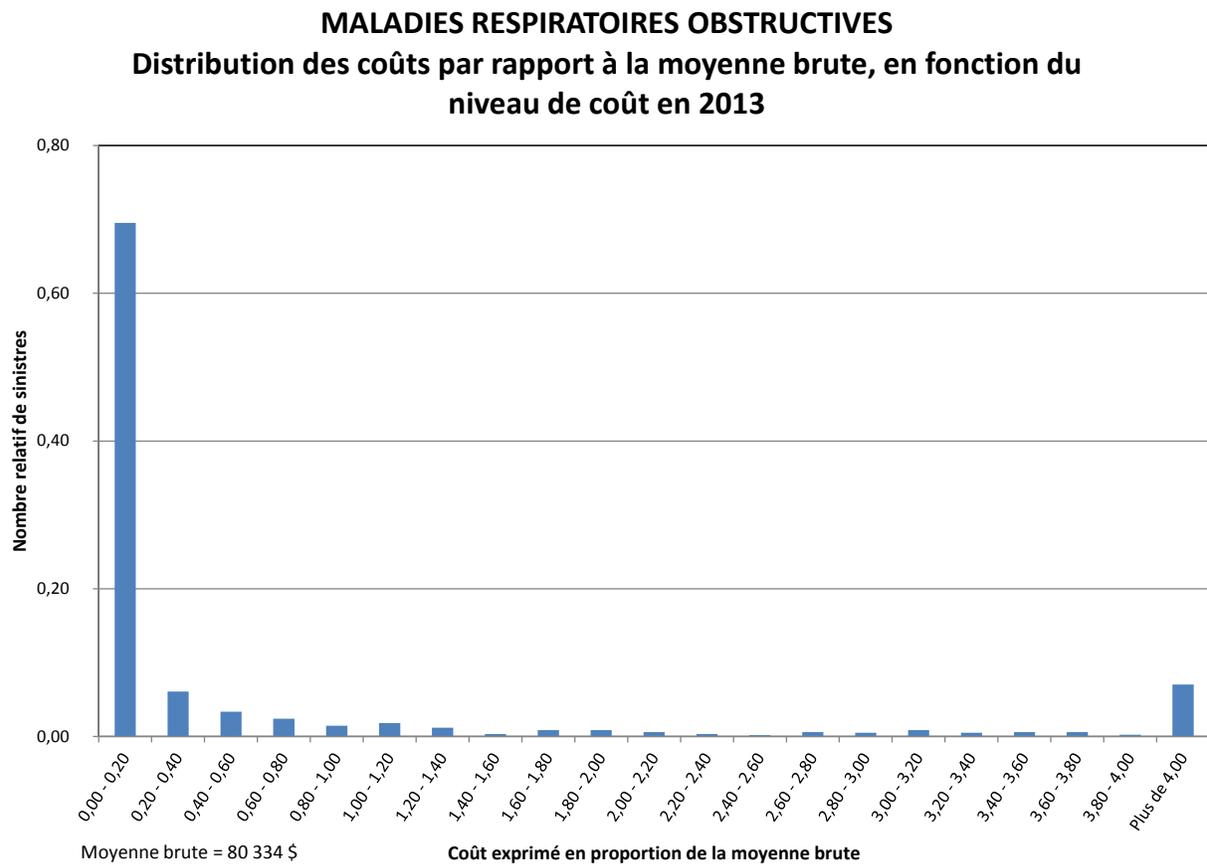
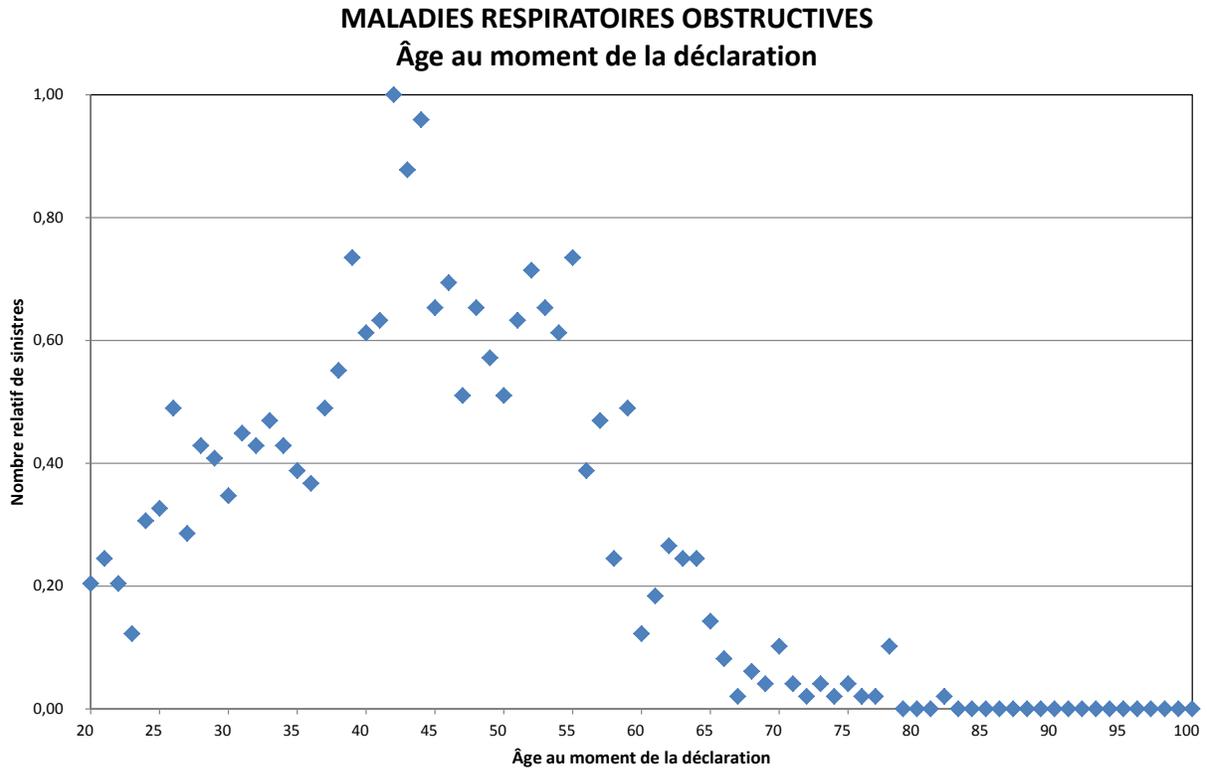


## MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES

	NOMBRE	COÛT	ÂGE	DÉCALAGE
		MOYEN	MOYEN	MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	1 165	80 334	44	138
SEUIL D'EXCLUSION	713	8 033		
MOYENNE AJUSTÉE	452	204 040	46	281
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	447	176 181	46	277
5 PLUS IMPORTANTS	5	2 694 641	36	612
PLUS IMPORTANT	1	3 420 807	0	0
		TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS
ÂGE MOYEN	44	43	54	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,4	0,1	5,8	
NOMBRE	1 090	1 043	47	
% DU TOTAL		96%	4%	
		H	F	INCONNU
SEXE	684	474	7	
%	59%	41%	1%	

## MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	33	3%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	258	22%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	98	8%
AGENTS DE POLICE	3	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	5	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	2	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	2	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	44	4%
CAMIONNAGE	8	1%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	60	5%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	10	1%
CONSTRUCTION	19	2%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	5	0%
ENTREPRENEURS	60	5%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	75	6%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	3	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	9	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	94	8%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	15	1%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	26	2%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	16	1%
INCONNU	27	2%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	24	2%
PERSONNEL DE BUREAU	35	3%
POMPIERS	3	0%
RESTAURATION	17	1%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	161	14%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	13	1%
SERVICES GÉNÉRAUX	11	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	1	0%
SERVICES SOCIAUX	24	2%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	3	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	1	0%



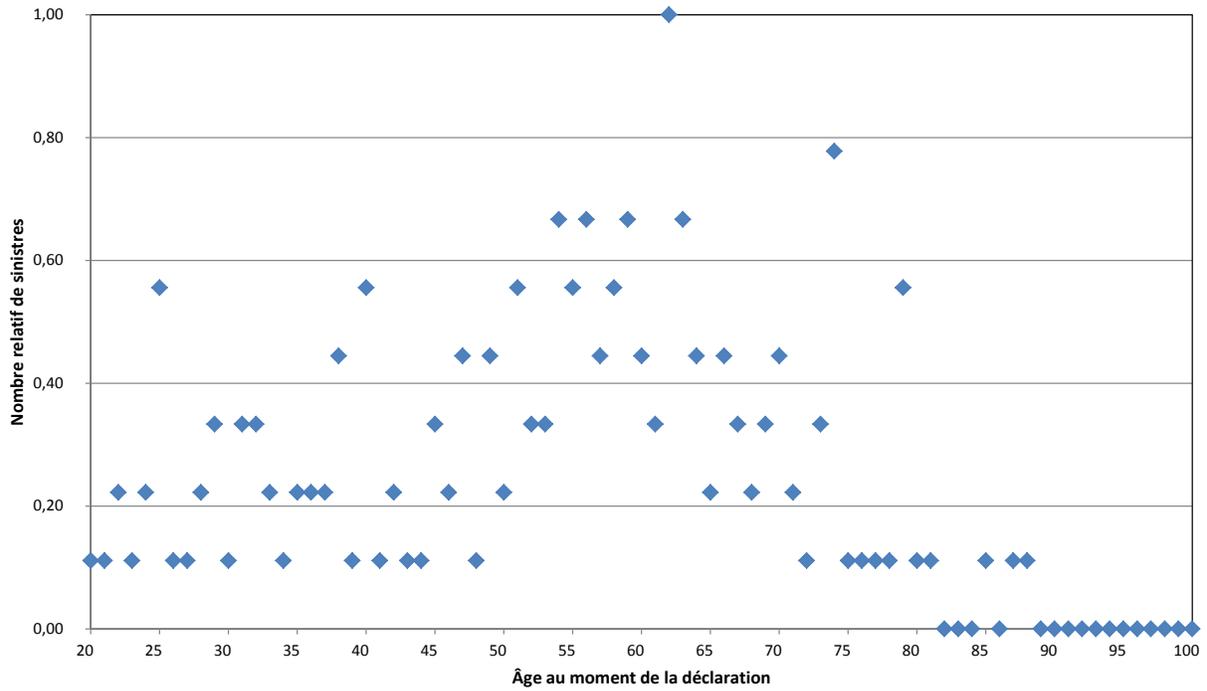
## AUTRES CAS DE PNEUMOCONIOSE

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	188	205 389	54	479
SEUIL D'EXCLUSION	84	20 539		
MOYENNE AJUSTÉE	104	366 062	57	619
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	99	294 103	57	552
5 PLUS IMPORTANTS	5	1 790 860	55	1 944
PLUS IMPORTANT	1	2 437 867	57	8 685
		TOTAL DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	54	52	64	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	1,3	0,3	9,4	
NOMBRE	180	159	21	
% DU TOTAL		88%	12%	
		H	F	INCONNU
SEXE	176	11	1	
%	94%	6%	1%	

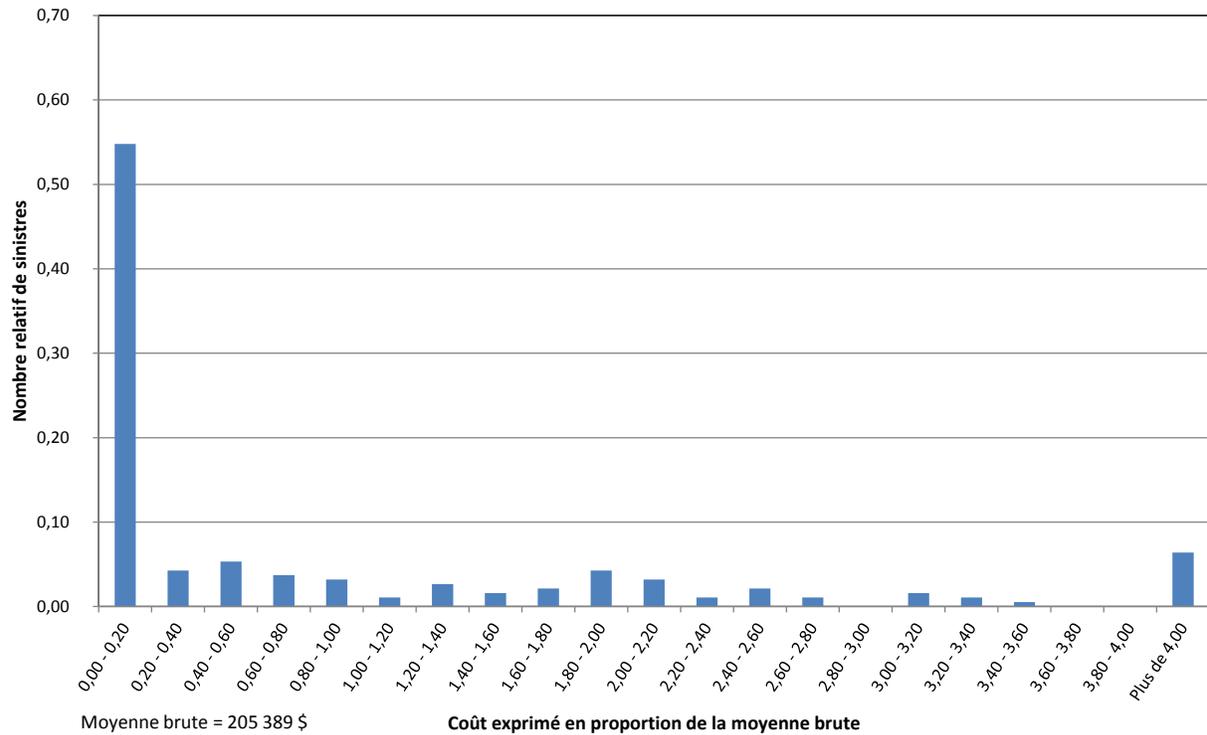
## AUTRES CAS DE PNEUMOCONIOSE

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	0	0%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	31	16%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	8	4%
AGENTS DE POLICE	1	1%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	2	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	3	2%
CAMIONNAGE	5	3%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	10	5%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	4	2%
CONSTRUCTION	13	7%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0%
ENTREPRENEURS	16	9%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	0	0%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	1	1%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	0	0%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	5	3%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	28	15%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	15	8%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	1	1%
INCONNU	22	12%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	0	0%
PERSONNEL DE BUREAU	0	0%
POMPIERS	0	0%
RESTAURATION	1	1%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	3	2%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	0	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	15	8%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	2	1%
SERVICES SOCIAUX	1	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	1	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0	0%

**AUTRES CAS DE PNEUMOCONIOSE**  
**Âge au moment de la déclaration**



**AUTRES CAS DE PNEUMOCONIOSE**  
**Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en fonction du**  
**niveau de coût en 2013**

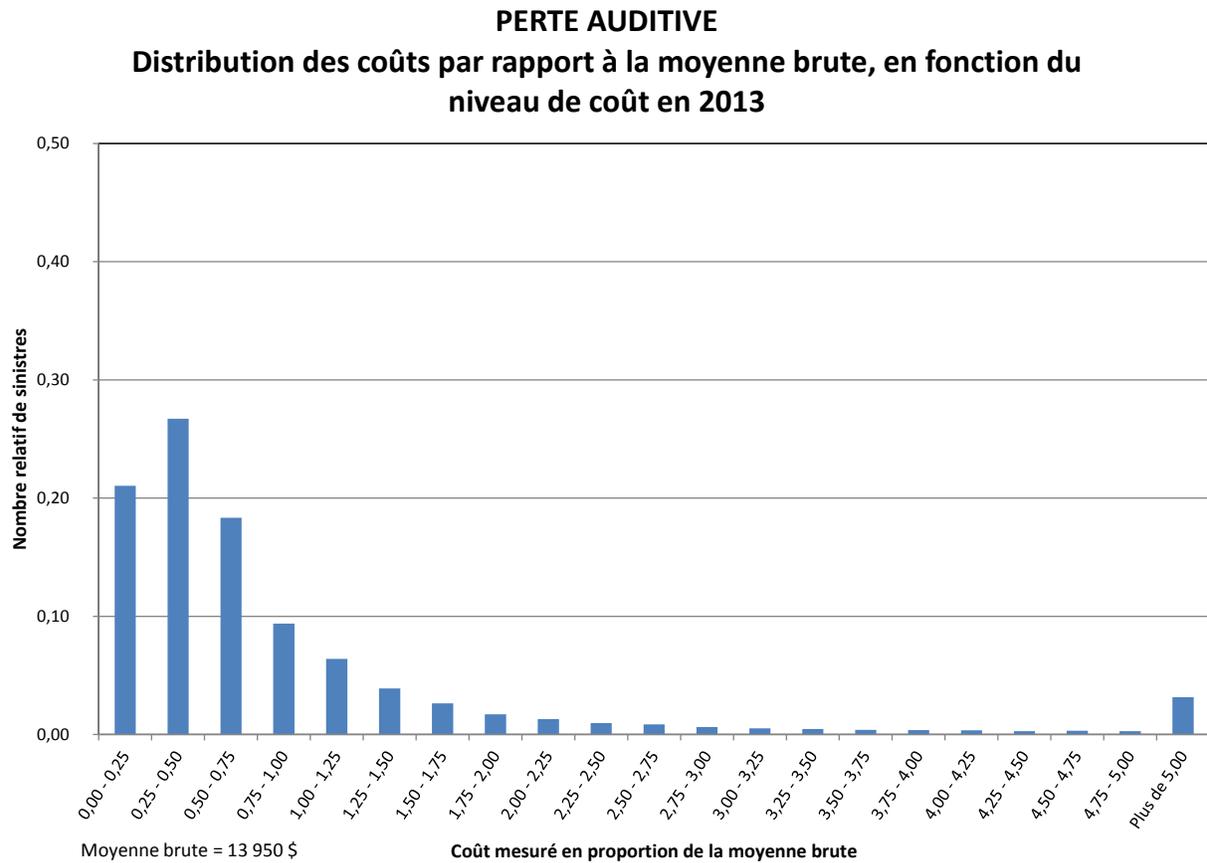
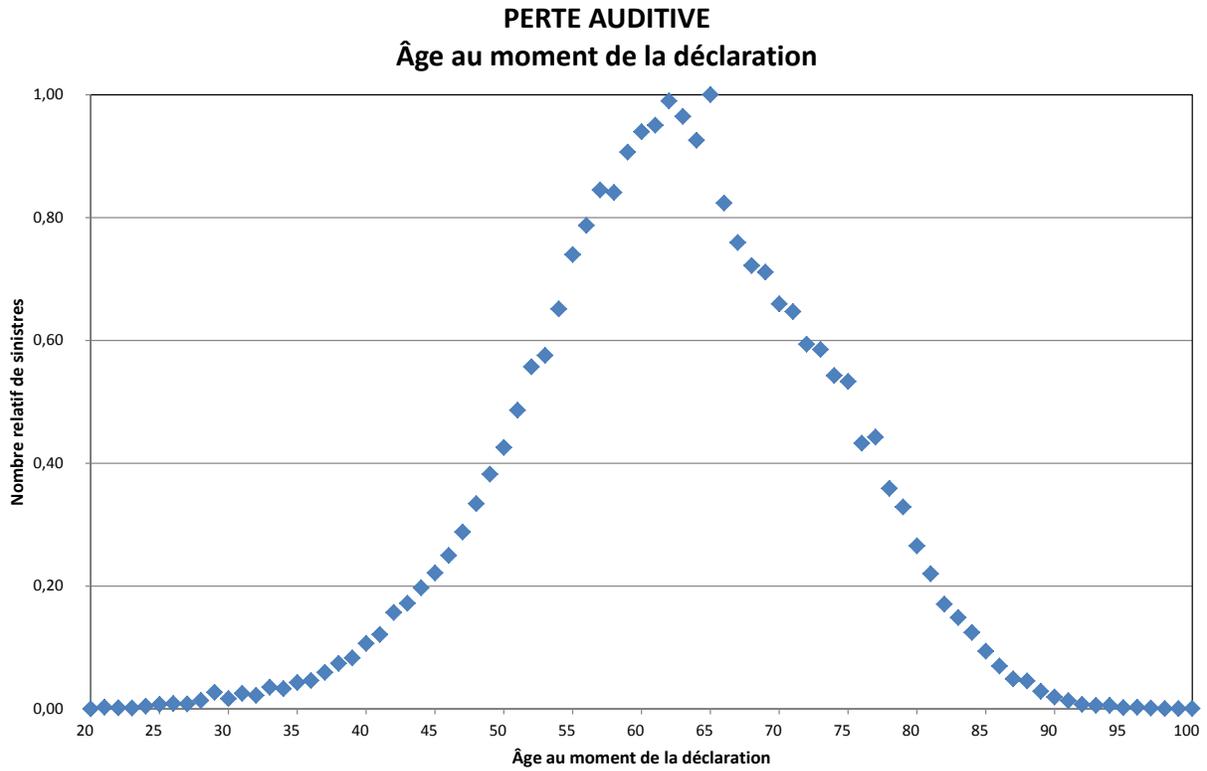


## PERTE AUDITIVE

	NOMBRE	COÛT	ÂGE	DÉCALAGE
		MOYEN	MOYEN	MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	56 628	13 950	62	267
SEUIL D'EXCLUSION	928	1 395		
MOYENNE AJUSTÉE	55 700	14 176	63	261
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	55 695	14 100	63	260
5 PLUS IMPORTANTS	5	856 468	52	4 812
PLUS IMPORTANT	1	1 096 385	50	2 376
		TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS
ÂGE MOYEN		62	62	63
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)		0,7	0,1	8,6
NOMBRE		56 121	51 897	4 224
% DU TOTAL			92%	8%
		H	F	INCONNU
SEXE		42 788	811	13 029
%		76%	1%	23%

## PERTE AUDITIVE

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	395	1%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	11 034	19%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	3 714	7%
AGENTS DE POLICE	198	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	456	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	118	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	141	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	2 040	4%
CAMIONNAGE	2 493	4%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	1 929	3%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	283	0%
CONSTRUCTION	2 998	5%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	128	0%
ENTREPRENEURS	6 184	11%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	945	2%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	1 548	3%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	2 811	5%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	8 484	15%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	5 189	9%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	1 197	2%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	387	1%
INCONNU	461	1%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	605	1%
PERSONNEL DE BUREAU	204	0%
POMPIERS	72	0%
RESTAURATION	44	0%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	743	1%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	148	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	474	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	602	1%
SERVICES SOCIAUX	44	0%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	442	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	117	0%

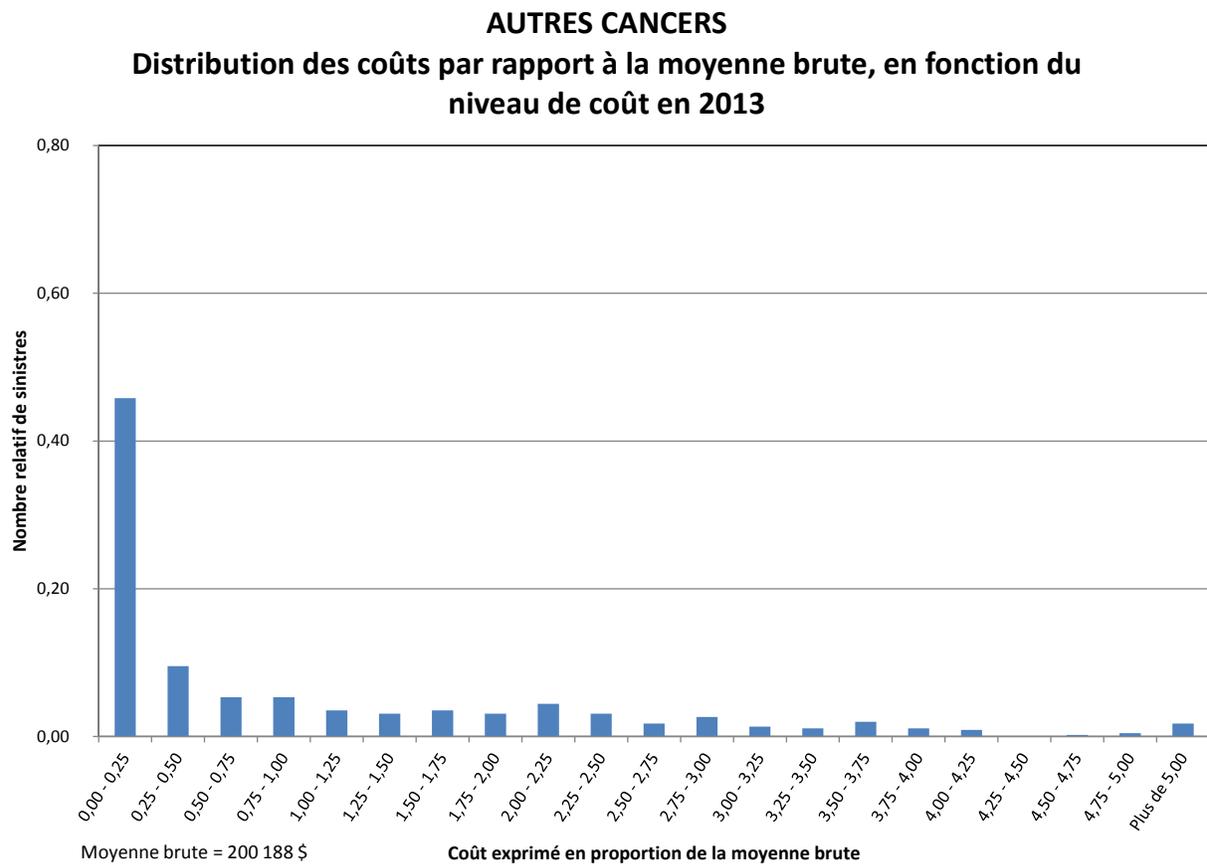
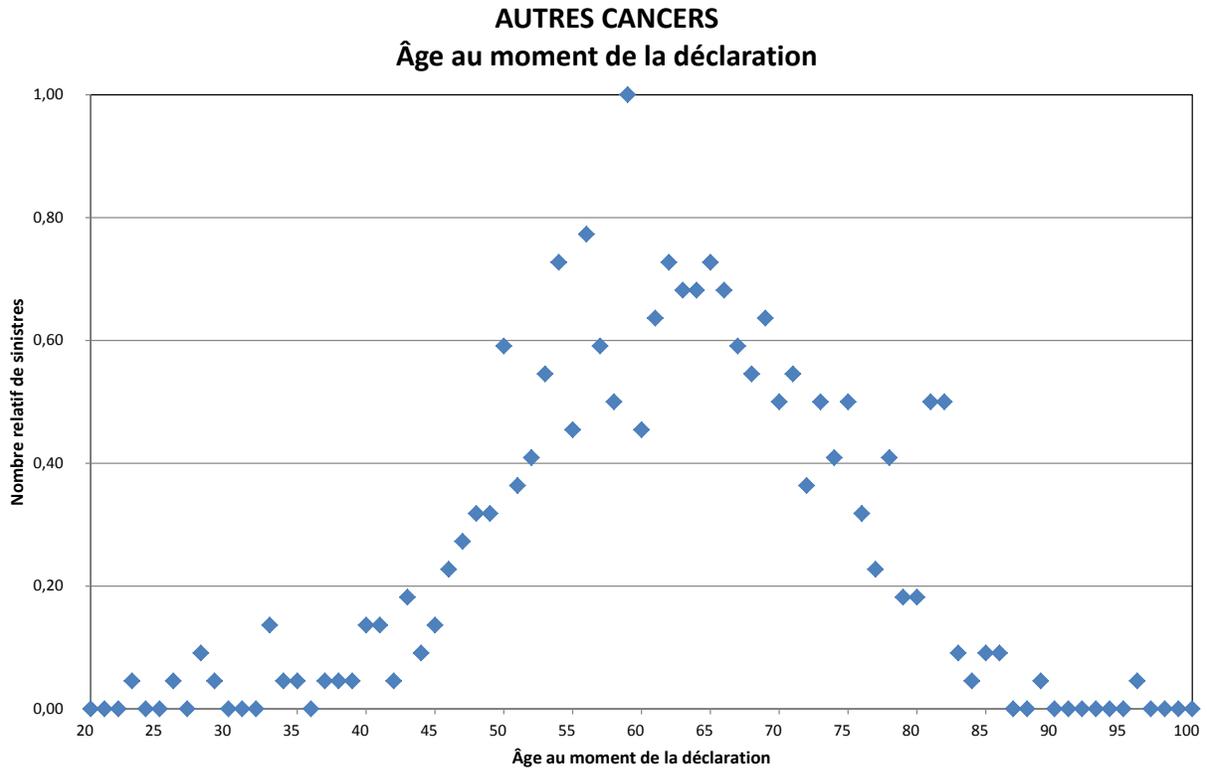


## AUTRES CANCERS

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	452	200 188	62	1 364
SEUIL D'EXCLUSION	159	20 019		
MOYENNE AJUSTÉE	293	304 983	62	1 025
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	288	287 330	62	1 027
5 PLUS IMPORTANTS	5	1 321 802	53	896
PLUS IMPORTANT	1	1 526 740	50	1 387
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	62	59	69	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	3,7	0,5	9,8	
NOMBRE	447	290	157	
% DU TOTAL		65%	35%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	442	10	0	
%	98%	2%	0%	

## AUTRES CANCERS

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	2	0%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	24	5%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	223	49%
AGENTS DE POLICE	0	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	1	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	1	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	11	2%
CAMIONNAGE	1	0%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	1	0%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	1	0%
CONSTRUCTION	11	2%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	3	1%
ENTREPRENEURS	19	4%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	1	0%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	0	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	0	0%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	84	19%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	21	5%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	2	0%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	1	0%
INCONNU	4	1%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	1	0%
PERSONNEL DE BUREAU	1	0%
POMPIERS	7	2%
RESTAURATION	0	0%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	7	2%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	0	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	22	5%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	1	0%
SERVICES SOCIAUX	0	0%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	1	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	1	0%

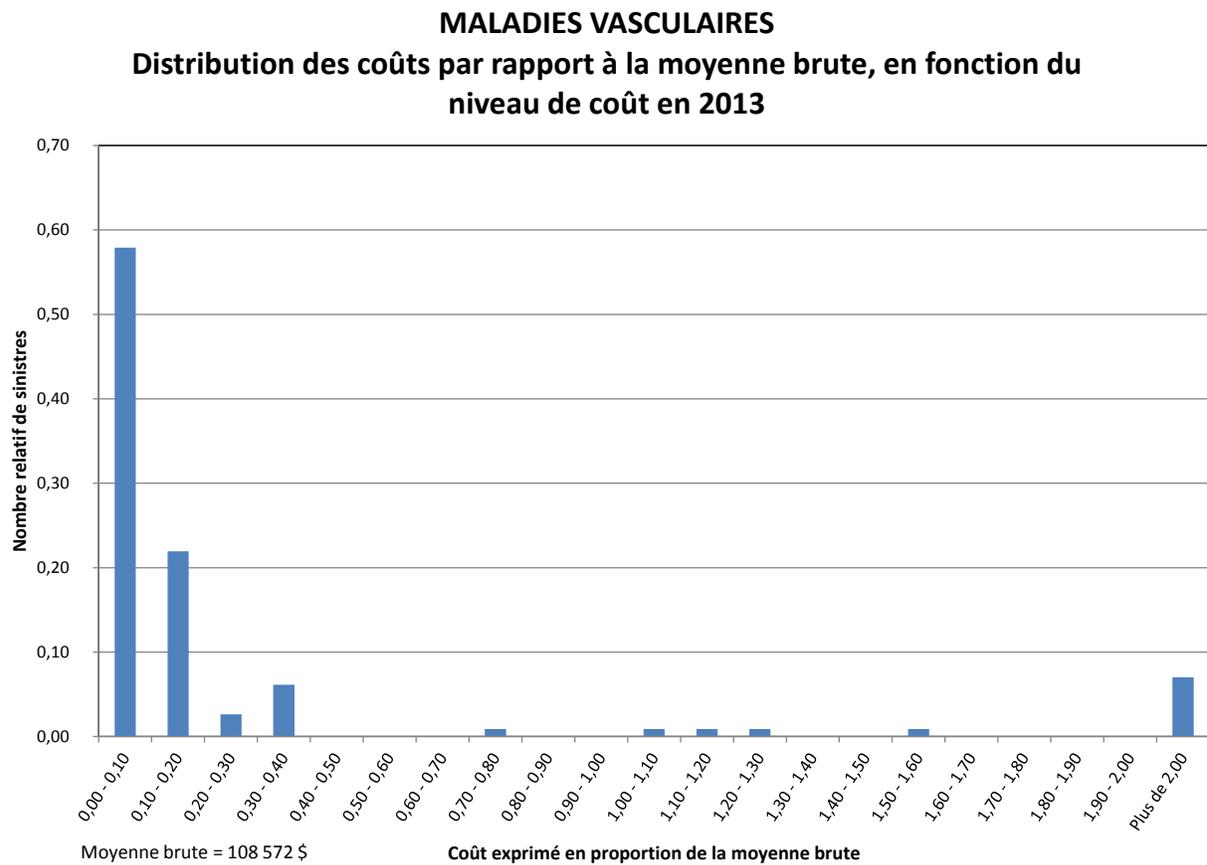
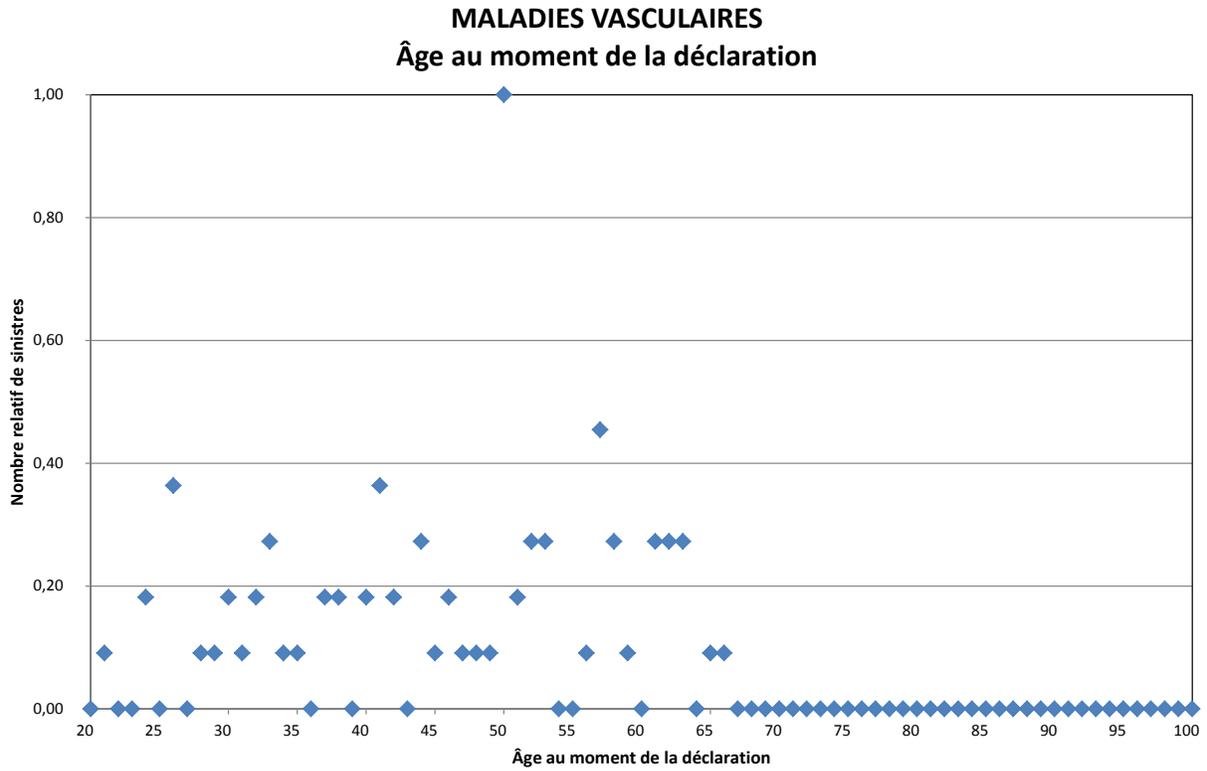


**MALADIES VASCULAIRES**

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	114	108 572	46	103
SEUIL D'EXCLUSION	66	10 857		
MOYENNE AJUSTÉE	48	251 878	44	130
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	43	49 161	44	114
5 PLUS IMPORTANTS	5	1 995 237	50	265
PLUS IMPORTANT	1	8 440 907	31	66
		TOTAL DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	46	46	46	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,3	0,2	2,6	
NOMBRE	80	76	4	
% DU TOTAL		95%	5%	
		H	F	INCONNU
SEXE	82	32	0	
%	72%	28%	0%	

**MALADIES VASCULAIRES**

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	5	4%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	8	7%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	14	12%
AGENTS DE POLICE	3	3%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	4	4%
CAMIONNAGE	15	13%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	10	9%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	2	2%
CONSTRUCTION	0	0%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0%
ENTREPRENEURS	4	4%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	1	1%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	0	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	2	2%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	16	14%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	0	0%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	1	1%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	0	0%
INCONNU	4	4%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	0	0%
PERSONNEL DE BUREAU	3	3%
POMPIERS	0	0%
RESTAURATION	11	10%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	2	2%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	6	5%
SERVICES GÉNÉRAUX	2	2%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	0	0%
SERVICES SOCIAUX	1	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	0	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0	0%

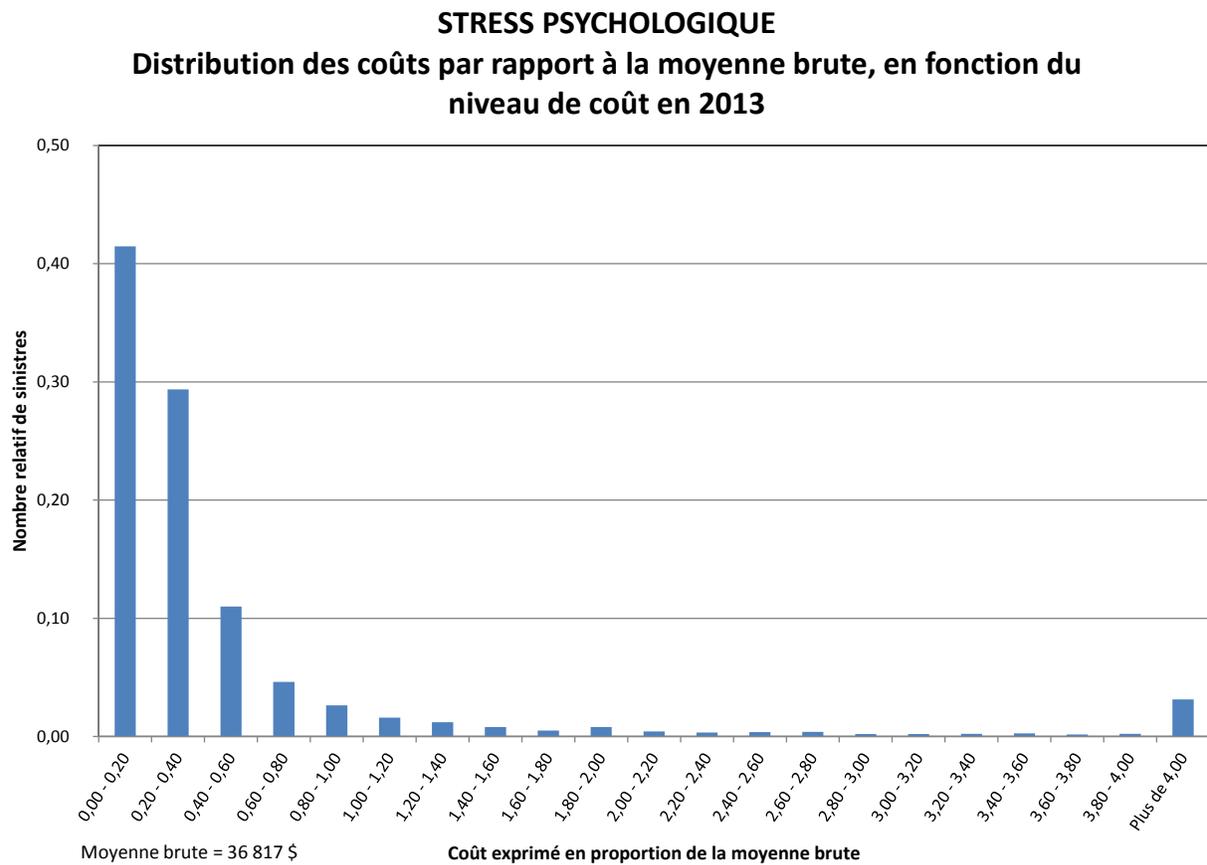
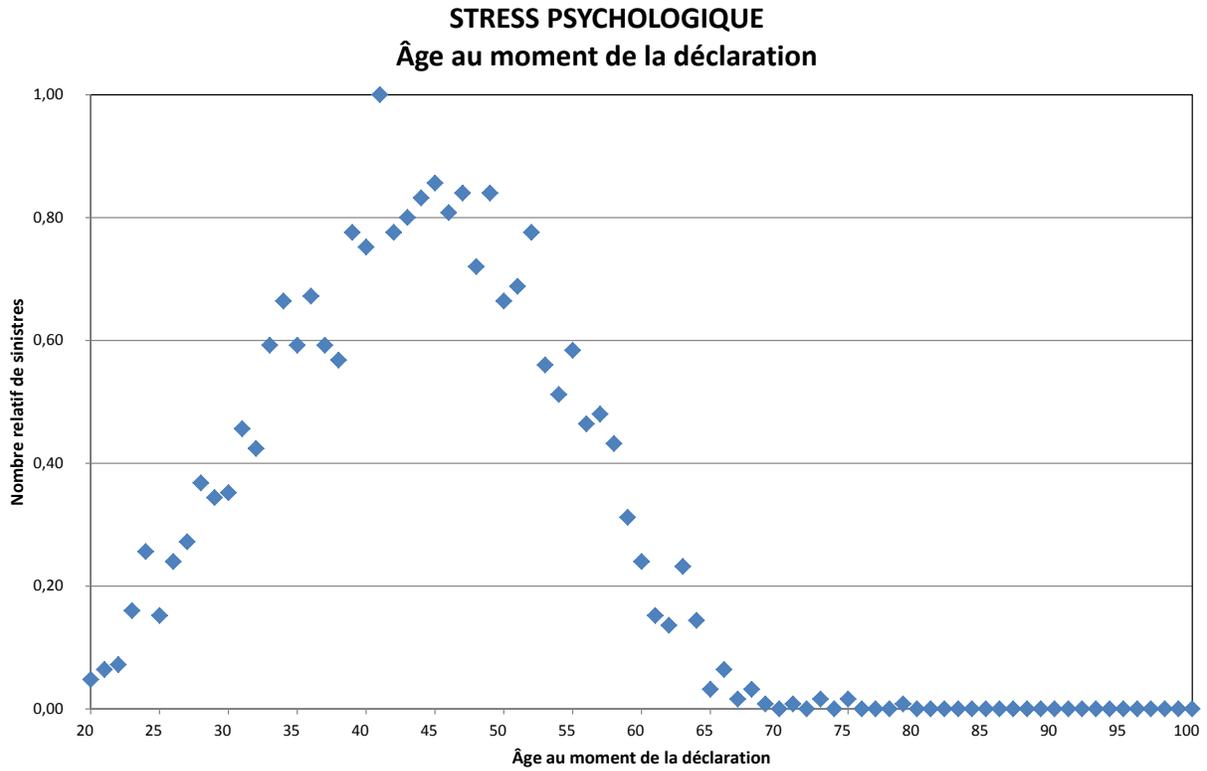


## STRESS PSYCHOLOGIQUE

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	2 990	36 817	44	82
SEUIL D'EXCLUSION	529	3 682		
MOYENNE AJUSTÉE	2 461	44 206	44	80
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	2 456	34 089	43	80
5 PLUS IMPORTANTS	5	5 013 661	52	66
PLUS IMPORTANT	1	13 309 054	44	51
		TOTAL DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	44	44	49	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,2	0,2	4,9	
NOMBRE	2 814	2 771	43	
% DU TOTAL		98%	2%	
		H	F	INCONNU
SEXE	1 211	1 719	60	
%	41%	57%	2%	

## STRESS PSYCHOLOGIQUE

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	66	2%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	129	4%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	992	33%
AGENTS DE POLICE	97	3%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	1	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	2	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	7	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	95	3%
CAMIONNAGE	52	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	155	5%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	16	1%
CONSTRUCTION	18	1%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	2	0%
ENTREPRENEURS	15	1%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	128	4%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	1	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	14	0%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	140	5%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	5	0%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	7	0%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	83	3%
INCONNU	36	1%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	2	0%
PERSONNEL DE BUREAU	471	16%
POMPIERS	30	1%
RESTAURATION	62	2%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	237	8%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	24	1%
SERVICES GÉNÉRAUX	10	0%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	17	1%
SERVICES SOCIAUX	66	2%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	7	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	3	0%



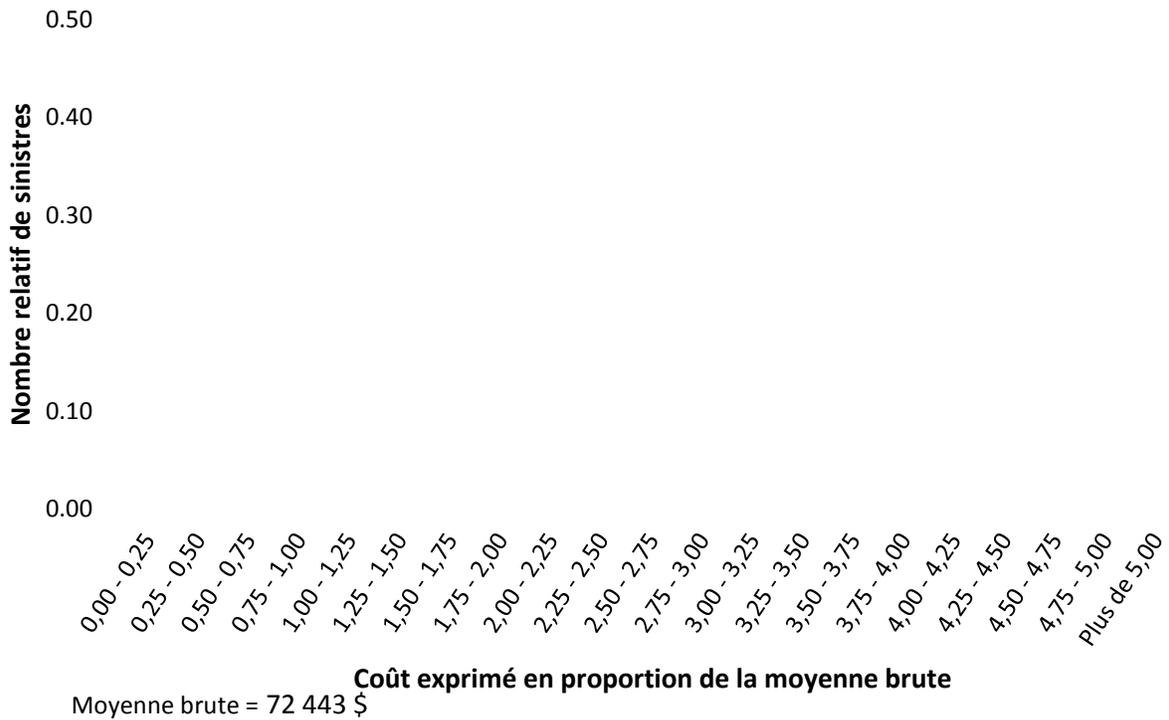
## MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	1 391	72 443	44	390
SEUIL D'EXCLUSION	212	7 244		
MOYENNE AJUSTÉE	1 179	84 667	45	407
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	1 174	79 758	45	408
5 PLUS IMPORTANTS	5	1 237 389	40	116
PLUS IMPORTANT	1	2 202 907	32	9
		TOTAL DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	44	43	50	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	1,1	0,3	5,2	
NOMBRE	1 371	1 160	211	
% DU TOTAL		85%	15%	
		H	F	INCONNU
SEXE	1 229	161	1	
%	88%	12%	0%	

## MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	6	0%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	79	6%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	22	2%
AGENTS DE POLICE	1	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	3	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	4	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	48	3%
CAMIONNAGE	8	1%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	24	2%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	6	0%
CONSTRUCTION	21	2%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	4	0%
ENTREPRENEURS	25	2%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	10	1%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	3	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	28	2%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	995	72%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	13	1%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	14	1%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	7	1%
INCONNU	1	0%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	1	0%
PERSONNEL DE BUREAU	16	1%
POMPIERS	0	0%
RESTAURATION	16	1%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	17	1%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	8	1%
SERVICES GÉNÉRAUX	6	0%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	1	0%
SERVICES SOCIAUX	1	0%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	1	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	2	0%

**MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX**  
**Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en**  
**fonction du niveau de coût en 2013**



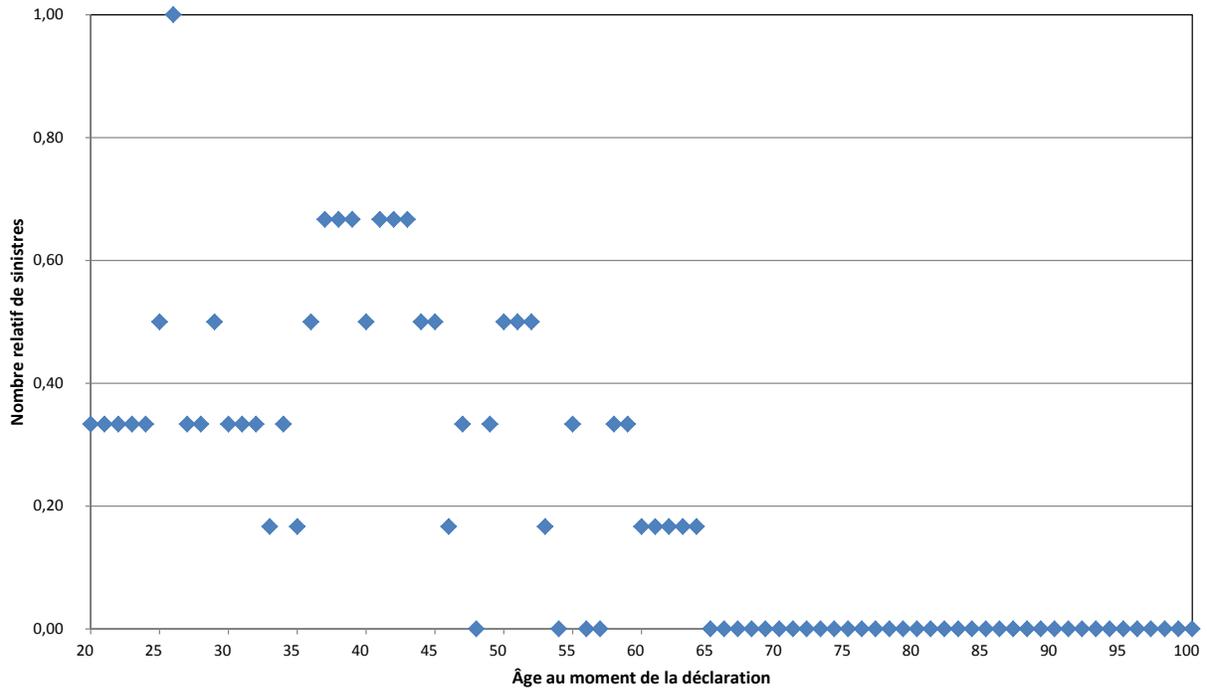
## INFECTIONS

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	249	28 992	39	140
SEUIL D'EXCLUSION	87	2 899		
MOYENNE AJUSTÉE	162	43 415	40	179
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	157	17 633	40	141
5 PLUS IMPORTANTS	5	852 976	44	1 360
PLUS IMPORTANT	1	1 137 484	41	2 903
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	39	39	50	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,4	0,2	5,5	
NOMBRE	98	94	4	
% DU TOTAL		96%	4%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	133	104	12	
%	53%	42%	5%	

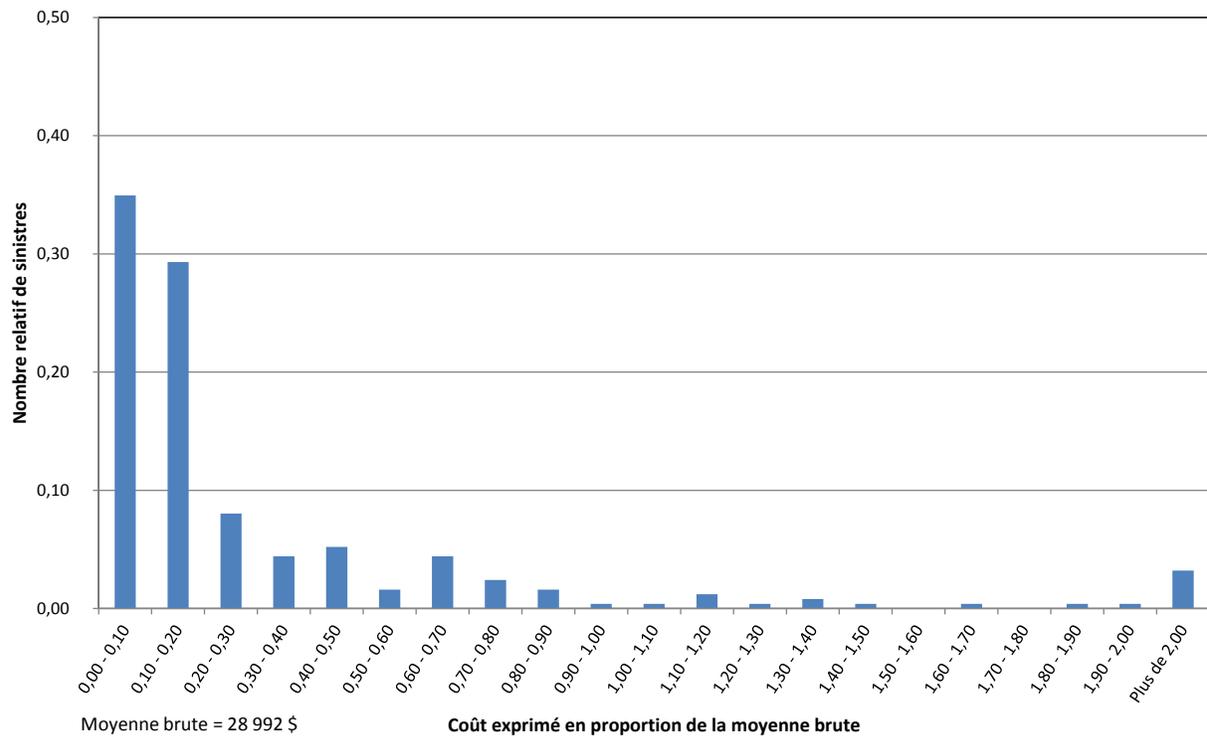
## INFECTIONS

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	2	1%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	5	2%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	87	35%
AGENTS DE POLICE	5	2%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	1	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	3	1%
CAMIONNAGE	0	0%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	7	3%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	1	0%
CONSTRUCTION	6	2%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0%
ENTREPRENEURS	4	2%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	9	4%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	1	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	1	0%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	1	0%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	8	3%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	2	1%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	4	2%
INCONNU	1	0%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	1	0%
PERSONNEL DE BUREAU	7	3%
POMPIERS	4	2%
RESTAURATION	28	11%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	47	19%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	3	1%
SERVICES GÉNÉRAUX	3	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	6	2%
SERVICES SOCIAUX	2	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	0	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0	0%

### INFECTIONS Âge au moment de la déclaration



### INFECTIONS Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en fonction du niveau de coût en 2013

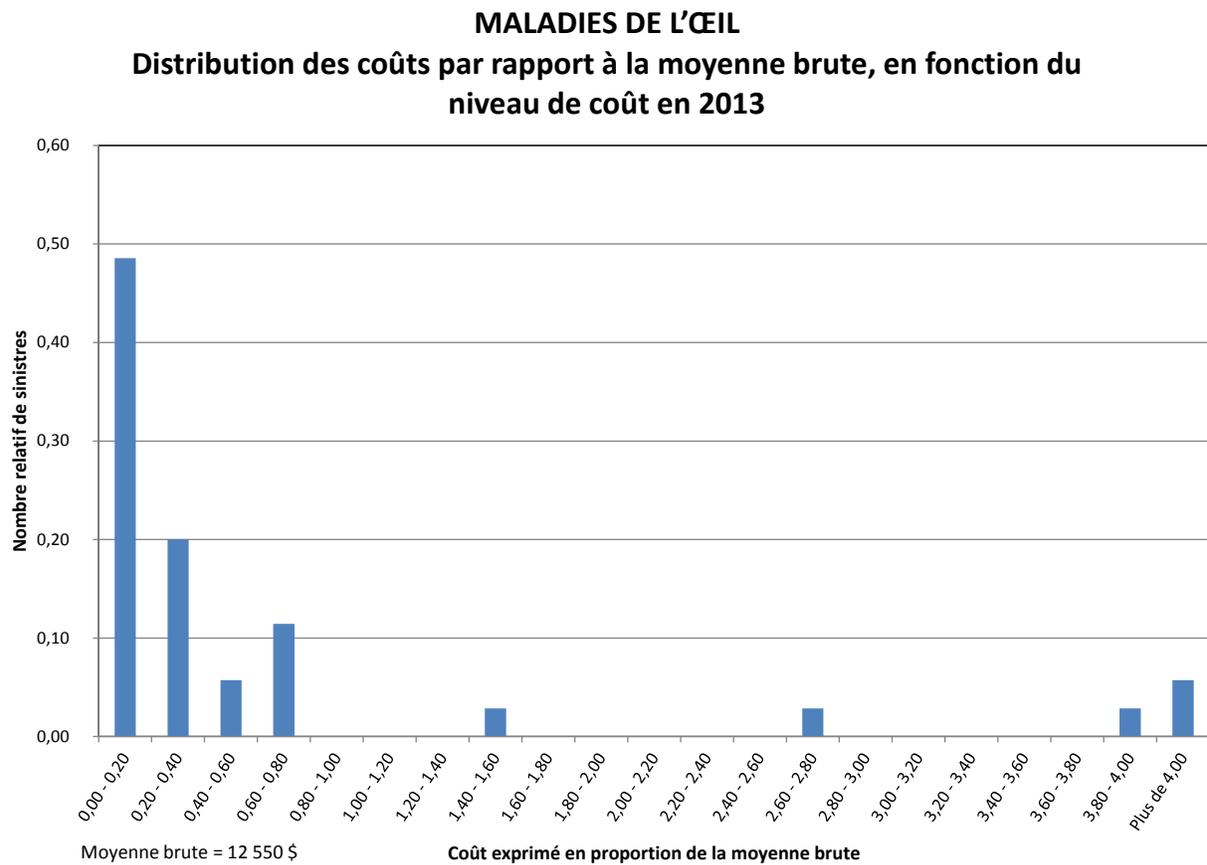
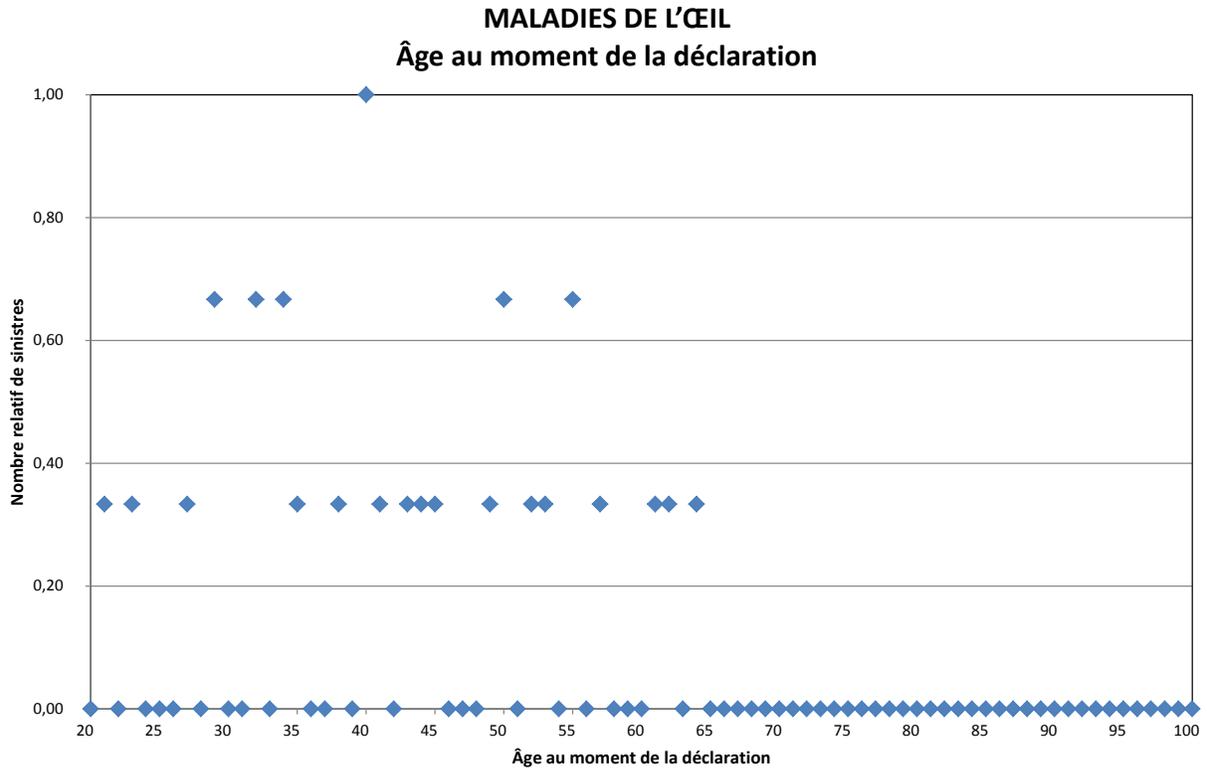


## MALADIES DE L'ŒIL

	NOMBRE	COÛT	ÂGE	DÉCALAGE
		MOYEN	MOYEN	MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	35	12 550	43	426
SEUIL D'EXCLUSION	7	1 255		
MOYENNE AJUSTÉE	28	15 629	40	257
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	23	3 869	38	277
5 PLUS IMPORTANTS	5	69 725	46	164
PLUS IMPORTANT	1	189 814	49	51
		TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS
ÂGE MOYEN	43	41	47	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	1,2	0,2	4,7	
NOMBRE	29	23	6	
% DU TOTAL		79%	21%	
		H	F	INCONNU
SEXE	19	14	2	
%	54%	40%	6%	

## MALADIES DE L'ŒIL

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	0	0%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	3	9%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	3	9%
AGENTS DE POLICE	0	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0	0%
ANIM AUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	2	6%
CAMIONNAGE	0	0%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	0	0%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	0	0%
CONSTRUCTION	0	0%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0%
ENTREPRENEURS	1	3%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	2	6%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	0	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	0	0%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	8	23%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	0	0%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	1	3%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	0	0%
INCONNU	1	3%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D' AÉRONEFS	0	0%
PERSONNEL DE BUREAU	1	3%
POMPIERS	0	0%
RESTAURATION	1	3%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	10	29%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	1	3%
SERVICES GÉNÉRAUX	0	0%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	0	0%
SERVICES SOCIAUX	1	3%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	0	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0	0%



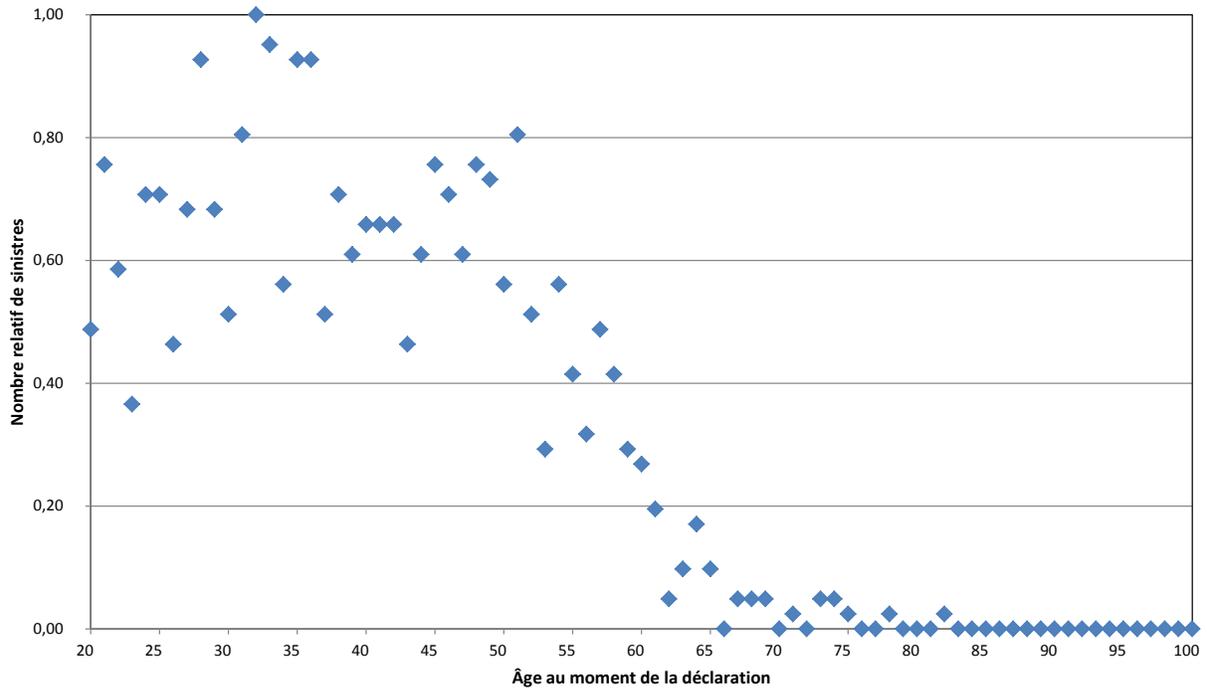
## RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	1 183	43 855	39	205
SEUIL D'EXCLUSION	523	4 386		
MOYENNE AJUSTÉE	660	76 672	41	271
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	655	59 682	41	272
5 PLUS IMPORTANTS	5	2 302 282	33	150
PLUS IMPORTANT	1	4 301 036	0	0
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	39	39	47	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,6	0,2	8,2	
NOMBRE	1 098	1 053	45	
% DU TOTAL		96%	4%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	860	309	14	
%	73%	26%	1%	

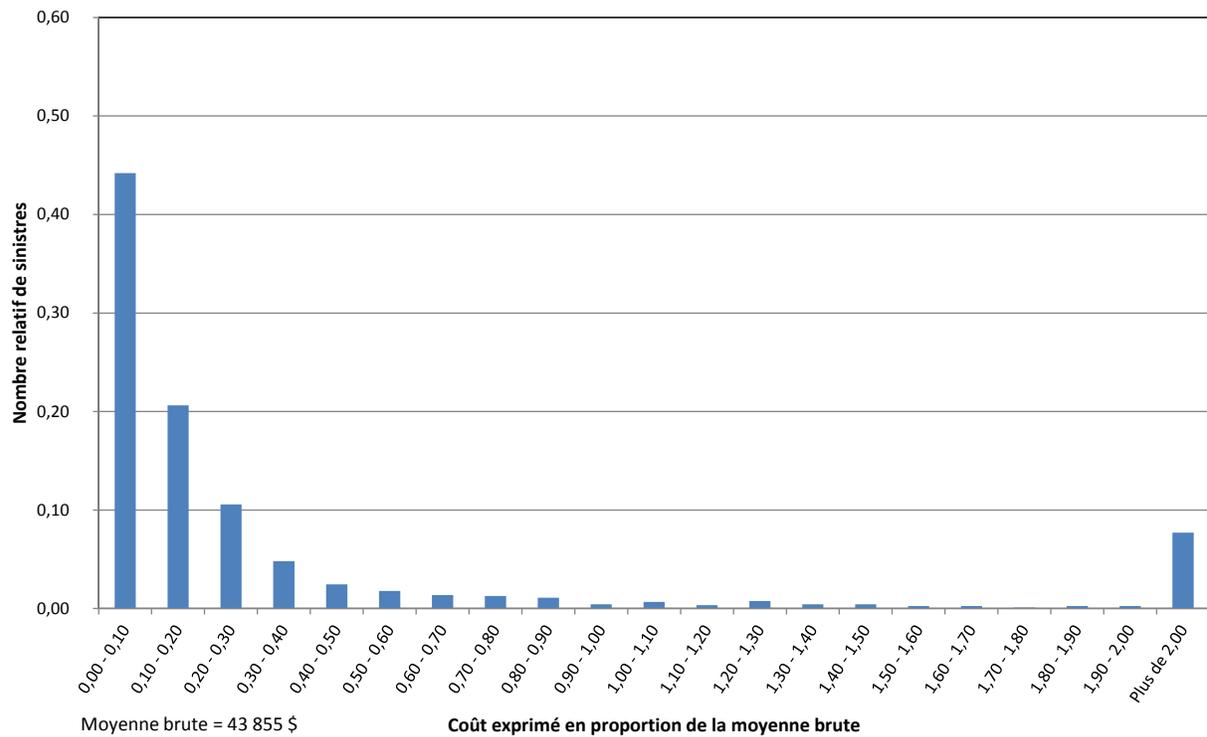
## RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	30	3%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	201	17%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	97	8%
AGENTS DE POLICE	5	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	12	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	4	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	1	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	92	8%
CAMIONNAGE	27	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	58	5%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	10	1%
CONSTRUCTION	60	5%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	5	0%
ENTREPRENEURS	86	7%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	30	3%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	7	1%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	10	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	24	2%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	59	5%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	63	5%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	25	2%
INCONNU	36	3%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	11	1%
PERSONNEL DE BUREAU	19	2%
POMPIERS	2	0%
RESTAURATION	23	2%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	98	8%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	41	3%
SERVICES GÉNÉRAUX	27	2%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	3	0%
SERVICES SOCIAUX	12	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	3	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	2	0%

**RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE**  
**Âge au moment de la déclaration**



**RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE**  
**Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en fonction du**  
**niveau de coût en 2013**

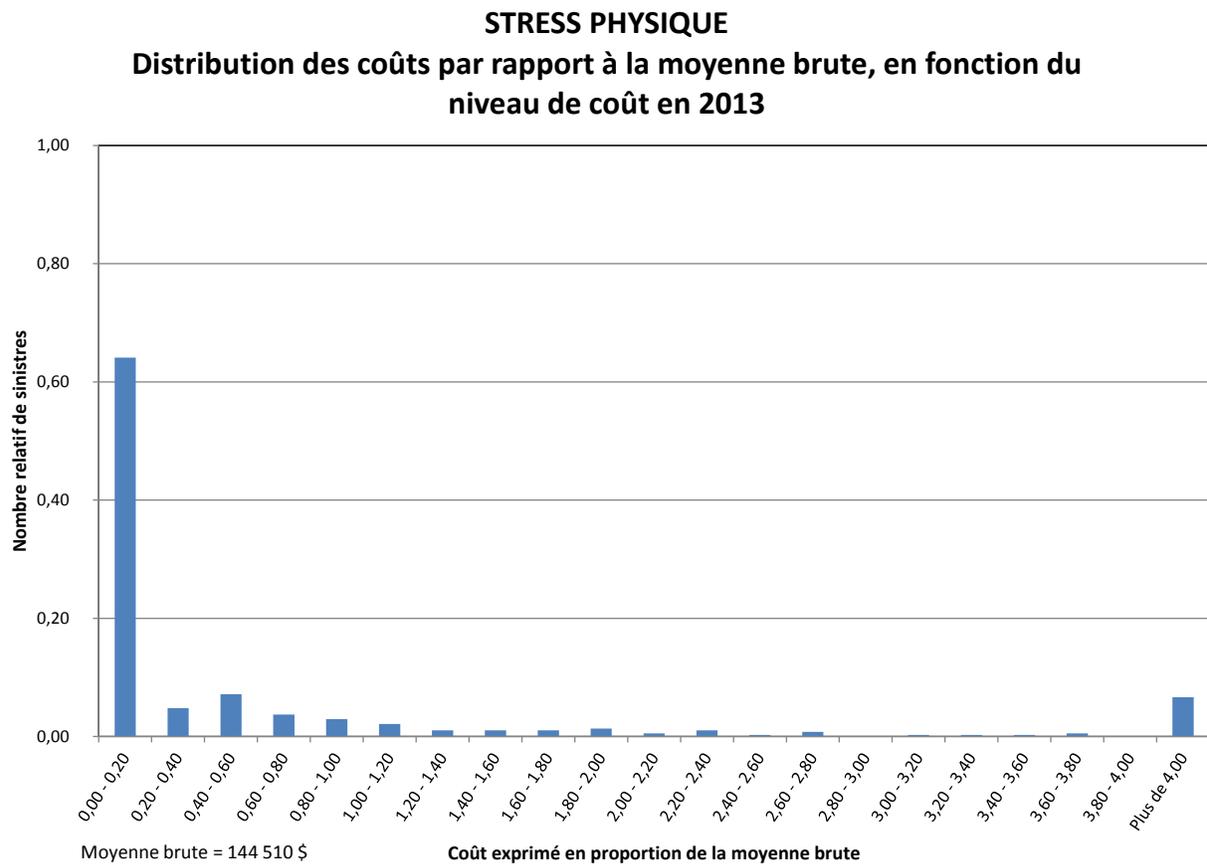
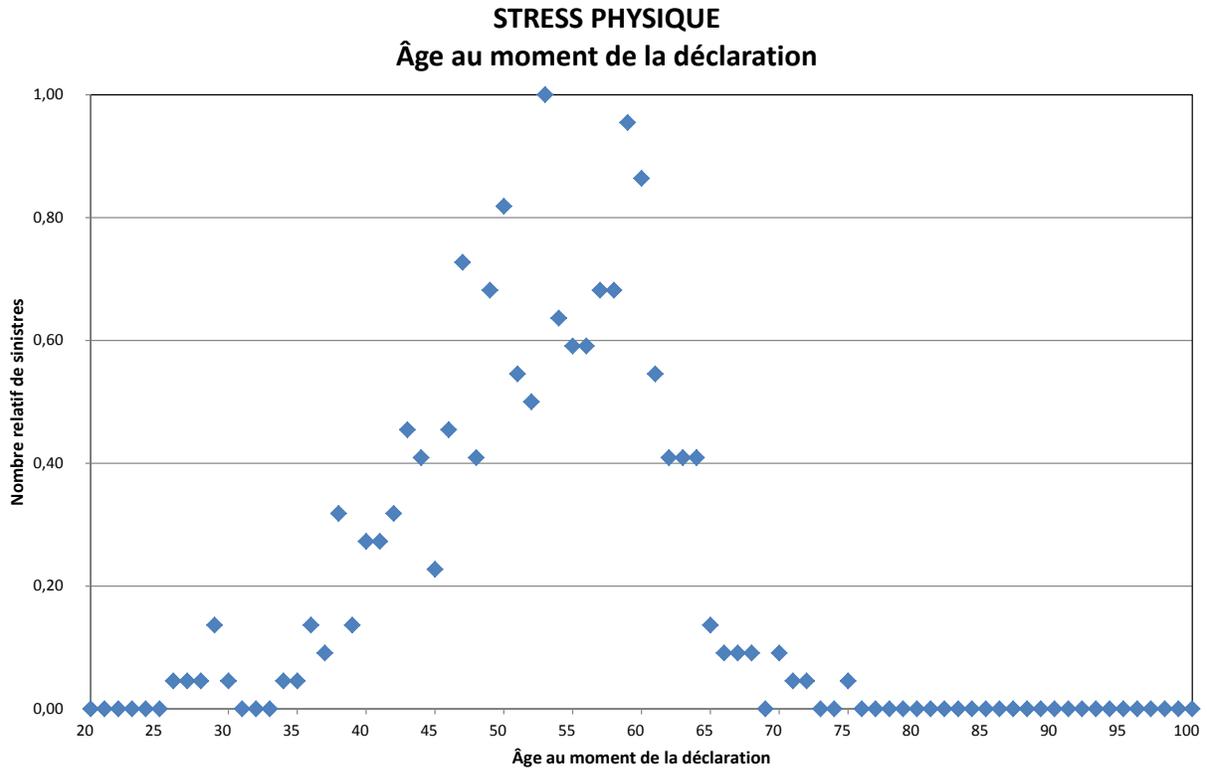


**STRESS PHYSIQUE**

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	376	144 510	52	404
SEUIL D'EXCLUSION	224	14 451		
MOYENNE AJUSTÉE	152	349 967	53	454
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	147	241 072	53	430
5 PLUS IMPORTANTS	5	3 551 496	53	1 153
PLUS IMPORTANT	1	9 275 801	46	4 686
<b>TOTAL DÉC. &lt;= 2 ANS DÉC &gt; 2 ANS</b>				
ÂGE MOYEN	52	52	54	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	1,1	0,3	6,5	
NOMBRE	344	297	47	
% DU TOTAL		86%	14%	
<b>SEXE</b>				
	H	F	INCONNU	
SEXE	349	23	4	
%	93%	6%	1%	

**STRESS PHYSIQUE**

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	2	1%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	8	2%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	32	9%
AGENTS DE POLICE	8	2%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	6	2%
CAMIONNAGE	26	7%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	11	3%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	1	0%
CONSTRUCTION	10	3%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	1	0%
ENTREPRENEURS	21	6%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	4	1%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	0	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	9	2%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	160	43%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	2	1%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	1	0%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	8	2%
INCONNU	13	3%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	0	0%
PERSONNEL DE BUREAU	15	4%
POMPIERS	27	7%
RESTAURATION	5	1%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	3	1%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	0	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	0	0%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	2	1%
SERVICES SOCIAUX	1	0%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	0	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0	0%



## Annexe C : Mesures mettant en lumière la période de latence

---

Les mesures suivantes mettent en lumière la période de latence :

### Âge au seuil de 5 %

95 % des sinistres sont déclarés à un âge supérieur à l'âge correspondant au seuil de 5 %. L'âge au moment de la déclaration du sinistre est présumé représenter l'âge où apparaît la maladie.

### Âge moyen

Âge moyen au moment de la déclaration, pour l'ensemble des sinistres.

### Âge au seuil de 95 %

5 % des sinistres sont déclarés à un âge supérieur à l'âge correspondant au seuil de 95 %.

### Décalage moyen, ensemble des sinistres

Le décalage est défini comme étant égal à la période s'écoulant entre la date de la dernière exposition à une perte (en général la date de la dernière journée travaillée) et la date de déclaration du sinistre.

### Décalage moyen, à l'exclusion de la tranche inférieure de 10 %

Décalage moyen de 90 % des sinistres, en excluant la tranche de 10 % des sinistres ayant le décalage le plus court.

### Décalage moyen, à l'exclusion de la tranche inférieure de 90 %

Décalage moyen de 10 % des sinistres, en excluant la tranche de 90 % des sinistres ayant le décalage le plus court.

## ÂGE AU MOMENT DE LA DÉCLARATION DU SINISTRE – SEUIL DE 5 %

	<b>MALADIES</b>	<b>COMBINAISONS RECOMMANDÉES</b>
MÉSOTHÉLIOME	51	45
AMIANTOSE	43	
CANCER DU POU MON	45	
MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES	24	23
AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES	23	
AUTRES CANCERS	43	43
PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)	24	24
PERTE AUDITIVE	44	44
BURSITE	25	23
ÉPICONDYLITE	29	
TENDINITE	21	
TÉNOZYNOVITE	22	
AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES	25	
ENTORSE / FOULURE / DÉCHIRURE	24	
HERNIE	27	
AUTRES TMS	24	
SYNDROME DU CANAL CARPIEN	24	24
<b><u>MALADIES EXCLUES</u></b>		
INFECTIONS	22	22
STRESS PSYCHOLOGIQUE	26	26
STRESS PHYSIQUE	37	37
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX	28	28
MALADIES DE L'ŒIL	21	21
RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE	21	21
MALADIES VASCULAIRES	25	25

## ÂGE AU MOMENT DE LA DÉCLARATION DU SINISTRE – MOYENNE

	<b>MALADIES</b>	<b>COMBINAISONS RECOMMANDÉES</b>
MÉSOTHÉLIOME	68	65
AMIANTOSE	64	
CANCER DU POU MON	66	
MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES	44	44
AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES	44	
AUTRES CANCERS	62	62
PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)	54	54
PERTE AUDITIVE	62	62
BURSITE	43	42
ÉPICONDYLITE	44	
TENDINITE	40	
TÉNOSYNOVITE	41	
AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES	44	
ENTORSE / FOULURE / DÉCHIRURE	42	
HERNIE	44	
AUTRES TMS	42	
SYNDROME DU CANAL CARPIEN	42	42
<b><u>MALADIES EXCLUES</u></b>		
INFECTIONS	39	39
STRESS PSYCHOLOGIQUE	44	44
STRESS PHYSIQUE	52	52
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX	44	44
MALADIES DE L'ŒIL	43	43
RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE	39	39
MALADIES VASCULAIRES	46	46

## ÂGE AU MOMENT DE LA DÉCLARATION DU SINISTRE – SEUIL DE 95 %

	<b>MALADIES</b>	<b>COMBINAISONS RECOMMANDÉES</b>
MÉSOTHÉLIOME	83	82
AMIANTOSE	81	
CANCER DU POU MON	81	
MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES	63	66
AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES	67	
AUTRES CANCERS	81	81
PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)	78	78
PERTE AUDITIVE	79	79
BURSITE	57	59
ÉPICONDYLITE	57	
TENDINITE	57	
TÉNOZYNOVITE	59	
AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES	60	
ENTORSE / FOULURE / DÉCHIRURE	59	
HERNIE	62	
AUTRES TMS	59	
SYNDROME DU CANAL CARPIEN	59	59
<b><u>MALADIES EXCLUES</u></b>		
INFECTIONS	59	59
STRESS PSYCHOLOGIQUE	59	59
STRESS PHYSIQUE	64	64
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX	62	62
MALADIES DE L'ŒIL	62	62
RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE	59	59
MALADIES VASCULAIRES	62	62

## DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES) – ENSEMBLE DES SINISTRES

	<b>MALADIES</b>	<b>COMBINAISONS RECOMMANDÉES</b>
MÉSOTHÉLIOME	1,7	3,6
AMIANTOSE	3,9	
CANCER DU POU MON	8,3	
MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES	0,4	1,0
AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES	1,2	
AUTRES CANCERS	3,7	3,7
PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)	1,3	1,3
PERTE AUDITIVE	0,7	0,7
BURSITE	0,1	0,2
ÉPICONDYLITE	0,2	
TENDINITE	0,1	
TÉNOZYNOVITE	0,2	
AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES	0,3	
ENTORSE / FOULURE / DÉCHIRURE	0,3	
HERNIE	0,3	
AUTRES TMS	0,3	
SYNDROME DU CANAL CARPIEN	0,3	0,3
<b><u>MALADIES EXCLUES</u></b>		
INFECTIONS	0,4	0,4
STRESS PSYCHOLOGIQUE	0,2	0,2
STRESS PHYSIQUE	1,1	1,1
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX	1,1	1,1
MALADIES DE L'ŒIL	1,2	1,2
RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE	0,6	0,6
MALADIES VASCULAIRES	0,3	0,3

## DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES) – EN EXCLUANT LA TRANCHE INFÉRIEURE DE 10 %

	<b>MALADIES</b>	<b>COMBINAISONS RECOMMANDÉES</b>
MÉSOTHÉLIOME	1,9	4,0
AMIANTOSE	4,4	
CANCER DU POU MON	9,3	
MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES	0,4	1,2
AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES	1,4	
AUTRES CANCERS	4,1	4,1
PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)	1,5	1,5
PERTE AUDITIVE	0,8	0,8
BURSITE	0,1	0,2
ÉPICONDYLITE	0,2	
TENDINITE	0,1	
TÉNOSYNOVITE	0,2	
AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES	0,4	
ENTORSE / FOULURE / DÉCHIRURE	0,3	
HERNIE	0,3	
AUTRES TMS	0,3	
SYNDROME DU CANAL CARPIEN	0,4	0,4
<b><u>MALADIES EXCLUES</u></b>		
INFECTIONS	0,4	0,4
STRESS PSYCHOLOGIQUE	0,3	0,3
STRESS PHYSIQUE	1,2	1,2
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX	1,2	1,2
MALADIES DE L'ŒIL	1,3	1,3
RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE	0,6	0,6
MALADIES VASCULAIRES	0,3	0,3

## DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES) – TRANCHE SUPÉRIEURE DE 10 %

	<b><u>MALADIES</u></b>	<b><u>COMBINAISONS RECOMMANDÉES</u></b>
MÉSOTHÉLIOME	13,0	22,8
AMIANTOSE	24,7	
CANCER DU POU MON	26,3	
MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES	3,1	8,9
AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES	10,6	
AUTRES CANCERS	18,0	18,0
PNEUMOCONIOSE (EXCLUANT L'AMIANTOSE)	10,5	10,5
PERTE AUDITIVE	6,8	6,8
BURSITE	0,5	1,6
ÉPICONDYLITE	0,9	
TENDINITE	0,6	
TÉNOSSYNOVITE	1,1	
AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES	2,3	
ENTORSE / FOULURE / DÉCHIRURE	2,4	
HERNIE	1,7	
AUTRES TMS	2,1	
SYNDROME DU CANAL CARPIEN	2,3	2,3
<b><u>MALADIES EXCLUES</u></b>		
INFECTIONS	3,0	3,0
STRESS PSYCHOLOGIQUE	1,5	1,5
STRESS PHYSIQUE	7,9	7,9
MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX	6,6	6,6
MALADIES DE L'ŒIL	6,4	6,4
RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE	4,2	4,2
MALADIES VASCULAIRES	1,8	1,8

## Annexe D : Définition des groupes sectoriels

---

Les groupes sectoriels suivants ont été utilisés pour la mise en correspondance des professions aux fins de classification des demandes d'indemnisation des accidents du travail.

ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS  
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION  
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  
AGENTS DE POLICE  
AGRICULTURE/AQUACULTURE  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
ANIMAUX – SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE  
AUTOMOBILES – VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION  
CAMIONNAGE  
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL  
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE  
CONSTRUCTION  
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE  
ENTREPRENEURS  
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE  
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES  
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE  
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES  
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES  
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES  
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES  
INCONNU  
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS  
PERSONNEL DE BUREAU  
POMPIERS  
RESTAURATION  
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ  
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL  
SERVICES GÉNÉRAUX  
SERVICES PUBLICS – PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN  
SERVICES SOCIAUX  
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION  
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES – VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION

On trouvera dans les pages suivantes des exemples de mise en correspondance des classifications pour les différents groupes sectoriels. La liste n'est pas exhaustive mais donne un aperçu du processus de mise en correspondance.

## ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS

- ADMINISTRATION DES SPORTS
- AGENCE DE VOYAGES OU REGISTRE DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT
- AGENCE DE VOYAGES/ASSOCIATION D'AUTOMOBILISTES
- ARTISTES/AMUSEURS/INTERPRÈTES
- ARTS DE LA SCÈNE
- ASSOCIATIONS D'EXPOSITIONS
- CAMPS DE JEUNES/CAMPS RELIGIEUX
- CASINO, ENSEMBLE DES EMPLOYÉS
- CERCLE SPORTIF, ENSEMBLE DES EMPLOYÉS
- CIRCUIT DE SPORT EXTÉRIEUR
- CIRQUE, CARNAVAL, RODÉO, MANÈGES MÉCANIQUES
- CLUBS PRIVÉS
- CLUBS/CHAMPS D'EXERCICE DE GOLF
- ÉCOLES D'ÉQUITATION, ÉCURIES
- ENTRETIEN DES PARCS, GÉNÉRAL, ENSEMBLE DES EMPLOYÉS
- ENTRETIEN DES PARCS, TERRAINS DE CAMPING OU SENTIERS
- EXPLOITATION DE PARCS D'ATTRACTIONS
- EXPLOITATION DE SALLES DE BINGO
- EXPLOITATION DE SALLES DE QUILLES
- GALERIES D'ART
- GESTION IMMOBILIÈRE/HÔTELLERIE
- HÔTEL, ENSEMBLE DES EMPLOYÉS
- INDUSTRIE DU SKI
- INSTALLATIONS DE SPORTS ET DE DIVERTISSEMENT
- LOCATION DE SALLES
- LOISIRS ET SPORT EXTÉRIEUR
- MAGASINS DE MUSIQUE
- MOTELS ET CABINES
- MUSÉES ET GALERIES D'ART
- ORGANISATION ET TENUE D'ACTIVITÉS SPÉCIALES
- PARCS, JARDINS OU ZOOS PRIVÉS
- PATINOIRES/PISTES DE CURLING, ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES
- PENTES DE SKI OU TÉLÉCABINES
- PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE, COMMERCIALE, OU TÉLÉVISION
- PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE, INCLUANT LES ACTEURS
- PUB, BAR, BOÎTE DE NUIT OU BAR-SALON
- SALLES DE JEUX ÉLECTRONIQUES
- SALLES DE PRÉSENTATION EN DIRECT
- SERVICE DE FEMMES DE CHAMBRE
- SERVICES D'ENCANTEUR
- SERVICES DE GUIDE/DESCENTES EN EAUX VIVES/CARAVANES
- SPORTS PROFESSIONNELS
- STADES – EXPLOITATION
- TERRAINS DE CAMPING
- TERRAINS DE TENNIS ET DE SQUASH
- THÉÂTRE – MUSICIENS PROFESSIONNELS, TECHNICIENS, ACTEURS, DANSE, ETC.
- THÉÂTRE INTÉGRÉ/BALLET

## ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION

- ART, ARTISANAT OU FABRICATION D'ORNEMENTS
- ATELIER DE GALVANISATION
- ATELIERS DE RÉPARATION DE RADIATEURS

BOIS À PÂTE  
BOÎTE EN ALUMINIUM, FABRICATION  
CHAUSSURES, BAGAGES, PRODUITS EN CUIR, FABRICATION, RÉPARATION  
COMPOSANTS ÉLECTRIQUES – FABRICATION  
COMPRESSEURS/UNITÉS D’ALIMENTATION – FABRICATION  
COUCHEUSES DE PÂTES ET PAPIERS  
ÉLECTROPLACAGE  
ENDUITS  
FABRICATION D’ACIDES, DE BASES, DE SEL, DE PRODUITS CHIMIQUES, DE COLORANTS  
FABRICATION D’AGRÉGATS DE BOUE DE FORAGE  
FABRICATION D’ARTICLES DE PLOMBERIE  
FABRICATION D’ARTICLES MÉNAGERS EN BOIS  
FABRICATION D’AUVENTS OU D’ENSEIGNES SUR AUVENT  
FABRICATION D’ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION MODULAIRES, PRÉFABRIQUÉS  
FABRICATION D’ENSEIGNES COMMERCIALES  
FABRICATION D’ÉQUIPEMENT DE FAÇONNAGE AUTOMATISÉ DU BOIS  
FABRICATION D’EXPLOSIFS  
FABRICATION D’INSTRUMENTS DE PRÉCISION, ARTICLES DE PÊCHE  
FABRICATION D’OUTILS ET DE MOULES  
FABRICATION DE BATTERIES OU DE PILES À COMBUSTIBLE  
FABRICATION DE BIJOUX  
FABRICATION DE BOIS DE MOBILIER  
FABRICATION DE BROSSES, DE BALAIS OU DE VADROUILLES  
FABRICATION DE CARTON COMPRIMÉ  
FABRICATION DE CÉRAMIQUE, DE TUILES DE TERRE CUITE, DE BRIQUES D’ARGILE  
FABRICATION DE CHAUSSURES  
FABRICATION DE CIMENT  
FABRICATION DE COLLE OU D’ADHÉSIF  
FABRICATION DE CONTENANTS EN CARTON OU EN PAPIER  
FABRICATION DE CONTREPLAQUÉ  
FABRICATION DE CORDAGE, DE CORDES OU DE FILETS  
FABRICATION DE DRAPERIE  
FABRICATION DE GLACE  
FABRICATION DE JOUETS OU D’INSTRUMENTS MUSICAUX EN BOIS  
FABRICATION DE LANDAUS  
FABRICATION DE LIVRES  
FABRICATION DE MAISONS EN BOIS ROND PRÉFABRIQUÉES PRÊTES À MONTER  
FABRICATION DE MATELAS  
FABRICATION DE MATÉRIAUX CÉRAMIQUES  
FABRICATION DE MATÉRIEL DE TRANSMISSION  
FABRICATION DE MÉDICAMENTS, DE VITAMINES OU DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES  
FABRICATION DE MONTANTS ET DE PORTES DE WAGON  
FABRICATION DE PANNEAUX  
FABRICATION DE PANNEAUX DE LAMELLES ORIENTÉES  
FABRICATION DE PEINTURE  
FABRICATION DE POMPES  
FABRICATION DE PRODUITS DE GYPSE  
FABRICATION DE PRODUITS DE PLASTIQUE (MOULAGE PAR SOUFFLAGE)  
FABRICATION DE PRODUITS DE VERRE  
FABRICATION DE PRODUITS EN CUIVRE ET LAITON  
FABRICATION DE SABLE/TERRE/CIMENT PRÉMÉLANGÉ  
FABRICATION DE SACS D’ENVOI  
FABRICATION DE SUPPORTS EN BOIS  
FABRICATION DE TAPIS  
FABRICATION DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC/STENCILS/PRODUITS DE VINYLE  
FABRICATION DE TUYAUX EN ACIER  
FABRICATION DE VÊTEMENTS  
FABRICATION DE WAGONS

FABRICATION/RÉPARATION DE FER ORNEMENTAL, ETC.  
FONDERIE, FER ET ACIER  
FOURNITURE DE NITRATE D'AMMONIUM  
GALVANISATION, ÉLECTROPLAQUE, PLAQUE PROTECTRICE  
IMPRESSION  
INSTALLATIONS DE COPEAUX DE BOIS  
ISOLANT EN FIBRE DE VERRE – FABRICATION  
LAME DE SCIE INDUSTRIELLE, FABRICATION, AIGUISAGE, SERVICE, RÉPARATION  
MATÉRIAUX DE COUVERTURE BITUMÉS – FABRICATION  
MOULAGE SOUS PRESSION  
PIERRES, MARBRE – COUPE, ENDUIT, FORME, FABRICATION  
PLANCHERS PRÉFABRIQUÉS, BOIS RABOTÉ, MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE NON ASSEMBLÉE  
POTERIE – FABRICATION  
PRODUITS DE CÉRAMIQUE/PORCELAINE-INDUSTRIEL, FABRICATION  
PRODUITS DE PIERRE ARTIFICIELLE – FABRICATION  
PROFILÉS D'ALUMINIUM/DE MÉTAL  
PUBLICATION  
REBOBINAGE D'INDUIT ET RÉPARATION DE MOTEURS  
REBOBINAGE D'INDUIT, POUR PETITS MOTEURS  
RÉCUPÉRATION DE FERRAILLE  
RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX, ENSEMBLE DES EMPLOYÉS  
RECYCLAGE DE MÉTAUX  
REMISE À NEUF DE MOBILIER  
SCIERIE MOBILE  
SERVICES DE DOTATION – MAIN-D'ŒUVRE  
TANNERIES  
USINES DE PÂTE À PAPIER  
USINES DE PÂTE CHIMIQUE ET DE PAPIER DE PÂTE CHIMIQUE (A EXPIRÉ LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008)

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  
ADMINISTRATION FÉDÉRALE  
ADMINISTRATION PUBLIQUE PROVINCIALE  
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES ET OPÉRATIONS CONNEXES  
BIBLIOTHÈQUE OU CENTRE DE RESSOURCES  
CHAMBRE DE COMMERCE  
COMTÉS  
CONSEILS, ORGANISMES  
CONTRÔLE DE LA CIRCULATION  
DISTRICTS MUNICIPAUX  
EMPLOI DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, TOUS ASPECTS : SÉCURITÉ PUBLIQUE, BUREAU, SERVICES SOCIAUX, OUVRIERS DE LA VOIRIE, GÉNÉRAL  
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS  
NETTOYAGE DES RUES  
NETTOYAGE/ENTRETIEN DES RUES  
PÉAGISTES  
RAMASSAGE DES ORDURES  
RAMASSAGE/ÉLIMINATION DES DÉCHETS  
RÉGIES DU LOGEMENT  
SYNDICATS  
VILLAGES  
VILLES  
VOIRIE

AGENTS DE POLICE  
AGENTS DE POLICE  
EXÉCUTION DE LA LOI  
SERVICES DE SÉCURITÉ OU DE PATROUILLE

AGRICULTURE / AQUACULTURE  
AQUACULTURE DES POISSONS  
CHALUTAGE  
COUVOIRS – EXPLOITATION COMMERCIALE  
CULTURES CÉRÉALIÈRES  
CULTURES MARAÎCHÈRES  
EXPLOITATION AGRICOLE  
EXPLOITATION AGRICOLE – CÉRÉALES ET LÉGUMES  
EXPLOITATION DE PETITS FRUITS  
OUVRIER DE PÉPINIÈRE  
OUVRIER DE VERGER  
PÊCHE AUX FILETS MAILLANTS ET À LA LIGNE TRAÎNANTE  
PÊCHE/PISCICULTURE OU ÉLEVAGE D'ANIMAUX À FOURRURE  
PÉPINIÈRES - ARBRES/ARBUSTES  
PLANTES D'ORNEMENT  
PRODUCTEURS DE CHAMPIGNONS/ÉLEVAGE D'APPÂTS  
RÉCOLTE ET MISE EN BALLES, CONTRACTUELS  
TRAVAILLEUR AGRICOLE  
VENTES EN GROS DE POISSONS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
ARGILE CHIMIQUE, TOURBE, SOL, TERRE VÉGÉTALE, TRAITEMENT  
COLLECTE D'ÉCHANTILLONS DE SOL  
DÉBROUSSAILLAGE  
DÉBROUSSAILLAGE, DÉSHÉBAGE, ÉCLAIRCISSEMENT, ESPACEMENT  
ENTRETIEN DE LA PELOUSE  
ENTRETIEN DE LA PELOUSE, JARDINAGE, DÉSHÉBAGE (A EXPIRÉ LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010)  
FOURNITURES DE JARDIN OU D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
SOL, TERRE VÉGÉTALE, TOURBE, AUTRES FOURNITURES DE JARDIN, SACS

ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE  
CHENILS/TOILETTAGE POUR ANIMAUX  
DRESSAGE  
ÉLEVAGE DE CHEVAUX  
ÉLEVAGE OU PENSIONS POUR ANIMAUX  
HÔPITAL VÉTÉRINAIRE, SERVICES VÉTÉRINAIRES  
REFUGES POUR ANIMAUX DOMESTIQUES/FOURRIÈRES  
SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES ANIMAUX OU RÉHABILITATION DE LA FAUNE  
TOILETTAGE POUR ANIMAUX  
VÉTÉRINAIRES

AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION  
ATELIER D'USINAGE DE PIÈCES D'AUTOMOBILE  
ATELIER DE CARROSSERIE, ENSEMBLE DES EMPLOYÉS  
ATELIER DE PEINTURE D'AUTOMOBILE  
ATELIER DE RÉCUPÉRATION DE PIÈCES DE RECHANGE  
ATELIER DE RÉPARATION DE FREINS  
ATELIER DE RÉPARATION DE PNEUS, VULCANISATION  
ATELIER DE RÉPARATION DE TRANSMISSIONS D'AUTOMOBILE  
ATELIER DE RÉPARATION DE VITRES D'AUTOMOBILE  
AUTOMOBILE – SERVICE ET RÉPARATION  
AUTOMOBILES – SERVICE OU RÉPARATION  
CONCESSION D'AUTOMOBILES  
CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES  
ÉLECTROPLACAGE DE PIÈCES D'AUTOMOBILE  
ÉQUIPEMENT POUR STATION-SERVICE – VENTES/SERVICE  
FABRICATION DE FAISCEAUX DE RADIATEUR

FABRICATION DE PIÈCES D'AUTOMOBILE  
 FABRICATION DE RESSORTS OU DE CHAÎNES POUR AUTOMOBILES  
 FOURNITURE DE PIÈCES D'AUTOMOBILE  
 LAVE-AUTO OU ESTHÉTIQUE AUTOMOBILE  
 MAGASINS DE MATÉRIEL/PIÈCES D'AUTOMOBILE/ETC.  
 MONTAGE D'AÉRONEFS, D'AUTOMOBILES OU DE CAMIONS  
 MOTEURS, CYLINDRES, PIÈCES D'AUTOMOBILE – FABRICATION, RÉUSINAGE  
 PEINTURE DE CARROSSERIE  
 POSTE D'ESSENCE OU STATION-SERVICE  
 POSTES D'ESSENCE/LAVE-AUTO, DÉTAIL, SANS SERVICE  
 RECHAPAGE DE PNEUS  
 RECYCLAGE D'AUTOMOBILES  
 REMORQUAGE D'AUTOMOBILES  
 RÉPARATION DE BATTERIES D'AUTOMOBILE, SYSTÈMES ÉLECTRIQUES D'AUTOMOBILES  
 STATIONS-SERVICE ET DÉPANNEURS  
 VÉHICULES DE REMORQUAGE  
 VENTES DE PIÈCES ET D'ACCESSOIRES POUR AUTOMOBILE

## CAMIONNAGE

CAMIONNAGE - SPÉCIALISÉ  
 CAMIONNAGE GÉNÉRAL  
 CAMIONS À BENNE  
 CHAUFFEUR DE GRUMIER  
 CHAUFFEURS DE CAMION ET AUTRES CHAUFFEURS  
 FOURGON POSTAL  
 LOCATION D'AUTOMOBILES OU DE CAMIONS  
 LOCATION DE CAMIONS À INCENDIE  
 SERVICE DE CAMIONNAGE – CHAMP DE PÉTROLE  
 SERVICE DE CAMIONNAGE – GÉNÉRAL  
 TRANSPORT DE BÉTAIL  
 TRANSPORT DE GRUMES  
 TRANSPORT DE LIQUIDES PAR CAMION-CITERNE  
 TRANSPORT DE PRODUITS EN VRAC  
 TRANSPORT DE SABLE, DE GRAVIER ET DE TERRE

## COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS – VENTE ET SERVICE  
 ATELIER DE TUYAUTERIE  
 BIJOUTERIES  
 BOUTIQUE DE VENTE AU DÉTAIL D'ENSEIGNES COMMERCIALES  
 BOUTIQUES DE VÊTEMENTS ET DE CHAUSSURES  
 CENTRE D'ARTICLES DE JARDINAGE  
 CENTRES DE RÉNOVATION  
 COMMERÇANTS DE FOURRURES  
 COMMIS DE BOUTIQUE DE CARTES  
 DÉPANNEURS, ESSENCE ET ALIMENTS  
 DÉTAILLANTS, NCA  
 DISTRIBUTION DE JOURNAUX/D'ENCARTS PUBLICITAIRES  
 DISTRIBUTION DE MACHINERIE LOURDE  
 ÉQUIPEMENT DE PRÉVENTION DES INCENDIES, VENTE, SERVICE, INSTALLATION, INSPECTION  
 ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE – VENTE/SERVICE  
 ÉQUIPEMENT MÉDICAL - VENTE/SERVICE  
 EXPLOITATION DE PARC À BOIS DÉBITÉS  
 FLEURISTES, GROS ET DÉTAIL  
 FOURNISSEURS À DOMICILE/BOUCHERIES  
 FOURNITURES PHOTOGRAPHIQUES  
 FOURNITURES POUR FÊTES ET RÉCEPTIONS  
 GRANDS MAGASINS DE DÉTAIL

GRANDS MAGASINS/MAGASINS GÉNÉRAUX  
KIOSQUES À JOURNAUX  
LIBRAIRIES, PAPETERIES, ETC.  
MACHINERIE, VENDEURS ET CONDUCTEURS  
MAGASIN DE REVÊTEMENTS DE SOL  
MAGASINS – VIANDES ET AUTRES DENRÉES ALIMENTAIRES COMBINÉES  
MAGASINS DE CHAUSSURES  
MAGASINS DE FOURNITURES INDUSTRIELLES  
MAGASINS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE  
MAGASINS DE VENTE AU DÉTAIL, VÊTEMENTS, MERCERIE  
MARCHANDS DE BRIC-À-BRAC  
MARCHANDS DE CUIR, DE LAINE, DE TISSUS  
MARCHANDS EN SEMENCES  
MATÉRIEL DE BUREAU – VENTE/SERVICE  
MATÉRIEL DE RÉFRIGÉRATION – VENTE/SERVICE  
MATÉRIEL DE SÉCURITÉ – VENTE/LOCATION  
MATÉRIEL LOURD, MACHINERIE, PIÈCES, VENTE, LOCATION, SERVICE, RÉPARATION  
PHARMACIES  
RÉCUPÉRATEURS  
SERVICE DE DISTRIBUTION DES ALCOOLS  
SIÈGES, VENTE/INSTALLATION  
SUPERMARCHÉS  
VENDEURS D'ALIMENTS POUR ANIMAUX, D'ENGRAIS, DE GRAINS, DE FOIN  
VENDEURS DE FOURNITURES DE PLOMBERIE  
VENDEURS DE MATÉRIEL AGRICOLE  
VENDEURS DE PROPANE  
VENDEURS ITINÉRANTS  
VENTE AU DÉTAIL DE PRODUITS DE BOULANGERIE ET DE CHARCUTERIES  
VENTE AU DÉTAIL, GÉNÉRAL  
VENTE DE GROS  
VENTE DE GROS D'ACIER OU DE MÉTAUX (PREMIÈRE FUSION)  
VENTE DE GROS D'ALIMENTS, DE BOISSONS, DE PRODUITS DU TABAC  
VENTE DE GROS DE FOURNITURES MÉDICALES OU DENTAIRES  
VENTE DE GROS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION  
VENTE DE GROS DE MÉDICAMENTS, VITAMINES OU PRODUITS DE BEAUTÉ  
VENTE DE GROS DE PRODUITS CHIMIQUES  
VENTE DE GROS DE VÊTEMENTS, DE LINGE DE MAISON ET D'AUTRES TEXTILES  
VENTE ET DISTRIBUTION D'AMEUBLEMENT  
VENTE ET LIVRAISON DE BIÈRE

**CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE**

AUTOBUS - ÉCOLES  
BÉTONNIÈRES MONTÉES SUR CAMION  
CHAUFFEURS DE TRACTEUR  
ENTREPOSAGE, EXPLOITATION ET CHAUFFEURS  
LIGNES D'AUTOBUS  
LIVRAISON DE BOUTEILLES, SUPERVISEURS ET CHAUFFEURS  
LIVRAISON DE LAIT, SUPERVISEURS ET CHAUFFEURS  
LIVRAISON DE PAIN, SUPERVISEURS ET CHAUFFEURS  
SERVICE DE VÉHICULES BLINDÉS  
SERVICES DE LIMOUSINE ET DE TAXI  
SERVICES DE LIMOUSINE OU DE CHAUFFEUR  
TRANSPORTS

**CONSTRUCTION**

ARMATURE DU BÉTON  
BATTAGE DE PIEUX  
CAISSONS

CELLULAIRE, MICRO-ONDES, CONSTRUCTION DE TOURS DE TRANSMISSION  
COFFRAGE DE BÉTON DE STRUCTURE  
CONDUITS POUR CÂBLES ET FILS  
CONSTRUCTION  
CONSTRUCTION - INDUSTRIEL  
CONSTRUCTION D'AUTOROUTES, DE ROUTES, DE VOIES FERRÉES  
CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE TERRE ET DE PIERRE  
CONSTRUCTION DE MAISONS EN BOIS ROND  
CONSTRUCTION DE PONTS  
CONSTRUCTION DE SYSTÈMES D'IRRIGATION  
CONSTRUCTION DE TUNNEL SOUTERRAIN  
CONSTRUCTION DE TUNNELS  
CONSTRUCTION ET RÉPARATION D'ASCENSEURS  
CONSTRUCTION ET RÉPARATION DE BARRAGES/DIGUES  
CONSTRUCTION ET RÉPARATION DE JETÉES ET DE QUAIS  
CONSTRUCTION ROUTIÈRE  
CONSTRUCTION, OFFRE DE MAIN-D'ŒUVRE GÉNÉRALE  
COUPE OU CURE DU BÉTON  
CREUSEMENT DE TUNNELS, ENSEMBLE DES OPÉRATIONS  
DÉMOLITION DE PONTS  
DÉSAMIANTAGE  
DISTRICT D'IRRIGATION/SANITAIRE  
ÉLIMINATION DES POUSSIÈRES D'AMIANTE OU RÉPARATION DE MOULES  
ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT LOURD, INCLUANT MÉCANICIENS, CONTREMAÎTRES, SOUDEURS, OPÉRATEURS  
D'ÉQUIPEMENT LOURD DE CHANTIER  
EXCAVATION ET CHAUFFEURS  
FORAGE MÉCANISÉ DE TUNNELS  
FORAGE POUR FONDATIONS  
GESTION DE CONSTRUCTION  
ISOLATION STRUCTURELLE  
LOCATION/MISE EN PLACE – ÉCHAFAUDAGES/GRUES  
MISE EN PLACE – ACIER DE CONSTRUCTION  
MISE EN PLACE – BÉTON MANUFACTURÉ  
MISE EN PLACE – STRUCTURES DE TÔLE/ MÉTALLIQUES  
MISE EN PLACE DE CHARPENTES MÉTALLIQUES, RÉPARATION D'OUVRAGES  
MISE EN PLACE ET RÉPARATION DE MACHINES ET DE MATÉRIEL  
MONTAGE  
NETTOYAGE AU JET D'EAU À HAUTE PRESSION  
NETTOYAGE DES SITES DE CONSTRUCTION ET ENLÈVEMENT DES DÉBRIS  
NETTOYAGE EXTÉRIEUR DE FENÊTRES D'IMMEUBLES ÉLEVÉS  
OPÉRATEURS D'ÉQUIPEMENT  
OPÉRATEURS DE GRUE  
OUVRAGES  
PEINTURE DE STRUCTURES MÉTALLIQUES  
POMPAGE DU BÉTON  
SERVICES DE CONSEIL EN GESTION DE CONSTRUCTION  
SERVICES DE MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION, NCA  
TRAÇAGE DE LIGNES, AUTOROUTES, ROUTES OU STATIONNEMENTS  
TRANSPORTEURS DE BÂTIMENTS  
TRAVAILLEURS DU SECTEUR DE LA SIDÉRURGIE  
TRAVAUX DE BÉTONNAGE  
TRAVAUX DE BÉTONNAGE ACCESSOIRES NCA  
TUYAUTERIE INDUSTRIELLE

ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE  
AVICULTURE ET SERVICES CONNEXES  
ÉCURIES ET ÉLEVAGE D'ANIMAUX  
ÉLEVAGE DE PORCINS

ÉLEVAGE LAITIER OU VENTE AUX ENCHÈRES DE BÉTAIL  
 EMPLOYÉS DE RANCH  
 EXPLOITATIONS AGRICOLES ET RANCHS – ANIMAUX D'ÉLEVAGE  
 EXPLOITATIONS AGRICOLES, VOLAILLE/LAPINS  
 NÉGOCIANTS D'ANIMAUX  
 PRÉSERVATION DU GIBIER D'EAU  
 PRODUCTION D'ŒUFS  
 TRANSFORMATION DE LA VIANDE DE VOLAILLE  
 USINES D'EMBALLAGE DE VOLAILLE  
 ZOOS/FERMES À GIBIER

## ENTREPRENEURS

ASCENSEURS/ESCALIERS ROULANTS - SERVICE/INSTALLATION  
 BRIQUE/MAÇONNERIE  
 CARREAUX/TERRAZZO – VENTE/POSE  
 COURROIES DE MACHINERIE INDUSTRIELLE – INSTALLATION/SERVICE  
 CVCA  
 DÉCHETS DANGEREUX, GÉNÉRAL  
 ÉLECTRICIEN  
 ÉLECTRICITÉ  
 ENLÈVEMENT DES MORTS-TERRAINS  
 ENTREPRENEUR RÉSIDENTIEL GÉNÉRAL  
 ENTREPRENEURS EN MÉCANIQUE  
 FILTRES – VENTE/SERVICE/INSTALLATION  
 FINITION  
 GICLEURS AUTOMATIQUES  
 INSTALLATION D'ALARME  
 INSTALLATION DE PISCINES, DE CUVES THERMALES, ETC.  
 INSTALLATION DE PORTES ET DE FENÊTRES  
 INSTALLATION DE PORTES SE RELEVANT AU PLAFOND  
 INSTALLATION DE REVÊTEMENTS DE SOL  
 INSTALLATION DE RIDEAUX OU DE TRINGLES À RIDEAUX  
 INSTALLATION DE SYSTÈME D'ARROSAGE SOUTERRAIN  
 INSTALLATION DE TERRASSE, DE RAMPE OU DE CLÔTURE  
 INSTALLATION ET CONSTRUCTION DE CLÔTURES  
 INSTALLATION ET RÉPARATION DE CHAUFFE-EAU  
 INSTALLATION ET RÉPARATION DE MACHINES DE BUREAU  
 INSTALLATION OU ENLÈVEMENT DE RÉSERVOIRS OU DE CHAUFFE-EAU COMMERCIAUX  
 INSTALLATION OU RÉPARATION DE PAREMENT, D'AUVENTS ET DE GOUTTIÈRES  
 INSTALLATION OU RÉPARATION DE PISCINES ET CUVES THERMALES  
 INSTALLATION, RÉPARATION ET ENTRETIEN D'APPAREILS  
 INSTALLATION, SERVICE ET RÉPARATION DE BARRIÈRES/PORTES AUTOMATIQUES  
 ISOLATION OU IGNIFUGATION  
 ISOLEMENT MÉCANIQUE  
 LUTTE ANTIPARASITAIRE OU FUMIGATION  
 MAÇONNERIE  
 MATÉRIEL ACOUSTIQUE – VENTE/INSTALLATION  
 MATÉRIEL LÉGER – SERVICE, RÉPARATION, INSTALLATION  
 MENUISERIE  
 NETTOYAGE À LA VAPEUR, SABLAGE AU JET, LAVAGE DE BÂTIMENTS À LA PRESSION  
 NETTOYAGE DE FENÊTRES, DE GOUTTIÈRES OU D'AUVENTS  
 PAREMENT/GOUTTIÈRES – FABRICATION/INSTALLATION  
 PAVAGE/SURFAÇAGE  
 PEINTURE  
 PEINTURE OU POSE DE PAPIER PEINT  
 PLÂTRAGE  
 PLOMBERIE  
 PORTES SE RELEVANT AU PLAFOND – INSTALLATION/RÉPARATION

POSE DE CARREAUX OU DE TERRAZZO  
POSE OU REMISE À NEUF DE REVÊTEMENTS DE SOL EN BOIS FRANC  
POSEUR DE CLOISONS SÈCHES  
POSEUR DE PLAFONDS  
PRODUITS MÉTALLIQUES LÉGERS – ASSEMBLAGE/INSTALLATION  
RÉFRIGÉRATION COMMERCIALE, CLIMATISEURS COMMERCIAUX  
REMISE EN ÉTAT À LA SUITE D'UN INCENDIE OU D'UNE INONDATION  
SYSTÈMES D'ASPIRATION – ASSEMBLAGE/INSTALLATION  
SYSTÈMES DE CHAUFFAGE – FABRICATION/INSTALLATION  
SYSTÈMES DE SUPPRESSION DES POUSSIÈRES  
TOITURE À PENTE RAIDE  
TOITURES  
TOITURE-TERRASSE PLATE  
TRAVAILLEURS DU BOIS  
VITRERIE, INSTALLATION DE FENÊTRES, RÉPARATION DE VITRES

## ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE

ASSOCIATIONS DE BIENFAISANCE  
COLLÈGE  
CONSEILS SCOLAIRES  
DISTRICT SCOLAIRE PUBLIC  
DIVISIONS SCOLAIRES  
ÉCOLE DE CONDUITE  
ÉCOLE SPORT-ÉTUDES  
ÉCOLES – DANSE, MUSIQUE, LOISIRS  
ÉCOLES SPÉCIALISÉES – FORMATION PROFESSIONNELLE/PERSONNELLE  
ÉGLISES/ORDRES RELIGIEUX  
GARDERIE, PRÉSCOLAIRE OU PRÉMATERNELLE  
INSTITUTS DE TECHNOLOGIE  
MATERNELLE  
ORGANISATIONS RELIGIEUSES  
ORGANISMES DE COLLECTE DE FONDS OU ŒUVRES DE BIENFAISANCE  
PRÉMATERNELLE  
UNIVERSITÉ

## EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES

AGENCE DE NAVIGATION MARITIME ET SERVICES CONNEXES  
CALE SÈCHE OU SLIP DE CARÉNAGE (A EXPIRÉ LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009)  
CHEMIN DE FER  
CONTRÔLE DE LA POLLUTION TERRESTRE OU MARINE  
EXPLOITATION GÉNÉRALE DE JETÉE  
LOI D'ÉTAT SUR LA MANUTENTION DU FRET  
LOI FÉDÉRALE SUR LA MANUTENTION  
LOI FÉDÉRALE SUR LA MANUTENTION DU FRET  
MANUTENTION  
OPÉRATIONS FERROVIAIRES  
TERMINAL À CONTENEURS  
TERMINAL VRAQUIER  
TRANSPORT DE FRET – OUTREMER

## EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE

COUPE ET TRONÇONNAGE MANUELS  
COUPE MÉCANISÉE  
CUBAGE DES BOIS RONDS  
DÉBARDAGE  
ÉBRANCHEUR D'ARBRES  
EXPLOITATION FORESTIÈRE  
GESTION DU BOIS D'ŒUVRE

GESTION INTÉGRÉE DES FORÊTS  
GRIMPE D'ARBRE  
MISE D'ARBRES EN BALLOTS  
PLANTEUR D'ARBRES  
REMORQUAGE DE BILLES  
SERVICE D'ENTRETIEN D'ARBRES  
TECHNICIEN EN SYLVICULTURE  
TÉLÉPHÉRAGE RELEVÉ  
TRANSFORMATION DE BILLES

EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES  
AMARRAGE DE NAVIRES (A EXPIRÉ LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009)  
BARGE, REMORQUEUR, AUTRES TRANSPORTS MARITIMES DE BIENS  
BATEAU TAXI  
BATEAUX DE PLAISANCE, MOTOCYCLETTES, MOTONEIGES, VENTE, SERVICE  
CARTES HYDROGRAPHIQUES  
CHARPENTIER DE NAVIRES  
COMMISSION PORTUAIRE, ADMINISTRATION PORTUAIRE, PILOTE  
CONSTRUCTION NAVALE  
CONSTRUCTION NAVALE, GÉNÉRAL  
DRAGAGE  
ENTRETIEN DE NAVIRES  
EXCURSIONS EN BATEAU  
FABRICATION DE BATEAUX DE PLAISANCE  
MARINA OU LOCATION DE BATEAU  
NAVIRES COMMERCIAUX, FABRICATION, SERVICE, RÉPARATION  
PILOTAGE MARITIME (A EXPIRÉ LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009)  
REMORQUAGE DE MAISONS MOBILES OU DE BATEAUX  
RÉPARATION DE LA STRUCTURE DE BATEAUX DE PLAISANCE  
SERVICE DE TRAVERSIER

EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES  
ACHAT, VENTE, TRANSPORT DE GAZ  
ALIMENTATION EN COMBUSTIBLE  
CARRIÈRES  
CHAMPS DE PÉTROLE, ENTRETIEN/CONSTRUCTION  
CONCASSAGE DE PIERRES  
CONSTRUCTION DE CONDUITES À GAZ  
DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL  
ENTRETIEN DES PUIITS, Y COMPRIS LES PLATEFORMES DE MAINTENANCE  
EXPLOITATION DE SABLES BITUMINEUX  
EXPLOITATION MINIÈRE SOUTERRAINE  
EXTRACTION DE CHARBON À CIEL OUVERT  
EXTRACTION MINIÈRE – SOUTERRAINE  
EXTRACTION/RAFFINAGE DU SEL  
FABRICATION DE CIMENT ET DE CHAUX, Y COMPRIS LES CARRIÈRES  
FONDERIE  
FORAGE – PUIITS D'EAU/FORAGE PROFOND  
FORAGE – PUIITS DE PÉTROLE/GAZ  
FORAGE SISMIQUE/PUIITS D'EAU  
GRAVIER SABLONNEUX, TERRASSEMENT  
MATÉRIEL INDUSTRIEL/DE PUIITS DE PÉTROLE – LOCATION  
NÉGOCIANTS DE PRODUITS PÉTROLIERS EN VRAC  
NETTOYAGE DE PIPELINES  
PARC À CHARBON/BOIS  
PÉTROLE ET GAZ – EN AMONT  
PÉTROLE LOURD/SABLES BITUMINEUX – R-D  
PÉTROLE, SERVICES EN FOND DE TROU

RAFFINAGE DU PÉTROLE  
RAFFINAGE, SABLES, CHARBON  
RÉCUPÉRATION DE DÉCHETS DE CHARBON  
SONDAGE AU DIAMANT  
TRANSPORT PAR PIPELINE – PÉTROLE/GAZ  
USINES DE TRAITEMENT DU GAZ NATUREL

## FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

BOULANGERIE  
BRASSERIE  
CLASSEMENT DES ŒUFS  
CONSERVERIE  
EMBALLAGE DE FRUITS  
EMBALLAGE DU POISSON  
EMBALLAGE OU CONDITIONNEMENT DE FRUITS OU DE LÉGUMES  
EMBALLAGE OU FABRICATION DE CAFÉ, DE THÉ, DE FINES HERBES OU D'ÉPICES  
ÉTABLISSEMENT DE TRANSFORMATION DE LA VIANDE  
ÉTABLISSEMENTS DE FABRICATION DE BIÈRE OU DE VIN DE DÉTAIL  
EXPLOITATION DE SILOS  
FABRICATION DE BEURRE, DE FROMAGE OU DE CRÈME GLACÉE  
FABRICATION DE BONBONS  
FABRICATION DE CRÈME GLACÉE  
FABRICATION DE JUS DE FRUITS  
FABRICATION DE MARINADES  
FABRICATION DE PRODUITS À BASE DE VIANDE  
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES  
FABRICATION DE PRODUITS LAITIERS  
FABRICATION DE PRODUITS LAITIERS LIQUIDES  
FABRICATION DE SAUCISSES OU DE BOYAUX À SAUCISSE  
FABRICATION ET RAFFINAGE DU SUCRE  
FABRIQUE DE VIN  
FRUITS OU LÉGUMES – TRANSFORMATION OU FABRICATION DE PRODUITS  
MINOTERIES  
MOUTURE DE CÉRÉALES OU D'ALIMENTS POUR ANIMAUX  
OPÉRATIONS D'EMBALLAGE DE LÉGUMES  
OUVRIERS DE VIGNOBLE  
PRODUCTION D'ALCOOL  
RAFFINAGE ET EMBALLAGE DU SUCRE  
TRAITEMENT DES BETTERAVES À SUCRE  
TRAITEMENT DES HUILES VÉGÉTALES ET DU SUCRE DE BETTERAVE  
TRAITEMENT DES HUÎTRES  
TRANSFORMATION DE LA VIANDE  
TRANSFORMATION DE PRODUITS LAITIERS/JUS DE FRUITS  
TRANSFORMATION DES ALIMENTS - DIVERS  
USINES D'ÉQUARRISSAGE

## FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES

FONCTIONNEMENT DE L'IMMEUBLE  
GESTION DE BÂTIMENT, LOCATION  
INSPECTION DE BÂTIMENTS OU DE RÉSIDENCES  
NETTOYAGE RÉSIDENTIEL  
SERVICE DE CONCIERGE ET DE FEMME DE CHAMBRE  
SERVICE DE NETTOYAGE COMMERCIAL, SERVICE DE CONCIERGE  
SERVICE GÉNÉRAL DE GARDIEN, CONCIERGE, INGÉNIEUR, AIRE ALIMENTAIRE, ÉLÉMENTS MÉCANIQUES

## INCONNU

AUCUNE INFORMATION UTILISABLE SUR LA CLASSIFICATION DES EMPLOYÉS

## NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS

AÉRONEFS – MANUTENTION OU CARBURANT  
AÉRONEFS – SERVICES DE SOUTIEN AU SOL  
AÉROPORTS  
ÉCOLE D'AVIATION OU DE PILOTAGE  
ENTRETIEN D'AÉRONEFS  
FABRICATION D'AÉRONEFS  
HÉLICOPTÈRES – TRAVAIL AÉRIEN  
OPÉRATIONS AÉRIENNES – DIVERS  
PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE, RELEVÉS AÉRIENS, ETC.  
PILOTAGE D'AÉRONEFS À VOILURE FIXE, RÈGLES DE VOL À VUE  
PILOTAGE D'AÉRONEFS À VOILURE FIXE, RÈGLES DE VOL AUX INSTRUMENTS  
PILOTE  
RÉVISION D'AÉRONEFS ET DE MOTEURS  
SERVICE AÉRIEN – VOLS COMMERCIAUX RÉGULIERS  
SERVICE AÉRIEN – VOLS RÉGULIERS ET NOLISÉS  
SERVICES D'HÉLICOPTÈRE  
SOUTIEN À LA NAVIGATION AÉRIENNE

## PERSONNEL DE BUREAU

AGENCE IMMOBILIÈRE  
AGENCES DE PUBLICITÉ  
ARCHITECTES  
ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES OU D'EMPLOYEURS  
AUDIT DES STOCKS COMMERCIAUX  
BANQUES/SERVICES FINANCIERS  
CABINETS JURIDIQUES, ENSEMBLE DES EMPLOYÉS  
CARTOGRAPHIE  
COMPTABILITÉ  
GÉNIE  
GESTION DE PROJET  
OFFRE DE PERSONNEL DE BUREAU  
OPÉRATIONS DE LA SALLE DE COURRIER  
PERSONNEL DE BUREAU, GÉNÉRAL  
SERVICES ACTUARIELS  
SERVICES D'AFFAIRES  
SERVICES D'ASSURANCE, D'ACTUARIAT OU DE CAUTIONNEMENT  
SERVICES DE CONSEIL  
SERVICES DE CONSEIL EN AFFAIRES  
SERVICES DE CONSEIL EN GÉNIE  
SERVICES DE CONSEIL EN GÉOLOGIE ET EN ENVIRONNEMENT  
SERVICES DE CONSEIL EN INFORMATIQUE OU PROGRAMMATION  
SERVICES DE COURRIER OU DE DIFFUSION POSTALE  
SERVICES DE DOTATION - PERSONNEL DE BUREAU/PROFESSIONNELS  
SERVICES DE PUBLICITÉ OU DE RELATIONS PUBLIQUES  
SERVICES FINANCIERS  
SERVICES JURIDIQUES  
SERVICES MÉDICAUX, COMPTABILITÉ GÉNÉRALE, PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ, ETC.  
TRAITEMENT DE DONNÉES

## POMPIERS

LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT  
POMPIERS

## RESTAURATION

BOUCHER  
CAFÉS OU COMPTOIRS DE VENTE D'ALIMENTS  
RESTAURANTS, ENSEMBLE DES EMPLOYÉS

RESTAURATION À BORD  
 RESTAURATION INDUSTRIELLE  
 RESTAURATION MOBILE  
 RESTAURATION, INCLUANT SERVEURS, CUISINIERS, PERSONNEL DE BUREAU, CAISSIERS, DIÉTÉTISTES, ETC.  
 SERVICE DE TRAITEUR  
 SERVICE DE TRAITEUR – CAMPS INDUSTRIELS

## SERVICES DE SOINS DE SANTÉ

AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX  
 CENTRE CHIRURGICAL  
 CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE, GYMNASÉ OU CENTRE DE SANTÉ  
 CENTRES DE PHYSIOTHÉRAPIE  
 CHIROPRATIQUE, SERVICES OU SOINS  
 CLINIQUE MÉDICALE OU EXERCICE DE LA MÉDECINE  
 COMMISSION DES SERVICES DE SANTÉ D'URGENCE  
 DENTISTERIE OU SERVICES DENTAIRE AUXILIAIRES  
 EMPLOYÉS PROFESSIONNELS DE LA MÉDECINE, À L'EXCLUSION DES HÔPITAUX  
 FOYERS POUR ADULTES  
 HÔPITAUX DE SOINS PROLONGÉS  
 HÔPITAUX PSYCHIATRIQUES  
 HÔPITAUX, EMPLOYÉS PROFESSIONNELS  
 LABORATOIRE DE DIAGNOSTIC MÉDICAL  
 LABORATOIRE DENTAIRE  
 MAISON DE RETRAITE – SOINS DE SANTÉ SEULEMENT  
 MAISON DE SOINS INFIRMIERS  
 MASSOTHÉRAPEUTES (AUTORISÉS)  
 MÉDECINES DOUCES  
 OPTICIENS D'ORDONNANCE  
 OPTOMÉTRIE  
 PRÉPARATION PHARMACEUTIQUE  
 SANTÉ/SERVICES CONNEXES – DIVERS  
 SERVICES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN ET DE SANTÉ  
 SERVICES D'AMBULANCE  
 SERVICES D'AMBULANCE OU DE PREMIERS SOINS  
 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ – AUTRES FOURNISSEURS  
 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ – PACTE POUR DROIT À LA SANTÉ  
 SOINS DE COURTE DURÉE  
 SOINS DE COURTE DURÉE  
 SOINS DE LONGUE DURÉE  
 SOINS DE SANTÉ À DOMICILE  
 SOINS DE SANTÉ COMPLÉMENTAIRES  
 TECHNICIENS DE LABORATOIRE  
 TRANSPORT POUR RAISONS MÉDICALES

## SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL

ATELIERS DE FORGERON  
 BIJOUX, LUNETTES HORLOGES, RÉPARATION, FAÇONNAGE DE CLÉS  
 BLANCHISSAGE COMMERCIAL OU SERVICE DE LINGERIE  
 ÉCOLES ET SALONS DE BEAUTÉ/COIFFURE  
 ÉLECTROMÉNAGERS, SERVICE SEULEMENT  
 EMPLOI, AGENCE DE RENCONTRE, TESTS CONNEXES  
 ÉTABLISSEMENT DE NETTOYAGE À SEC OU BLANCHISSERIE  
 EXPLOITATION DE DISTRIBUTRICES AUTOMATIQUES  
 GRAPHISME  
 GRAVURE  
 LABORATOIRES D'ANALYSE  
 LOCATION DE PLANTES D'ORNEMENT, PLANTES POUR LE BUREAU, SERVICE  
 MAGASINS DE BICYCLETTES OU LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE SPORT

NETTOYAGE DE TAPIS OU DE REVÊTEMENTS  
 PETIT MATÉRIEL ÉLECTRIQUE, ÉLECTROMÉNAGERS, SERVICE  
 REMBOURRAGE  
 SALON DE BEAUTÉ/COIFFURE  
 SERRURERIE  
 SERVICE DE BUREAU INTÉGRÉ  
 SERVICES D'INVENTAIRE  
 TAXIDERMISTES  
 VÊTEMENTS SUR MESURE

## SERVICES GÉNÉRAUX

AIRES DE STATIONNEMENT/GARAGES DE REMISAGE  
 ARPENTAGE  
 ARPENTAGE – TOUTES LES OPÉRATIONS  
 ARPENTAGE/GÉNÉRAL  
 BLANCHISSERIES - COMMERCIALES  
 CENTRE DE RECYCLAGE  
 CENTRE DE SERVICE, ACIER – SAUF RÉCUPÉRATION  
 CLÔTURES – VENTE/LOCATION/INSTALLATION  
 CODES INDUSTRIELS DIVERS  
 DÉCORATION INTÉRIEURE  
 DÉMÉNAGEMENT ET ENTREPOSAGE  
 DÉMÉNAGEURS RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAUX  
 DYNAMITAGE OU DÉCLENCHEMENT PRÉVENTIF DES AVALANCHES  
 EMBALLAGE/MISE EN CAISSES – SERVICES PERSONNALISÉS  
 ENTREPOSAGE – PUBLIC  
 ENTREPOSAGE SOUS FROID  
 ENTREPOSAGE, À L'EXCLUSION DU CAMIONNAGE  
 ENTREPOSAGE/ÉCHANGE DE DOCUMENTS  
 ENTREPRISE FUNÉRAIRE  
 ÉQUIPEMENT LOURD, LOCATION ET SERVICE  
 FOSSE SEPTIQUE, ÉGOUT, SYSTÈME D'ÉVACUATION DES EAUX D'ÉGOUT, SERVICE  
 GESTION D'ENTREPÔT  
 INCINÉRATION  
 MATÉRIAUX, ESSAI D'ÉQUIPEMENT LÉGER (>500 LIVRES)  
 MENUES RÉPARATIONS  
 NETTOYAGE DE PARCS D'ENGRAISSEMENT/CORRALS  
 PERSONNEL DE CIMETIÈRES  
 PHOTOGRAPHE  
 PLONGÉE COMMERCIALE  
 POSTPRODUCTION OU ANIMATION – AUDIO VIDÉO  
 PROSPECTION - ARCHÉOLOGIQUE  
 PUBLICITÉ EXTÉRIEURE  
 RECYCLAGE DE CONTENEURS  
 SALON FUNÉRAIRE/DIRECTEUR/EMBAUMEUR/CRÉMATORIUM/GÉNÉRAL  
 SALONS DE MASSAGE, SAUNAS, SERVICES DE MASSAGE  
 SERVICE DE PROTECTION CATHODIQUE  
 SERVICES – PISCINES, CUVES THERMALES  
 SERVICES D'ENQUÊTE  
 SERVICES DE MESSAGERIE OU DE LIVRAISON LOCALE  
 SERVICES DE NETTOYAGE DE FOURNAISE  
 SERVICES DE PEINTURE INDUSTRIELLE  
 SERVICES DE RECHERCHE  
 SERVICES GÉOLOGIQUES/GÉOPHYSIQUES  
 STOCKAGE

SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN  
 ADDUCTION D'EAU

COLONNES DE SERVICE, LIGNES DE TRANSMISSION, INSTALLATION, SERVICE, RÉPARATION  
CONSTRUCTION DE LIGNES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS  
INSTALLATION DE CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN  
INSTALLATION DE CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC, ETC.  
LIGNES ÉLECTRIQUES – CONSTRUCTION/ENLÈVEMENT  
MONTEURS DE LIGNES ET SERVICES D'ENTRETIEN  
SERVICE DE DISTRIBUTION DE GAZ  
SERVICE PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ  
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
TESTS/PRÉSERVATION – COLONNES DE SERVICE

## SERVICES SOCIAUX

CENTRE DE TRAITEMENT POUR ALCOOLISME OU TOXICOMANIE  
ÉTABLISSEMENT DE SOINS PROLONGÉS  
FOYERS DE JOUR/CENTRES DE JOUR  
FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES (LOGEMENT SEULEMENT)  
GARDERIE  
MAISONS DE RETRAITE  
MAISONS DE RETRAITE – RESTAURATION SEULEMENT  
RÉADAPTATION, PERSONNES HANDICAPÉES  
SERVICES COMMUNAUTAIRES, ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS  
SERVICES DE CONSULTATION OU SERVICES SOCIAUX  
SERVICES DE GARDE D'ENFANTS, EMBAUCHE OU OFFRE DE SERVICES  
SERVICES DE RÉADAPTATION POUR PERSONNES HANDICAPÉES  
SERVICES SOCIAUX, INSTALLATIONS RÉSIDENTIELLES  
SOUTIEN AUX PERSONNES ÂGÉES/RÉSIDENCES

## TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION

LIGNES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, ENSEMBLE DES AUTRES EMPLOYÉS  
SERVICES TÉLÉPHONIQUES  
STATION D'ÉMISSION, ENSEMBLE DES EMPLOYÉS, ENSEMBLE DES MÉDIAS  
STATIONS DE RADIO/TÉLÉVISION  
SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE  
SYSTÈMES D'ALARME ET DE SÉCURITÉ, TÉLÉCOMMUNICATIONS, CÂBLE  
SYSTÈMES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS  
TÉLÉDIFFUSION OU RADIODIFFUSION  
TÉLÉVISION EN CIRCUIT FERMÉ/CÂBLODIFFUSION

## VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION

ENTRETIEN DE CAMIONS  
ENTRETIEN ET RÉPARATION D'AUTOBUS  
FABRICATION DE CABINES POUR TRACTEURS ET TRACTEURS-ORTEURS  
FABRICATION DE CARAVANES, D'AUTOCARAVANES  
FABRICATION DE CARROSSERIE DE CAMION OU DE REMORQUE  
MAISONS MOBILES, VENTE OU INSTALLATION  
REMORQUES – VENTE/LOCATION ET SERVICE  
REMORQUES POUR CAMP INDUSTRIEL – LOCATION  
VÉHICULES RÉCRÉATIFS, VENTE, SERVICE OU LOCATION  
VÉHICULES SPORT - VENTE/SERVICE

## **Annexe E : Distribution des sinistres selon le type de maladie et le groupe sectoriel**

---

Les trois tableaux qui suivent présentent la distribution des sinistres selon le type de maladie et le groupe sectoriel en ce qui touche les maladies que l'on recommande de prendre en compte.

Premier tableau – Données brutes sur le nombre de sinistres

Deuxième tableau – Nombre de sinistres normalisé selon le groupe sectoriel

La somme des pourcentages dans chaque rangée est égale à 100 % pour chaque groupe sectoriel.

Ce tableau ne comporte pas de biais et fournit une représentation exacte (dans la mesure où les données sont crédibles) de la probabilité associée à une maladie donnée à l'intérieur de chaque groupe sectoriel.

Troisième tableau – Nombre de sinistres normalisé selon la maladie

La somme des pourcentages dans chaque rangée est égale à 100 % pour chaque maladie.

Ce tableau comporte probablement un biais attribuable à une surreprésentation ou à une sous-représentation de chaque groupe sectoriel dans les données sous-jacentes. C'est particulièrement le cas pour le groupe de l'exploitation de navires, parce que l'on retrouve parmi les sources de données deux grandes sociétés de construction navale américaines.

DISTRIBUTION DES SINISTRES SELON LE TYPE DE MALADIE ET LE GROUPE SECTORIEL										
MÉSOTHÉLIOME										
	AMIANTOSE		MALADIES		TMS		SYNDROME		PNEUMOCONIOSE	
	ET CANCER DU POUJON	RESPIRATOIRES	RESPIRATOIRES	OBSTRUCTIVES	SAUF DU CANAL CARPIEN	SAUF DU CANAL CARPIEN	DU CANAL CARPIEN	AUTRES CANCERS	SAUF SAUF	PERTE AUDITIVE
	COMBINÉS									
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	12	89			1,696	641		2	0	395
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	372	846			7,664	3,667		24	31	11,034
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	101	369			3,981	1,764		223	8	3,714
AGENTS DE POLICE	1	16			90	29		0	1	198
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0	19			383	146		1	2	456
AMÉNAGEMENT PA/SAGER	1	6			225	98		1	0	118
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	3			45	39		0	0	141
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	38	250			1,806	1,096		11	3	2,040
CAMIONNAGE	25	102			853	360		1	5	2,493
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	61	187			4,529	1,485		1	10	1,929
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	2	24			468	162		1	4	283
CONSTRUCTION	253	170			1,375	736		11	13	2,898
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	12			228	111		3	0	128
ENTREPRENEURS	738	301			3,935	1,648		19	16	6,184
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	47	184			1,624	622		1	0	945
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	54	18			205	89		0	1	1,548
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	5	32			717	285		0	0	2,811
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	163	218			792	458		21	28	5,189
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	13	133			5,347	1,473		2	15	1,197
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	69	117			843	440		1	1	387
INCONNU	154	126			330	215		4	22	461
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	6	45			442	105		1	0	605
PERSONNEL DE BUREAU	10	94			1,525	1,424		1	0	204
POMPIERS	3	28			39	17		7	0	72
RESTAURATION	3	50			1,845	1,031		0	1	44
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	32	342			4,407	1,360		7	3	743
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	2	56			820	406		0	0	148
SERVICES GÉNÉRAUX	72	75			593	165		22	15	474
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	38	8			205	103		1	2	602
SERVICES SOCIAUX	2	49			868	284		0	1	44
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	7	8			284	111		1	1	442
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	4	9			86	48		1	0	117
<b>TOTAL</b>	<b>3,412</b>	<b>4,960</b>			<b>56,226</b>	<b>22,092</b>		<b>452</b>	<b>188</b>	<b>56,628</b>

**DISTRIBUTION DES SINISTRES SELON LE TYPE DE MALADIE ET LE GROUPE SECTORIEL, NORMALISÉE EN FONCTION DU GROUPE SECTORIEL**

	MÉSOTHÉLIOME												
	AMIANTOSE ET CANCER DU POUMON COMBINÉS		MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES		CANAL CARPIEN		TMS DU CANAL CARPIEN		SYNDROME AUTRES CANCERS		PNEUMOCONIOSE SAUF AMIANTOSE		PERTE AUDITIVE
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	0%	3%					60%	23%	0%			0%	
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	2%	4%					32%	16%	0%			0%	47%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	1%	4%					39%	17%	2%			0%	37%
AGENTS DE POLICE	0%	5%					27%	9%	0%			0%	59%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0%	2%					38%	14%	0%			0%	45%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0%	1%					50%	22%	0%			0%	26%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0%	1%					20%	17%	0%			0%	62%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	1%	5%					34%	21%	0%			0%	39%
CAMIONNAGE	1%	3%					22%	9%	0%			0%	65%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	1%	2%					55%	18%	0%			0%	24%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	0%	3%					50%	17%	0%			0%	30%
CONSTRUCTION	5%	3%					25%	13%	0%			0%	54%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0%	2%					47%	23%	1%			0%	27%
ENTREPRENEURS	6%	2%					31%	13%	0%			0%	48%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	1%	5%					47%	18%	0%			0%	28%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	3%	1%					11%	5%	0%			0%	81%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	0%	1%					19%	7%	0%			0%	73%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	6%	5%					40%	7%	0%			0%	42%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	2%	3%					12%	7%	0%			0%	76%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	0%	2%					65%	18%	0%			0%	15%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	4%	6%					45%	24%	0%			0%	21%
INCONNU	12%	10%					25%	16%	0%			2%	35%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	0%	4%					37%	9%	0%			0%	50%
PERSONNEL DE BUREAU	0%	3%					47%	44%	0%			0%	6%
POMPIERS	2%	17%					23%	10%	4%			0%	43%
RESTAURATION	0%	2%					62%	35%	0%			0%	1%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	0%	5%					64%	20%	0%			0%	11%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	0%	4%					57%	28%	0%			0%	10%
SERVICES GÉNÉRAUX	5%	5%					42%	12%	2%			1%	33%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	4%	1%					21%	11%	0%			0%	63%
SERVICES SOCIAUX	0%	4%					70%	23%	0%			0%	4%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	1%	1%					33%	13%	0%			0%	52%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	2%	3%					32%	18%	0%			0%	44%

DISTRIBUTION DES SINISTRES SELON LE TYPE DE MALADIE ET LE GROUPE SECTORIEL, NORMALISÉE EN FONCTION DE LA MALADIE

	MÉSOTHÉLIOME		MADIES RESPIRATOIRES		TMS SAUF DU CANAL CARPIEN		SYNDROME DU CANAL CARPIEN		PNEUMOCONIOSE SAUF AMIANTOSE PERTE-AUDITIVE	
	ET CANCER DU POUIMON		OBSTRUCTIVES		CANAL CARPIEN		CANCERS		AMIANTOSE	
	COMBINÉS	RESPIRATOIRES	OBSTRUCTIVES	OBSTRUCTIVES	SAUF CANAL CARPIEN	CANAL CARPIEN	SAUF CANAL CARPIEN	CANCERS	AMIANTOSE	PERTE-AUDITIVE
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	0%	2%	2%	2%	3%	3%	3%	0%	0%	1%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	11%	17%	17%	17%	14%	17%	17%	5%	16%	19%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	3%	7%	7%	7%	7%	8%	8%	49%	4%	7%
AGENTS DE POLICE	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	1%	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	1%	5%	5%	5%	3%	5%	5%	2%	2%	4%
CAMIONNAGE	1%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	0%	3%	4%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	2%	4%	4%	4%	8%	7%	7%	0%	5%	3%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	2%	0%
CONSTRUCTION	7%	3%	3%	3%	2%	3%	3%	2%	7%	5%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	0%
ENTREPRENEURS	22%	6%	6%	6%	7%	7%	7%	4%	9%	11%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	1%	4%	4%	4%	3%	3%	3%	0%	0%	2%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	3%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	0%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	5%
EXPLORATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	33%	20%	20%	20%	14%	7%	7%	19%	3%	15%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	5%	4%	4%	4%	1%	2%	2%	5%	15%	9%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	0%	3%	3%	3%	10%	7%	7%	0%	8%	2%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	2%	2%	2%	2%	1%	2%	2%	0%	1%	1%
INCONNU	5%	3%	3%	3%	1%	1%	1%	1%	12%	1%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	0%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	1%
PERSONNEL DE BUREAU	0%	2%	2%	2%	3%	6%	6%	0%	0%	0%
POMPIERS	0%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	2%	0%	0%
RESTAURATION	0%	1%	1%	1%	3%	5%	5%	0%	1%	0%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	1%	7%	7%	7%	8%	6%	6%	2%	2%	1%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	0%	1%	1%	1%	1%	2%	2%	0%	0%	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	2%	2%	2%	2%	1%	1%	1%	5%	8%	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%
SERVICES SOCIAUX	0%	1%	1%	1%	2%	1%	1%	0%	1%	0%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	0%	0%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	1%	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

## **Annexe F : Mesures combinées pour les maladies qu'il est recommandé de prendre en compte**

---

TMS, à l'exclusion du syndrome du canal carpien.

Amiantose, mésothéliome et cancer du poumon.

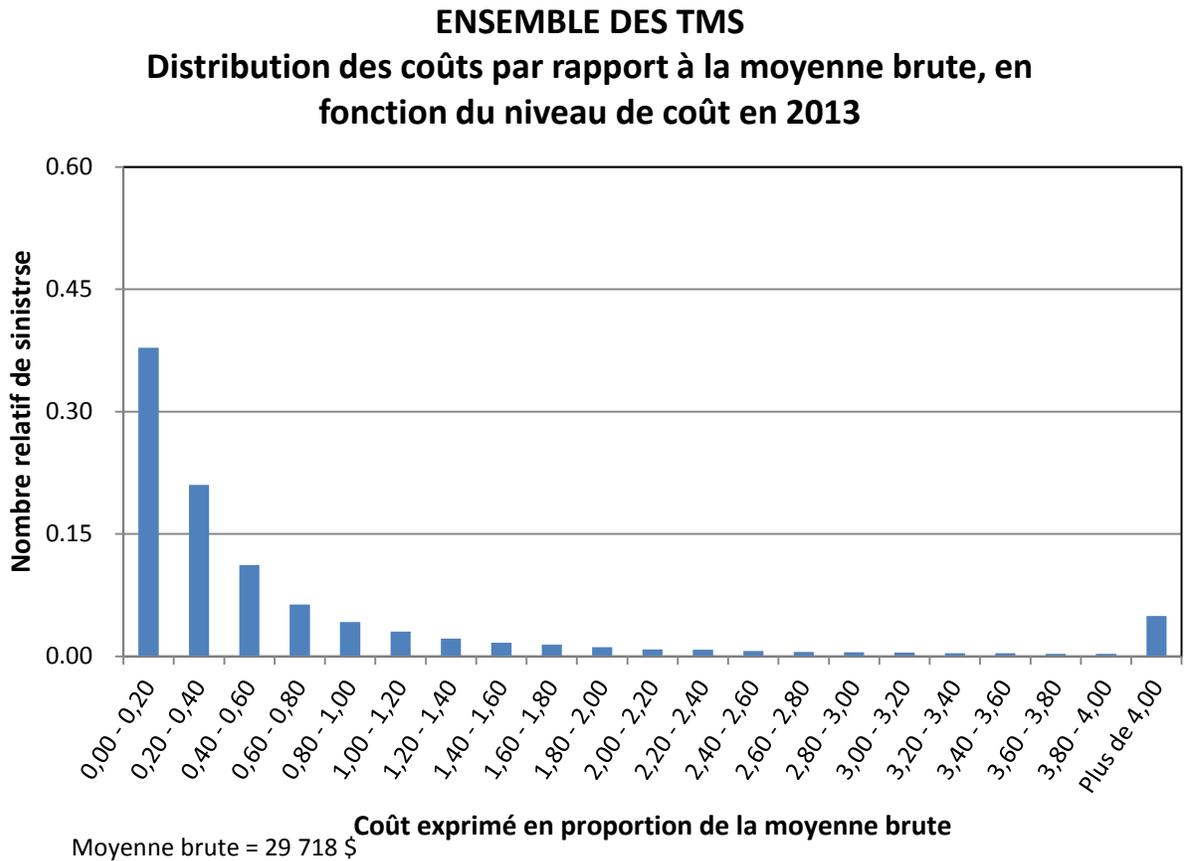
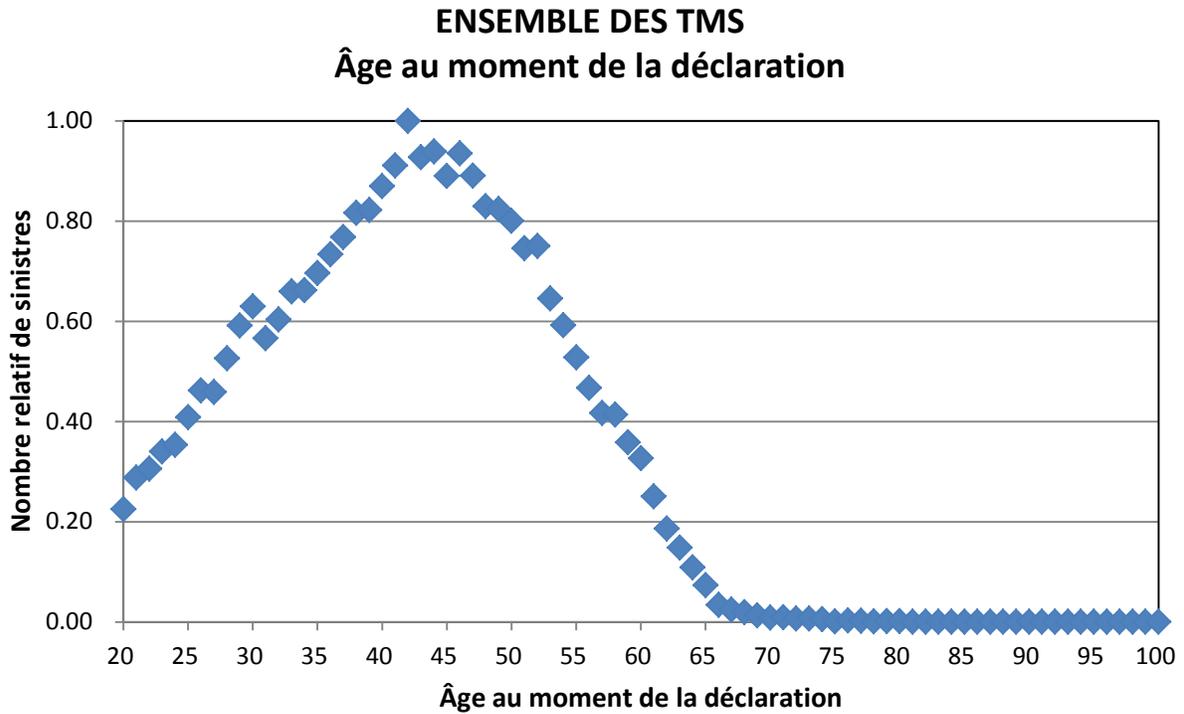
Maladies respiratoires combinées.

## ENSEMBLE DES TMS

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	56 226	29 718	42	78
SEUIL D'EXCLUSION	8 454	2 972		
MOYENNE AJUSTÉE	47 772	34 544	40	24
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	47 767	34 092		
5 PLUS PLUS IMPORTANT	5 1	4 347 569 5 717 959		
	TOTAL DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS		
ÂGE MOYEN	40	42	49	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	0,2	0,1	6,3	
NOMBRE	53 718	52 845	873	
% DU TOTAL		98%	2%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	30 773	24 932	521	
%	55%	44%	1%	

## ENSEMBLE DES TMS

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	1 696	3%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	7 664	14%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	3 981	7%
AGENTS DE POLICE	90	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	383	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	225	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	45	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	1 806	3%
CAMIONNAGE	853	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	4 529	8%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	468	1%
CONSTRUCTION	1 375	2%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	228	0%
ENTREPRENEURS	3 935	7%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	1 624	3%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	205	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	717	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	7 976	14%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	792	1%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	5 347	10%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	843	1%
INCONNU	330	1%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	442	1%
PERSONNEL DE BUREAU	1 525	3%
POMPIERS	39	0%
RESTAURATION	1 845	3%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	4 407	8%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	820	1%
SERVICES GÉNÉRAUX	593	1%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	205	0%
SERVICES SOCIAUX	868	2%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	284	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	86	0%



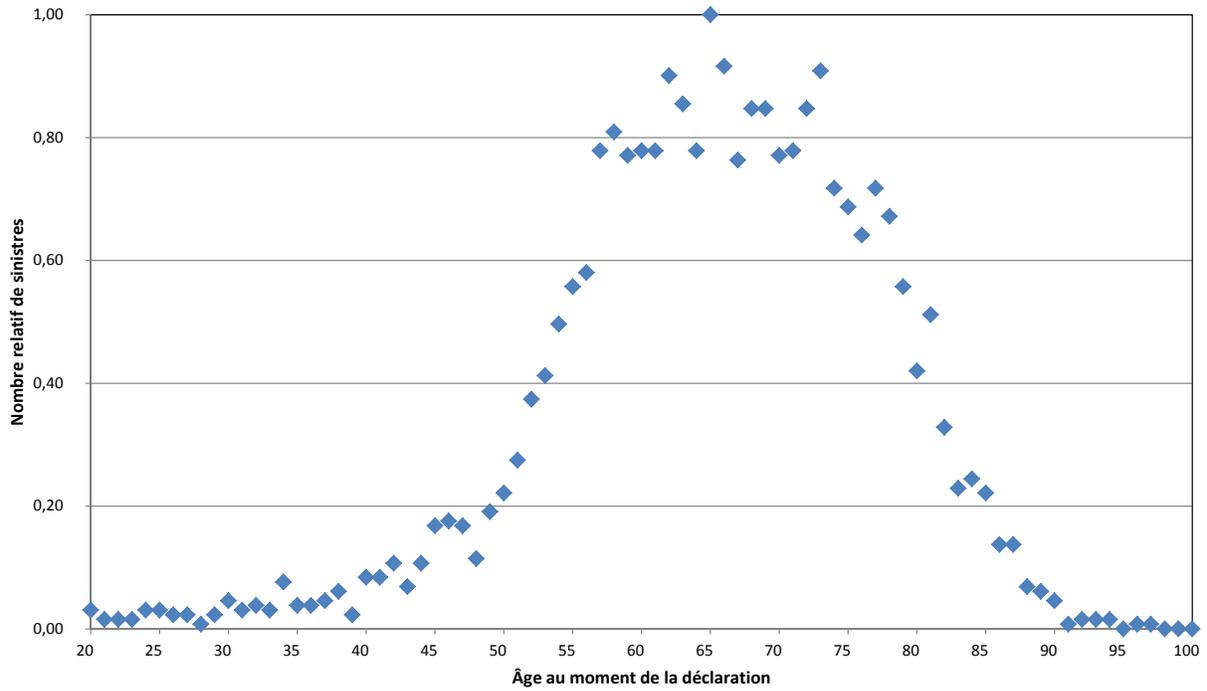
**AMIANTOSE, MÉSOThÉLIOME, CANCER DU POU MON**

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	3 412	200 898	65	1 319
SEUIL D'EXCLUSION	1 146	20 090		
MOYENNE AJUSTÉE	2 266	300 228	66	1 228
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	2 261	293 246	66	1 230
5 PLUS IMPORTANTS	5	3 457 662	45	521
PLUS IMPORTANT	1	5 318 207	43	363
	TOTAL	DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	64	65	68	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	3,6	0,4	12,3	
NOMBRE	3 332	2 430	902	
% DU TOTAL		73%	27%	
	H	F	INCONNU	
SEXE	3 301	78	33	
%	97%	2%	1%	

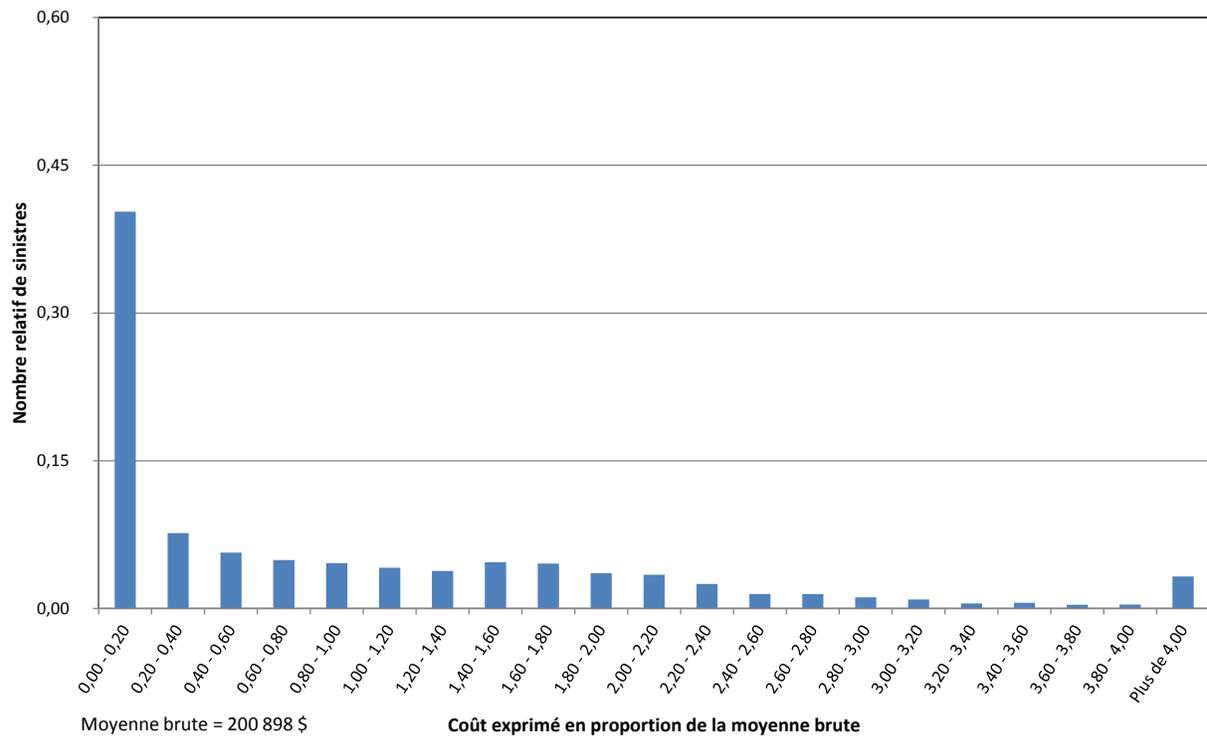
**AMIANTOSE, MÉSOThÉLIOME, CANCER DU POU MON**

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	12	0%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	372	11%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	101	3%
AGENTS DE POLICE	1	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	1	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	38	1%
CAMIONNAGE	25	1%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	61	2%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	2	0%
CONSTRUCTION	253	7%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0%
ENTREPRENEURS	738	22%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	47	1%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	54	2%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	5	0%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	1 124	33%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	163	5%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	13	0%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	69	2%
INCONNU	154	5%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	6	0%
PERSONNEL DE BUREAU	10	0%
POMPIERS	3	0%
RESTAURATION	3	0%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	32	1%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	2	0%
SERVICES GÉNÉRAUX	72	2%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	38	1%
SERVICES SOCIAUX	2	0%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	7	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	4	0%

**AMIANTOSE, MÉSOTHÉLIOME, CANCER DU POUMON**  
**Âge au moment de la déclaration**



**AMIANTOSE, MÉSOTHÉLIOME, CANCER DU POUMON**  
**Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en fonction du niveau de coût en 2013**



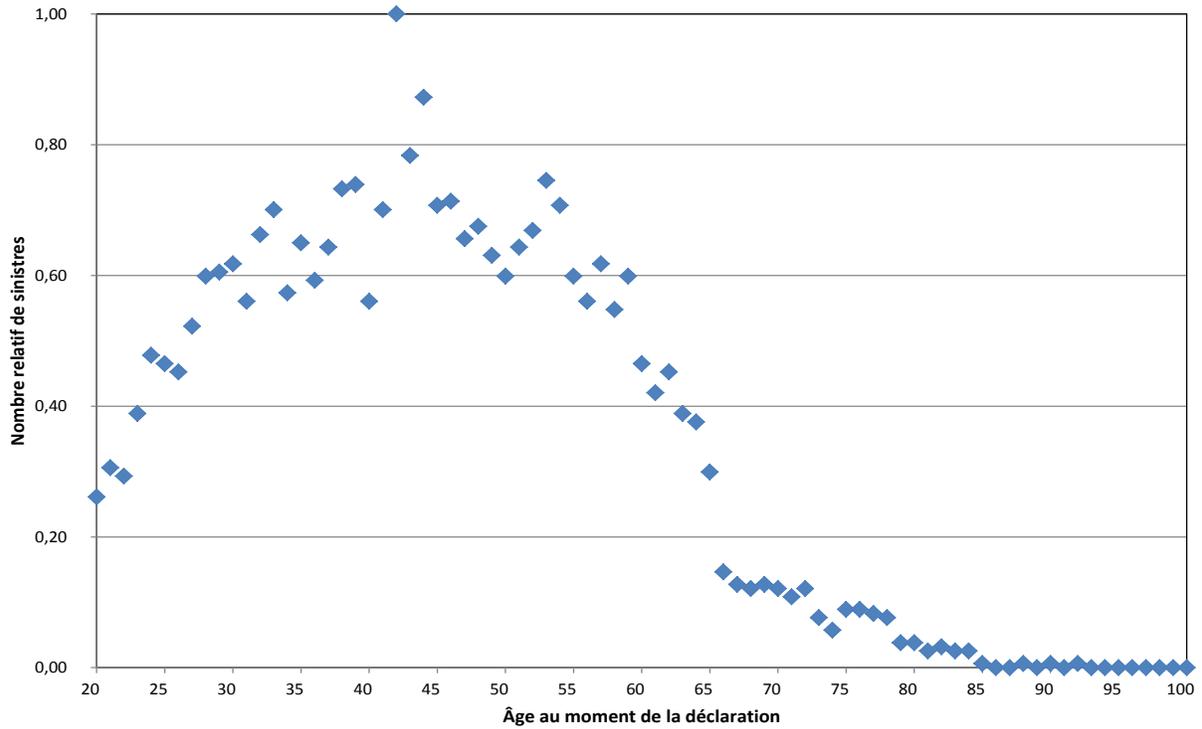
## ENSEMBLE DES MALADIES RESPIRATOIRES

	NOMBRE	COÛT MOYEN	ÂGE MOYEN	DÉCALAGE MOYEN (JOURS)
MOYENNE BRUTE	4 960	83 144	44	379
SEUIL D'EXCLUSION	2 778	8 314		
MOYENNE AJUSTÉE	2 182	185 561	44	475
M. A. EXCL. 5 PLUS IMP.	2 177	174 717		
5 PLUS IMPORTANTS	5	4 907 085		
PLUS IMPORTANT	1	7 187 645		
		TOTAL DÉC. <= 2 ANS	DÉC > 2 ANS	
ÂGE MOYEN	40	43	59	
DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)	1,0	0,2	9,5	
NOMBRE	4 506	4 089	417	
% DU TOTAL		91%	9%	
		H	F	INCONNU
SEXE		3 687	1 257	16
%		74%	25%	0%

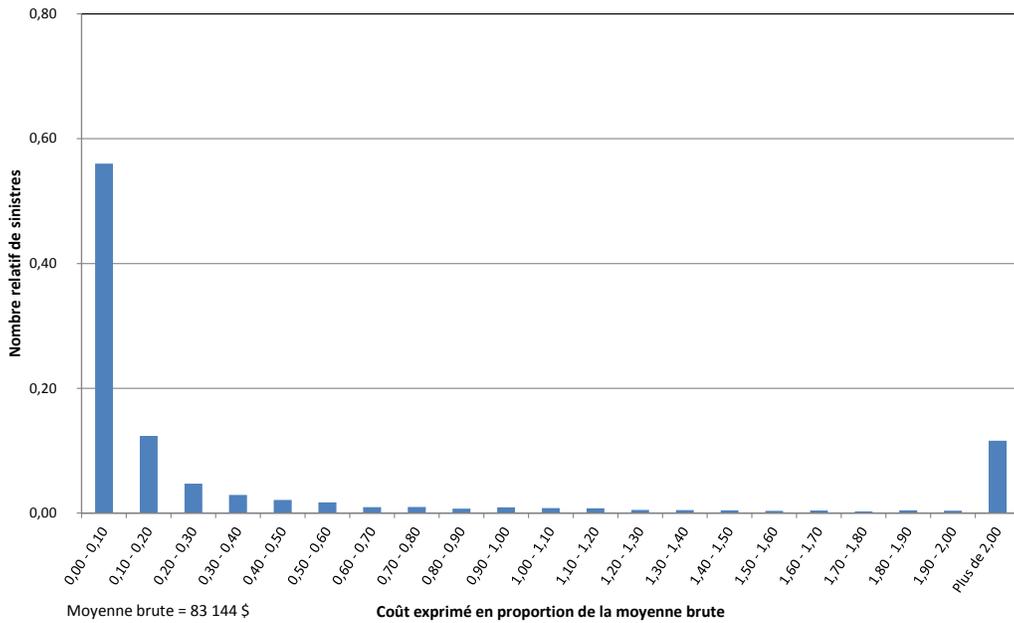
## ENSEMBLE DES MALADIES RESPIRATOIRES

	NOMBRE	%
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	89	2%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	846	17%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	369	7%
AGENTS DE POLICE	16	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	19	0%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	6	0%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	3	0%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	250	5%
CAMIONNAGE	102	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	187	4%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	24	0%
CONSTRUCTION	170	3%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	12	0%
ENTREPRENEURS	301	6%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	184	4%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	18	0%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	32	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	974	20%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	218	4%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	133	3%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	117	2%
INCONNU	126	3%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	45	1%
PERSONNEL DE BUREAU	94	2%
POMPIERS	28	1%
RESTAURATION	50	1%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	342	7%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	56	1%
SERVICES GÉNÉRAUX	75	2%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	8	0%
SERVICES SOCIAUX	49	1%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	8	0%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	9	0%

### ENSEMBLE DES MALADIES RESPIRATOIRES Âge au moment de la déclaration



### ENSEMBLE DES MALADIES RESPIRATOIRES Distribution des coûts par rapport à la moyenne brute, en fonction du niveau de coût en 2013



## Annexe G : Distribution par groupe sectoriel

---

- 1 MÉSOTHÉLIOME
- 2 CANCER DU POUMON
- 3 AUTRES CANCERS
- 4 PERTE AUDITIVE
- 5 INFECTIONS
- 6 MALADIES DE L'ŒIL
- 7 STRESS PSYCHOLOGIQUE
- 8 STRESS PHYSIQUE
- 9 RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE
- 10 MALADIES VASCULAIRES
- 11 MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES
- 12 PNEUMOCONIOSE, EXCLUANT L'AMIANTOSE
- 13 AMIANTOSE
- 14 AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES
- 15 BURSITE
- 16 ÉPICONDYLITE
- 17 TENDINITE
- 18 TÉNOSYNOVITE
- 19 AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES
- 20 SYNDROME DU CANAL CARPIEN
- 21 MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX
- 22 ENTORSE/FOULURE/DÉCHIRURE
- 23 HERNIE
- 24 AUTRES TMS

DISTRIBUTION DES SINISTRES SELON LE TYPE DE MALADIE ET LE GROUPE SECTORIEL

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	8	0	2	395	2	0	66	2	30	5	33	0	4	56	207	84	582	9	113	641	6	585	9	107
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	140	11	24	11,084	5	3	129	8	201	8	258	31	221	588	853	345	2,426	56	755	3,667	79	2,726	81	422
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	29	10	223	3,714	87	3	982	32	97	14	98	8	62	271	342	205	1,063	18	398	1,764	22	1,945	17	303
AGENTS DE POLICE	1	0	0	198	5	0	97	8	5	3	3	1	0	13	5	5	19	1	12	29	1	45	1	2
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0	0	1	456	1	0	1	0	12	0	5	2	0	14	63	2	228	2	24	146	3	56	1	7
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	1	0	1	118	0	0	2	0	4	0	2	0	0	4	43	8	119	1	5	98	4	41	3	5
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0	0	141	0	0	7	0	1	0	2	0	0	1	5	1	16	0	8	39	0	11	0	4
AUTOBILLES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	21	1	11	2,040	3	2	95	6	92	4	44	3	16	206	182	100	341	12	204	1,096	48	805	35	127
CAMIONNAGE	16	0	1	2,493	0	0	52	26	27	15	8	5	9	94	46	58	118	5	98	360	8	429	22	77
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	34	2	1	1,929	7	0	155	11	58	10	60	10	25	127	687	187	1,888	27	291	1,485	24	1,237	42	190
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	2	0	1	283	1	0	16	1	10	2	10	4	0	14	58	17	89	0	55	162	6	217	4	28
CONSTRUCTION	47	4	11	2,998	6	0	18	10	60	0	19	13	202	151	124	112	331	11	126	736	21	537	18	116
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0	3	128	0	0	2	1	5	0	5	0	0	7	48	0	152	0	6	111	4	16	4	2
ENTREPRENEURS	236	7	19	6,184	4	1	15	21	86	4	60	16	485	241	747	179	1,167	13	366	1,648	25	1,179	32	252
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	22	3	1	945	9	2	128	4	30	1	75	0	22	109	192	87	512	16	78	622	10	611	0	128
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	17	0	0	1,548	1	0	1	0	7	0	3	1	37	15	29	21	77	1	9	89	3	55	0	13
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	4	0	0	2,811	1	0	14	9	10	2	9	0	1	23	129	5	344	2	64	285	28	132	8	33
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	142	195	84	8,484	1	8	140	160	24	16	94	5	787	880	164	8	138	10	123	1,474	985	6,892	837	4
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	66	4	21	5,189	8	0	5	2	59	0	15	28	93	203	55	68	186	7	27	458	13	300	0	69
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	6	0	2	1,197	2	1	7	1	63	1	26	15	7	107	195	290	1,546	71	258	1,473	14	2,223	4	760
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	15	0	1	387	4	0	83	8	25	0	16	1	54	101	80	29	161	5	152	440	7	340	11	65
INCONNU	52	0	4	461	1	1	36	13	36	4	27	22	102	99	2	6	9	0	76	215	1	201	7	29
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AÉRONEFS	3	0	1	605	1	0	2	0	11	0	24	0	3	21	63	32	175	2	12	105	1	136	0	22
PERSONNEL DE BUREAU	7	0	1	204	7	1	471	15	19	3	35	0	3	59	69	27	293	14	252	1,424	16	764	0	106
POMPIERS	0	3	7	72	4	0	30	27	2	0	3	0	0	25	1	0	2	1	6	17	0	25	1	3
RESTAURATION	2	1	0	44	28	1	62	5	23	11	17	1	0	33	139	113	650	23	228	1,031	16	572	14	106
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	13	1	7	743	47	10	237	3	98	2	161	3	18	181	385	196	1,413	26	310	1,360	17	1,943	5	229
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	2	0	0	148	3	1	24	0	41	6	13	0	0	43	66	30	325	10	89	406	8	242	2	56
SERVICES GÉNÉRAUX	28	6	22	474	3	0	10	0	27	2	11	15	38	64	46	50	209	1	34	165	6	208	2	43
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	14	0	1	602	6	0	17	2	3	0	1	2	24	7	15	13	40	0	28	103	1	89	0	20
SERVICES SOCIAUX	1	0	0	44	2	1	66	1	12	1	24	1	1	25	48	78	210	3	49	284	1	411	1	68
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIOFUSION	6	0	1	442	0	0	7	0	3	0	3	1	1	5	42	21	115	4	7	111	1	83	0	12
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0	1	1	117	0	0	3	0	2	0	1	0	3	8	19	7	30	0	5	48	2	22	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>935</b>	<b>249</b>	<b>452</b>	<b>56,628</b>	<b>249</b>	<b>35</b>	<b>2,990</b>	<b>376</b>	<b>1,183</b>	<b>114</b>	<b>1,165</b>	<b>188</b>	<b>2,228</b>	<b>3,795</b>	<b>5,149</b>	<b>2,394</b>	<b>14,944</b>	<b>351</b>	<b>4,268</b>	<b>22,092</b>	<b>1,391</b>	<b>24,568</b>	<b>1,161</b>	<b>3,411</b>

DISTRIBUTION DES SINISTRES SELON LE TYPE DE MALADIE ET LE GROUPE SECTORIEL, NORMALISÉE EN FONCTION DU GROUPE SECTORIEL

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	0%	0%	0%	13%	0%	0%	2%	0%	1%	0%	1%	0%	0%	2%	7%	3%	20%	0%	4%	22%	0%	20%	0%	4%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	1%	0%	0%	46%	0%	0%	1%	0%	1%	0%	1%	0%	1%	2%	4%	1%	10%	0%	3%	15%	0%	11%	0%	2%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	0%	0%	2%	33%	1%	0%	9%	0%	1%	0%	1%	0%	1%	2%	3%	2%	9%	0%	3%	15%	0%	14%	0%	3%
AGENTS DE POLICE	0%	0%	0%	44%	1%	0%	21%	2%	1%	1%	0%	0%	0%	3%	1%	1%	4%	0%	2%	6%	0%	10%	0%	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0%	0%	0%	45%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	6%	0%	22%	0%	2%	14%	0%	5%	0%	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	0%	0%	0%	26%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	9%	2%	26%	0%	1%	21%	1%	9%	1%	1%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0%	0%	0%	60%	0%	0%	3%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	2%	0%	7%	0%	3%	17%	0%	5%	0%	2%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0%	0%	0%	37%	0%	0%	2%	0%	2%	0%	1%	0%	0%	4%	3%	2%	6%	0%	4%	20%	1%	15%	1%	2%
CAMIONNAGE	0%	0%	0%	63%	0%	0%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	2%	1%	1%	3%	0%	2%	9%	0%	11%	1%	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	0%	0%	0%	23%	0%	0%	2%	0%	1%	0%	1%	0%	0%	1%	8%	2%	22%	0%	3%	18%	0%	15%	0%	2%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	0%	0%	0%	29%	0%	0%	2%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	6%	2%	9%	0%	6%	17%	1%	22%	0%	3%
CONSTRUCTION	1%	0%	0%	53%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	4%	3%	2%	6%	2%	6%	0%	2%	13%	0%	9%	0%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0%	0%	1%	26%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	1%	0%	0%	1%	10%	0%	31%	0%	1%	22%	1%	3%	1%	0%
ENTREPRENEURS	2%	0%	0%	49%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	4%	2%	6%	1%	9%	0%	3%	13%	0%	9%	0%	2%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	1%	0%	0%	28%	0%	0%	4%	0%	1%	0%	2%	0%	1%	3%	5%	2%	14%	0%	2%	17%	0%	17%	0%	4%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	1%	0%	0%	80%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	1%	2%	1%	4%	0%	0%	5%	0%	3%	0%	1%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SYLVICULTURE	0%	0%	0%	72%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	3%	0%	9%	0%	2%	7%	1%	3%	0%	1%
EXTRACTION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	1%	1%	0%	40%	0%	0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	4%	4%	1%	0%	1%	0%	1%	7%	5%	31%	4%	0%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	1%	0%	0%	75%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	3%	1%	1%	3%	0%	0%	7%	0%	5%	0%	1%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	0%	0%	0%	14%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	2%	4%	19%	1%	3%	18%	0%	27%	0%	3%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	1%	0%	0%	19%	0%	0%	4%	0%	1%	0%	1%	0%	3%	5%	4%	1%	8%	0%	8%	22%	0%	17%	1%	3%
INCONNU	4%	0%	0%	33%	0%	0%	3%	1%	3%	0%	2%	2%	7%	7%	0%	0%	1%	0%	5%	15%	0%	14%	0%	2%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'AVIONS	0%	0%	0%	50%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	2%	0%	0%	2%	5%	3%	14%	0%	1%	9%	0%	11%	0%	2%
PERSONNEL DE BUREAU	0%	0%	0%	5%	0%	0%	12%	0%	1%	0%	1%	0%	0%	2%	2%	1%	8%	0%	7%	38%	0%	20%	0%	3%
POMPIERS	0%	1%	3%	31%	2%	0%	13%	12%	1%	0%	1%	0%	0%	11%	0%	0%	1%	3%	7%	0%	11%	0%	1%	
RESTAURATION	0%	0%	0%	1%	1%	0%	2%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	4%	4%	21%	1%	7%	33%	1%	18%	0%	3%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	0%	0%	0%	10%	1%	0%	3%	0%	1%	0%	2%	0%	0%	2%	5%	3%	19%	0%	4%	19%	0%	25%	0%	3%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	0%	0%	0%	10%	0%	0%	2%	0%	3%	0%	1%	0%	0%	3%	4%	2%	21%	1%	6%	27%	1%	16%	0%	4%
SERVICES GÉNÉRAUX	2%	0%	2%	32%	0%	0%	1%	0%	2%	0%	1%	1%	3%	4%	3%	3%	14%	0%	2%	11%	0%	14%	0%	3%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	1%	0%	0%	61%	1%	0%	2%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	1%	2%	1%	4%	0%	3%	10%	0%	9%	0%	2%
SERVICES SOCIAUX	0%	0%	0%	3%	0%	0%	5%	0%	1%	0%	2%	0%	0%	2%	4%	6%	16%	0%	4%	21%	0%	31%	0%	5%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIODIFFUSION	1%	0%	0%	51%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	5%	2%	13%	0%	1%	13%	0%	10%	0%	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0%	0%	0%	43%	0%	0%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	3%	7%	3%	11%	0%	2%	18%	1%	8%	0%	1%

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
DISTRIBUTION DES COÛTS SELON LE TYPE DE LA MAJIE ET LE GROUPE SECTORIEL (MILLIERS DE DOLLARS)																								
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	2,461	0	575	5,570	35	0	2,850	482	1,790	246	5,814	0	1,068	9,409	7,192	24,136	16,071	218	3,433	20,613	479	22,823	159	3,515
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	43,073	3,244	6,886	155,582	88	12	4,387	1,929	1,986	383	45,855	9,117	50,027	98,796	29,535	99,129	66,989	1,356	22,588	117,922	6,301	106,351	1,453	1,325
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	8,922	2,949	64,075	52,988	1,534	12	33,816	7,714	5,789	688	17,266	2,353	16,559	45,534	11,882	58,903	29,077	436	12,092	56,226	1,755	64,177	301	9,927
AGENTS DE POLICE	308	0	0	2,792	88	0	3,307	1,929	298	147	529	294	0	2,164	174	1,457	525	24	365	933	80	1,756	18	66
AGRICULTURE/AQUACULTURE	0	0	287	64,300	18	0	34	0	716	0	881	588	0	2,352	2,189	575	6,296	48	729	4,885	239	2,185	18	229
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	308	0	287	1,684	0	0	68	0	239	0	352	0	0	672	1,494	2,209	3,286	24	162	3,151	319	1,800	53	164
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0	0	0	1,988	0	0	239	0	60	0	352	0	0	168	174	287	442	0	243	1,254	0	429	0	131
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION/REPARATION	6,461	295	3,161	28,765	53	8	3,238	1,446	5,481	197	7,752	882	4,273	34,613	6,323	28,133	9,416	281	6,198	35,245	3,828	31,406	619	4,161
CAMIONNAGE	4,923	0	287	35,152	0	0	1,773	6,288	1,611	737	1,409	1,471	2,404	15,794	1,598	16,665	3,258	121	2,977	11,577	638	16,737	389	2,523
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	10,461	530	287	27,199	123	0	5,284	2,652	3,462	482	10,571	2,941	6,677	21,339	23,888	53,731	51,831	654	8,841	47,754	1,914	48,260	743	6,225
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	615	0	287	3,990	18	0	545	241	597	98	1,762	1,176	0	2,352	2,015	4,885	2,458	0	1,671	5,210	479	8,466	71	917
CONSTRUCTION	14,460	1,180	3,161	42,273	106	0	614	2,411	3,381	0	3,347	3,623	53,952	25,372	4,308	32,181	9,140	266	3,828	23,668	1,675	20,560	318	3,800
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0	0	862	1,805	0	0	88	241	298	0	881	0	0	1,176	1,688	0	4,197	0	102	3,359	319	624	71	66
ENTREPRENEURS	72,808	2,065	5,459	87,196	71	4	511	5,083	5,133	197	10,571	4,706	132,209	40,494	25,553	51,432	32,224	315	11,119	52,996	1,994	45,987	586	8,256
ÉTABLISSEMENTS D'ÉNERGÉTIQUE ET À VOCATION RELIGIEUSE	6,769	885	287	13,325	159	8	4,363	984	1,790	49	13,214	0	5,876	18,915	6,671	24,988	14,138	387	2,370	20,002	798	23,837	0	4,193
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	5,230	0	0	21,827	18	0	47	0	418	0	529	294	9,882	2,520	1,008	6,004	2,126	24	273	2,882	239	2,146	0	426
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET SILVICULTURE	1,231	0	0	39,636	18	0	477	2,170	597	98	1,586	0	267	3,865	4,482	1,437	9,469	48	1,944	9,165	2,233	5,150	142	1,081
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION/REPARATION DE NAVIRES	43,688	57,511	24,166	119,827	18	31	4,772	38,572	1,432	787	16,581	1,471	210,199	147,861	5,688	2,249	3,811	242	3,737	47,400	79,359	261,079	14,809	131
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	20,316	1,180	6,034	73,166	141	0	170	482	3,521	0	2,843	8,235	24,839	34,109	1,911	19,338	5,156	169	820	14,728	1,187	14,825	0	2,261
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	1,846	0	575	16,878	35	4	239	241	3,760	49	4,381	4,412	1,870	17,979	6,775	83,326	42,801	1,719	7,838	47,368	1,117	86,727	71	24,899
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	4,615	0	287	5,457	71	0	2,829	1,929	1,492	0	2,819	284	14,423	16,970	2,779	8,333	4,446	121	4,618	14,149	558	13,265	195	2,129
INCONNU	15,938	0	1,149	6,500	18	4	1,227	3,134	2,149	197	4,757	6,470	27,243	16,654	68	1,724	249	0	2,309	6,914	80	7,842	124	950
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION/REPARATION D'ÉLÉMENTS	923	0	287	8,531	18	0	88	0	657	0	4,228	0	801	3,528	2,189	9,195	4,822	48	365	3,377	80	5,306	0	721
PERSONNEL DE BUREAU	2,154	0	287	2,876	123	4	16,056	3,616	1,134	147	6,166	0	801	9,913	2,397	7,738	8,091	339	7,656	45,792	1,276	29,806	0	3,473
POUMPIERS	0	885	2,011	1,015	71	0	1,023	6,509	119	0	529	0	0	4,201	35	0	55	24	102	547	0	975	18	98
RESTAURATION	615	295	0	620	494	4	2,114	1,205	1,373	541	2,985	294	0	5,545	4,829	32,468	17,948	557	6,927	33,154	1,276	22,316	248	3,473
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	4,000	295	2,011	10,477	829	39	8,079	723	5,849	98	28,365	882	4,808	30,442	13,376	56,317	39,017	629	9,418	43,734	1,356	71,932	88	7,502
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	615	0	0	2,087	53	4	818	0	2,447	285	2,220	0	0	7,225	2,293	8,820	8,974	242	2,704	13,056	638	9,441	35	1,835
SERVICES GÉNÉRAUX	8,615	1,770	6,321	6,694	53	0	341	0	1,611	98	1,939	4,412	10,149	10,754	1,589	14,367	5,771	24	1,033	5,306	479	8,115	35	1,409
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	4,307	0	287	8,488	106	0	580	482	179	0	176	588	6,410	1,176	521	3,735	1,105	0	851	3,312	80	3,472	0	655
SERVICES SOCIAUX	308	0	0	620	35	4	2,250	241	716	49	4,228	294	267	4,201	1,688	22,412	5,799	73	1,489	9,133	80	16,055	18	2,228
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIOFUSION	1,846	0	287	6,232	0	0	239	0	179	0	529	294	267	840	1,459	6,084	3,715	97	213	3,569	80	3,238	0	383
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION/REPARATION	0	295	287	1,650	0	0	102	0	119	0	176	0	801	1,344	680	2,011	828	0	162	1,544	160	838	0	98
<b>TOTAL</b>	<b>287,684</b>	<b>73,437</b>	<b>128,873</b>	<b>798,470</b>	<b>4,391</b>	<b>135</b>	<b>101,926</b>	<b>90,643</b>	<b>70,804</b>	<b>5,804</b>	<b>216,250</b>	<b>55,291</b>	<b>585,073</b>	<b>637,649</b>	<b>178,888</b>	<b>684,985</b>	<b>412,949</b>	<b>8,497</b>	<b>129,866</b>	<b>710,425</b>	<b>110,945</b>	<b>988,088</b>	<b>20,542</b>	<b>111,741</b>
Coût moyen des sinistres (milliers de dollars)																								
	308	295	287	14	18	4	34	241	60	49	176	294	267	168	35	287	28	24	30	32	80	39	18	33

**DISTRIBUTION DES COÛTS SELON LE TYPE DE MALADIE ET LE GROUPE SECTORIEL, NORMALISÉE EN FONCTION DU GROUPE SECTORIEL**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
ACCUEIL ET DIVERTISSEMENTS	2%	0%	0%	4%	0%	0%	0%	2%	0%	1%	0%	5%	0%	1%	7%	6%	19%	13%	0%	3%	16%	0%	18%	0%	3%
ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE FABRICATION	5%	0%	1%	17%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	5%	1%	7%	11%	3%	11%	7%	0%	3%	13%	0%	12%	0%	2%
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	2%	1%	13%	10%	0%	0%	0%	7%	2%	1%	0%	3%	0%	3%	9%	2%	12%	6%	0%	2%	11%	0%	13%	0%	2%
AGENTS DE POLICE	2%	0%	0%	16%	1%	0%	0%	19%	11%	2%	1%	3%	2%	0%	13%	1%	8%	3%	0%	2%	5%	0%	10%	0%	0%
AGRICULTURE / AQUACULTURE	0%	0%	1%	23%	0%	0%	0%	0%	0%	3%	0%	3%	2%	0%	8%	8%	2%	22%	0%	3%	16%	1%	8%	0%	1%
AMÉNAGEMENT PAYSAGER	2%	0%	2%	10%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	2%	0%	0%	4%	9%	14%	20%	0%	1%	20%	2%	10%	0%	1%
ANIMAUX - SOINS, DRESSAGE, REPRODUCTION, GARDE	0%	0%	0%	34%	0%	0%	0%	4%	0%	1%	0%	6%	0%	3%	3%	3%	3%	0%	4%	22%	0%	7%	0%	2%	2%
AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	3%	0%	1%	13%	0%	0%	1%	1%	2%	0%	3%	0%	2%	16%	3%	13%	4%	0%	3%	16%	2%	14%	0%	2%	2%
CAMIONNAGE	4%	0%	0%	27%	0%	0%	1%	5%	1%	1%	1%	1%	2%	12%	1%	13%	3%	0%	2%	9%	0%	13%	0%	2%	2%
COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL GÉNÉRAL	3%	0%	0%	8%	0%	0%	2%	1%	1%	0%	3%	1%	2%	6%	7%	16%	15%	0%	3%	14%	1%	14%	0%	2%	2%
CONDUITE DE VÉHICULES À MOTEUR, EXCLUANT LE CAMIONNAGE	2%	0%	1%	11%	0%	0%	1%	1%	2%	0%	5%	3%	0%	6%	5%	13%	6%	0%	4%	14%	1%	22%	0%	2%	2%
CONSTRUCTION	6%	0%	1%	17%	0%	0%	1%	1%	0%	1%	2%	21%	10%	2%	13%	4%	0%	2%	9%	1%	8%	0%	1%	1%	1%
ÉLEVAGE DE BÉTAIL ET DE VOLAILLE	0%	0%	5%	11%	0%	0%	0%	2%	2%	0%	5%	0%	0%	7%	10%	0%	26%	0%	1%	22%	2%	4%	0%	0%	0%
ENTREPRENEURS	12%	0%	1%	15%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	2%	1%	22%	7%	4%	9%	5%	0%	2%	9%	0%	8%	0%	1%	1%
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET À VOCATION RELIGIEUSE	4%	1%	0%	8%	0%	0%	0%	3%	1%	1%	0%	8%	0%	4%	11%	4%	15%	9%	0%	1%	12%	0%	15%	0%	3%
EXPLOITATION DE TERMINAUX PORTUAIRES	9%	0%	0%	39%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	18%	5%	2%	11%	4%	0%	0%	0%	5%	0%	4%	0%	1%	1%
EXPLOITATION FORESTIÈRE ET S'Y LIVRANT	1%	0%	0%	47%	0%	0%	1%	3%	1%	0%	2%	0%	0%	5%	5%	2%	11%	0%	2%	11%	3%	6%	0%	1%	1%
EXPLOITATION, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION DE NAVIRES	4%	5%	2%	11%	0%	0%	0%	4%	0%	0%	2%	0%	19%	14%	1%	0%	0%	0%	0%	4%	7%	24%	1%	0%	0%
EXTRACTION, RAFFINAGE, ENTREPOSAGE ET TRANSPORT DE RESSOURCES NATURELLES	9%	1%	3%	31%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	4%	11%	14%	1%	8%	2%	0%	0%	0%	6%	0%	6%	0%	1%	1%
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	5%	0%	0%	5%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	1%	1%	5%	2%	23%	12%	0%	2%	13%	0%	24%	0%	7%	7%	7%
FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES	15%	0%	1%	6%	0%	0%	1%	3%	2%	1%	0%	3%	0%	14%	17%	3%	8%	4%	0%	5%	14%	1%	13%	0%	2%
INCONNU	2%	0%	1%	19%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	4%	6%	28%	16%	0%	2%	0%	0%	1%	7%	0%	7%	0%	1%	1%
NAVIGATION AÉRIENNE, SERVICES, FABRICATION OU RÉPARATION D'ÉLÉMENTS	2%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	9%	0%	2%	8%	5%	20%	11%	0%	1%	0%	12%	0%	2%	2%
PERSONNEL DE BUREAU	1%	0%	0%	2%	0%	0%	11%	2%	1%	0%	4%	0%	1%	7%	2%	5%	5%	0%	1%	3%	1%	20%	0%	2%	2%
POMPIERS	0%	5%	11%	6%	0%	0%	6%	36%	1%	0%	3%	0%	0%	23%	0%	0%	0%	0%	1%	3%	0%	5%	0%	1%	1%
RESTAURATION	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	1%	1%	0%	2%	0%	0%	4%	3%	23%	13%	0%	5%	24%	1%	16%	0%	2%	2%
SERVICES DE SOINS DE SANTÉ	1%	0%	1%	3%	0%	0%	2%	0%	2%	0%	8%	0%	1%	9%	4%	17%	11%	0%	3%	13%	0%	21%	0%	2%	2%
SERVICES DE VENTE AU DÉTAIL	1%	0%	0%	3%	0%	0%	1%	0%	4%	0%	4%	0%	0%	11%	4%	14%	14%	0%	4%	21%	1%	15%	0%	3%	3%
SERVICES GÉNÉRAUX	9%	2%	7%	7%	0%	0%	0%	0%	2%	0%	2%	5%	11%	12%	2%	16%	6%	0%	1%	6%	0%	9%	0%	2%	2%
SERVICES PUBLICS - PRODUCTION, DISTRIBUTION ET ENTRETIEN	12%	0%	1%	23%	0%	0%	2%	1%	0%	0%	0%	2%	18%	3%	1%	10%	3%	0%	2%	9%	0%	10%	0%	2%	2%
SERVICES SOCIAUX	0%	0%	0%	1%	0%	0%	3%	0%	1%	0%	6%	0%	0%	6%	2%	31%	8%	0%	2%	13%	0%	22%	0%	3%	3%
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RADIO/DIFFUSION	6%	0%	1%	22%	0%	0%	1%	0%	1%	0%	2%	1%	1%	3%	5%	21%	11%	0%	1%	12%	0%	11%	0%	1%	1%
VÉHICULES AUTRES QUE LES AUTOMOBILES - VENTES, SERVICE, FABRICATION OU RÉPARATION	0%	3%	3%	15%	0%	0%	1%	0%	1%	0%	2%	0%	7%	12%	6%	18%	7%	0%	1%	14%	1%	8%	0%	1%	1%

## **Annexe H : Sommaire des mesures**

---

Cette annexe contient des tableaux récapitulatifs des mesures de base présentées à l'annexe B. Des combinaisons de différents paramètres sont présentées en concordance avec les recommandations relatives aux regroupements de types de maladies.

NOMBRE	MÉSOTHÉLIOME		CANCER DU POUMON		MÉSOTHÉLIOME, AMIANTOSE ET CANCER DU POUMON		MALADIES RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES		AUTRES MALADIES RESPIRATOIRES		ENSEMBLE DES MALADIES RESPIRATOIRES	
	MÉSOTHÉLIOME	AMIAANTOSE	POUMON	POUMON	AMIAANTOSE ET CANCER DU POUMON	RESPIRATOIRES OBSTRUCTIVES	RESPIRATOIRES	RESPIRATOIRES	RESPIRATOIRES	RESPIRATOIRES	RESPIRATOIRES	RESPIRATOIRES
Moyenne brute	935	2,228	249	249	3,412	1,165	3,795	1,165	3,795	3,795	4,960	4,960
Seuil d'exclusion	128	905	84	84	1,146	713	2,075	713	2,075	2,075	2,778	2,778
Moyenne ajustée	807	1,323	165	165	2,266	452	1,720	452	1,720	1,720	2,182	2,182
<b>COÛT MOYEN</b>												
Moyenne brute	273,907	166,223	237,012	237,012	200,898	80,334	84,006	80,334	84,006	84,006	83,144	83,144
Seuil d'exclusion	27,391	16,622	23,701	23,701	20,090	8,033	8,401	8,033	8,401	8,401	8,314	8,314
Moyenne ajustée	316,188	277,441	354,825	354,825	300,228	204,040	181,735	204,040	181,735	181,735	185,561	185,561
M. A. excluant 5 plus imp.	307,663	267,089	294,929	294,929	293,246	176,181	168,024	176,181	168,024	168,024	174,717	174,717
5 plus importants	1,683,616	3,006,278	2,271,490	2,271,490	3,457,662	2,694,641	4,884,754	2,694,641	4,884,754	4,884,754	4,907,085	4,907,085
Plus important	2,069,935	5,318,207	3,373,094	3,373,094	5,318,207	3,420,807	7,187,645	3,420,807	7,187,645	7,187,645	7,187,645	7,187,645
<b>ÂGE MOYEN</b>												
Moyenne brute	68	64	66	66	65	44	44	44	44	44	44	44
Moyenne ajustée	68	66	67	67	66	46	48	46	48	48	44	44
Décalage <= 2 ans	68	63	62	62	65	43	43	43	43	43	43	43
Décalage > 2 ans	68	67	68	68	68	54	59	54	59	59	59	59
<b>DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)</b>												
Moyenne brute	1.7	3.9	8.3	8.3	3.6	0.4	1.2	0.4	1.2	1.2	1.0	1.0
Moyenne ajustée	1.2	4.2	7.2	7.2	3.4	0.8	1.6	0.8	1.6	1.6	1.3	1.3
Décalage <= 2 ans	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Décalage > 2 ans	10.7	12.4	13.2	13.2	12.3	5.8	9.9	5.8	9.9	9.9	9.5	9.5
% de sinistres <= 2 ans	87%	71%	38%	38%	73%	96%	89%	96%	89%	89%	91%	91%
% de sinistres > 2 ans	13%	29%	62%	62%	27%	4%	11%	4%	11%	11%	9%	9%

	AUTRES	PNEUMOCOULOSE EXCLUANT	SYNDROME DU CANAL	PERTE	MALADIES DU SYSTÈME NERVEUX
	<u>CANCERS</u>	<u>L'AMIANTOSE</u>	<u>CARPIEN</u>	<u>AUDITIVE</u>	
<b>NOMBRE</b>					
Moyenne brute	452	188	22,092	56,628	1,391
Seuil d'exclusion	159	84	1,912	928	212
Moyenne ajustée	293	104	20,180	55,700	1,179
<b>COÛT MOYEN</b>					
Moyenne brute	200,188	205,389	29,951	13,950	72,443
Seuil d'exclusion	20,019	20,539	2,995	1,395	7,244
Moyenne ajustée	304,983	366,062	32,555	14,176	84,667
M. A. excluant 5 plus imp.	287,330	294,103	32,158	14,100	79,758
5 plus importants	1,321,802	1,790,860	1,637,173	856,468	1,237,389
Plus important	1,526,740	2,437,867	2,394,022	1,096,385	2,202,907
<b>ÂGE MOYEN</b>					
Moyenne brute	62	54	42	62	44
Moyenne ajustée	62	57	42	63	45
Décalage <= 2 ans	59	52	42	62	43
Décalage > 2 ans	69	64	47	63	50
<b>DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)</b>					
Moyenne brute	3.7	1.3	0.3	0.7	1.1
Moyenne ajustée	2.8	1.7	0.3	0.7	1.1
Décalage <= 2 ans	0.5	0.3	0.2	0.1	0.3
Décalage > 2 ans	9.8	9.4	5.0	8.6	5.2
% de sinistres <= 2 ans	65%	88%	97%	92%	85%
% de sinistres > 2 ans	35%	12%	3%	8%	15%

	<u>BURSITE</u>	<u>ÉPICONDYLITE</u>	<u>TENDINITE</u>	<u>TÉNOZYNOVITE</u>	<u>AUTRES MALADIES INFLAMMATOIRES</u>	<u>ENTORSE/ FOULURE/ DÉCHIRURE</u>	<u>HERNIE</u>	<u>AUTRES TMS</u>	<u>ENSEMBLE DES TMS</u>
<b>NOMBRE</b>									
Moyenne brute	5,149	2,384	14,944	351	4,268	24,558	1,161	3,411	56,226
Seuil d'exclusion	744	238	1,490	55	584	4,618	0	569	8,454
Moyenne ajustée	4,405	2,146	13,454	296	3,684	19,940	1,161	2,842	47,772
<b>COÛT MOYEN</b>									
Moyenne brute	31,182	26,287	25,517	28,215	28,386	33,022	19,917	29,689	29,718
Seuil d'exclusion	3,118	2,629	2,552	2,821	2,839	3,302	1,992	2,969	2,972
Moyenne ajustée	36,025	28,949	28,092	33,014	32,507	40,069	19,917	35,147	34,544
M. A. excluant 5 plus imp.	34,742	27,305	27,613	24,209	30,381	39,014	17,693	32,761	34,092
5 plus importants	1,164,316	732,837	1,316,688	545,484	1,597,070	4,248,385	534,013	1,388,614	4,347,569
Plus important	1,478,077	1,036,253	1,686,616	955,931	3,645,086	5,717,959	1,187,016	1,813,565	5,717,959
<b>ÂGE MOYEN</b>									
Moyenne brute	43	44	40	41	44	42	44	42	42
Moyenne ajustée	43	44	40	42	44	43	44	43	40
Décalage <= 2 ans	43	44	40	41	43	42	44	42	42
Décalage > 2 ans	46	45	48	49	49	49	44	49	49
<b>DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)</b>									
Moyenne brute	0.1	0.2	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
Moyenne ajustée	0.1	0.2	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.1
Décalage <= 2 ans	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1
Décalage > 2 ans	3.2	4.0	3.7	3.8	5.8	7.0	4.3	6.1	6.3
% de sinistres <= 2 ans	100%	99%	100%	99%	97%	98%	98%	98%	98%
% de sinistres > 2 ans	0%	1%	0%	1%	3%	2%	2%	2%	2%

NOMBRE	STRESS		STRESS PHYSIQUE	MALADIES DE L'ŒIL	RÉACTION À UNE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE		MALADIES VASCULAIRES
	INFECTIONS	PSYCHOLOGIQUE			ÉTRANGÈRE	ÉTRANGÈRE	
Moyenne brute	249	2 990	376	35	1 183	114	
Seuil d'exclusion	87	529	224	7	523	66	
Moyenne ajustée	162	2 461	152	28	660	48	
<b>COÛT MOYEN</b>							
Moyenne brute	28 992	36 817	144 510	12 550	43 855	108 572	
Seuil d'exclusion	2 899	3 682	14 451	1 255	4 386	10 857	
Moyenne ajustée	43 415	44 206	349 967	15 629	76 672	251 878	
M. A. excluant 5 plus imp.	17 633	34 089	241 072	3 869	59 682	49 161	
5 plus importants	852 976	5 013 661	3 551 496	69 725	2 302 282	1 995 237	
Plus important	1 137 484	13 309 054	9 275 801	189 814	4 301 036	8 440 907	
<b>ÂGE MOYEN</b>							
Moyenne brute	39	44	52	43	39	46	
Moyenne ajustée	40	44	53	40	41	44	
Décalage <= 2 ans	39	44	52	41	39	46	
Décalage > 2 ans	50	49	54	47	47	46	
<b>DÉCALAGE MOYEN (ANNÉES)</b>							
Moyenne brute	0,4	0,2	1,1	1,2	0,6	0,3	
Moyenne ajustée	0,5	0,2	1,2	0,7	0,7	0,4	
Décalage <= 2 ans	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	
Décalage > 2 ans	5,5	4,9	6,5	4,7	8,2	2,6	
% de sinistres <= 2 ans	96%	98%	86%	79%	96%	95%	
% de sinistres > 2 ans	4%	2%	14%	21%	4%	5%	

## **Annexe I : Normes de pratique – Régimes publics d'assurance pour préjudices corporels**

---

L'indemnisation des accidents du travail est abordée à la partie 5000 des normes de pratique actuarielle établies par le Conseil des normes actuarielles (CNA), que nous reproduisons ici à des fins de consultation. La mission du CNA consiste à assurer l'élaboration, l'établissement et le maintien des normes de pratique régissant la pratique actuarielle au Canada.

**5000—RÉGIMES PUBLICS D'ASSURANCE POUR PRÉJUDICES CORPORELS**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>5000</b>	<b>RÉGIMES PUBLICS D'ASSURANCE POUR PRÉJUDICES CORPORELS.....</b>	<b>5001</b>
<b>5100</b>	<b>Portée .....</b>	<b>5003</b>
<b>5200</b>	<b>Élargissement de la portée.....</b>	<b>5004</b>
<b>5300</b>	<b>Généralités .....</b>	<b>5005</b>
5310	Circonstances du travail .....	5005
5320	Données .....	5006
<b>5400</b>	<b>Obligations liées aux prestations.....</b>	<b>5007</b>
5410	Méthodes .....	5007
5420	Hypothèses .....	5008
5430	Hypothèses économiques .....	5009
5440	Hypothèses non économiques .....	5010
5450	Marges pour écarts défavorables.....	5010
5460	Tests de sensibilité .....	5012
<b>5500</b>	<b>Autres éléments.....</b>	<b>5013</b>
<b>5600</b>	<b>Analyse des gains et pertes .....</b>	<b>5014</b>
<b>5700</b>	<b>Rapports .....</b>	<b>5015</b>

<b>5100 PORTÉE</b>
--------------------

- .00 La partie 1000 s'applique au travail effectué dans le cadre de la portée de la présente partie 5000.
- .01 Les normes contenues dans cette partie s'appliquent au travail d'un actuaire touchant l'évaluation des obligations liées aux prestations des régimes publics d'assurance pour préjudices corporels, y compris les obligations liées aux prestations d'un employeur autoassuré, ainsi qu'à tout autre élément requis aux termes d'un mandat approprié visant un régime public d'assurance pour préjudices corporels, aux fins de ses états financiers ou de la formulation de commentaires concernant ses dispositions de provisionnement.
- .02 Les normes contenues dans cette partie ne s'appliquent pas au travail de l'actuaire pour un employeur touchant l'évaluation des obligations liées aux prestations et d'autres éléments relatifs aux employés protégés en vertu d'un élément autoassuré d'un régime public d'assurance pour préjudices corporels, lorsque ce travail est visé par les Normes de pratiques applicables aux régimes d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Quoiqu'il en soit, les normes contenues dans cette partie peuvent fournir des conseils utiles pour un tel travail.

<b>5200 ÉLARGISSEMENT DE LA PORTÉE</b>
--

- .01 Les normes contenues dans cette partie peuvent également fournir des conseils utiles pour d'autres travaux de l'actuaire sur un régime public d'assurance pour préjudices corporels, par exemple le travail relatif à la matérialisation des taux de cotisation ou des primes, à l'évaluation des coûts associés à une modification des prestations ou des politiques, ou aux programmes de ristournes basées sur l'expérience.
- .02 Les normes contenues dans cette partie ne fournissent cependant pas de conseils utiles dans le cas d'une entité simplement parce qu'il s'agit d'un monopole, par exemple dans le cas d'un monopole à l'égard de prestations facultatives ou d'un monopole gouvernemental tenu de fonctionner de la même façon qu'une entité du secteur privé.

## 5300 GÉNÉRALITÉS

### 5310 CIRCONSTANCES DU TRAVAIL

- .01 *Le travail de l'actuaire relatif à l'évaluation des obligations liées aux prestations ou d'autres éléments aux fins des états financiers d'un régime public d'assurance pour préjudices corporels ou de la formulation de commentaires relatifs aux arrangements de provisionnement devrait tenir compte des circonstances du travail.* [En vigueur à compter du 15 mars 2011]
- .02 Les circonstances du travail comprendraient :
- les dispositions des lois pertinentes;
  - les normes et conventions comptables pertinentes; et
  - les termes d'un mandat approprié en vertu duquel le travail est effectué;
- et les circonstances du travail peuvent comprendre la politique de provisionnement du régime public d'assurance pour préjudices corporels.
- .03 Les termes d'un mandat approprié définiraient le rôle de l'actuaire et le but du travail. Le travail de l'actuaire peut se limiter à l'évaluation des obligations liées aux prestations, ou le travail peut également comprendre la prestation de conseils sur le provisionnement du régime public d'assurance pour préjudices corporels, sa situation financière, sa santé financière et tout autre élément actuariel requis aux termes d'un mandat approprié.
- .04 Les termes d'un mandat approprié peuvent préciser les politiques applicables du régime public d'assurance pour préjudices corporels pertinentes pour le travail de l'actuaire. Ces politiques peuvent comprendre une politique de provisionnement officielle ou officieuse, une convention comptable et une politique en matière de placements.
- .05 Les termes importants d'un mandat approprié peuvent stipuler un ou plusieurs des éléments suivants :
- l'utilisation d'une valeur de l'actif précise ou d'une méthode d'évaluation de l'actif; et
  - selon les circonstances du travail, le traitement des modifications définitives et des autres modifications en attente.
- .06 Les objectifs de provisionnement précisés dans les termes d'un mandat approprié peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, une cible de provisionnement spécifique, la protection des prestations, un principe d'équité entre les divers groupes d'employeurs, les divers groupes de particuliers ou entre les générations, ou une approche de provisionnement relative aux sinistres pour maladie professionnelle.

## 5320 DONNÉES

- .01 *S'il ne dispose pas de données suffisantes, fiables et pertinentes pour l'évaluation d'une prestation spécifique, l'actuaire devrait formuler les hypothèses appropriées ou introduire des méthodes appropriées pour compenser toute lacune perçue relative aux données.* [En vigueur à compter du 15 mars 2011]
- .02 Dans diverses circonstances, il se peut que l'actuaire ne dispose pas de données suffisantes, fiables et pertinentes, par exemple :
- la législation pertinente peut avoir fait l'objet d'une modification afin de prévoir une prestation nouvelle ou révisée;
  - une politique applicable au régime public d'assurance pour préjudices corporels peut avoir fait l'objet d'une révision récente;
  - les pratiques de règlement des sinistres ou d'administration du régime public d'assurance pour préjudices corporels peuvent avoir été modifiées récemment;
  - une décision d'appel récente peut être susceptible d'avoir une incidence importante sur les versements des prestations futures; ou
  - la conjoncture économique ou les pratiques de soins de santé dans la juridiction concernée peuvent avoir changé, ce qui peut avoir une incidence importante sur les prestations.
- .03 Si les données ne sont pas suffisantes, entièrement fiables ou assez pertinentes pour permettre de prévoir l'expérience future pour une prestation spécifique, l'actuaire peut considérer une ou plusieurs des mesures suivantes :
- la formulation d'hypothèses appropriées concernant les données manquantes, incomplètes ou non fiables; et
  - l'ajustement approprié des données et des comportements historiques quant au règlement des sinistres aux fins du travail, afin d'éliminer toute distorsion perçue, par exemple l'incidence de l'inflation historique ou de modifications non récurrentes aux prestations.

## 5400 OBLIGATIONS LIÉES AUX PRESTATIONS

### 5410 MÉTHODES

- .01 *L'actuaire devrait évaluer les obligations liées aux prestations en supposant que le régime public d'assurance pour préjudices corporels poursuivra indéfiniment ses activités à titre d'entité sur une base de continuité.*
- .02 *La valeur des obligations liées aux prestations s'entend de la valeur, établie selon la méthode de la valeur actuarielle, des flux monétaires après la date de calcul afférents à l'ensemble des sinistres subis avant cette date et non entièrement réglés à cette date, qu'ils aient ou non été déclarés, et pour les dates de calcul à compter du 31 décembre 2014, la valeur, selon la méthode de la valeur actuarielle, des flux monétaires après la date de calcul relativement aux expositions survenues en milieu de travail avant cette date. Les expositions en milieu de travail devraient comprendre les expositions susceptibles d'entraîner des sinistres pour maladie professionnelle, conformément à la politique du régime.*
- .03 *Les flux monétaires après la date de calcul afférents à l'ensemble des sinistres subis avant cette date devraient comprendre tous les frais prévus encourus après la date de calcul relatifs à ces sinistres, y compris les frais d'administration pertinents.*
- .04 *Le travail de l'actuaire devrait tenir compte des prestations, des politiques pertinentes et des pratiques administratives du régime public d'assurance pour préjudices corporels à la date de calcul, et devrait tenir compte de toute modification définitive à ces éléments dont on prévoit qu'elle aura une incidence importante sur les prestations, à moins d'exigences contraires relatives aux circonstances du travail.*
- .05 *Les obligations liées aux prestations devraient comprendre un montant pour les prestations des employés d'un employeur autoassuré, à moins que l'exclusion de telles prestations soit conforme aux circonstances du travail.*
- .06 *Lorsqu'il estime les obligations liées aux prestations, l'actuaire devrait tenir compte de tous les sinistres, qu'ils aient ou non été déclarés, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement réglés ou fermés, sans possibilité de réouverture du dossier ou avec une possibilité minimale. [En vigueur à compter du 15 mars 2011]*

#### Maladie professionnelle

- .07 *L'actuaire évaluerait les obligations liées aux prestations relatives aux sinistres pour maladie professionnelle, en incluant les obligations liées aux prestations pour tous les sinistres pour maladie professionnelle déclarés avant la date de calcul.*

- .08 Pour les dates de calcul à compter du 31 décembre 2014, l'actuaire inclurait également au titre des obligations liées aux prestations une provision appropriée pour tous les sinistres pour maladie professionnelle dont la survenance est prévue après la date de calcul et résultant d'expositions encourues en milieu de travail avant la date de calcul associées à une maladie professionnelle à longue période de latence reconnue comme telle en vertu du régime public d'assurance pour préjudices corporels, de la loi, des règlements ou d'une décision d'appel, quelle que soit l'approche du régime public d'assurance pour préjudices corporels à l'égard du provisionnement des sinistres potentiels pour maladie professionnelle. Pour les dates de calcul avant le 31 décembre 2014, l'actuaire peut inclure au titre des obligations liées aux prestations une provision appropriée pour de tels sinistres potentiels pour maladie professionnelle.

### **Modifications et événements subséquents**

- .09 L'évaluation que fait l'actuaire des obligations liées aux prestations tiendrait généralement compte de toutes les modifications définitives dont il est conscient à la date de calcul, y compris les modifications entrant en vigueur après la date de calcul. À moins d'exigences contraires relatives aux circonstances du travail, l'actuaire peut exclure l'incidence d'une modification définitive connue, mais il divulguerait l'incidence d'une telle modification.

## **5420 HYPOTHÈSES**

- .01 *L'actuaire devrait formuler des hypothèses qui reflètent la présomption à l'effet que le régime public d'assurance pour préjudices corporels poursuivra indéfiniment ses activités à titre d'entité sur une base de continuité, mais peut apporter des modifications à ces hypothèses pour tenir compte de certains éléments à court terme, le cas échéant.*
- .02 *L'actuaire devrait choisir des hypothèses de meilleure estimation ou des hypothèses de meilleure estimation modifiées pour inclure les marges pour écarts défavorables dans la mesure requise, le cas échéant, aux termes de la loi ou par les circonstances du travail, et il devrait fournir la justification de sa décision concernant l'inclusion ou l'exclusion de marges.*
- .03 *Si un régime public d'assurance pour préjudices corporels présente une pratique établie d'augmentation ad hoc des prestations ou de mise à jour périodique des taux ou des tables utilisés pour l'administration du régime, l'actuaire devrait reconnaître une telle pratique établie dans le cadre de l'évaluation des obligations liées aux prestations en supposant le maintien de cette pratique, sauf si les responsables du régime ont pris une décision définitive à l'effet contraire. [En vigueur à compter du 15 mars 2011]*

## 5430 HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES

- .01 Les hypothèses économiques nécessaires comprennent le taux de rendement prévu des placements, les frais de gestion prévus des placements et, selon les prestations évaluées, un ou plusieurs des éléments suivants :

le taux prévu d'inflation générale;

le taux prévu d'inflation des coûts des soins de santé;

le taux prévu d'inflation des salaires;

si la valeur est différente, l'augmentation prévue des indemnités de remplacement du revenu; et

le taux prévu d'évolution de tout autre facteur économique qui peut être applicable.

- .02 Les hypothèses économiques nécessaires dépendraient de la nature des prestations évaluées, et peuvent varier d'une année à l'autre.

- .03 L'actuaire formulerait et divulguerait des hypothèses nominales distinctes, mais peut, s'il le souhaite, effectuer les calculs au moyen de taux nets de l'inflation, des frais ou d'autres facteurs. De tels calculs peuvent toutefois constituer des approximations.

- .04 Lorsqu'il formule l'hypothèse de meilleure estimation pour le taux de rendement prévu des placements, l'actuaire tiendrait compte de la tendance des taux prévus de rendement sans risque, du rendement additionnel prévu des placements au titre des actifs du régime public d'assurance pour préjudices corporels à la date de calcul, le cas échéant, et de la politique de placement prévue après cette date. Le rendement additionnel prévu des placements dépendrait d'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

les rendements additionnels prévus en excédent des taux prévus de rendement sans risque à l'égard des éléments d'actif à revenu fixe ayant des risques du type et de la qualité de ceux détenus à la date de rapport et de ceux dont l'acquisition est prévue en vertu de la politique du régime en matière de placements;

les rendements additionnels prévus en excédent des taux d'intérêt sans risque à l'égard des autres types de placements, y compris les actions ordinaires ou privilégiées cotées en bourse, les placements privés, les placements immobiliers et les actions privées;

la composition projetée du portefeuille de placement pour les années à venir.

Aux fins de la formulation de l'hypothèse relative au taux de rendement prévu des placements, l'actuaire supposerait que la gestion active des placements, moins les frais de placement, ne permettrait pas d'obtenir un rendement supérieur à celui découlant d'une stratégie de gestion passive des placements, sauf dans la mesure où l'actuaire a des raisons de croire, d'après des données à l'appui pertinentes, qu'un tel rendement supérieur sera réalisé de façon conforme et fiable à long terme.

- .05 Les frais de gestion prévus des placements dépendraient de la politique du régime en matière de placements et des types de placements détenus et projetés dans l'avenir.
- .06 L'actuaire peut adopter une hypothèse pour le taux de rendement prévu des placements variant en fonction de la partie du régime public d'assurance pour préjudices corporels qui fait l'objet d'une évaluation et des actifs adossant le passif de cette partie.
- .07 Le taux supposé du rendement prévu des placements n'est pas nécessairement fixe mais peut varier d'une période à l'autre.

#### **5440 HYPOTHÈSES NON ÉCONOMIQUES**

- .01 Aux fins de la formulation des hypothèses non économiques, l'actuaire tiendrait compte de toutes les éventualités importantes.
- .02 L'actuaire reconnaîtrait l'impact sur l'expérience et les profils de règlement résultant de révisions définitives ou pratiquement définitives aux pratiques du régime en matière de prestations ou de réclamations et tiendrait compte de la pertinence des données historiques sur les sinistres antérieurs.
- .03 Au moment de formuler les hypothèses relatives aux indemnités de remplacement du revenu, d'invalidité, de retraite et autres, l'actuaire tiendrait compte de toutes les éventualités importantes applicables, y compris les possibilités de rétablissement, de rechute, d'amélioration de la mortalité, de variations du niveau des prestations et d'intermittence des indemnités de remplacement du revenu et de réadaptation durant toute la vie des réclamants. Il tiendrait également compte de l'incidence potentielle sur les versements futurs des prestations de facteurs tels qu'un changement de la conjoncture économique, des niveaux d'emploi, de l'occupation du réclamant et des fluctuations sectorielles et saisonnières.

#### **5450 MARGES POUR ÉCARTS DÉFAVORABLES**

- .01 *L'actuaire ne devrait pas inclure une marge pour écarts défavorables si les circonstances du travail exigent un calcul fondé sur la meilleure estimation ou un calcul non biaisé.*
- .02 *L'actuaire devrait inclure des marges pour écarts défavorables lorsque les circonstances du travail exigent de telles marges. Une marge non nulle devrait être suffisante sans être excessive, et devrait avoir pour effet d'augmenter les obligations liées aux prestations ou de réduire la valeur déclarée des actifs compensateurs dont le calcul s'inscrit dans la portée du travail de l'actuaire. De plus, la provision résultant de l'application de toutes les marges pour écarts défavorables devrait être appropriée dans l'ensemble.*
- .03 *Si, en vertu de la loi, de la réglementation, des normes comptables, de la convention comptable ou de la politique de provisionnement du régime, l'actuaire est tenu d'utiliser une marge pour écarts défavorables se situant à l'extérieur de la fourchette qu'il considère appropriée, il peut utiliser l'hypothèse imposée, mais il devrait divulguer le fait que la marge se situe à l'extérieur de la fourchette appropriée et divulguer les motifs justifiant l'utilisation d'une telle marge. [En vigueur à compter du 15 mars 2011]*

- .04 Voici des exemples de situations où les circonstances du travail peuvent exiger un calcul non biaisé :

les lois régissant le régime peuvent exiger un calcul non biaisé;

les normes comptables ou la convention comptable pertinentes du régime public d'assurance pour préjudices corporels peuvent exiger l'utilisation d'hypothèses de meilleure estimation; ou

la politique de provisionnement du régime peut reconnaître la nature monopolistique du régime et accorder une priorité élevée à l'équité entre les générations, les employeurs et d'autres groupes, ce qui exige alors l'utilisation d'hypothèses de meilleure estimation.

- .05 Voici des exemples de situations où les circonstances du travail peuvent exiger l'inclusion d'une marge pour écarts défavorables :

lorsque les normes comptables ou la convention comptable pertinentes du régime, ou sa politique de provisionnement, exigent l'inclusion d'une marge pour écarts défavorables; ou

lorsque le degré d'incertitude ou de volatilité peut être élevé et ne pas être considéré comme étant suffisamment atténué par l'adaptabilité sous-jacente du régime.

- .06 Si l'actuaire inclut une marge pour écarts défavorables, il énoncerait les motifs justifiant l'inclusion de la marge et du choix du montant spécifique de cette marge. Ces motifs peuvent comprendre les considérations suivantes :

la politique de provisionnement ou la convention comptable du régime public d'assurance pour préjudices corporels;

l'importance relative accordée à la conciliation d'intérêts contradictoires par rapport à la constitution d'un provisionnement complet;

le degré d'incertitude inhérent aux hypothèses;

le degré de fiabilité ou de crédibilité des données ou des renseignements historiques sur lesquels les hypothèses sont fondées;

le risque de non-appariement de l'actif et du passif;

la propension à apporter des modifications ad hoc aux conditions du régime; et

les restrictions législatives ou autres affectant la capacité à atténuer les pertes passées.

## **5460 TESTS DE SENSIBILITÉ**

- .01 *L'actuaire devrait effectuer un test de sensibilité portant sur les scénarios défavorables, pour faciliter la compréhension des effets de modifications défavorables aux hypothèses.*
- .02 *Les scénarios défavorables mis à l'essai par l'actuaire devraient à tout le moins comprendre :*
- une diminution de 100 points de base du taux présumé de rendement des placements pour toutes les années futures;*
  - une augmentation de 100 points de base du taux présumé d'inflation générale;*
  - un taux d'actualisation égal au taux de rendement prévu d'un portefeuille de titres à revenu fixe hypothétique, qui consiste en obligations de haute qualité de durées pertinentes. [En vigueur à compter du 15 mars 2011]*
- .03 *L'actuaire considérerait effectuer d'autres tests de scénarios, selon les risques importants plausibles auxquels le régime peut être exposé.*
- .04 *L'actuaire peut également effectuer des tests de sensibilité de scénarios favorables.*
- .05 *Pour choisir les hypothèses et les scénarios aux fins de tests de sensibilité, l'actuaire tiendrait compte des circonstances du travail et choisirait les hypothèses ayant une incidence importante sur les obligations liées aux prestations. L'actuaire peut considérer l'utilisation de scénarios intégrés pour vérifier la sensibilité, par exemple l'incidence d'une récession grave et prolongée.*

<b>5500 AUTRES ÉLÉMENTS</b>
-----------------------------

- .01 *L'actuaire devrait calculer, séparément des obligations liées aux prestations, la valeur actuelle à la date de rapport de toutes les cotisations futures spécialement affectées à l'amortissement d'un déficit courant, ainsi que toutes les réductions futures des cotisations spécifiquement établies pour réduire un excédent courant, conformément aux circonstances du travail. [En vigueur à compter du 15 mars 2011]*
- .02 Si les responsables du régime public d'assurance pour préjudices corporels ont spécifiquement affecté une portion définie de certaines cotisations futures pour amortir un déficit courant, l'actuaire déterminerait la valeur actuarielle actuelle de telles cotisations affectées, et divulguerait un tel montant séparément des obligations liées aux prestations et des actifs du régime, pourvu qu'une telle divulgation soit conforme aux termes du mandat.
- .03 Si les responsables du régime public d'assurance pour préjudices corporels ont prévu des réductions spécifiques des cotisations futures pour réduire un excédent courant, l'actuaire estimerait la valeur actuarielle actuelle de telles réductions aux cotisations futures, et divulguerait un tel montant séparément des obligations liées aux prestations et des actifs du régime, pourvu qu'une telle divulgation soit conforme aux termes du mandat.

**5600 ANALYSE DES GAINS ET PERTES**

- .01 *L'actuaire devrait effectuer une analyse des gains et pertes, qui comprendrait une comparaison de l'expérience réelle et prévue pour la période entre la date de calcul précédente et la date de calcul courante.*
- .02 *L'actuaire devrait aussi effectuer un rapprochement de l'excédent ou de la situation déficitaire du régime, pourvu qu'un tel rapprochement soit conforme aux termes du mandat. [En vigueur à compter du 15 mars 2011]*
- .03 *L'analyse de l'actuaire inclurait tous les gains et pertes importants. À tout le moins, cette analyse de gains et pertes de l'actuaire tiendrait compte de l'incidence de toute modification importante des hypothèses ou des méthodes utilisées et des prestations ou politiques du régime, tout gain ou perte imputable au rendement des placements au titre de l'actif du régime ou à des modifications législatives, ainsi que tout autre élément pour lequel l'écart entre l'expérience réelle et prévue est important.*
- .04 *L'actuaire ferait rapport de toute modification d'une hypothèse si l'hypothèse actuelle diffère d'un point de vue nominal de l'hypothèse précédente correspondante, à moins que la variation du montant nominal résulte de l'application de la même méthode de calcul. Par exemple, si certains taux utilisés pour l'évaluation sont fondés sur des données historiques sur les sinistres et calculés en utilisant la même formule pour établir la moyenne, l'écart entre les taux présumés à la date de calcul et à la date de calcul précédente ne serait normalement pas considéré comme une modification des hypothèses. L'actuaire peut néanmoins choisir de divulguer l'incidence de l'hypothèse de taux révisée sur les résultats de l'évaluation.*

**5700 RAPPORTS**

.01 *Pour le travail effectué dans le cadre de la présente partie, l'actuaire devrait préparer un rapport qui :*

*précise la date de calcul et la date de calcul précédente;*

*indique la loi ou l'autorité en vertu de laquelle le travail est complété;*

*décrit tous les termes importants du mandat approprié qui déterminent le travail de l'actuaire, y compris l'objet du travail;*

*décrit les sources des données, les dispositions relatives aux prestations et les politiques utilisées dans le cadre du travail, ainsi que leurs restrictions;*

*résume les données utilisées pour l'évaluation, les vérifications des données menées pour évaluer l'exactitude et l'intégralité des données utilisées dans le cadre du travail, ainsi que les problèmes relatifs à des données insuffisantes ou non fiables;*

*décrit les prestations, les politiques importantes et les pratiques administratives pertinentes du régime, y compris les modifications apportées depuis la date de calcul précédente et l'incidence de telles modifications sur les obligations liées aux prestations;*

*décrit toute modification définitive ou pratiquement définitive en attente ainsi que toute modification aux politiques ou aux pratiques administratives en attente, confirme si ces amendements ou modifications ont ou non été pris en compte dans les obligations liées aux prestations, et définit l'incidence de tels amendements ou modifications sur les obligations liées aux prestations;*

*identifie toute modification importante aux lois pertinentes, à l'orientation stratégique ou à la politique de gestion, ou toute décision d'appel importante qui modifie la politique de gestion ou la pratique depuis la date de calcul précédente, ainsi que l'incidence sur les obligations liées aux prestations;*

*résume les obligations liées aux prestations;*

*décrit la méthode et les hypothèses utilisées pour déterminer les obligations liées aux prestations;*

*justifie chacune des hypothèses importantes pour le travail de l'actuaire;*

*précise qu'il n'y a pas de provision pour écarts défavorables, le cas échéant;*

décrit les marges pour écarts défavorables comprises qui sont associées à chaque hypothèse, le cas échéant, et divulgue

toute marge imposée utilisée par l'actuaire conformément au paragraphe 5450.03 qui, dans l'opinion de l'actuaire, se situe à l'extérieur de la fourchette appropriée;

les motifs à l'appui de chacune des marges; et

la provision pour écarts défavorables globale comprise dans les obligations liées aux prestations;

décrit toute modification des hypothèses ou des méthodes utilisées depuis la date de calcul précédente, ainsi que les motifs à l'appui de ces modifications;

décrit le traitement du passif pour les employeurs autoassurés;

divulgue les événements subséquents dont l'actuaire est concient, que ces événements aient ou non été pris en compte dans le cadre du travail, ou, s'il n'y a aucun événement important porté à la connaissance de l'actuaire, inclut une déclaration à cet effet;

décrit et quantifie les gains et pertes entre la date de calcul précédente et la date de calcul courante, et fournit une analyse et une explication des gains et pertes importants; et

décrit le traitement du passif relatif aux sinistres pour maladie professionnelle, et précise si le montant de toutes les obligations liées aux prestations comprennent une provision appropriée relative aux sinistres potentiels pour maladie professionnelle dont on prévoit la survenance après la date de calcul en raison des expositions en milieu de travail avant la date de calcul, ou, si tel est le cas pour les dates de calcul avant le 31 décembre 2014, que le montant pour les obligations liées aux prestations exclue une telle provision.

.02 Selon les termes du mandat, le rapport devrait :

décrire les sources d'information à l'égard des actifs du régime;

décrire les actifs du régime, y compris leur valeur marchande, les méthodes et hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et un sommaire des actifs par catégorie principale;

faire rapport de la situation financière à la date de calcul; et

faire rapport de la valeur actuarielle actuelle de toutes les cotisations futures affectées aux fins d'amortissement d'un déficit courant ou de toutes les réductions des cotisations futures prévues en vue de réduire un excédent courant.

- .03 *Si les résultats des tests de sensibilité complétés ne sont pas inclus dans le rapport, l'actuaire devrait préparer un rapport distinct à l'intention de la direction du régime public d'assurance pour préjudices corporels qui comprend ces résultats de tests de sensibilité.*
- .04 *Le rapport devrait fournir les cinq déclarations d'opinion suivantes, toutes dans la même section du rapport et dans l'ordre suivant :*
- une déclaration relative aux données, qui se lirait habituellement comme suit : « À mon avis, les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. »;*
- une déclaration relative aux hypothèses, qui se lirait habituellement comme suit : « À mon avis, les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation. »;*
- une déclaration relative aux méthodes, qui se lirait habituellement comme suit : « À mon avis, les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation. »;*
- une déclaration relative au caractère approprié du résultat, qui se lirait habituellement comme suit : « À mon avis, le montant des obligations liées aux prestations constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations relatives à l'indemnisation des préjudices corporels, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers. »;*
- une déclaration relative à la conformité, qui devrait se lire comme suit : « J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. » [En vigueur à compter du 15 mars 2011]*
- .05 *Le rapport serait suffisamment détaillé pour permettre à un autre actuaire d'examiner le caractère raisonnable de l'évaluation.*
- .06 *Les circonstances du travail peuvent entraîner un écart par rapport à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Par exemple, la loi applicable ou les termes du mandat peuvent exiger que l'actuaire utilise une marge pour écarts défavorables qui se situe à l'extérieur de la fourchette qu'il considère appropriée ou qui exige que l'actuaire exclue les obligations liées aux prestations relativement à certains sinistres pour maladie professionnelle. En pareil cas, l'actuaire divulguerait un tel écart dans le rapport.*



Oliver Wyman  
48, South Service Road, Suite 310  
Melville (NY) 11747  
1-631-577-0500